





xv - 1964

BULLETIN

VAN DE

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

BULLETIN

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Ministerie van Openbaar Onderwiis Verkoop van publicaties: P. C. R. 93.72

Secretariaat van de Koninklike Commissie voor Monumenten en Landschappen

Jozef II straat, 30 « Britannia House » Brusser, 4 Ministère de l'Instruction Publique Vente de publications : P.C.C. 93.72

Secrétariat de la Commission Royale des Monuments et des Sites

30. rue Joseph II « Britannia House » Bruxelles 4

V. G. MARTINY

Architecte en Chef-Directeur de la Province de Brabant Professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts et Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles

À PROPOS DE LA MAISON DITE DE BREUGHEL

RUE HAUTE À BRUXELLES



Fig. 1. — Ensemble des immeables de la Porte Rouge et da Café populaire en 1964. Un dérochage partiel a fait apparaître la trace des baies primitives de la façade du premier de ceux ci. (Photo Présence de Bruxelles.)

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

A l'actuel n° 132 de la rue Haute à Bruxelles, à l'angle sud-ouest de la rue de la Porte Rouge, subsiste une ancienne construction à pignon que DIS MAREZ (¹) suppose avoir été propriété de Pierre Breughel l'Ancien qui, inhumé dans l'église Notre-Dame de la Chapelle toute proche, y serait vraisemblablement décédé.

Cette hypothèse est basée sur le fait que les héritiers du célèbre artiste flamand furent, sinon les habitants du moins les propriétaires de l'immeuble : Jean Breughel de Velours, son fils ; Anne Breughel, sa petite-fille ; David Teniers III, son arrière-petit-fils.

En réalité, c'est sur l'obit de ce dernier, transcrit à la date du 11 lévrier 1685 dans un registre paroissial (²) que s'établit la démonstration du savant archiviste : « den ii ° S' David Teniers [begraven] in de kercke van Caudenbergh [wonende] op de Hooghstraete naest de roode Poorte » (fig. 2).

Ce « naest de roode Poorte » (à côté de la Porte Rouge) est à l'origine de bien des méprises. En effet, pour Alphonse Wauters déjà, David Teniers III « habitait rue Haute à côté de l'endroit où débouchait autrejois l'impasse de la Porte Rouge, de Roode Poorte, et où il y a actuellement une rue » (¹) et pour le Chevalier A. de Selliers de Moranville, « l'entresol au-dessus de la ruelle a été démoli lors de l'élargissement de la rue de la Porte Rouge » (¹).

⁽¹⁾ Guide illustré de Bruxelles, t. I. Les Monuments civils et religieux, Première partie, Monuments civils. Bruxelles, 1918, 24,5 cm × 12 cm, 252 + VI p., 155 ill. Cfr. p. 128, note 1.

⁽²⁾ Archives communales de Bruxelles, Paroisse de la Chapelle, vol. 428. Comptes de sépultures du 1°° décembre 1647 au 27 février 1692, f° 303 (copie d'un document antérieur).

⁽⁵⁾ David Teniers et son fils, le 5º du nom, in Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. 11, 1897, pp. 5 à 40. Clr. p. 25.

⁽⁴⁾ La Maison de Pierre Breughel le Vieux, in Le Blason, janvier 1948, pp. 85 à 86. Ctr. p. 84, note 6.

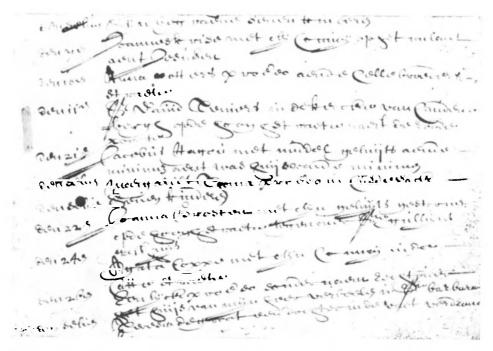


Fig. 2. — Extrait des comptes de sépultures de la paroisse de la Chapelle avec, à la date du 11 février (1685). l'inscription relative à David Teniers (Archives de la Ville, Paroisse de la Chapelle, volume 428 : f° 505.)

Pour l'un comme pour l'autre l'impasse — ou la ruelle (°) — aurait donc disparu et, si le premier tire des conclusions discutables (à côté, quel côté?) quant au souvenir matériel de la maison de Breughel, le second affirme qu'il ne subsiste plus rien de celle-ci.

Le texte d'un acte du 16 mai 1711 — « sekere groot huyse hebbende twee appaerte gevels » (°) — repris sur une affiche de 1802 annonçant la vente publique de l'immeuble — « certaine grande maison ayant deux façades séparées » (°) — a évidemment pu influencer ces deux auteurs plus attachés aux témoignages écrits qu'à la réalité formelle.

⁽⁵⁾ Par arrêté du Collège des Bourgnestre et Echevins en date du 17 juin 1851 (ville de Bruxelles, Bulletin communal, 1851, 1° semestre, pp. 440 à 152), modifiant le nom de certaines voies publiques, «l'impasse de la Porte Ronge» devient «rue de la Porte Ronge» (cfr. de Chénedollé (Ch.): Les rues de Bruxelles débaptisées par ses édiles en l'an III, l'an VI, l'an VII de la République et rebaptisées par leurs successeurs dans les ans de grâce 1806, 1851 et 1855. Bruxelles, 2° éd., 1851, 17.5 cm × 10.5 cm. 150 p. — voir pages 47 à 52). Ce n'est évidemment qu'un mot. En séance du Conseil communal du 15 juillet 1865, en elfet, la confusion subsiste : à l'observation de M. Ranwet — «remarquez, Messieurs, qu'il ne s'agit pas d'une impasse, mais d'une rue» — M. Cattoir répond « c'est une fausse porte qui sert de refuge aux vagabonds» (Bruxelles, Bulletin communal, année 1865, premier semestre, p. 55). C'est pourquoi nous employons indifféremment les mots impasse et ruelle.

⁽⁶⁾ Archives générales du royaume, Grelfes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, rég. nº 1418, (Voir fig. 5 et Annexe 1).

⁽⁷⁾ Archives personnelles du chevalier A. D. Selliers de Moranville, Clr. op. cité, p. 84. (Voir fig. 4 et 5 et Annexe II).

Leur attention aurait cependant dû être attirée par une gravure de Simoneau et Toovey illustrant une étude publiée par C. De Brou dès 1865 (°) et reprise par Louis Hymans vingt ans plus tard (°).

Cette estampe (lig. 6) nous montre la maison existant encore rue Haute — parfaitement reconnaissable — construite entre murs mitoyens, avec l'impasse de la Porte Rouge s'ouvrant à la limite gauche mais au travers de l'immeuble contre lequel est d'ailleurs esquissée une seconde façade à pignon en gradins. Ce dernier détail aurait pu expliquer les « deux façades séparées » dont il fut question dans deux documents précités et aurait pu prouver que l'actuelle rue de la Porte Rouge ne peut avoir été tracée qu à côté de la ruelle à laquelle elle emprunte sa dénomination, à l'emplacement d'une maison démolie à cet effet et qui aurait

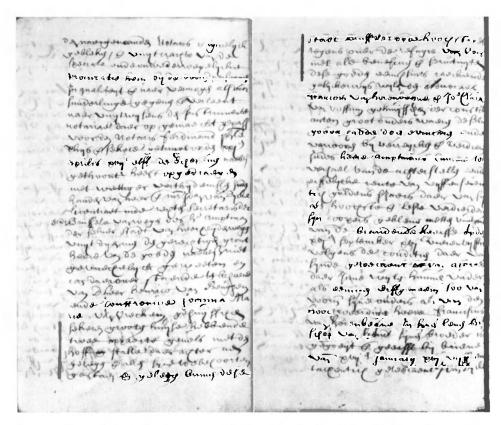


Fig. 5. — Extrait de l'acte du 16 mai 1711. (Archives générales du royaume, Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, nº 1418.)

⁽⁸⁾ Quelques notes concernant David Teniers le Jeune, Jacob van Ruysdael et Nicolas Berghem, in Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie », 2º année, 1865, pp. 508 à 522.

⁽⁹⁾ Bruxelles à travers les ages. Bruxelles, 1884, 2 vol. in-4°, 484 et 466 p., ill. Cfr. t. II, p. 241.

DE PARTALALOI.

ADIUDICATION le trente frimaire an onze, à dir The Tribunal Civil du premier Arrondissement du Departe des local de la ci-devant Chambre des Comptes, rue de la Loc.

UNE GRANDE MAISON, avant de la adva separées, jardin, commune de Bruselles, Roc-Haur, voe a 1 de lancen Relage de St. Julien, n. 44, aujouréban section première, n. 355.

heures du matin, a l'audience publique du la Dyle, scant en la Commune de Bruxelles,

appendances et dépendance d'écelle, situes en la fonct, color à fancien lurs des quartiers, quartier

A VENDRE SUR EXPRO

The Wall-The Face of Control of the Control of Control

pra le deut da greda et le dizzonir en sus, lespe pagniciam disclare ententalm on profit des transcri-s charge da le partir saisle, et apres hommer, lesder per frintion d'une rente septiste de l'oute mille site e

à matte pour cont contant de chauge, su prof

Fine De Campord frast m da un entant pomestivana i repide montine punt la en settu de l'esta d

ring primited an det, ugue 31 J.
gemidiat et Sait, greffer e presiste :
le même poet, par Degre ;
el ticle en forme, al Louis par !

Ham art, burnere, held Man art, humaire, heli . , par Lh_ama , , un drata d'un teste, un clàssa

and desired data (some, on these products communications of the treats recommended and the second of the second of

In The Deliver de fer Ampele Marken in more de D'Orner St. Afrey, et de lattice Marce Hyperdesis. D. Fare, loopede lout celemen Deliver, de la Marce March March Marce Marce Marce Marce March March March Marce Marce March M

prope à Bennette e, an leurai de la certe-cast (hembre blue compe e, um de la Lui, a la venne aux chites e a l'azinchon des tous de la mayon el ance désignée : appartement à ladet Jeanne Jasepée l'un

Haute, vocassis la codevant relaye de Loran, un tom provincia, d' 233, manyée par lodar Jeanne Jampine l'en Brighton, composes d'un grant cottlude, receptual la peut d'une coure vers la run Hante, sur la gasche un grand encaire, derriere lequel la culaire, recevem la jour l'inte

beging themes. As some of points on the contraction of the contraction

related to the control of the contro

PRIATION FORCEE.

i familie vog S., gr.,

social communication for the social s

er serzent large a la troi de de puede, el sera estretuen de fila, et perío del 2000 et la manun limitaria de 47 de Brabont. L'imilites allactics autores e par limig le Marina, le

Reports Moulemberg spin actualism in humandagement, place do la Macron, minum, minum, minum,

plate de la Marino (in mini in in more.

Artes con de la 11 comme ple materificat de cise tocares des majorit que (in Bour Res), en date de majorit fonces en jour de fra de la 12 fai de l

CONDITIONS DI L'ADIUDICATION

ge gereit in der gereit die Legen i

** Patients or continue to the patients of the

the a la felle amilians confinements and depo-proximal. Miss & Prix.

Les pourcement amilia più la maire di desset desgane la maire di più la maire di desset desgane la maire my dessette desset desgane la la maire despende desset de la maire del maire de la maire de la maire del maire de la maire del maire de la maire de la maire del maire de la maire de la maire de la maire del maire de la maire de la maire del mai

come de la Rijeblique fomeries, et la ...

Sinaire, y Che-les Hancertemenique, luinius de scheme, demerant à Brazilles, enc Vera, antien factore de Reseau, il Une en a parte de Roder, de la Private de la Private de la Commerce, de distanç Pai, avec left Merchin, necross de Commerce, per le March et lafaire dité de Rosette, y demerant res de la Bilitableau, moitten y, de l'acceptant à la distanç Relation de la contra de la Roder de Rosette, y d'acceptant res de la Bilitableau, moitten y, de l'acceptant de la commerce, de l'acceptant de la Roder de Rosette, y d'acceptant à la distance de la Roder de Rosette, y d'acceptant à la distance de la Roder de Rosette, y d'acceptant à la distance de l'acceptant de la Private de la Private de l'acceptant de la contra de l'acceptant de la contra de l'acceptant de la Private de l'acceptant de la Private de l'acceptant de la private de la Private de la Private de l'acceptant de la Private de l'acceptant de la Private de l'acceptant Marchie, 14° Um pris de l'Extrophy; 15° Une carle parte de Renze, 16° Une est a parte de l'active;
15° Une lare le reu de Genemere, 16° Une due
1 ceu d'Anne, 19° Une est a parte de l'active;
15° Une lare le reu de Genemere, 16° Une due
1 ceu d'Anne, 19° Une est le parte de la Minle place de la Blanchamerie, 18°, Une ceu le parte de Branchamerie, 18°, Une ceu le parte de la Blanchamerie, 18°, Une ceu le parte de la Verent, 18°, Une desta le rou de Baquélio ceux;
15°, Une ceu l'Anne, 19°, Une me le place de la vere le parte de la Veren, 18°, Une ceu le parte de la Veren, 18°, Une ceu le parte de la Veren, 18°, Une ceu le Baquélio ceux;
15°, Une ceu l'Anne, 19°, Une ceu le parte de la Veren, 18°, Une ceu le parte de l'active de la Veren, 18°, Une ceu le parte de l'active de la Veren, 18°, Une ceu le parte de l'active le parte de l'active l'activ

An poda d'Aro. Mariji de Jeces Morres, decesses

Bentelles, le pli condensates on ", vid. A. n." pall, A. ha profile pour Visualitate, de Mario Hoppin. A. ha profile pour Visualitate, de Mario Hoppin. A. ha profile pour P. Chana, ", same a de la finalitate de la profile pour le campa l'archive nout, a des resistants en comme de Jeanne, la factio l'archive Philippour Chana de Jeanne, la factio l'archive l'archive pour le profile pour le profile

rays a maje de quante anolle material

deram le majaire J. B. Cheval, a Kreanlim, et lemane, le 3 juin a -By, decreté en condatoration in il. B du autmenoir

16

A. An profit de la c t. Mario Jusipha Valda lonz, va. il Joan Consenuent, partie

dominists also are holder developed and and obtained or payments of man and and administration of the second and and administration of the second and administration

ough de la Rijeblique formanie, et la ...

Grantes, pr. Che-lest Hausen enemignet, luciuses de nécesari d'appel, desta li literatie, permet parc de la Presente, per la Marie de la Rivestille, permet parc de la Presente, per la Marie III della ciliè de la Presente, per la Marie III della ciliè de la Rivestille, per la Marie III della ciliè de Rivestille, per la Marie III della ciliè de Rivestille, per la Marie III della ciliè della cil

7 85 cm transcription la Joranville. dille Pa annougan. I min in only , of one on your , or derine , of Cope in Vida Varior from for

annonçant la rente publique de la maison. (Papier, A. de Selliers de Moranville,) Fig. 5. — Verso de l'affiche du 2 frimaire an XI an 85 cm \times 42 cm. Archives personnelles du Chevalier A.

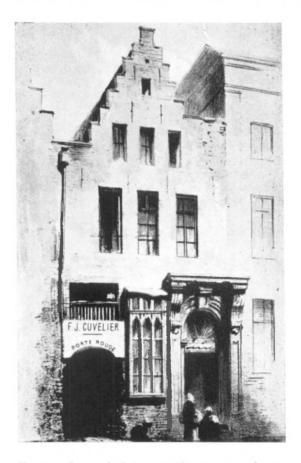


Fig. 6. — Gravure de Simoneau et Toorey montrant la maison dite de Breughel construite entre murs mitoyens, avec l'entrée de la ruelle de la Porte Rouge, (Extr. du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 2° année, 1865.)

fait partie d'une même propriété à double pignon sur rue (10). C'est l'argumentation que nous employâmes nous-même en 1957 en un rapport qui devait aboutir au classement de l'édifice (11). Nous verrons plus loin que nous disions vrai pour ce qui regarde la ruelle mais que nous nous trompions quant à la double maison.

Pourquoi le dessinateur de 1863 n'avait-il en elfet rendu que la moitié d'un même ensemble ? En raison de la tradition orale qui, déjà, y voyait la demeure d'un illustre artiste ou tout simplement à cause de l'aspect

⁽¹⁰⁾ Voir aussi DE Brov, op. cité, p. 517 : « elle est à double pignon à redents ».

⁽¹¹⁾ Commission royale des Monuments et des Sites. Dossier nº 91/12/70/2 rapport du 21 lévrier 1957.

A PROPOS DE LA MAISON DITE DE BREUGHEL



Fig. 7. — Mur latéral de la maison Breughel, à front de la rue de la Porte Rouge. La surépaisseur de la base et les niches à lampes indiquent qu'il s'agit d'un ancien parement de mur intérieur. A remarquer aussi la trace d'un rampant de toiture d'un premier immeuble voisin, à hauteur des fenètres du premier étage en façade, vers la lucarne du toit. La porte s'ouvrant sur la rue de la Porte Rouge est postérieure à la création de celle ci. (Photo Bijtebier, 1964.)

pittoresque de l'impasse qui seul tenta le crayon ? De Brou et Des Marez s'attachèrent aux deux arguments. Nous nous attacherons surtout au second.

Après une sévère auscultation qu'une occupation intensive des lieux rendait délicate, en considérant comme jadis intérieur le parement aujour-d'hui extérieur du mur à front de la rue de la Porte Rouge (lig. 7) nous basant sur le plan de la construction (lig. 8) relevé par l'architecte Paul Harveng et nous souvenant de la description de la rue qu'avait donnée

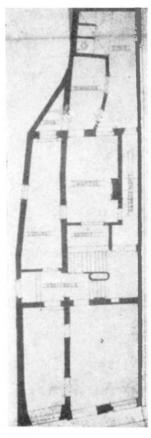


Fig. 8. — Levé de l'immeuble au 152 rue Hante élaboré par l'architecte Paul Harveng, (Ville de Bruxelles, Archives du Service des alignements et niveaux. Encre de Chine sur calque, s.d. 48 cm. × 42 cm.)

Eugène Bochart en 1853 (12), nous estimions pouvoir faire nôtres ces affirmations de nos devanciers :

« cette maison au-dessous de laquelle passe ia ruelle de la Porte Rouge » (13) et « la grande porte cintrée du rez-de-chaussée était, avant la transformation de la rue. l'entrée de l'impasse de la Porte Rouge (14). La première de ces citations est de 1863, la seconde, de 1018. Entre les deux se situe le percement de la rue de la Porte Rouge actuelle dont le plan d'alignement qui nous reste pourrait surprendre (15). Ce document, élaboré à l'échelle de 2 mm, par m, le 20 juin 1888 par Maeck et qui sera sanctionné par arrêté royal le 28 octobre de la même année (16), porte en effet pour titre « Elaraissement de la rue de la Porte Rouge » et le tracé à l'encre rouge des alignements de l'artère à créer englobe effectivement l'impasse ou la ruelle, du moins en partie (lig. 8). La vérité est cependant simple. Elle met en défaut le zèle d'un arpenteur qui a travaillé sur extrait cadastral en méconnaissant les lieux. Incorporer un passage public existant (en plan) à l'assiette d'une voirie à créer, n'est-ce pas rationnel?

Et cette façon de faire qui justifie le titre de son travail, permettait à l'auteur de projet de prévoir — c'est le péché de tout géomètre — un alignement parfaitement rectiligne. Aucune mé-

(16) Voir les décisions du Conseil communal, les pièces de l'enquête publique et l'arrêté royal aux Annexes III à VIII.

⁽¹²⁾ Bruxelles ancien et nouveau. Dictionnaire historique des rues, places, édifices, promenades, etc..., Bruxelles, s.d. (1855), 19 cm × 12 cm, 591 p. Cfr. p. 405 : « Porte Rouge (impasse de la). Commence RUE DES MINIMES : finit RUE HAUTE. Cette rue est un véritable labyrinthe de ruelles, de cours et de recoins. Autrefois elle se fermait le soir, du côté de la rue Haute, par une porte peinte en rouge ».

⁽¹⁵⁾ Dr. Brou, op. cité, p. 517.(14) Drs. Mariz, op. cité, p. 25.

⁽¹⁵⁾ Ville de Bruxelles. Archives du Service des alignements et niveaux, Calque toile, encres de Chine noire et rouge. 20 juin 1888. 51 cm × 40 cm. Il en existe des copies conformes du 18 mars 1905 à l'encre de Chine sur papier, au format de 55 cm × 55 cm. En réalité, un premier plan d'élargissement avait été adopté par le Conseil communal dès 1805, (procès verbaux des seances des 8 et 15 juillet 1805 ainsi qu'avis d'enquête publique in Bulletin communal, 1805, 1° semestre, pp. 14 à 15, 52 et 55 à 55, et 2^d semestre, pp. 64 à 65) et approuvé par arrêté royal le 8 septembre 1805 (Bulletin communal, 1800, 1° semestre, pp. 187 et 188). Mais à la suite d'une action intentée par le Comte de Mérode Westerloo, propriétaire riverain à qui un changement de niveau a occasionné un surcroît de dépenses (idem, 1806, 1° semestre, p. 210) la Ville lut condamnée à payer diverses indemnités (idem, 1807, 1° semestre, p. 292, et 2^d semestre, p. 455). Plusieurs interpellations eurent dès lors lieu pour le retrait du plan ou son exécution (chr. Bulletin communal, 1808, 2^d semestre, pp. 598 et 599 : 1800, 1° semestre, pp. 153 à 156, 158, 159, 162, 187 et 188, et 2^d semestre pp. 257, et 258 : 1871, 2^d semestre, p. 470 : 1884, 2^d semestre, pp. 52, 151 et 152).

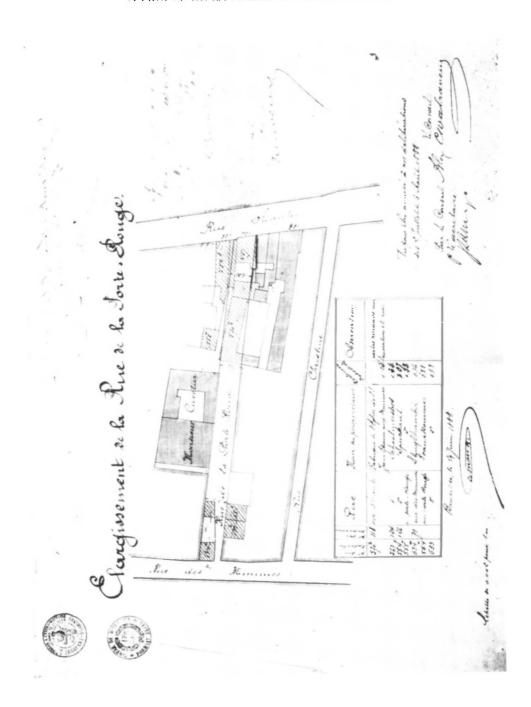


Fig. 9. — Plan d'alignement de la rac de la Porte Rouge dressé à l'échelle de 0,002 pour 1.000 par Maeck le 29 juin 1888 et approuvé par arrête royal le 20 octobre 1888. (Ville de Bruxelles. Services des alignements et niveaux. Calque toilé, encres de Chine noire et rouge, 51 cm \times 40 cm.)

prise n'est cependant possible, la largeur de la rue et de la ruelle ligurant au plan d'alignement englobe la largeur totale de la maison encore en place. Ajoutons, à la décharge de Maeck, que la ruelle ligure en pointillé sur son plan.

La réalisation de ce plan d'alignement aurait nécessairement condamné tout l'immeuble qui nous intéresse pour une emprise de quelques centiares seulement. C'est la raison pour laquelle les édiles y renoncèrent et c'est pourquoi l'actuel côté sud-ouest de la rue de la Porte Rouge présente encore un lort rétrécissement au débouché sur la rue Haute.

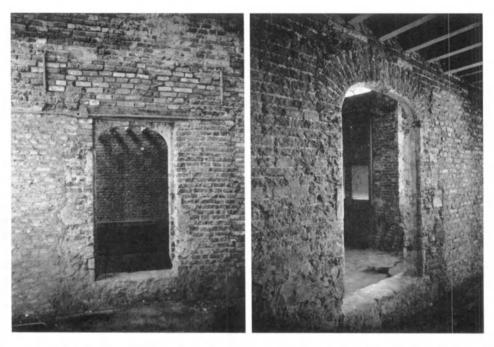


Fig. 10. — Faces intérieure et extérieure d'un passage mis à jour dans le couloir latéral de l'immeuble. C'est l'entrée primitive de la maison par l'impasse de la Porte Rouge.

TÉMOINS ARCHÉOLOGIQUES

Les travaux entrepris récemment par le dernier acquéreur du bien, M. Heuleus, docteur en médecine, sont venus confirmer de manière éclatante la subsistance de l'ancienne ruelle. Débarrassés de leurs enduits, les murs ont laissé apparaître bien des traces de leur histoire. Parmi celles-ci, une baie de communication entre la pièce du rez-de-chaussée en façade et le passage latéral qui servait jusqu'il y n'y a guère de siège d'exploitation à un petit commerce de friture : le chanfrein de l'encadrement en pierres blanches appareillées, l'arc surbaissé doublé d'un linteau en bois, la position de la batée comme du seuil malheureusement ravalé, tout, dans cet élément, permet d'affirmer qu'il s'agit d'une porte extérieure (lig. 10).

Témoins particulièrement émouvants, des arrachements de maçonnerie dans le soubassement du mur intérieur, côté sud-ouest, à l'extrémité du couloir vers le jardin rappellent encore le difficile passage des charrettes à bras (17) que l'on allait remiser jadis à l'arrière de l'immeuble (lig. 11). Enfin, autre souvenir de la ruelle, le départ de l'arc surbaissé qui surmontait l'entrée du passage dans la façade arrière de la maison est toujours en place (lig. 12).

Il n'y a donc aucun doute possible : la ruelle de la Porte Rouge existe toujours et l'immeuble qui la contient fit partie sans erreur possible, de cette « certaine grande maison ayant deux façades séparées », dont il a été parlé plus haut.

⁽¹⁷⁾ En séance du Conseil communal du 18 septembre 1852, le hourgnestre de Bruxelles communique une réclamation des habitants de la Porte Rouge qui « disent que leur passage a une entree surmontée d'an bâtiment», que « cela gène beaucoup la circulation la mit » et qu'il leur serait agréable d'y voir « Jaciliter la circulation des voitares » (Ville de Bruxelles, Bulletin communal, 1852, 1^{cr} semestre, pp. 100 et 110).

Deux ans plus tard, en séance du 8 juillet 1854, le Conseil communal, à la suite d'une nouvelle réclamation des habitants du passage de la Porte Rouge, ouvre une discussion sur le mode de pavement de la ruelle : « M. Van Hambeek : quel que soit le mode de pavement, ce passage est tellement étroit que, quand une charrette y passe, il n'y a plus de place pour les piétons, M. le Bourgmestre : Aujour-d'hui, les voitures ne peuvent plus glisser contre le mur : autrement elles pouvaient glisser à droite ou à quanche » (Ville de Bravelles, Balletin communal, 1854, 2^d senestre, pp. 4 et 5).



Fig. 11. — Arrachements produits par le passage des charrettes à l'extrémité de la ruelle, vers le jardin. (Photo Bijtebier, 1961.)



Fig. (2. — Détail de la façade arrière montrant le départ de l'arc qui surmontait l'entrée de la ruelle de ce côté. (Photo Bijtebier, 1964.)

Nous avons dit que, lors d'un premier examen, nous nous étions trompé au sujet de ces « deux Jaçades séparées » en supposant que l'une d'entre elles avait été démolie lors du percement de la rue de la Porte Rouge. Une analyse plus poussée de la description du bien, donnée par l'affiche de 1802 (fig. 4 et Annexe II), ainsi que l'examen minutieux du parement intérieur des murs mitoyens ont confirmé cette erreur.

A une virgule près (« rue Haute, sur la gauche ») qui aurait pu prendre place trois mots plus loin, le texte de l'affiche permet en effet d'affirmer que la « grande maison ayant deux façades séparées » était constituée de l'immeuble qui nous intéresse et de la bâtisse voisine, là où est exploité actuellement un « Café populaire » (fig. 1).

Reprenons ce texte en désignant chaque élément décrit par une lettre

que nous reporterons sur le plan des maisons (lig. 15) :

« Certaine grande maison, ayant deux façades séparées, ... composée au rez-de-chaussée d'un grand vestibule (A), recevant le jour d'une croisée (a) vers la rue Haute, sur la gauche un grand escalier (B), derrière lequel la cuisine (C), recevant le jour d'une croisée (b) vers la cour (D); à droite une grande chambre à cheminée, recevant le jour par trois croisées vers la dite rue, une arrière-chambre à cheminée, recevant le jour par deux croisées vers la cour; entre laquelle chambre et cuisine (C) se trouve un passage (E) conduisant du vestibule (A) à la

cour (D) et jardin ; sur la cour (D) une laverie (F) et pompe à deux sorties d'eaux, et au fond du jardin un cabinet (G ?) et une sortie. »

Il nous est évidemment dillicile — faute de sondages possibles — de contrôler ce qui, dans ce texte, a rapport à la maison voisine (repris en petites majuscules), mais le passage « ...entre laquelle chambre et la cuisine » est particulièrement significatif.

- « Un entresol (H) venant au-dessus de la ruelle, dite la Porte Rouge, recevant le jour d'une croisée (c) vers la rue, et d'une [croisée] (d) vers ladite ruelle » confirme également l'actuelle disposition des lieux.
- « Au premier étage, une chambre à cheminée et alcôve (1) recevant le jour par deux croisées (e-e), et un cabinet, par une croisée (1) vers la rue; une seconde chambre à cheminée, recevant le jour par deux et un cabinet par une croisée vers la même rue; deux arrière-chambres (dont l'une marquée J) à cheminée, recevant chacune le jour par deux croisées (g-g) vers la cour. »

Les transformations profondes ainsi que la surélévation de l'immeuble voisin ne nous permettent malheureusement pas de pousser la comparaison avec les descriptions de l'alfiche pour ce qui regarde les souterrains et le comble.

Ce qui est cependant encore comparable, ce sont les dimensions renseignées à l'affiche et celles relevées sur place, qui sont identiques (fig. 15).

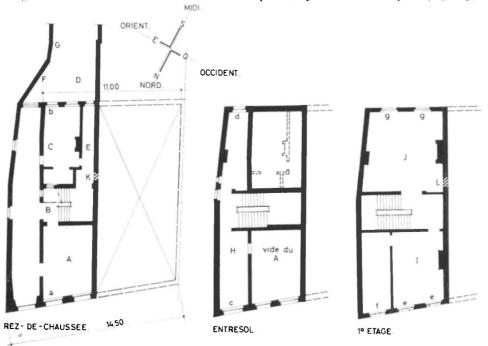


Fig. 13. — Plans reconstitués de l'immeuble avec références au texte de la description donnée par l'affiche du 2 frimaire an XI.



Fig. 14. — Trace dans la pièce arrière du rez-dechaussée d'une ancienne baie de communication (?) entre la maison de la Porte Rouge et l'immeuble voisin existant. (Photo Bijtebier, 1964.)



Fig. 15. — Trace dans la pièce crière à l'étage d'une ancienne baie de communication (?) entre la maison de la Porte Rouge et l'immeuble voisin existant. (Photo Bijtebier, 1964.)



Fig. 16. — Traces d'un ancien rampant de toiture à hauteur du deuxième étage sur le mur extérieur perpen diculaire à la façade. (Photo Bijtehier, 1964.)



Fig. 17. — Portail en pierre bleue rapporté d'un autre immeuble et réédifié à l'emplacement d'une ancienne fenètre, avec un empiètement de 26 cm sur l'immeuble voi sin. (Copyright A.C.L., n° 75.510 A.)

Enfin, dernier élément non négligeable parce qu'à nos yeux suffisant, la délimitation même de l'ensemble du bien : « joignant le dit terrain entre le nord et l'occident à la rue Haute ; entre le nord et l'orient, à la ruelle dite Porte-Rouge : entre l'orient et le midi aux biens de ci-devant Minimes, acquis par le cit. Pierlet, et entre le midi et l'occident, aux biens des cit. J. B. Van den Elscken et N. Contemprez. » Autrement dit, la limite nord-est est formée par la ruelle de la Porte Rouge. La deuxième des façades séparées ne pouvait donc se situer qu'au sud-ouest, c'est-àdire là où se trouve le « Café populaire ». Le dérochage des murs intérieurs a d'ailleurs fait apparaître des traces qui pourraient être celles d'anciennes baies de communication entre les deux immeubles, dans le passage longeant la cuisine (fig. 14) et au droit de celle-ci, à l'étage (fig. 15) (18). Enfin, le portail en pierre bleue qui, vraisemblablement. remplaca un jour une fenêtre et justifia ainsi les termes « grand vestibule » utilisés dans le texte de l'affiche de 1802 a été réédifié à cheval sur la mitovenneté, empiétant de plus de 26 cm sur la façade contiguë (fig. 17).

Nous pouvons donc avancer, sans grand risque de nous tromper cette fois, que la maison de la Porte Rouge, dite de Breughel, et sa voisine abritant le « Café populaire », sont bien la « certaine grande maison à deux façades séparées » dont il est fait mention en 1711 et en 1802.

⁽¹⁸⁾ Ces baies sont indiquées en K et L an plan lig, 15.

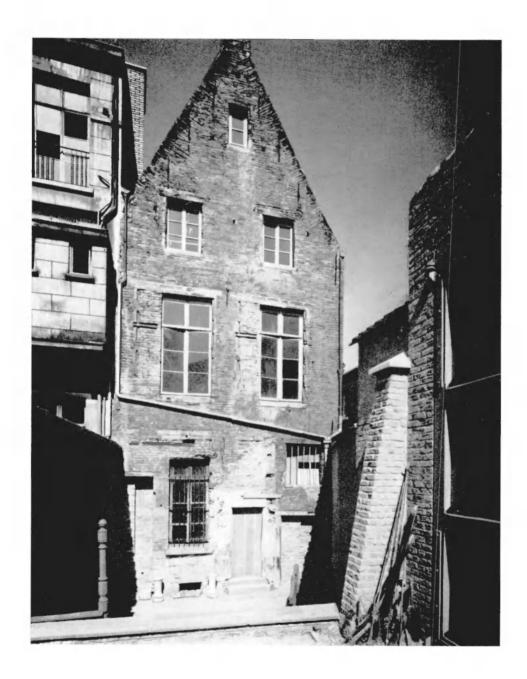


Fig. 18. — Façade arrière de l'immeuble montrant des traces de baies primitives et le souvenir du débouché, en bas à droite, de l'ancienne ruelle de la Porte Rouge. A gauche, le passage obturé de l'ancien passage centre celle-ci et la cuisine » de l'affiche du 2 frimaire an XI. (Photo Présence de Bruxelles, 1964.)

SOUHAIT EN GUISE DE CONCLUSION

Les façades et la toiture de la Maison dite de Breughel ayant effectivement été classées au titre de monument historique par arrêté royal en date du 30 novembre 1960 (19), le Dr Heulens chargea l'architecte Hannaert de rendre à la construction son aspect primitif (20).

Déjà les dérochages, en même temps que la mise à jour archéologique du plus haut intérêt, ont fait apparaître quelques difficultés. C'est d'abord la trace d'un ancien rampant de toiture à hauteur du deuxième étage sur le mur extérieur perpendiculaire à la façade (ce qui prouve qu'à l'origine l'habitation était beaucoup plus basse (fig. 16); c'est ensuite les restes des linteaux et des harpes de pierre de deux grandes baies à triple jour au premier étage vers la rue Haute, que remplacèrent un jour trois fenêtres à croisée plus classiques (fig. 1); c'est encore l'arc plein-cintre appareillé qui marquait l'entrée de la ruelle de la Porte Rouge en laçade à rue; ce sont enlin les traces des fenêtres d'origine, du passage à côté de la cuisine et du débouché de la ruelle en façade arrière (fig. 18) dont l'ordonnance a été fort maltraitée. Tous ces détails, en raison de l'épaisse couche de ciment qui les cachait à ses yeux (fig. 19) furent ignorés par l'architecte Raymond Vanderstappen qui, en 1942, exécuta de la Maison Breughel un relevé qui se voulait précis (fig. 20).

C'est dire l'importance des éléments rendus à la lumière, c'est souligner la prudence avec laquelle il faut opérer !

Garder et protéger ces précieux témoins d'histoire, éviter de reconstituer à tout prix un cadre qui serait, plus que l'image d'un moment de son évolution, le reflet de l'imagination créatrice du restaurateur, tels sont les impératifs qui sauveront le monument parvenu jusqu'à nous et qui permettront peut-être un jour de justifier avec certitude — comme aujour-

(19) Moniteur belge du 8 février 1961, p. 768.

⁽²⁰⁾ Voir à ce sujet Le public à la découverte de Breughel in Présence de Bruvelles, n° 05, juin 1964, pp. 13-16, ill.

d'hui la subsistance de l'antique *Porte Rouge* — l'occupation effective des lieux par le plus populaire des peintres du nom de Breughel.

C'est pourquoi il y aurait lieu, à notre avis, d'étendre le classement de l'édifice à l'entièreté de l'immeuble.

Août 1964



Fig. 19. — Façade de l'immenble à front de la rue Haute, en 1940. Un enduit et des peintures de toutes natures y recouvrent les traces des états anciens. (Copyright A.C.L.., n° 76375 A.)



F10. 20. — «Relevé » pseudo scientifique effectué en 1942 par Raymond Vanderstappen. L'imagination du dessinateur a suppléé au manque de témoins alors recouverts par un enduit de ciment. Papier dessin au lavis aquarelle, format grand aigle. (Copyright A. C. L., nº 45040 B.)

ANNEXES

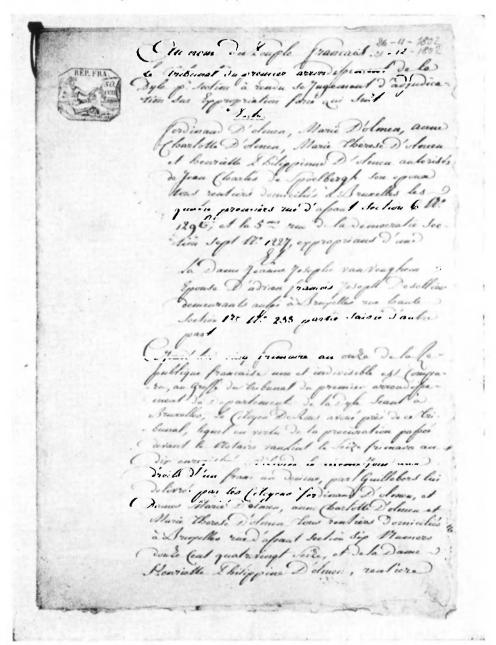
Acte du 16 mai 1711 passé devant les échevins de Bruxelles et relatif
à la vente de la maison sise actuellement 132, rue Haute, (Archives
générales du Royaume, Greffes scabinaux de l'Arrondissement de
Bruxelles, rég. nº 1418. Papier, 28,5 cm × 17 cm, s.p.)

Item Laurentius Ignatius De Hoedt in den naem ende vanwegens Jouffrouwen Clara Cecilia ende Seraphine Therese van Horenbeque, Jonckers Jan Florimondo ende Alexis van Horenbeque, kinderen ende erffgenamen, wijlen heer Jan Baptista van Horenbeque, in sijnen leven riddere, heere van Alsinghen, raedt ende rentmeester generael van Sijne Majesteijts domeijnen in 't Quartier van Antwerpen, mede als erfgenamen ab intestato van wijler Joncker Carolus Amandus van Horenbeque, hunnen broeder, ende voorts in regarde van vrouwe Anna Françoise van Horenbeque hunne absente suster specialijck geauthoriseerd bij den Souvereijnen Raede van Brabant, conform d'acte onder 't cachet secreet van Sijne Majesteit van den 17 aprilis lestleden, geparapheert Grijspeert, onderteeckent Leyens, Item van wegens den notaris meester Egidius Van de Put, als genomineerden ende aengestelden curateur ende sequester over de goeden ende innecomen van wijlen Joncker Francisco van Horenbeque, oock hunnen broeder was, bij acte van den voors. Raede van den date vijlf junij XVII^e negen, geparapheert Grijspeert, onderteeckent J.P. Christijn ende gecachetteert met Sijne Majesteijts segele, gebruijckende de naerdere speciale authorisatie hem verleent in den selven Raede op den 17 april 1711, insgelijckx geparapheert Grijspeert, onderteeckent Leyens, met het cachet secreet van Sijne Majesteijt daerop gedruckt, respectieve den naergenoemden notaris originelijck gebleken ende vuijt crachte van de speciale ende onwederroepelijcke procuratie hem bij de voorn, persoonen in qualiteijt ende naer vermogen als voor sunderlinge gegeven ende verleent naer vuijtwijsens den instrumente notariael daer op gemaeckt, gepasseerd voor den notaris Ferdinand Philippe Thijs ende sekere getuijghen op den XXI^{en} aprilis XVII^e ell1 de schepenen naebes. gethoont heeft opgedraegen met wettiger verthijdenissen in den handen van heer ende meester Joan van den Dijcke, licentiaat in de rechten, secretaris der stadt Brussele, vanwegen des heere Amptman der selver stadt van heerheijderwegen uuijtdijen men den gerechtigen grontheere van de goeden naebes, niet gevuechelijck geweeten en can daerover staende ten behueve van d'heer Henrico van Beughem ende Jouffrouwe Joanna Marie van Vreckem, gehuysschen, sekeren grooten huijse, hebbende twee appaerte gevels met den hoff, stalle daerachteraen gelegen ende allen sijne toebehoorten gestaen ende gelegen binnen dese stadt

Brussele op de Hoochstraet, tegenover de Refugie van Vorst, met alle beneficiën ende servituijten dese goeden eenichsints raeckende gelijkckerwijs wijlen den advocaet François van Horenbeque ende Jouffrouwe Clara van Vossum, gehuijsschen, der constituanten grootouders waeren, de selve goeden hadden doen evinceren ende vercoopen bij Verreijcken ende verdieren in des heere Amptmans camere tot verhael van de achterstellen eender erffelijcke rente van vijffenseventich guldens 's jaers daervan sij als hoochste ende leste verdierderen sijn coopers gebleven metten uuijtganck van de brandende keersse op den XVI^{en} september XVI^c vierenviifftich volgens de conditiën daer van sijnde, geteeckent D. van Asbroeck. daerinne wijlen hunnen vader als eenigen erffgenaem soo van den voorn, sijne ouders als van den hoochweerdigen heere Franciscus van Horenbeque, in sijnen leven Bisschop van Gendt, sijnen broeder, is gegoeijt ende geërllt bij brieve van den XVII^{en} januarij XVI^e vijff en tachentich, geteeckent J. Van den Dijcke, Coco Tax, hebbende de constituanten dese goeden publieckelijck in de Camer van Uccle doen te coop stellen alwaer deselve op den 16 december 1710 metten uuijtganck van de brandende keersse sijn gebleven aen de voorn, d'heer Henrico van Beughem ende Jouffrouwe Joanna Marie van Vreckem volgens de conditiën daervan sijnde. geteeckent J.V. Langenhove, Coco van Laethem, waertoe wordt gerefereert voor vrije, suijver ende onbelast uuijt dien dese goederen sullen worden ontlast ende ontslaegen van alle commeren ende renten daermede dese goeden moghen sijn belast geweest, verclaerende sijne voors, constituanten totten voors, grooten huijse ende toebehoorten geen recht meer te behouden, maer allen 't selve over te geven te behueve der cooperen metten selven rechte, waerschap ende vasticheijt, die sij uuijt den hooffde als tevoren daer aff ende inne hadden, gelovende in den naem ende uuijt crachte als boven hun daerenboven daeraff ende van alles waerschap ende altoos genoech te doene asternaermaels iet aene gebraecke uuijt dyen de voorschreve cooperen op het instant versoeck der constituanten in handen van Heer Dominicus van L'uijttum daer toe gecommitteert bij de heeren president ende luijden's Conincx Rekencamere in Brabant hebben overgetelt den vollen coopprijs der voors, goeden ter somme van vijffduijsent sevenhondert achtensetisch guldens wisselgelt op mindernisse van 't sloth van rekeninge van wijlen hunnen vader die daerover heeft verleden sijne particuliere quittantie dyenvolgens dat dese goeden hun moeten volgen voor suijver gelt, suijver, goet op den voet der gemelde conditiën. Daernaer die voorgen, secretaris van den Dijcke vanwegen als boven heeft voorts overgegeven ten behoeve van de voorn, d'heer Henrico van Beughem ende Joulfrouwe Joanna Marie van Vreckem, gehuijsschen de voorg, goeden metten waerschap ende vasticheijt voors, erffelijck te houden ende eeuwelijck te besitten in alder vuegen ende manieren gelijck voors, staet behoudelijck. Circonder sijns D.D. Cano et Jacops scab. XVI maij 1711.

Cano et Jacops 16 maij 1711.

II. A. Fac simile des trois premières pages d'une copie conforme du jugement du tribunal du premier arrondissement de la Dyle en date du 5 frimaire an XI (26 novembre 1802) relatif à une adjudication sur expropriation forcée d'une maison rue Haute à Bruxelles et enregistré à Bruxelles le 18 nivôse an XI. (Archives personnelles du Chevalier A. de Selliers de Moranville. Papier, 25 cm × 18 cm, 4 folios écrits recto et verso.)



authorises de Jean Charles de poetbergh Son Lovar realis Sombilies & Sweetles rice So la Democratie Section Sopt oumore Doute out ringt sont, Souls Lafans of beritiers De for Joseph Malline Styacio - the Dolonen St. remies all So la Dete Marie Stay = rolite rollierin gistain Dericy poursuis auto propriation forces Sur la Dan You Soughow, routions, opende I adrica francois Yoloph Deselvers demourant a Srucelles inc bank ressiere nessero Deup cent treate Briss, De Vinemable is a pris designe Sastin Testaine grande maison agant deup farades Se par. tos ask fardin applied ances of Depotendamens I will site on the commune Do Strugther rea brands oris axis to of Devant rafige Deforels Section perceniers numero daup cout trante : tros occupro par la let Jeanne Josephe van Soughen anuposed an roy Champed J'un grand vestibule recevant le your orbises vers la rue baute, Jus laganthe un q Meaties, derrione lag I he cuisine Procesant to Vane croised vers la cour, à Praile aux grans Chambre à Checuines recevant le four fai trois Phonines recesant le Jour par Doup ovoises vors to cour, entre laquelle chambre et cuision de Trouve na padrago conduisant du vestibule ala Come at John Stor to cour, une larcrie 1 a Doug Sortes Jeany of on food In Jardin has Ca. Le Souterain est compose de Prois cares dont Doup aver Souperail vers to and of une aver Songinail un cortrased general an refer de la rulle cite la worth rouge, neerant le your Dans croises vers la) rea at J'ans vers la Yet ruelle. allow recessant to four par deup frances et un

more and vacation (Paris heren monates Level it lie a xtranster le prouver four troughte Josephol and De Trouch freelister and with Jean Jelogh nouther beagen their out prince of our (interment ands que le tout a ch muse any a horn was (dayone It at a wood for the Character & wilet of rates to mer of & bearings yout ways, who I much at to und our cals to come of I wrent a la resulte dile las mulante land of factions a la me boate de n'adque den 'de contra forque l' R. 3,1 Er. has at sep defed milion suarrach Soury (entime has South 1 se nearly wolver , derout how for how The you loves do love it he in winginds he nowthe dept were received in the ductions, for que as Soul and sources de profession of my mission from to low how of compressed hall will be porte tord mother caguard oug betteration of vers large vest to ne of comprise to port bough que metry 3 oke me daper fraile compaire Inco beach. truck ily mound of cing coul number quale mill marine, four of Jardie, & outland quales coul Tool & Towning . The Leguel Soul wouthland le Die between Chamber a Chamar mas on Grand Characas the Country of Land on an anomar of the Country o (bounds a Chausers morden to fine per day of atured, pur um (nochos vers la une secon

B. Affiche du 2 frimaire an XI (23 novembre 1802) annonçant la vente publique d'une maison rue Haute à Bruxelles.

(Archives personnelles du Chevalier A. de Selliers de Moranville, Papier imprimé, 85 cm × 42 cm).

DE PAR LA LOI

ADJUDICATION le trente frimaire an onze, à dix heures du matin, à l'audience publique du Tribunal Civil du premier Arrondissement du Département de la Dyle, séant en la Commune de Bruxelles, au local de la ci-devant Chambre des Comptes, rue de la Loi.

UNE GRANDE MAISON, ayant deux façades séparées, jardin, appendances et dépendances d'icelle, située en la commune de Bruxelles, Rue-Haute, vis-à-vis de l'ancien Refuge de Forest, cotée à l'ancien livre des quartiers, quartier St.-Julien, n. 44, aujourd'nui section première, n. 233.

A VENDRE SUR EXPROPRIATION FORCEE.

Os lait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu de certain contrat passé à Bruxelles, le vingt-deux mars dix-sept-cent-quatre-vingt-deux, devant le notaire Pierre Marteleux et témoins. et des exécutoriales y ensuivies au ci-devant conseil de Brabant. le vingt-cina du même mois, paraphées Crim.p. v., signées F. Helman de Termeeren, sur condamnation volontaire décrétée au même conseil. ledit jour vingtcinq mars, paraphées et signées comme dessus, comme aussi en vertu du jugement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Bruxelles, le huit ventôse an dix, et du mandat d'exécution y ensuivi le dix-neul du même mois ; signé M. J. Trico, vice-président, et Sels, greffier, scellé en forme et enregistré à Bruxelles, le vingtun dito, par Degon, qui a reçu trente-un francs, trente-cing centimes, y compris le droit de greffe et le dixième en sus, lequel jugement déclare exécutoire au profit des requérants à charge de la partie saisie, ci-après nommée, lesdits contrat et condamnation volontaire, portant constitution d'une rente capitale de douze-mille-sixcent-quatre-vingt-dix-huit—francs, quarante-un $\frac{27}{100}$ centimes, sauf

erreur, faisant la somme convenue entre les parties, de six mille florins, argent lort de Brabant, à quatre pour cent courant du change, au profit de feue Marie-Hyppolite - Catherine - Ghislaine De Vica De Cumptich, veuve St. Remy, pour l'usufruit et de ses enfans poursuivans ci-après nommés pour la propriété, enfin en vertu de l'acte de taxe et du mandat d'exécution y ensuivi au tribunal civil de première instance, séant à Bruxelles, le cinq germinal an dix ; signé M.J. Trico, vice-président et Sels, greffier, enregistré à Bruxelles, le même jour, par Degon, qui a recu les droits, et scellé en lorme : et faute par la dame Jeanne-Josèphe Van Beughem, partie saisie, d'avoir satisfait au commandement qui lui a été signifié le six vendémiaire dernier, par le ministère de Charles Hancart, huissier, ledit commandement enregistré à Bruxelles, le luit du même mois, par Degon, aux droits d'un franc. un décime, et tendant au payement 1º de la somme de troismille - six - cent - quatre - vingt - deux francs, cinquante-trois centimes, pour échéances de la rente mentionnée audit acte, jusques et y compris l'échéance du premier germinal an neuf ; 2º de quatrecent-trente-cinq francs, trente-sept

too centimes, laisant, sauf erreur, celle due, de deux-centquarante florins, argent courant de Brabant, pour échéance de ladite rente du premier germinal an dix: 5° de quatre-vingt-treize francs, quatre-vingt-dix-sept centimes, pour frais taxés audit acte du cinq germinal an dix:

Il sera, à la requête du citoyen Ferdinand D'Olmen et des dames Marie D'Olmen, Anne-Charlotte D'Olmen et Marie-Thérèse D'Olmen, tous rentiers n'exerçant aucune profession, domiciliés à Bruxelles, rue d'Assaut, section 6, nº 1296, et de la dame Henriette Philippine D'Olmen, rentière, n'exerçant aucune profession, autorisée de Jean-Charles De Spoelbergh, son époux, rentier, n'exercant aucune profession, avec lui domiciliée à Bruxelles, rue de la Démocratie. section 7, no 1227, seuls enfans et héritiers de leu Joseph-Ma-thieu-Hyacinthe D'Olmen St.-Remy, et de ladite Marie-Hyppolite-Catherine-Gislaine De Vica. lesquels lont élection de domicile en la demeure du citoyen Lefebvre, jurisconsulte à Bruxelles, rue de la Postérité, section 7, nº 1187;

Sur la dame Jeanne-Josèphe Van Beughem, rentière, cans protession connue, temme d'Adrien-François-Joseph Deselliers, cidevant concipiste au département de la guerre des Pays-Bas, en l'absence de celui-ci, autorisée, suivant le jugement susmention né du huit ventôse an dix, demeurant en la commune de Bruxelles, rue Liaute, sect. 1, n° 235.

Procédé le trente Irimaire, an onze, à dix heures du matin, pardexant le tribunal civil du predexant le tribunal civil du premier arrondissement du département de la Dyle, séant à Bruxelles, au local de la ci-devant chambre des comptes, rue de la Loi, à la vente aux enchères et à l'extinction des leux de la maison ci-après désignée, appartenant à ladite Jeanne-Josephe Van Beughem:

SAVOIR :

Certaine grande maison, avant deux façades séparées, avec jardiu, appendances et dépendances d'icelle, sise en la commune de Bruxelles, rue Haute, vis-a-vis le ci-devant refuge de Forest, section première, nº 255, occupée par ladite Jeanne-Josèphe Van Beughem, composée au rez-dechaussée d'un grand vestibule, recevant le jour d'une croisée vers la rue Haute, sur la gauche un grand escalier, derrière lequel la cuisine, recevant le jour d'une croisée vers la cour ; à droite une grande chambre à cheminée, recevant le jour par trois croisées vers ladite rue, une arrière-chambre à cheminée, recevant le jour par deux croisées vers la cour, entre laquelle chambre et cuisine se trouve un passage conduisant du vestibule à la cour et jardin : sur la cour une laverie et pompe à deux sorties d'eaux, et au fond du jardin un cabinet et une sortie :

Le souterrain est composé de trois caves, dont deux avec soupirail vers la rue, et une avec soupirail vers la cour.

Un entresol venant au dessus de la ruelle, dite la porte Rouge, recevant le jour d'une croisée vers la rue, et d'une vers ladite ruelle.

Au premier étage, une chambre à cheminée et alcove, recevant le jour par deux croisées, et un cabinet, par une croisée vers la rue : une seconde chambre à cheminée, recevant le jour par deux, et un cabinet par une croi sée vers la même rue : deux arrières-chambres à cheminée, recevant chacune le jour par deux croisées vers la cour :

Le comble est composé d'un grenier, de deux petites chambres vers la rue, et cinq sur le derrière de ladite maison, au dessus desquelles deux greniers :

Tout le terrain sur lequel sont construits ladite maison, cour et jardin, etc., contient quatre-cent trente-six mètres, cina-cent-auarante-quatre millimètres d'étendue superficielle, comprise dans l'enclos des murs extérieurs ; la facade de ladite maison est large vers la rue, y compris la Porte-Rouge, quatorze mètres, cinquante-cinq centimètres, et vers la cour, sans y comprendre ladite ruelle, la Porte-Rouge, onze niètres, sur quinze mètres, quatrevingt-huit centimètres de profondeur, et dix mètres, quarantesept centimètres de hauteur, jusqu'au toit ou gouttières ; la cour et jardin, profonds ensemble dix neuf mètres, soixante trois centimètres, et dix-sept mètres, quarante deux centimètres de largeur sur le derrière : joignant ledit terrain entre le nord et l'occident à ia rue Haute : entre le nord et l'orient, à la ruelle dite Porte Rouge ; entre l'orient et le midi aux biens des ci-devant Minimes, acquis par le cit. Pierlet, et entre le midi et l'occident, aux biens des cit. LB. Van den Elscken et N. Contemprez :

Ainsi que le tout a été mesuré et désigné par l'arpenteur juré et patenté, Jean-Joseph Van Keerherghen, suivant procès-verbal en date du trente Iructidor an dix, enregistré à Bruxelles, le premier jour complémentaire suivant, par Faider, surnuméraire, qui a reçu un Iranc, un décime,

Evaluation du Revenu.

Ladite maison est évaluée à la matrice de rôle de la contribution loncière de la commune de Bruxelles, pour l'an dix, comme pour l'an onze, à quatre-cent-cinquante francs, ainsi qu'il en conste par l'extrait de ladite matrice de rôle, délivré par le secrétaire général de la mairie de ladite commune, signé Germain.

Etat des inscriptions existantes sur ladite maison, an jour du commandement.

(* Au profit d'Anne-Marie-Josephe Moris, fille de Josse Moris, domiciliée à Bruxelles, afin de sûreté et payement d'une somme de quatre-mille-six-centsoixante-onze livres, huit sols. cinq deniers, faisant, monnaie décimale, celle de quatre-millecinq-cent-quatre-vingt-trois fr., soixante-quatorze centimes, savoir, quatre - mille - deux - cent - quatre vingt-cinq liv. quatorze sols trois den., en principal d'une rente constituée, et trois-cent-quatre vingt-cinq livres, quatorze sols deux deniers, pour arrierages, payable le 3 novembre de chaque année, résultant d'un acte nasse devant le notaire P. Coppens, le 3 novemb. 1784, arrêts laits aux trois secrétaireries et annotation de la ville de Bruxelles, le 9 dudit mois 1795, en vertu des exécutoires du ci-dev. conseil de Brabant, le 23 octobre 1795, dépêchées sur condamnation volontaire du même jour, inscrite au bureau de la conservation des hypothèques de Bruxelles, le 28 vendémiaire an 5, vol. A, nº 208,

2º Au profit, pour l'usufruit, de Marie Hyppolite De Vica. veuve D'Olmen, rentière, demeurant à Bruxelles, rue d'Assaut, section 6, no 1296, et au profit, pour la propriété, du citoyen Ferdinand et des citoyennes Anne Charlotte : Marie Philip pine. Henriette Philippine, épou se de Jean Charles Spoelbergh. et Marie-Thérèse D'Olmen, ses enfants, qui ont tous élu domicile en ladite maison, rue d'Assaut, be section, no 1296, ici requérans, afin de sûreté et payement d'une somme de quinzemille neuf-cent-un francs, cinquante-trois centimes, savoir : douze-mille-huit-cent-cinquante sept francs, quatorze centimes en principal, deux-mille-cent-soixante deux francs, soixante-seize centimes, pour intérêts éclius, et huicent-quatre-vingt-un francs, soixante-trois centimes, pour deux années d'intérêts qui conservent le rang, résultant d'un acte passé devant le notaire Pierre Marteleux, le 22 mars 1782, (v.s.) décrèté en condamnation volontaire au ci-devant conseil de Brabaut, le 25 mars en après, saisi et arrèté par voie d'arrèt aux trois secrétaireries et bureau d'annotation de la commune de Bruxelles, le 26 mars 1782, inscrit audit bureau d'hypothèques, le 15 nivôse an 7, vol. I nº 9.

3" Au profit de Joseph-Jean-Baptiste Meulenbergh, rentier, demeurant à Bruxelles, place de la Monnaie, section 5, nº 660. domicile élu en sadite demeure, afin de surete et payement d'une somme de douze-mille deux-centsoixante onze francs, quarantequatre centimes, savoir, huit-millecinq-cent-soixante-onze Iranes. quarante trois centimes, en principal d'une rente échéant le 22 prairial de chaque année, leux-mille-cinq-cent-soixante-onze francs, quarante-trois centimes, pour intérêts échus et mille-centvingt huit francs, cinquante nuit centimes, pour deux années d'intérêts, qui conservent de rang, résultant d'un acte passé devant le notaire J.B. Cheval, à Bruxelles, et témoins, le 5 juin 1789. décrété en condamnation volontaire, au ci-devant conseil de Brabant, le 8 du même mois et les exécutoires y ensuivis de la même date, et arrêts interposés aux ci devant trois secrétaireries et annotation de Bruxelles, le 16 juin 1789, inscrite audit bureau le 26 pluviôse an 7, vol. I n°. 170.

4" Au profit de la cit. Morie Joséphe Veldekens, ve de Jean Coosemans, particulière demeurant en la commune de Bruxel les, Quai-aux-Poissons, section 3, n°. 1052, domicile élu en ladite demeure, alin de sûrcté et payement d'une somme de deux-millesept-cent-trente-quatre francs. quarante-un centimes, savoir. deux mille-cent-quarante-deux francs, quatre-vingt-cinq centimes, en principal, quatre-cent-treize francs, vingt-six centimes, pour intérêts arriérés, cent-soixantecinq francs, trente centimes, pour deux années d'intérêts, qui conservent le rang, et treize francs pour fraix non liquidés, résultant d'un acte passé devant le notaire

J. Barbé, à Bruxelles, le 17 septembre 1782, décrété en condamnation volontaire, au ci-devant conseil de Brabant, le 20 du même mois, en vertu de laquelle et des exécutoires y suivis, arrêt a été fait aux trois secrétaireries et annotation de la commune de Bruxelles, le 21 dito de septembre, par l'huissier H.J. Vandeputt, inscrite audit bureau d'hypothèques, le premier messidor au 7, vol. 20, n° 1.

5" Au profit de Pierre Rons mans et Marie Perette De Bruyn, son épouse, demeurant à Bruxelles, rue Haute, section 2, nº. 668, domicile élu en leur demeure susdite, afin de sûreté et payement d'une somme de mille-huit cent-quatre-vingt-quinze Iranes. soixante-sept centimes, savoir, mille-sept-cent-vingt-trois francs, trente-cinq centimes, en principal, et cent-soixante-douze francs, trente deux centimes pour deux années d'intérêts, résultant d'un contrat passé devant le notaire Albert-Joseph Feignaux, résident à Bruxelles, et témoins, le 29 août 1794, et la condamnation volontaire v suivie, dépêchée au tribunal civil du département de la Dyle, le 14 floréal an six. enregistré le 5 prairial de la meme année, signé Degon, inscrite audit bureau d'hypothèques, le vingt-un pluviôse an huit, vol. 3, n°. 329.

 N^0 , 1, du 24 thermidor an 7, après-midi.

Notification de procès-verbaux d'affiches pour parvenir à la vente d'immeuble, appartenant à la citovenne Jeanne-Josèphe Van Beughem, épouse d'Adrien-François Deselliers, demeurant à Bruxelles, rue Haute, sect. 1, nº 255. située commune de Bruxelles, canton de Bruxelles, départ de la Dyle, consistant en certaine graude maison, avant deux laçades séparées, jardin, écurie, appendances et dépendances d'icelle, rue Haute, vis-à-vis le ci-devant refuge de Forest, section première, nº 255, et anciennement cotée au livre de quartier Julien, nº 44. joignant ledit terrain entre le nord et l'occident, à la rue Haute, entre le nord et l'orient à la ruelle, dite la Porte-Rouge, conduisant de cette rue à celle des Minimes, et entre l'orient et le

midi à une petite plaine et à une maison appartenant à la République, provenant des ci-devant Minimes, et entre le midi et l'occident, le cit. Van Elschen et au cit. Cadet, ce terrain large à la rue de 40 pieds, et vers le derière de 65, et profond de 120, et la maison de hauteur de 47 de Brabant.

Lesdites affiches apposées par Joseph Stache, huissier à Bruxelles, suivant procès-verbaux des 22 et 24 thermidor an 7, et notiliées tant à la saisie qu'aux créanciers par exploit du 24 thermidor an 7, avec indication de l'adjudication du tribunal civil du département de la Dyle, le 19 fructidor an 7, sur une mise à prix de la somme de quinze-mille francs, le tout fait à la requête du cit. Joseph-Jean-Baptiste Meulenberg, qui a élu domicile en sa demeure, place de la Monnaie, section 5, nº 660, commune et canton de Bruxelles, département de la Dyle.

Ainsi que du tout il conste par le certificat du conservateur des hypothèques, à Bruxelles, en date du sept brumaire an onze ; signé D'Aubremé.

CONDITIONS

DE L'ADJUDICATION,

Ladite vente se lait en monnaie décimale et à charge par l'adjudicataire,

- 1" De payer le montant du prix conformément au jugement portant homologation de l'ordre qui sera dressé, et sur les bordereaux qui seront délivrés par le proflier.
- 2º De paver les intérêts du prix à compter du jour de l'adjudication jusq'au jour du payement définitil, à raison de cinq pour cent, par année, sans retenue.
- 5" De laire transcrire le jugement d'adjudication sur le registre du bureau de la conservation des hypothèques de la situation des hiens, et ce dans le mois de ladite adjudication, et d'acquitter sans aucune diminution de son prix le coût du jugement, les droits d'enregistrement, les droits d'enregistrement, les droit de grelle et ceux de transcription, et sans pouvoir prendre pos-

session de ladite maison, avant la même transcription.

- 4" Les fraix faits pour parvenir à l'adjudication seront relondus endéans les dix jours après l'adjudication aux poursuivans, sans diminution au prix principal.
- 5" De faire signifier à ses fraix aux poursuivans au domicile par eux élu en l'affiche, et à la dame Jeanne-Josèphe Van Beughem, partie saisie, copie du jugement d'adjudication et de la mention de la transcription que l'adjudicataire aura dû en faire faire, et ce, dans les trois jours qui suivront la transcription ou l'expiration du délai dans lequel elle aura dû être faite.
- 6" De demeurer personnellement garant et responsable de toute personne au profit de laquelle il pourrait faire une déclaration de command, si cette personne était notoirement insolvable.

- 7º De payer les contributions foncières et autres à compter du jour de l'adjudication.
- 8" De soulfrir les servitudes, si aucunes existent, si mieux n'aime l'adjudicataire s'en défendre à ses fraix.
- 9° Ladite maison se vend telle qu'elle est, et telle que la saisie en a joui ou dú jouir sans aucune garantie des mesures indiquées en la présente, et l'adjudicataire jouira des mêmes termes et délais qu'avaient les précédens propriétaires de l'immeuble, pour acquitter les charges et dettes hypothécaires inscrites, lesquelles charges et dettes s'imputeront sur et à concurrence du prix d'achat.
- 10" Et enfin, sous la condition, que faute par l'adjudicataire de satisfaire aux clauses ci-dessus, et de payer, soit les Iraix de vente, soit les créanciers colloques, comme aussi de faire transcrire son adjudication dans le dé-

lai fixé, il sera procédé contre lui à la folle enchère conformément aux dispositions de la Loi du onze brumaire an sept, sur les expropriations forcées.

MISE À PRIX.

Les poursuivans mettent à prix la maison ci-dessus désignée, à la somme de quinze-mille francs, pour tenir lieu de première enchère.

Fait à Bruxelles, le vingt neuf brumaire an onze.

Signé F. D'Olmen; Marie D'Olmen; A. Charl. D'Olmen; M. Thérèse D'Olmen; H. D'Olmen, femme Spoelbergh; J.C. Spoelbergh.

Enregistré à Bruxelles, le 29 brumaire, an 11. fol. 25 r°. c. 4. Reçu un franc un décime. Signé Smets.

PROCÈS-VERBAL D'APPOSITION D'AFFICHES

L'an onze de la République française, et le Deux frimaire, je Charles Hancart soussigné, huissier du tribunal d'appel, séant à Bruxelles, patenté pour l'an dix, le premier nivôse dernier, sous le nº, 10 de la 3e, classe, par le Maire de ladite ville de Bruxelles, y demeurant rue de la Bibliothèque, section 7, nº. 1146. exerçant dans l'étendue du tribunal civil de première instance séant à Bruxelles, à la requête du citoyen Ferdinand D'Olmen et des dames Marie D'Olmen. Anne-Charlotte D'Olmen et Ma rie-Thérèse D'Olmen, tous rentiers, n'exerçant aucune profession, domiciliés à Bruxelles, section 6, rue d'Assaut, no. 1296, ct de la dame Henriette-Philippine D'Olmen rentière, autorisée de Jean-Charles Despoelbergh, son époux, aussi rentier, et comme elle n'exerçant aucune prolession, et avec elle demeurant rue de la Démocratie, sect. 7, n°. 1227, seuls enfans et héritiers de feu Joseph-Mathieu Hyacinthe D'Olmen St. Remy et de Marie Hyppolite-Catherine Ghislaine De Vicq, lesquels font élection de domicile, en la de-

meure du citoyen Lefebore, jurisconsulte à Bruxelles, rue de la Postérité, section 7 nº, 1187, me suis transporté aux endroits ciaprès indiqués, en ladite ville de Bruxelles, assisté du citoyen Marsille, afficheur, demeurant à Bruxelles, rue Verte, section sept, où étant, j'ai, avec ledit Marsille, successivement à chacun desdits endroits, placardé un exemplaire de l'affiche ci-dessus, indicative de la vente de la maison appartenant à la dame Jeanne-Josèphe Van Beughem, femme d'Adrien-François-Joseph Deselliers, ladi te vente indiquée au trentième jour du mois de frimaire, an onze, devant le tribunal civil de première instance, à Bruxelles, ainsi que de mon présent procèsverbal d'apposition, savoir :

1". Une à l'extérieur de la maison occupée par la dame Jeanne-Josèphe Van Beughem. temme d'Adrien-François-Joseph Deselliers, section première, rue Ulaute, n°. 235, étant aussi l'édifice saisi : 2". Une dans la rue aux Laines ; 5". Une sur la place du Grand-Sablon : 4". Une sur la place de la Pourvoyance : 5". Une dans la rue de l'Amitté ;

6°. Une sur le Marché de la Fraternité : 7º. Une sur la place des Wallons: 8°. Une sur la porte de Hal ; 9°. Une dans la rue du Dix-Août ; 10°. Une sur le Vieux-Marché-aux-Grains ; 11°. Une sur la porte d'Anderlecht ; 12°. Une rue de l'Arse-nal ; 13°. Une sur le Vieux-Marché ; 14°. Une près de l'Entrepôt : 15°. Une sur la porte du Rivage; 16°. Une sur la porte de Flandres : 17º. Une dans la rue du Commerce; 18°. Une dans la rue d'Assaut : 10°. Une sur la place de la Monnaie ; 20°. Une sur la porte de Lacken : 21". Une sur la place de la Blanchisserie : 22°. Une sur la montagne de la Félicité: 25°. Une sur la place de Louvain : 24°. Uue sur la porte de Louvain ; 25". Une sur la porte de Schaerbeck ; 26°. Une sur la place de la Liberté : 27º. Une à l'hôtel de la préfecture; 28°. Une sur la porte de Namur; 20°, Une sur la place de la Vertu: 30°. Une dans la rue des Républicains ; 31°. Deux sur l'hôtel de la mairie, aux portes extérieures : 52°. Une sur le Marché-au-Lin : 33°. Une aux

trois Pucelles: 54°. Une sur le Marché au Beurre: 55°. Une sur la porte de l'auditoire du tribunal d'appel, séant à Bruxelles: 56°. Une sur la porte de l'auditoire du tribunal civil de première instance, séant à Bruxelles, au local de la ci-devant chambre des comptes, où l'adjudication doit se faire. 57°. Une sur la porte extérieure de la maison du citoyen d'Aubremé, conservateur des hypothèques, à Bruxelles, rue de la Loi.

Le tout conformément aux dispositions de la loi du 11 brumaire, an 7, sur les expropriations forcées: Et pour que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance, j'ai dressé le présent procès-verbal, lequel, avec l'Afliche qui précède, j'ai placardé à chacun des endroits susindiqués, les jour, mois et an que dessus. (ms: La dernière)

(Au dos de cette affiche figure une mention manuscrite :

affiche apposée dans la rue des républicains à trois heures et demi de relevée. Signé C. Hancart huissier, Enregistré à Bruxelles. Le 3 frimaire an onze. Reçu un franc, un décime. Signe Degon.

Suit alors la copie du Visa, Voir lig. 3)

III. Délibération du Conseil communal de Bruxelles en date du 2 juillet 1888 relative à l'élargissement de la rue de la Porte Rouge. (Ville de Bruxelles. Archives du Service des alignements et niveaux. Papier imprimé, 34,5 cm × 21,5 cm, 4 p. en deux folios, les 3 dernières en blanc.)

Nº 18179 Extrait du registre aux procès-verbaux des délibérations du Conseil communal de Bruxelles

Séance publique du 2 juillet 1888

Présents: MM. Buls, Bourgmestre; Walravens, André, De Mot, Janssen, Echevins; Depaire, Weber, Vauthier, Doucet, Allard, Yseux, Richald, De Potter, Kops, Steens, Stoefs, Béde, Van Humbeeck, Heyvaert, Lepage, Martiny, Janlet, Goffin, Bergmann, Conseillers; Dwelshauvers, secrétaire.

Il est donné lecture du rapport suivant du Collège :

Elargissement de la rue de la Porte-Rouge.

- « Un arrêté royal du 7 novembre 1865 avait fixé à 10 mètres la largeur de la rue de la Porte-Rouge, qui conduit de la rue Haute à la rue des Minimes.
- » Le Conseil communal ayant reconnu que la sortie de caisse à laire par la Ville pour l'exécution de ce projet était trop considérable eu égard aux avantages à en retirer au point de vue de la facilité des communications provoqua et obtint, le 25 mai 1869, le retrait de l'Arrêté royal prémentionné.
- » La situation des immeubles longeant la rue présente à l'heure actuelle des dangers pour la sécurité publique, à telles enseignes que trois propriétaires ont reçu ordre de démolir les parties de façades menaçant ruine.
- » Nous comptons pouvoir traiter à l'amiable avec certains d'entre eux pour la cession du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue, mais, dans tous les cas, il importe de provoquer un nouvel arrêté royal d'élargissement, afin qu'on ne rebâtisse pas sur l'ancien alignement.
- » La réalisation du nivellement nouveau aura aussi pour effet de mettre fi**n a**u paiement de la rente de 1.050 francs qu'un arrêt de la Cour d'appel du 20 novembre 1867 a condamné la Ville à payer au Comte de Mérode.
- » Le projet qui vous est soumis lixe de 7 m 15 à 7 m 35 environ la largeur à donner à cette voie publique, qui recevra un niveau régulier. De cette façon, l'expropriation ne portera, le cas échéant, que sur cinq immeubles et l'on évitera de toucher à une propriété importante, ce qui diminuera d'autant le sacrifice à faire par la Ville.
- » En conséquence et d'accord avec votre Section des travaux publics, nous avons l'honneur de vous proposer. Messieurs, d'adopter le plan annexé au présent rapport et de vous charger de provoquer pour son exécution un décret d'utilité publique. »

Les conclusions de ces rapports sont mises aux voix par appel nominal et adoptées à l'unanimité des membres présents.

Ainsi délibéré en séance du 2 juillet 1888.

Pour le Conseil p. Le Secrétaire Le Conseil Alex Walrayens

nº 397705 Dºn B 6307

Vu et avisé favorablement

Bruxelles, le 7 septembre 1888

La Députation permanente

Par ordonnance Le Grellier provincial Le Président, (signé) Aug. Vergote

(signé) Barbiau

Pour expédition conforme : Le Greffier provincial, (signé) Barbiau. 1V. Affiche du 7 juillet 1888 annonçant l'enquête publique à la suite de la décision du Conseil communal « d'élargir » la rue de la Porte Rouge.

(Ville de Bruxelles. Archives du Service des Alignements et niveaux.

Papier imprimé, $58 \text{ cm} \times 71 \text{ cm}$.)

ENQUÊTE

Par deliberation en date du 2 juillet 1888, le Conseil communal a adopte un plan pour l'elargissement de la rue de la Porte-Rouge.

Ce plan est depose a l'Hôtel de Ville (rue du Lombard, 16).

Conformement aux lois sur la matiere, le Collège des Bourgmestre et Echevins y recevra, pendant quinze jours, de dix a trois heurcs de relevée, a partir du 9 de ce mois, les observations et reclamations auxquelles le projet pourra donner lieu et cloturera l'enquête a l'expiration de ce delai.

A DWELSMAUTERS

BULS

\$1AB BR1551.1

ONDERZOEK

Bij beraadslaging gedagteehend 2 Juli 1888, heeft de Gemeenteraad een plan aaugenomen voor de verbreeding van de Roode-Poort.

Dit plau is ten Stadhuize neèrgelegd Lombardstraat, 16.

Overcenkomstig de wetten de zaah betreffende, zal het College van Burgemeester en Schepenen er gedurende vijftlen dagen, van tien tot drij ure namiddag, te heginuen met den 9 dezer maand, de aanmerkingen en bezwaren ontvaugeu tot welhe het ontwerp zou kunnen aanleiding geven en zal na afloop van dit tijdsbestek het onderzoek sluiten.

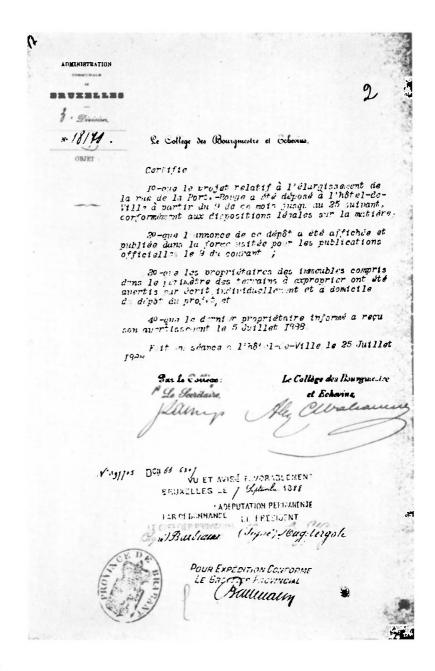
Brand des 2 des 180st

BULS

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

V. Certificat d'enquête établi par le Collège échevinal de Bruxelles en date du 25 juillet 1888 à propos du projet de « l'élargissement » de la Rue de la Porte Rouge.

(Ville de Bruxelles. Archives du Service des alignements et niveaux. Papier dactylographié, 32 cm × 20,5 cm.)



VI. Procès-verbal d'enquête daté du 25 juillet 1888 relative au projet d'élargissement de la rue de la Porte Rouge. (Ville de Bruxelles. Archives du Service des alignements et niveaux. Papier dactylographié, 55 cm × 21 cm.)

PROOFIS VETUAL TO MYCITE

L'an nil huit cent quatre rivit huit le nenf Juillet a diz henres a dis onvert : cas desent le nolles a ces comanna-tre et l'érenves, suivant la preserit de l'artisle a de la loi à 20 tet 1700 l'enguête réguise par la dité loi en ma de la réalisation du projet valetif à l'alor des mont de la rie de le roche-compa projet qui a seu acrosé à l'étal-ue-Ville le la corret resultèrement annonce.

In dit projet a donné lieu A - à des riverne 10da de 12 l'anal possède une cave soie la milion portuit le 10567 au sidostre, 20 de l'Acqueller quant aux consiquences au charge ment de nivau sur son immeuble lonneant la rue de la porte-Rouge. B- à une protestation de L-SPRENKAERT, protestation qui ne porte que sur des intérêts particuliers : C- à une réclametion de l'Acque l'angue des une réclament de l'Acque l'angue des une réclament de l'Acque des la ville, outre les deux maisons comprises dans le plan, exproprie sa proviété sise à l'angle de la rue des l'inicas et de la rue de la Porte-Rouge expropriation que le projet ne comporte pus.

Cette réclumation accompaniée d'un plan explicatif, est annexée au présent procès-verbal lequel a été clos le 25 Juillet 1990.

La Bourgmentre.

Wayner Dall B 130/ ET WHOSE PANDENDEMENT BRIGHTLES LE / Sytunde 1018

EFFER PROVING ALL PRÉSITENT LE PRÉSITENT LE PROVINCIAL LE PRÉSITENT LE PROPORTION CONFORME

POUR EXPEDITION CONFORME

LE GREFFISS SAUMENT

z**j** 1

. 44

VII. Délibération du Conseil communal en date du 6 août 1888 adoptant définitivement le plan d'élargissement de la rue de la Porte Rouge. (Ville de Bruxelles. Archives du Service des alignements et niveaux. Papier imprimé, 34,5 cm × 21,5 cm, deux Jolios en quatre pages dont les trois dernières en blanc.)

« Nº 18179 Extrait du registre aux procès-verbaux des délibérations du Conseil communal de Bruxelles.

Séance publique du 6 août 1888.

Présents: MM, Walravens, Echevin-Président; André, Becquet, Echevins: Godefroy, Depaire, Gheude, Vauthier, Allard, Richald, De Potter, Kops, Steens, Stoefs, Béde, Brulé, Heyvaert, Lepage, Janlet, Goffin, Bergmann, Conseillers; Dwelshauvers, Secrétaire.

Il est donné lecture du rapport suivant du Collège :

Elargissement de la rue de la Porte Rouge.

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 2 juillet 1888, par laquelle il a adopté un plan pour l'élargissement de la rue de la Porte-Rouge :

Vu les lois du 30 mars 1836, art. 76, et du 27 mai 1870 :

Vu les pièces de l'enquête, ainsi que les instructions sur la matière ;

Attendu qu'il s'est produit des réserves et réclamations, mais qu'elles n'ont trait qu'à des intérêts privés, et qu'en outre deux d'entre elles, celles de MM. Nys et Cuvelier, émanent de personnes dont le nom n'est pas compris dans le tableau annexé au plan d'expropriation;

Qu'il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte, pas plus que de l'observation de

M. Franchomme, demandant une extension d'emprise :

Attendu que la protestation Speeckaert n'est faite que subsidiairement et que, d'ailleurs, celui-ci pourra, en temps utile, faire valoir ses droits en justice, à délaut d'entente amiable.

Par ces motifs, arrête :

Art. 1^{cr}. Le plan d'élargissement de la rue de la Porte Rouge est définitivement adopté.

Art. 2. Le Collège est chargé de solliciter de l'Autorité supérieure un décret d'utilité publique en vue de la réalisation du projet.

Ainsi délibéré en séance du 6 août 1888.

Par le Conseil : Le Secrétaire Le Conseil Alex Walrayens

Nº 397705 Dºn B. 6307

Vu et avisé favorablement Bruxelles le 7 Septembre 1888 La Députation permanente

Par Ordonnance Le Greffier provincial (signé) Barbiau

Le Président (signé) Aug. Vergote

Pour expédition conforme Le Greffier provincial, (s) Barbiau VIII. Arrêté royal du 28 octobre 1888 approuvant les délibérations du Conseil communal de Bruxelles relatives à l'élargissement de la rue de la Porte Rouge.

(Expédition conforme reposant aux Archives du Service des alignements et niveaux de la Ville de Bruxelles. Papier, ms. 35 cm × 21.5 cm. 2 lolios dont le second en blanc.)

« Léopold II Roi des Belges.

A tous présents et à venir, Salut.

Vu les délibérations du conseil com^{ai} de Bruxelles (Brabant) en dates du 2 juillet et du 6 août 1888 adoptant un plan pour l'élargissement de la rue de la Porte-Rouge, en cette ville, dont l'alignement a fait l'objet des arrêtés royaux des 8 7bre et 7 9bre 1865 et 25 mai 1869.

Vu la demande du dit conseil com^{ai} tendant à ce que l'exécution du nouveau plan d'après lequel la rue aura une largeur de 7 m 15 à 7 m 35 environ soit déclarée d'utilité publique.

Vu le plan dont il s'agit.

Vu les certificats constatant que ce plan a été soumis à une enquête de commodo et incommodo régulière.

Vu les pièces de cette enquête.

Vu l'avis favorable de la Députation permanente du conseil provincial du Brabant.

Revu les arrêtés royaux des 8 7bre et 7 9bre 1865 et 25 mai 1869 :

Vu la loi com^{ate} art. 76 nº 7º ainsi que la loi du 27 mai 1870 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique Nous avons arrêté et arrêtons

Article 1^{er}. Les délibérations susmentionnées sont approuvées ainsi que le plan ci-annexé.

Article 2. Il y a lieu à cession, pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires à l'exécution du dit plan, en conséquence le conseil com^{at} de Bruxelles est autorisé à acquérir ces terrains de gré à gré et à en poursuivre au besoin l'expropriation conformément aux lois sur la matière.

Article 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

> Donné à Bruxelles, le 2 8bre 1888 (sé) Léopold.

Par le Roi Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique (sé) Devolder

Pour expédition conforme

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (sé) Sauveur

Pour copie conforme

Le Greffier provincial, Barbiau >.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1.	Ensemble des immeubles de la Porte Rouge et du Café populaire en 1964		 . 8
2.	Etrait des comptes de sépultures de la paroisse de la Chapelle		 10
3.	Extrait d'un acte du 16 mai 1711		 11
4.	Affiche du 2 frimaire an XI		 12
5.	Verso de l'Affiche du 2 frimaire an XI		 13
6.	Gravure de Simoneau et Toovey représentant la maison « Breughel »		 14
7.	Détail du mur longeant l'actuelle rue de la Porte Rouge		 15
8.	Plan de l'immeuble levé par l'architecte P. Harveng		 16
9.	Plan « d'élargissement de la rue de la Porte Rouge »		 . 17
0.	Faces intérieure et extérieure d'une ancienne porte s'ouvrant sur la ruelle		 . 18
1.	Arrachements produits par le passage de charrettes dans la ruelle		 20
2.	Détail de la façade arrière, Trace de l'entrée de la ruelle		 . 20
3.	Plans restitués du rez-de-chaussée, de l'entresol et de l'étage de l'immeuble	e	 . 21
14.	Trace d'une baie de communication au rez-de-chaussée		 . 22
5.	Trace d'une baie de communication (?) à l'étage		 . 22
16.	Traces d'un ancien rampant de toiture au 2° étage		22
7.	Portail en pierre bleue, rue Haute		 23
18.	Façade arrière de l'immeuble en 1964		. 24
9.	Façade sur la rue Haute vers 1940		. 20
20	Relevá de l'immeuble par R. Vanderstappen en 1919		21

TABLE DES MATIÈRES

Considérations historiques					9
Témoins archéologiques					19
Souhait en guise de conclusion					2.
Annexes I Acte du 16 mai 1711					2
Ha. Fac simile d'un jugement du 5 frimaire an XI					29
b. Affiche du 2 frimaire an XI					32
III Délibération du Conseil communal du 2 juillet 1888					37
IV Affiche du 7 juillet 1888					39
V Certificat d'enquête publique du 25 juillet 1888 .					40
VI Procès-verbal d'enquête publique du 25 juillet 1888		٠			41
VII Délibération du Conseil communal du 6 août 1888					12
VIII Arrêté royal du 28 octobre 1888					
Table des illustrations					



LUC DEVLIEGHER

EEN ROMAANSE LATEI UIT HARINGE IN HET GRUUTHUSEMUSEUM TE BRUGGE

In het Gruuthusemuseum te Brugge bevindt zich — op een helaas niet al te gelukkige plaats — een gebeeldhouwde steen die tot nog toe weinig de aandacht gaande gemaakt heeft, alhoewel een nader onderzoek ongetwijfeld de moeite loont (alb. 1).

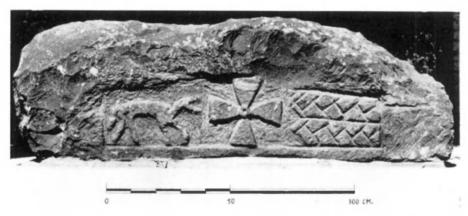


Foto H. Van Haclewyn

AFB. 1. — Romaanse latei in het Gruuthusemuseum te Brugge.

Deze steen (¹) (lengte 175 cm, hoogte 54 cm, dikte ± 28 cm) heelt ongetwijfeld eenmaal gediend als bovendorpel ol latei van een ingang van een kerkgebouw (²). Niet enkel de vorm, maar ook het beeldhouwwerk bewijst dit (°). Deze skulpturale versiering is geplaatst in een kader (lengte 110 cm) waarvan de onderzijde horizontaal en de twee zijkanten recht afgelijnd zijn, terwijl de rug het beloop van een flauw hellend fronton heeft (⁴). Evenals in zovele middeleeuwse tympanen wordt ook

⁽¹⁾ Roest-bruine limonietzandsteen alkomstig van de heuvels van West-Brabant, Oost-, West- en Frans-Vlaanderen, en verwant met de Diestiaanse zandsteen uit het Hageland en de Kempen. Deze steen, gewoonlijk ijzersteen genoemd, is hard en mocilijk te bewerken, zodat hij maar zelden voor bewerkte architekturale onderdelen gebruikt wordt (o.a. zuilen met kapitelen in Sint-Pieters te leper, te Haringe, Westouter, Wulveringem, Killem, Kwaadieper: alb. bij Br. Firsins, De Romaansche kerkelijke bouwkunst in West-Vlaanderen, Gent, 1940. blz. 135, 338, 312 en bij L. Devlecher, De kerkelijke romaanse bouwkunst in Frans-Vlaanderen, in Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 9, 1958, blz. 12, 80).

⁽²⁾ Fen soortgelijke, maar onversierde ijzersteen (lengte 215 cm) dient als bovendorpel in een nu gedichte zijingang van de kerk te Boeschepe in Frans-Vlaanderen (alb. 2).

⁽⁵⁾ Dat deze steen een gedeelte zou zijn van een Merovingische sarcolaag, zoals drs. E. Trips schrijft in het Brugsch Handelsblad van 5 maart 1955, is bepaald uitgesloten.

⁽⁴⁾ Zo krijgt men de indruk van een echte deurdorpel met ezelsrugboog, zoals er o.m. in de kerk van Vichte voorkomen (alb. hij Br. Firmux, o.c., blz. 250).

hier in de versiering het principe van axialiteit en symmetrie toegepast. Het centrum wordt ingenomen door een Grieks kruis ; links daarvan bevindt zich een viervoetig dier (wolf?) dat met opengesperde muil naar het kruis gericht is ; rechts is een soort vlecht- of zig-zagornament uitgebeeld.

Evenals het Lam Gods is het kruis — met of zonder nevenliguren — een veel gebruikt centraal motief op tympanen ('). Het behoort tot de oudste onderwerpen die voor portaalversiering gebruikt worden, en als dusdanig is het reeds in de 6de eeuw in de Syrische, Armeense en Koptische kunst gekend ("). Dikwijls wordt het kruis vergezeld van symmetrisch opgestelde dieren ("), waarvan de betekenis echter zeer verschillend kan zijn. Ook in de tijd schijnt zich een evolutie in de gedachtenwereld voorgedaan te hebben. In de Oud-Kristelijke tijd (te Ravenna o.a.) treft men schapen, vogels, herten e.d. aan die het kruis of het Kristusmonogram aanbidden : in de latere eeuwen zijn het meer rooldieren die het kruis ofwel bewaken ofwel belagen. Terwijl men aan leeuwen deze dubbele lunktie van vriend en vijand zou kunnen toeschrijven, lijdt het geen twijfel dat met draken, slangen of basilisken helse dieren bedoeld zijn (*).

Alhoewel maar één dier duidelijk afgebeeld staat, is de steen uit Gruuthuse nauw verwant met het tema van « symmetrisch omheen een centraal motief opgestelde dieren ». Het hier voorgestelde dier schijnt wel een roofdier te zijn, dat een vijandelijke macht tegen het kruis moet verbeelden. Het geometrisch ornament aan de andere zijde van het kruis kan een zuiver dekoratief element zijn, zoals het ook in kombinatie met dieren — o.a. in de Anglo-Normandische kunst — wel meer voorkomt (*).

⁽⁵⁾ B.v. in Engeland: One of the commonest subjects represented on the tympana is the cross, either alone or in connection with, or supported by other details. Ch. E. Keyser, A List of Norman Tympana and Lintels with figure or symbolical sculpture still or till recently existing in the churches of Great Britain, Londen, 1927 (2° ed.), blz. XXXI.

⁽⁶⁾ Zie o.m. F. Volkach, Ein mittelalterlicher Türsturz aus Ingelheim, in Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtspereins, 44, 1960, blz. 15-19: R. Bauerreiss, Das «Lebenszeichen ». Studien zur Frühgeschichte des griechischen Kreuzes und zur Ikonographie des frühen Kirchenportals Munchen, 1961.

⁽⁷⁾ Dieren, symmetrisch omheen het kruis opgesteld, komen reeds voor in de Oud-Kristelijke kunst, Maar het motiel van symmetrisch opgestelde dieren was reeds eeuwen in het Oosten (o.a. te Sumer) bekend. Byzantijnse, Koptische en Islamitische ivoren en stollen hebben o.m. een grote rol gespeeld bij het verspreiden van die motieven in het westen. Clr. R. Beantijner, Romantische Tierplastik und die Ursprünge ihrer Motive, 1051 : V.-H. Deridour, Le bestiaire sculpté du Moyen Age en France, Parijs, 1961.

⁽⁸⁾ Van veel dierenvoorstellingen is nog geen uitleg gegeven. W. Von Blankenburg (Heilige und damonische Tiere. Die Symbolsprache der deutschen Ornamentik im Irühen Mittelalter, Leipzig. 1945) poogt alles symbolisch uit te leggen, maar het lijdt o.i. geen twijlel dat veel in die voorstellingen niet symbolisch bedoeld is. V.-H. Dibidour, o.c., blz. 112, formuleert dit als volgt: « Aussi est-il bien aventureux et vain de vouloir systématiquement un peu partout reconnaître un symbolisme spirituel ou religieux, ou identifier un épisode. Les objets d'art qui ont transmis aux sculpteurs d'Occident les traditions antérieures — monnaies, tissus, ivoires, bijoux — leur parvenaient sans commentaire explicatif : et les manuscrits eux-mêmes portent témoignage d'une prolifération purement décorative — initiales, encadrements, marges — qui ne se soucie pas, bien souvent, d'illustrer le texte ».

⁽⁹⁾ G. Zarnicki noemt de vermenging van ligurale en geometrische motieven typisch voor de vroege Anglo-Normandische beeldhouwkunst (English romanesque sculpture, 1006-1140, London, 1951, blz. 28).

Toch is het niet uitgesloten dat hier een gestileerd dier (slang?) voorgesteld is.

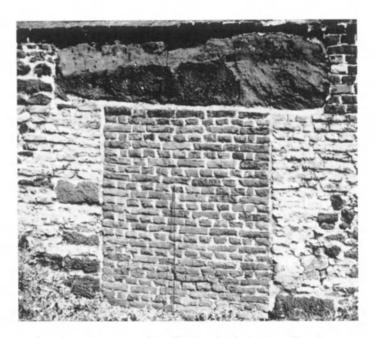
Over de herkomst van de steen zijn we niet met volstrekte zekerheid ingelicht. In het tweede verslagboek (1881-1896) van de Société Archéologique te Brugge, de toenmalige eigenaar van de oudheidkundige verzamelingen die in het begin van onze eeuw in Gruuthuse ondergebracht werden, lezen we het volgende i.v.m. een vergadering van 6 februari 1896 (10) : « M. Naert dit avoir découvert à Haringhe un lort intéressant linteau de porte en grès d'Ypres, que le propriétaire cède gratuitement au Musée. M. Naert se chargera de laire transporter la pièce à Bruges » (blz. 351). In de vergadering van 27 maart van het zelfde jaar komt deze deurdorpel nogmaals ter sprake : « Sur la proposition de M. Naert, le Comité décide de céder ce linteau de porte à la Confrérie du St-Sang, si celle-ci peut l'utiliser pour les travaux de restauration qui s'effectuent en ce moment en la chapelle basse » (blz. 555). Z.E.H. A. Deschrevel, zell uit Haringe (gemeente Roesbrugge-Haringe) afkomstig, kon ons mededelen dat ter plaatse nu nog bekend is, dat op het einde van de vorige eeuw deze steen op het kerkhof gevonden werd en naar Brugge overgebracht geworden is.

Wij mogen zonder twijlel aannemen dat de hier bedoelde deurdorpel de dorpel is waarover onze bijdrage handelt. Het gaat inderdaad eveneens om een latei in ijzersteen, die de Société voor romaans moet gehouden hebben, aangezien men ze geschikt achtte voor de +2de eeuwse benedenkapel van Sint-Basilius (de zg. krypte van het H. Bloed) te Brugge, Welnu, er is maar één dergelijk bouwfragment in het Gruuthusemuseum dat aan deze gegevens beantwoordt, en het is « onze » steen. Er is ook nog de herkomst uit Haringe. Het huidige kerkgebouw van deze parochie bezit nog belangrijke fragmenten van een romaanse driebeukige kruiskerk met vierzijdige middentoren, opgebouwd met de zellde bruine ijzersteen als de dorpel uit Gruuthuse. Deze romaanse kerk wordt uit het einde van de 11de of het begin van de 12de eeuw gedateerd (11). Deze datering zou ook voor onze latei kunnen gelden. Toch zou men op het eerste gezicht eerder geneigd zijn de tamelijk primitieve en vlakke reliëfskulptuur in een vroeger tijdvak te dateren, maar het moeilijk te bewerken materiaal en de geringe traditie op het gebied van beeldhouwkunst zullen wel gedeeltelijk de schuld van deze onhandigheid zijn. Jonger dan de tijd omstreeks 1100 zal de latei van Gruuthuse ook wel niet zijn. Uit de volle 12de eeuw zijn in Vlaanderen gebeeldhouwde reliëls aan portalen (Brugge, Sint-Basilius) en doopvonten (Zedelgem.

⁽¹⁰⁾ We danken hier nogmaals dr. A. Janssens de Bisthoven, direkteur van de Dienst voor Kunst en Kultuur te Brugge, voor de vriendelijke toelating die hij ons indertijd gaf deze verslagboeken in ie zien.
(11) Br. Firmus, o.c., blz. 554-555.

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Lichtervelde, Zillebeke, Dendermonde, Sint-Baafsabdij te Gent) bewaard die een verder geëvolueerde stijl vertonen. Weliswaar is dat in de eerste plaats te danken aan de Doornikse herkomst van dit beeldhouwwerk. maar ook in ander werk uit die tijd (o.a. de tympanen van de Samsonen Sint-Michielsportalen te Nijvel) is er toch een grote afstand met het beeldhouwwerk van de dorpel uit Gruuthuse (12).



Afb. 2. — Toegemetselde zijingang in de kerk te Boeschepe (Frans-Vlaanderen).

⁽¹²⁾ Cfr. A. Goldschmidt, Die Belgische Monumentalplastik des 12. Jahrhunderts, in Belgische Kunst denkmaler, I, München, 1925, blz. 51-72.

LUC DEVLIEGHER

HET NIEUWE TRANSEPTVENSTER IN DE SINT-SALVATORSKERK TE BRUGGE (1749)



In zijn Flandria Illustrata (1641. lo 220. ook in de uitgave van 1735) geelt A. Sanderus een zicht van de Sint-Salvatorskerk te Brugge, gezien uit het noorden. Duidelijk is o.m. het grote gevelvenster van de noordelijke kruisbeukarm voorgesteld. Het telde niet minder dan twaalf lichten en nam ongeveer geheel de breedte van de gevel in; omtrent halverhoogte was het door een borstwering horizontaal ingedeeld.

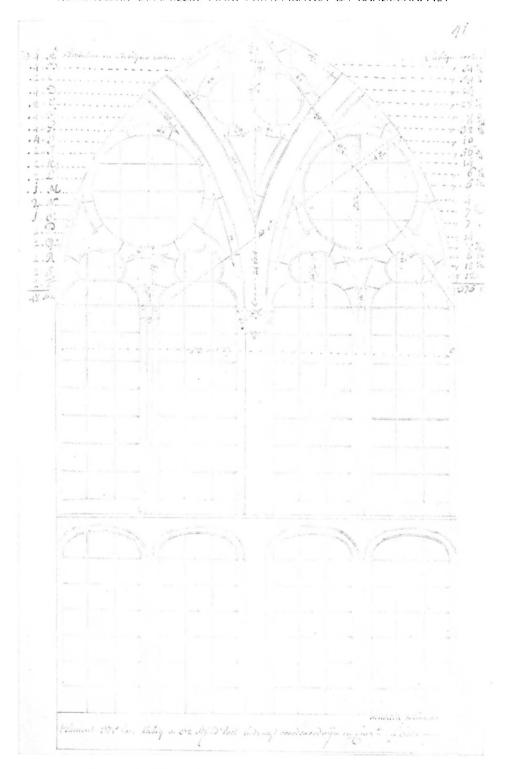
Een goede eeuw later, in 1740, werd dit venster in zeer slechte staat bevonden (1). Door de kerkmeesters van de Sint-Salvatorskerk werd om advies gevraagd aan Rochus Pieters en Bartholomeus Feyts, onderscheidelijk steenhouwer en metselaar van de kerk, benevens aan de metselaar Eugenius Goddijn en de timmerlieden Pieter Maderis en Lodewijck Heldewijs. Ze onderzochten het venster en brachten op 5 april aan de vergaderde kerkmeesters verslag uit. Hun oordeel luidde dat het venster «totaliter ruijneus» was en niet meer hersteld kon worden. Als gevolg daarvan vroegen de kerkmeesters twee bestekken voor het nieuwe venster: « het een ten naesten bij soo die jeghenwoordigh staet in sjin ordijn ende het ander in ijser... ». Op 15 april werden de twee projekten voorgelegd. De steenhouwer verklaarde dat « omme nieuw te maecken de venster soo die jeghenwoordigh is, dat de selve voor het ordujin alleen ende sijn aerbijt soude moeten costen achthien hondert guldens, ende volghens het ander model inghevolghe van welck de venster merckeliick vermindert soude worden tot derthien hondert guldens courant ». Er werd beslist eerst stellingen te plaatsen. Eenmaal dit gebeurd, werden een aantal experten voor een definitief onderzoek uitgenodigd, met dien verstande dat ze het onderzoek alzonderlijk dienden te doen. Op 20 juni brachten ze ook alzonderlijk verslag uit over hun bevindingen ; op 20 juni werd een gezamenlijk schriftelijk advies ingebracht, samen met de ontwerptekening van H. Pulinx, kerkmeester en « oversiender van stadts wercken » (²). Het verslag was ondertekend door de timmerlieden Jan Seghers en Lodewijck Heldewijs, de timmerlieden Pieter en Eugenius Goddijn, Gaspaert Winrijcx, Frans Feijts en de steenhouwer Rochus Pieters : deze vaklui waren o.m. van oordeel « dat aen het orduijn arcket-

(1) De gegevens betreffende de vernieuwing van dit venster staan in het resolutieboek van de kerkmeesters over de jaren 1747-1794, f° 57-45, passim (Brugge, Bisdomarchiel).

⁽²⁾ Over H. Pulinx: M. Selschoffer, Henri Pulinx, sculpteur brugeois, 1698-1781, in An. Soc. Em. Bruges, 75 (1950), biz. 1-55; F. Dhanes, Hendrik Pulinx, 1698-1781, in de catalogus Drie Vlaamse meesters van de XVIII^e eeuw, Brugge, 1955, blz. 69-88; L. Divliegher in het Nationaal Biografisch Woordenboek, 2 (1965).

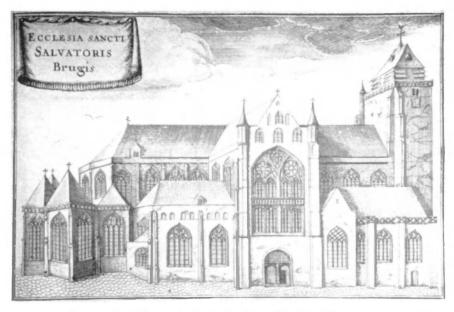
⁽⁵⁾ Arcketterije: traceerwerk.

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Afb. 1. -- Brugge, Sint-Salvatorskerk, Ontwerp van H. Pulinx voor het nieuwe venster in de noordgevel van de kruisbeuk (1749).

terije (°) ende staende posten gheene reparatie en can ghedaen worden, dienvolghens oordeelen wij dat alle den oorduijn ende liggende dweersijsers (†) met den middel pinant (°) ofte post van orduijn, ende de twee boghen alsmede de galderije gheheel souden moeten uijtghebrocken worden...». Na verschillende ontwerpen onderzocht te hebben (« t'een met godticqx ende ijser (°), ende t'ander sonder godticqx jn orduijn (')), verklaarden ze eenparig het model te verkiezen door H. Pulinx ontworpen en getekend, « behoudens den middel ende de twee sijdtspilaeren met de twee boghen (°) te maecken van moeffen (°) olte bricken jn plaetse van orduijn het gonne een securder werck soude wesen, ende d'arcketterije ter groote volghens het selve model te maecken van blauwe Ecosinschen orduijn, ende de vensters ofte vormen tot het jnstellen van het glas te maecken van ijser in plaetse van cleijne staende orduijne posten (¹°) soo als sij nu staet, welcke staende ijsers wij oordeelen noodigh breedt te wesen 2 ½ duijmen ende 1 ½ duijn dicke, ende het selve ijser



Авв. 2. — Brugge, Sint-Salvatorskerk (A. Sanderus, Flandria Illustrata, 1611, f° 229).

⁽⁴⁾ Dweersijsers : brugijzers.

⁽⁵⁾ Middel pinant : grote middenstijl.

⁽⁶⁾ T.Lz. gotisch gedeelte (grote stijlen en traceerwerk) van arduin en ijzeren roeden.

^(-) T.Lz. zonder gotisch gedeelte van arduin, d.i. volledig met ijzeren roeden.

⁽⁸⁾ T.t.z. de grote middenstijl uitlopend in twee halve spitsbogen evenals de twee kleine stijlen.

⁽⁹⁾ Over het woord * moeffen *, zie A. Vlaesu, Kloostermoefen en meuniksmolfen, in Biekorf, 62 (1961), blz. 565-565; M. Esclish, Over de ouderdom van het woord * moef *, in Hand. Gen. Gesch. Soc. d Em. Brugge, 99 (1962), blz. 144-145.

⁽¹⁰⁾ Deze « cleijne staende orduijne posten » zijn de kleinste vensterstijlen, acht in totaal.

werck soo te stellen ende te verdeelen dat d'onde glase vormen sullen connen dienen jn hunne voorige groote... » $\binom{11}{2}$

De kerkmeesters verklaarden zich met het verslag akkoord, en er werd beslist het venster zo snel mogelijk te laten uitbreken, en de bakstenen te kopen. Aan Pulinx werd gevraagd te informeren naar de prijs van « het orduijn steen dat dienen moet voor het godticqx werck » ; Pulinx beloofde dit te doen en daartoe zou hij een « model explicatif » naar Brussel zenden. Voor het traceerwerk voorzag hij in totaal 48 onderdelen (375 kubieke voeten). Het werk moet vlot verlopen zijn want in de vergadering van 19 oktober 1749 werd de kerkmeesters te kennen gegeven dat het nieuwe venster voltooid was (12).



Als men het nieuwe venster uit 1740 vergelijkt met het oude, zoals het o.m. bij Sanderus afgebeeld staat, blijkt dat architect H. Pulinx de grote lijnen van de bestaande vensterindeling behouden heeft. De belangrijkste verandering ligt in het aanwenden van ijzeren roeden i.p.v. stijlen en traceerwerk. Er werden inderdaad drie mogelijkheden onderzocht. Ofwel een nieuw venster volgens het bestaande model, wat wegens de hoge kosten niet in aanmerking schijnt te zijn genomen (12). Of volledig met ijzer, wat voor zulk groot venster wel niet goed mogelijk zou geweest zijn. Ofwel met de grote stijlen, de spitsbogen en het vereenvoudigde traceerwerk van arduin en baksteen en de kleine stijlen en de vulling van het traceerwerk vervangen door jizeren roeden. Het was tenslotte deze laatste oplossing die het haalde. Dit was waarschijnlijk de eerste maal dat men in de Sint-Salvatorskerk vensterstijlen van natuur- of baksteen door ijzeren roeden verving. De evolutie zou verder gaan. In 1771 dienden drie vensters op de zuidkant hersteld te worden. De keuze van de werkwijze — « tsij in steen ofte orduijn volghens de oude arquetterije. ofte in ijser, ghelijk in alle andere kercken wiert ghedaen... » - werd van belang geacht voor de toekomst, aangezien nog talrijke vensters in slechte staat verkeerden. Na ingewonnen advies werd beslist de nieuwe

⁽¹¹⁾ Op fo 41 staat de ontwerptekening voor het nieuwe venster (alh. 1).

⁽¹²⁾ Het venster is o.m. afgebeeld op een prent uit 1841 (G. Michiles, Historische schets en iconografie van de Steen- en Zuidzandstraat en het Simon Stevinplein, Brugge, Brugge, nr. 59) en op een tekening van de kerk hij K. Verschelder, De kathedrale van S. Salvator te Brugge, Brugge, 1865, tussen blz. 160 en 161. De hier vermelde tekeningen, en inzonderheid het ontwerp uit 1749, laten dan ook genoegzaam toe over Pulinx werk te oordelen. Sprekend over dit venster zegt M. English o.i. dan ook ten ontechte: «Hoe meester Pulinx dat juist had opgevat kunnen we thans moeilijk achterhalen: in 1875 is de tracering door P. Buyck vernieuwd » (in West Vlaunderen, 8 (1950), blz. 14).

⁽¹³⁾ Een bewijs voor het dikwijls vergeten leit dat men in vroegere tijden ook de bestaande vormen restaureerde.

vensters te laten maken « in ijser ende glas sonder steen ofte orduijn » (14). De andere vensters die nog tijdens het laatste kwart van de 18de eeuw aan de beurt kwamen, werden eveneens op die manier hernieuwd (117). Tijdens de tweede helft van de 19de eeuw werden ze opnieuw met stijlen en traceerwerk van natuursteen hermaakt ; voor het hier besproken transeptvenster gebeurde dit in 1875 (14). Zo verdween een interessante getuige van een herstelling, een laatste 18de eeuwse aanpassing aan de gotiek vooraleer in de volgende eeuw de neogotiek opnieuw bij de middeleeuwse stijl haar inspiratie zou zoeken.

⁽¹⁴⁾ Fo 164-164 vo.

⁽¹⁵⁾ K. VERSCHELDE, o.c., blz. 163-165.

⁽¹⁶⁾ J. WLALF, Bruges et ses environs, Brugge, 1884, blz. 95.

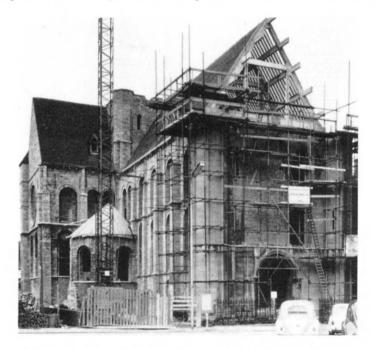
LUC DEVLIEGHER

ARCHEOLOGISCH ONDERZOEK AAN DE VOORGEVEL VAN DE KERK VAN ST.-QUENTIN TE DOORNIK



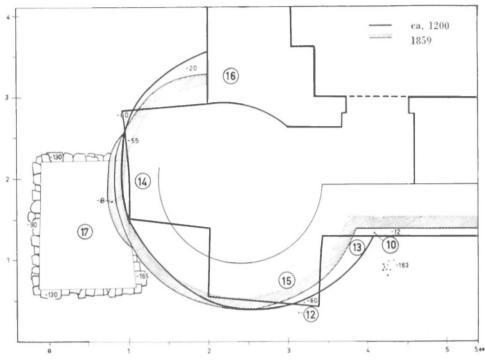
De kerk van St.-Quentin te Doornik — gebouwd ca. 1200, 1464 e.v. van een kooromgang voorzien — werd in mei 1940 door het oorlogsgeweld zwaar beschadigd. Tijdens de restauratie waarmede enkele tijd nadien een begin gemaakt werd, kon P. Rolland zowel de ondergrond als het opstaande muurwerk van de kerk aan een grondig archeologisch onderzoek onderwerpen ('). Tot de belangrijkste resultaten van dit onderzoek behoorden wel het terugvinden in de kooromgang van de fundering van de twee diagonaal aangelegde zijkoren, overeenstemmend met de twee nog bestaande gelijkaardige kapellen tegen het schip, en het localiseren in het schip van een eerste gevelfundering.

Deze restauratie kon echter niet tot een goed einde gebracht worden en jarenlang bleef de kerk onafgewerkt staan. Pas in 1963 werd de herstelling voortgezet. Op het einde van dat jaar werd de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen geraadpleegd i.v.m. de herstelling van de voorgevel. Deze gevel was inderdaad in de vorige



AFB, 1. - DOORNIK, St. Quentin, Toestand op 26 februari 1964.

⁽¹⁾ P. ROLLAND, L'église Saint-Quentin à Tournai (Archeologische Handelingen in verband met 's lands wederopbouw, VI). Antwerpen, 1946.



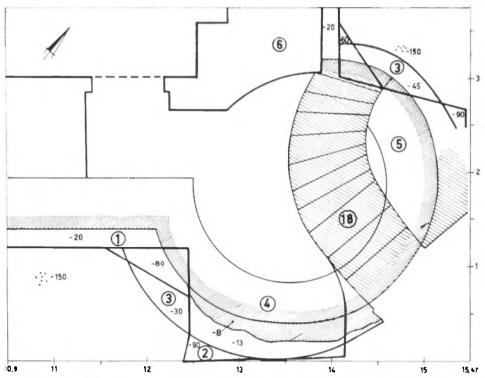
AFB. 2. — Grondplan van de geveltoren links (opmeting L. Devliegher, tekening A. Janssens).

eeuw, ca. 1859. van een nieuw buitenparement en van twee nieuwe traptorentjes voorzien geworden. De geplande restauratie scheen nu een geschikte gelegenheid te zijn om na te gaan hoe de oorspronkelijke gevel er uitgezien had. Spijtig genoeg, bestond op het einde van 1965 de geveltop met het bovenste drielichtvenster niet meer, zodat een archeologisch onderzoek van dit gedeelte niet meer mogelijk was (afb. 1). Een litho uit 1854 (²) — t.t.z. van voor de herstelling uit 1859 — toont deze venstergroep reeds als een gotisch drielicht, maar oorspronkelijk zaten er drie rondbogige vensters, waarvan het middenvenster hoger dan de beide andere was (³). Volgens Rolland (o.c., blz. 18-19) is de verandering gebeurd in 1671 bij een herstelling van de gevel. Waarschijnlijk werd toen ook de geveltop hoger opgetrokken dan de dakhelling, toestand die bij de restauratie van 1859 behouden bleef.

Het gotische drielichtvenster op de middenverdieping dateerde eveneens van voor 1859, zoals blijkt uit de reeds vermelde litho uit 1854.

⁽²⁾ P. ROLLAND, o.c., alb. 9. Ook bij B. De Mortur, Etude sur les principaux monuments de Tournai, Doornik, 1862, komt op blz. 152 een albeelding voor van de gevel, zoals hij er voor de restauratie van 1859 uitzag.

⁽⁵⁾ P. ROLLAND, o.c., afb. 8 (tekening uit 1647).



Aff. 3. — Grondplan van de geveltoren rechts (opmeting L. Devliegher, tekening A. Janssens).

Tekeningen uit 1612 en 1647 (¹) en het bekende reliefplan uit 1701 (³) laten op die plaats echter drie even hoge rondbogige vensters zien. Wanneer deze verandering in een gotische drielichtgroep gebeurd is, weten we niet. In het begin van 1964 bestond het gedeelte van de gevel dat dit venster bevatte nog; het is pas op het einde van het jaar afgebroken. Met uitzondering van het 19de eeuwse buitenparement, was de gevel nog oud. Langs de binnenzijde bestond het drielicht uit drie gotische vensters met doorlopende afgeschuinde dagkanten, die dus tussen 1701 en 1854 tot stand moeten gekomen zijn (¹). Op te merken is dat volgens de algemene schikking van de voorgevel de benedendorpel van de vensters van de middenverdieping lager moet gelegen hebben dan de dorpel van de bovenlichten van het schip; de openingen van de buitenloopgangen in de geveltorentjes zaten dus niet even hoog.

⁽⁴⁾ P. ROLLAND, o.c., afb. 7 en 8.

⁽⁵⁾ Alb. bij A. Ledent, Région et esthétique urbaine. Trois siècles d'évolution de la place du marché, in Bul. Kon. Com. Mon. en Lands., 12 (1961), alb. 8.

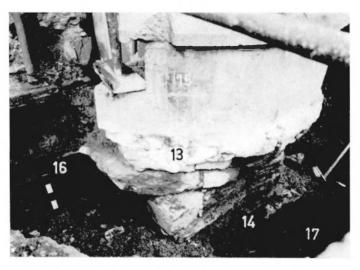
⁽⁶⁾ Er werd een ogenblik gedacht dat de venstergroep op de middenverdieping een schikking zou vertoond hebben als in het schip van de Sint-Niklaaskerk te Gent, waar de buitenloopgang voor de gotische drielichten van rondbogig afgedekte openingen voorzien is. De tekening uit 1647 laat er echter geen twijfel over bestaan dat in Saint-Quentin de vensters zelf — en volgens de tekening uit 1612 ook de openingen in de loopgang — met rondbogen afgedekt waren.

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Naast de gotische venstergroep beeldt de litho uit 1854 op elke zijde een rondbogig gesloten nis al, die ook in 1859 hermaakt werd. Deze nissen waren 218 cm hoog, 70 cm breed en 54 cm diep. Achter deze nissen bevond zich 19de eeuws (19 cm diep) en oorspronkelijk metselwerk, zodat ze nooit behoord hebben tot een rij vensters.



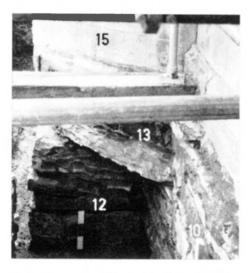
Afb. 4. — Geveltoren links. Op de steunberen 12 en 14 liggen de onderste lagen van de geveltoren 13, waarop in 1859 toren 15 gebouwd werd (26 februari 1964).



Afb. 5. — Steunbeer 14 en torenfundering 13, waarop de 19° eeuwse traptoren 15 staat. Nr 17 is een Middeleeuws graf (26 februari 1964).

Van de oorspronkelijk gedeelde ingang waren langs binnen de aanzetten van de twee bogen nog bewaard, zoals ook Rolland (o.c., blz. 22) reeds vermeld had.

Ook de twee geveltorentjes werden in het onderzoek betrokken. Uit een oppervlakkig onderzoek had men immers menen te kunnen besluiten dat bij de laatromaanse voorgevel links enkel een steunbeer en rechts een traptorentje bestaan had. Lv.m. de restauratie van de gevel in zijn laatromaanse toestand was zekerheid nopens dit punt gewenst. Daartoe werd door de Nationale Dienst voor Opgravingen een klein onderzoek ingesteld (24-26 februari 1964). Daaruit is het volgende gebleken.



Afb. 6. — Steunbeer 12 met torenfundering 13 (± 1200) en 15 (1859); 10 is de fundering van de voorgevel (26 februari 1964).

De oorspronkelijke traptorens (nrs. 5 en 15) zijn gebouwd op kleine steunberen (nrs. 2-5 en 12-14) die in het verlengde van de gevel en van de langsmuren van het schip liggen (afb. 2 en 5). Het bouwmateriaal is de plaatselijke Doornikse kalksteen (').

Op de bovenkant (— 60) van de steunberen 12 en 14 (beide 140 cm breed) is de linkergeveltoren 15 gefundeerd waarvan maar twee lagen Doornikse kalksteen (40-50 cm hoog) meer bestaan. Daarop (op — 10 à — 20) begint het metselwerk van de toren uit 1859, nr. 15 (afb. 4, 5, 6). In opstand was tegen de langsmuur 16 een segment van het geveltorentje bewaard gebleven (afb. 7). De grondvesten 12 en 13 sluiten normaal aan

⁽⁷⁾ Als nulpunt voor de opgraving werd de dorpel van de hoofdingang genomen.

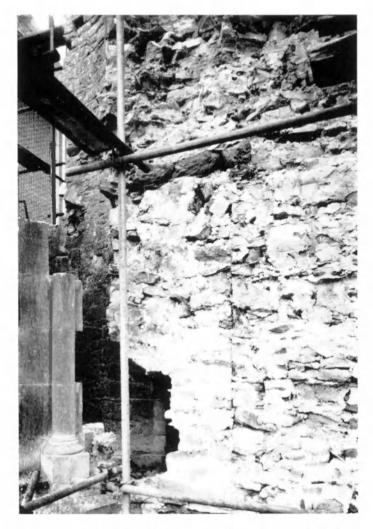


Afr. 7. — Op de voorgrond, klein gedeelte van de linkergeveltoren uit 1859; achteraan, laatromaans torensegment aansluitend hij de langsmuur (met gedichte toegang naar de loopgang voor de bovenvensters (23 november 1964).

— 100 metselwerk van 18 cm hoogte die de overgang vormt naar de cirbij nr. 10, de fundering van de voorgevel die 10 cm vooruitspringt op de 19de eeuwse gevelplint.

Aan de rechtse traptoren werden gelijkaardige waarnemingen gedaan. Op de steunberen 2 en 5 is op — 90 de geveltoren 5 gefundeerd, waarvan nog twee lagen steen (over een hoogte van 40-45 cm) bestaan (afb. 9 en 10) (*). In de hoek tussen de steunbeer 5 en de langsmuur 6 ligt op

⁽⁸⁾ De oorspronkelijke torenfundering was doorbroken door 18, de keldertrap van een huis dat in latere tijd tegen het torentje aangebouwd was geworden.



Afb. 8. — Dichtgemetselde toegang van het schip naar de linkergeveltoren (27 november 1964).

kelvormige fundering van het torentje 5 (afb. 9). lets dergelijks zien we in de hoek tussen steunbeer 2 en gevelmuur 1, waar op — 100 eveneens metselwerk (hoogte : 20 cm) als onderbouw voor de toren aanwezig is. In deze hoek bestaan van de oorspronkelijke torenfundering 5 nog een drietal lagen (hoogte : ca. 60 cm). Op deze enkele overblijvende lagen van toren 3 werd in 1859 de nieuwe toren gebouwd. In opstand was tegen de langsmuur 6 eveneens een segment van het torentje behouden gebleven. De funderingen 2 en 5 sluiten normaal aan bij nr. 1, de fundering van de voorgevel, die 25 cm vooruitspringt op de 19de eeuwse plint van de gevel.



Afb. 9. — Geveltoren rechts. Op steunbeer 5 ligt de torenfundering 3; 6 is de zijmuur van het schip (26 februari 1964).



Afb. 10. — Steunbeer 2 en torenfundering 3 (waarop fundering 4 uit 1859 ligt), verbonden met voorgevel 1 (26 februari 1964).

Naast de beide geveltorentjes bevond zich in de voorgevel een 77 cm brede toegang naar deze torentjes, ieder met een grote deksteen afgedekt (afb. 8 en 11).





Afb. 11. — Toegang van het schip naar de rechtertoren (27 november 1964).

Zoals gezegd, werd op het einde van 1964 en in het begin van 1965 de ganse voorgevel afgebroken, alhoewel men gehoopt had enkel het igde eeuws buitenparement en de torentjes te moeten slopen. Een totaal nieuwe voorgevel wordt in 1965 gebouwd. De hoofdingang krijgt het vooroorlogse uitzicht terug, t.t.z. zonder de oorspronkelijke middensteun. In de middenverdieping komen drie even hoge rondbogige vensters, zoals het in den beginne geweest is (cfr. de tekeningen uit 1612, 1647 en het reliëfplan uit 1701). De nieuwe bovenverdieping lijkt ons echter minder verantwoord. Ook daar hebben oorspronkelijk drie rondbogige vensters gezeten, echter met een hoger middenvenster; dit stemde duidelijk overeen met het laatromaanse of vroeggotische karakter van de kerk (clr. de twee gelijkaardige drielichten in de bisschopskapel te Doornik, gewijd in 1198). Waarschijnlijk wegens de vlakke zoldering die men nu boven het schip aanbrengt, is men van dit gegeven afgeweken en heelt men in de gevel een andere, te uitgesproken horizontale geleding, bestaande uit alwisselend vensters en nissen, aangebracht.



LUC DEVLIEGHER

DE BELGISCHE INVENTARISSEN VAN HET KUNSTPATRIMONIUM



In « Beeld van het Kunstbezit », het inleidende eerste deel van de inventarisreeks Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen hebben we in grote trekken de geschiedenis (sinds 1830) van de monumentenbeschrijving in België geschetst (¹). Daarbij hoort ook een zo volledig mogelijke lijst van de inventarissen die tussen 1846 en 1965 verschenen zijn (²). Uit ons onderzoek blijkt dat men enerzijds een lijvige studie zou kunnen wijden aan de geschiedenis van het inventariswerk in België, en dat anderzijds enkel de Oost-Vlaamse inventarissen van onze kollega dr. E. Dhanens met soortgelijke buitenlandse studies kunnen vergeleken worden.

Na enkele mislukte pogingen scheen de inventarisatie een delinitieve start te nemen door het K.B. van 23 lebruari 1861 waarbij de Koninklijke Commissie voor Monumenten de opdracht kreeg een algemene inventaris op te maken. Door allerlei omstandigheden is van dat opzet echter niets in huis gekomen. Het wachten moe, zijn sinds enkele jaren vier Vlaamse Provincies op eigen kracht met het opmaken van de inventaris van het kunstpatrimonium in hun gebied begonnen. Het zal wel een unicum in Europa zijn dat zulke kleine gebiedsomschrijvingen het inventariswerk zell ter hand nemen! Dat zulks talrijke moeilijkheden (o.m. wat betrelt wetenschappelijk kontakt, technisch personeel, dokumentatiemateriaal...) met zich mee brengt, valt licht te begrijpen. De schuld van deze toestand ligt bij de Staat die nagelaten heelt naast de Koninklijke Commissie voor Monumenten, die met de opdracht belast was, een wetenschappelijk uitgeruste dienst voor monumentenzorg en -beschrijving op 1e richten.

We geven hieronder de lijst van de inventarissen zoals deze afgedrukt staat op blz. 29-34 van ons « Beeld van het Kunstbezit » (") en aangevuld met de sindsdien verschenen titels. Systematische inventarissen (grafschriften, molens, e.d.) en op zich zelf staande inventarissen van een bepaald gebouw worden hier niet vermeld (4).

(1) Blz, 15-54. Uitgeverij Lannoo, Tielt-Den Haag, 1965.

⁽²⁾ Onze lijst van Belgische inventarissen was omtrent volledig opgemaakt toen we kennis kregen van het artikel van prof. dr. W. Krönig. Die Inventarisation der Kunstdenkmaler in Belgien, in Zeitschrift für Kunstgeschichte, 27 (1964), 272-278, waarin eveneens een — echter minder volledige — lijst van inventarissen gegeven wordt.

⁽⁵⁾ We danken de uitgeverij Lannoo voor de vriendelijke toelating deze lijst hier te mogen aldrukken.

⁽⁴⁾ Alhoewel geen inventaris in de echte zin, mag hier ook het Repertorium van het Cultureel Bezit, dat in gestencilde vorm in 1955-1955 verscheen, vermeld worden. Ook de twee eerste delen van de toeristische Gids voor Benelux (1956, 1958) van de hand van J. van Overstraeten, dienen hier vernoemd te worden.

ANTWERPEN

E. Neelfs, Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant dans les édifices religieux et civils et dans les rues de Malines. Leuven, 1869, 314 blz.

Tableaux, sculptures et objets d'art conservés dans les édifices religieux et civils de Malines, par E. Neelfs. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée par H. Coninckx, Mechelen, 1891, 552 blz.

Inventaire des objets d'art conservés dans les établissements publics de la province d'Anvers.

Afl. 1. Antwerpen, 1902, 100 blz., ill.

Ook verschenen in Bulletin V van het Provinciaal Comité.

Inventaris der kunstvoorwerpen in de openbare gestichten bewaard.

Afl. 2-9. Antwerpen, 1906-1926, 1571 blz., ill.

All. 1-9 zijn voornamelijk het werk van F. Donnet, All. 2-9 is tweetalig.

All. 10. G. van Doorselaer en L. Stroobant, S^{te} Katelijnekerk te Mechelen. Turnhout, 1940, 47 blz., ill.

Alf. 11. G. van Doorselaer en L. Stroobant, Kerk van de HH. Jan-Baptist en Jan Evangelist te Mechelen, Turnhout, 1940, 59 blz., ill.

Afl. 12. G. van Doorselaer en L. Stroobant, Kerk van de HH. Petrus en Paulus te Mechelen. Turnhout, 1940, 45 blz., ill.

Alle afleveringen van deze inventaris werden uitgegeven door het Provinciaal Comité van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen.

[A. Van Looverbosch-Stoelen], Bondige inventaris der kunstvoorwerpen van het arrondissement Antwerpen, in Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 10 (1959), 45-145, ill.

BRABAN'T

Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Bruxelles. Brussel, 1904 (+ Fascicule complémentaire. Brussel, 1910). 216 blz., ill.

Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Louvain. Brussel, 1906, 204 blz., ill.

Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Nivelles, Brussel, 1912, 215 blz., ill.

Deze drie delen werden uitgegeven door het Provinciaal Comité van de Koninklijke Commissie voor Monumenten.

J. de Borchgrave d'Altena, Notes pour servir à l'Inventaire des Œuvres d'Art du Brabant. Arrondissement de Louvain, in *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 45 (1959-1940), 121-389 ; 44 (1959-1940), 5-40, ill.

Een berziene uitgave verscheen in 1941 (310 blz.).

- J. de Borchgrave d'Altena, Notes pour servir à l'Inventaire des Œuvres d'Art du Brabant. Arrondissement de Bruxelles, in *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 47 (1944-1946), VII-XXIX, 1-255, ill. Een herziene uitgave verscheen in 1947 (262 blz.).
- J. de Borchgrave d'Altena, Notes pour servir à l'Inventaire des Œuvres d'Art du Brabant. Arrondissement de Nivelles, in Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 7 (1956), 123-525; 11 (1960), 7-160, ill.

Bondige inventaris der kunstvoorwerpen van het Arrondissement Brussel. Brussel. 1961, 215 blz., gestenc.

Bondige inventaris der kunstvoorwerpen van het Arrondissement Leuven. Brussel. 1961, 218 blz., gestenc.

Inventaire sommaire des objets d'art de l'Arrondissement de Nivelles. Brussel, 1961, 191 blz., gestenc.

Deze drie delen werden uitgegeven door de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen. Ze behoren tot dezellde reeks als de gedrukte bondige inventarissen van de arrondissementen Antwerpen. Tongeren en Luik.

HENEGOUWEN

- E. Soil de Moriamé, Inventaire des Objets d'Art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement judiciaire de Tournai.
- 1. Arrondissement de Tournai. Cantons d'Antoing, Celles, Leuze, Péruwelz, Templeuve. Charleroi, 1925, 210 blz., ill.
- 2. Tournai. Cathédrale Edifices civils. Charleroi, 1924, 204 blz., ill.
- 5. Tournai. Edilices religieux. Communes du canton de Tournai. Charteroi. 1924, 284 blz., ill.
- 4. Arrondissement d'Ath. Charleroi, 1925, 207 blz., ill.
- 5. Arrondissement de Soignies. Canton de Lessines. Charleroi, 1926, 104 blz., ill.
- E. Soil de Moriamé, Inventaire des Objets d'Art et d'Antiquité existant dans les édilices publics des communes de l'arrondissement judiciaire de Mons.
- 1. Arrondissement de Soignies, Cantons de Soignies, Enghien, La Louvière, Le Rœulx. Charleroi, 1927, 280 blz., ill.
- 2. Arrondissement Administratif d'Ath. Canton de Chièvres. Charleroi. 1928, 115 blz., ill.
- 5. Arrondissement Administratif de Mons. Canton de Mons. Charleroi. 1929, 194 blz., ill.
- 4. Cantons de l'Arrondissement Administratif de Mons : Boussu, Dour, Paturages, Lens. Charleroi, 1951, 295 blz., ill.

E. Soil de Moriamé (†), Inventaire des objets d'Art et d'Antiquité existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement judiciaire de Charleroi : Charleroi, Couillet, Damprémy, Gilly. Charleroi, 1941, 59 + XI blz., ill.

Deze delen werden uitgegeven door het Provinciaal Comité van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen.

Inventaire photographique indicatif du patrimoine belge d'art et d'histoire. [E. Dhanens], Canton de Chimay, Brussel, 1948, 9 blz., ill.

[X. Martens], Canton d'Ath. Brussel, 1950, 12 blz., ill.

Uitgegeven door het A.C.L. (Centraal Iconografisch Archief voor Nationale Kunst en Centraal Laboratorium der Belgische Musea).

LIMBURG

Inventaire archéologique des objets existant dans les édifices publics.

- 1. Canton de Tongres (A-M). Hasselt, 1914, (« revu en 1916 »), 67 blz.
- 2. Canton de Tongres (N-R). Hasselt, 1918, 32 blz.
- 5. Canton de Tongres (R-W). Hasselt, 1919, 54 blz.

Oudheidkundige inventaris der kunstvoorwerpen in kerken en openbare gebouwen.

- 4. Kanton Tongeren. Hasselt, 1927, ill. bij afl. 1-5.
- 5. Kanton-Beeringen. Hasselt, 1922, 82 blz.
- 6. Kanton Peer, Hasselt, 1928, 26 blz.
- 7. Kanton Beeringen. Hasselt, 1951, 11 blz. (bijvoegsel), ill.
- 8. Kanton Bilzen, Hasselt, 1952, 77 blz., ill.
- 9. Stad Tongeren. Hasselt, 1935, 91 blz., ill.

Deze afleveringen zijn uitgegeven door het Provinciaal Comité van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen (afl. 1-7 o.l.v. P. Daniels en J. Paquay, afl. 8-9 o.l.v. J. Paquay).

J. Milkens], Bondige inventaris der kunstvoorwerpen van het arrondissement Tongeren, in Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 11 (1960), 187-509, ill.

Limburgs Kunstpatrimonium.

- 1. M. Hendrickx en W. Sangers, De kerkschat van de Sint Catharinakerk te Maaseik. Hasselt, 1965, 79 blz., ill.
- J. de Borchgrave d'Altena, Notes pour servir à l'étude des œuvres d'art du Limbourg (première partie), in Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, 45 (1965), 67-181, ill.

LUIK

J. Renier, Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liège. Luik. 1895, 556 blz.

Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz (herausgegeben von Paul Clemen).

- 9. II. H. Reiners. Die Kunstdenkmäler der Landkreise Aachen und Eupen. Düsseldorf, 1912, 285 blz., ill.
- H. Reiners, Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmedy, Düsseldorf, 1935, 508 blz., ill.
- H. Massange de Collombs, Province de Liège. Inventaire des Objets d'Art et d'Antiquité conservés dans les églises, chapelles et presbytères du canton de Malmédy. Luik, 1950, 148 blz., ill.
- H. Massange de Collombs, Province de Liège. Inventaire des Objets d'Art et d'Antiquité conservés dans les églises, chapelles et presbytères du canton de St-Vith. Tongeren, 1951, 148 blz., ill.

[Potier], Inventaire sommaire des objets d'art de l'arrondissement de Liège, in Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 10 (1959), 147-246.

LUXEMBURG

V. Balter en Ch. Dubois, Inventaire des Objets d'Art et d'Antiquité dans les Eglises et Chapelles du canton de Fauvillers, in *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 72 (1941), 1-67, ill.

NAMEN

Inventaire des Monuments et Œuvres d'art de la province de Namur publié par la Société Archéologique de Namur sous les auspices de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Première série, Arrondissement de Namur. Tome I, Ville de Namur. Premier fascicule. F. Courtoy, La cathédrale Saint-Aubain, Namen. 1943. 60 blz., ill.

E. Hayot, La collégiale Notre-Dame à Dinant, in Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen, 2 (1950). 7-75 ill.

Ook als overdruk verschenen (Arrondissement de Dinant, Premier fascicule, 71 blz., ill.).

OOST-VLAANDEREN

Inventaire archéologique de Gand. Catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Première série (fascicules I-XX). Gent. 1897-1901, 200 bladen, ill. Deuxième série (fascicules XXI-XL). Gent. 1901-1906, 200 bladen, ill. Troisième série (fascicules XLI-LVII). Gent. 1907-1915, 170 bladen, ill.

Oudheidkundige inventaris van Oost-Vlaanderen.

Afl. 1-11. Gent, 1911-1915, 258 blz., ill.

Deze tweetalige afleveringen werden uitgegeven door het Provinciaal Comité van de Koninklijke Commissie voor Monumenten.

Aanwijzende fotografische inventaris van het Belgisch patrimonium van Kunst en Geschiedenis.

[E. Dhanens], Canton Aalst. Brussel, 1948, 25 blz., ill.

Uitgegeven door het A.C.L. (Centraal Iconografisch Archiel voor Nationale Kunst en Centraal Laboratorium der Belgische Musea).

Inventaris van het kunstpatrimonium van Oostvlaanderen.

- 1. E. Dhanens, Temse, in Cultureel Jaarboek voor de provincie Oostvlaanderen, 5 (1951) I, 505-408, ill. [verschenen in 1953]. De afzonderlijke uitgave is gepagineerd 303-414.
- 2. E. Dhanens, Kanton Kaprijke, in Cultureel Jaarboek voor de provincie Oostvlaanderen, 7 (1953) III, 1-175, ill. [verschenen in 1956].
- 3. E. Dhanens, Sint-Niklaaskerk Gent. Gent, 1960, 187 blz., ill.
- 4. E. Dhanens, Dendermonde, Gent, 1961, 255 blz., ill.
- 5. E. Dhanens, Sint-Baafskathedraal Gent. Gent, 1965, 316 blz., ill.
- 6. E. Dhanens, Het retabel van het Lam Gods in de Sint-Baafskathedraal te Gent. Gent, 1965, 122 blz., ill.

Uitgegeven door het Provinciebestuur.

WEST-VLAANDEREN

Inventaire de la Commission provinciale chargée de rechercher les objets d'art. Cathédrale de Saint-Sauveur, in Annales de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 8 (1846), 179-246 (+ toelichtende nota op blz. 247-257).

Eglise de Notre-Dame à Bruges, ibid., 9 (1847), 1-32.

Eglise de Saint-Jacques à Bruges, ibid., 9 (1847), 71-104.

Eglise de Saint-Gilles à Bruges, ibid., 9 (1847), 167-182.

Eglise de Sainte-Walburge à Bruges, ibid., 9 (1847), 185-190.

Eglise de la Madeleine, à Bruges, ibid., 9 (1847), 191-193.

Eglise de Sainte-Anne à Bruges, ibid., 9 (1847), 194-214.

Deze inventarissen werden eveneens opgenomen in de hieronder vermelde provinciale inventaris uit 1852.

Inventaires des objets d'art, qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre Occidentale, dressés par des commissions officielles et précédés d'une Introduction, ou Précis de l'histoire de l'art dans cette province, par A. Couvez. Brugge, 1852, 664 + VIII blz.

A. Janssens de Bisthoven, Monumenten en Musea, în West-Vlaanderen [boek]. Brussel, 1958. 257-270, ill.

Zeer beknopte inventaris van het kunstpatrimonium in West-Vlaanderen.

Aanwijzende lotogralische inventaris van de drie rechterlijke kantons Brugge, Brussel, 1965, 444 blz., ill.

Uitgegeven door het Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium (vroeger A.C.L.), Deze inventaris werd opgemaakt o.l.v. het toenmalige diensthoofd, dr. A. Janssens de Bisthoven.

Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen.

1. L. Devliegher, Beeld van het Kunstbezit, Tielt-Den Haag, 1965. 121 blz., ill.

JEAN ROMBAUX

LE NETTOYAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Exposé fait le 12 octobre 1964, par M. Jean Rombaux. architecte en chef de la Ville de Bruxelles et membre correspondant de la Commission Royale des Monuments et des Sites.



INTRODUCTION

Nul n'ignore les graves dégâts causés aux monuments anciens par l'action néfaste :

- des eaux souterraines souvent chargées de sels divers, s'élevant par capillarité dans l'épaisseur des maçonneries ;
- du gel, provoquant l'éclatement des pierres, du fait des pressions internes produites par l'augmentation de volume de l'eau stagnante au cœur du matériau, et transformée en glace;
- des bactéries sulfureuses, qui s'ingénient à dévorer petit à petit les monuments, grâce à la très étroite collaboration des spirovibro desulfuricans et des thiobacillus. Les premiers, résidant à la base du monument dans des endroits humides, produisent l'hydrogène sulfuré qui, se dissolvant dans l'eau stagnante, monte par capillarité dans les maçonneries et s'infiltre à l'intérieur des pierres, amènant aux seconds l'hydrogène sulfuré nécessaire à leur subsistance; ces derniers, retransforment le soufre réduit en soufre oxydé sous la forme d'acide sulfurique, qui se charge à son tour d'attaquer le carbonate de calcium des pierres calcaires;
- des déjections des volatiles, contenant du soufre sous forme d'acides aminés soufrés, donc sous forme d'hydrogène sulfuré;
- de l'érosion causée par les vents ; et surtout,
- des fumées et des suies, répandues si abondamment dans l'atmosphère des grandes agglomérations urbaines.

Les dommages causés en particulier par l'action des fumées et des suies résultent d'une utilisation généralisée et intensive de la houille, du mazout et aussi par toutes les émanations des gaz provenant des moteurs à explosion.

Selon des calculs établis en 1953, plus de cinq millions de tonnes d'acide sulfurique provenant des fumées se répandaient dans l'atmosphère anglaise.

Le géologue belge C. Camerman a pû d'autre part proposer quelques chilfres non moins impressionnants.

Pour ce qui concerne l'agglomération bruxelloise, il estimait à un million de tonnes, la quantité de charbon brûlée annuellement, quantité répandant quelque 20.000 tonnes d'anhydride sulfureux dans l'atmosphère : corps chimique capable de transformer annuellement 31 tonnes

de pierres calcaires en sulfate de calcium, ce qui représente la destruction théorique de quelque 15.000 mètres cubes de pierre. Volume considérable si l'on considère que la restauration de la tour sud de la cathédrale Saint-Michel n'a exigé que la mise en œuvre de 600 mètres cubes de pierre environ, et cela malgré une altération profonde et générale de cette partie de l'édifice

Bien sûr, une partie seulement de cette quantité d'anhydride sulfureux entre en contact avec le carbonate de chaux des pierres calcaires, mais les années s'ajoutant aux années, les dégâts causés aux matériaux pierreux deviennent inquiétants. Par ailleurs, il convient d'ajouter que l'anhydride sulfureux présente, aux approches des grandes agglomérations, une aire de dispersion beaucoup plus étendue que les suies, c'est la raison pour laquelle dans les villages situés assez loin des villes, on constate des effets de sulfatation non accompagnés des suies.

C'est en définitive la combinaison du soulre, contenu dans les fumées, avec l'humidité de l'air formant un acide sulfurique faible, appelé anhydride sulfureux, qui attaque sournoisement et inlassablement le carbonate de chaux de toutes les pierres calcaires ; ce carbonate de chaux se transformant en sulfate de chaux cristallisé ou gypse constitue cette laide carapace noirâtre, recouvrant les façades non exposées aux pluies.

Une fois formé, ce gypse, réel poison, poursuit son œuvre de destruction en profondeur, altère le calcin, sous lequel il cristallise, provoquant des exfoliations, des croûtes et dissocie la pierre à tel point que, sous la simple pression du doigt, cette croûte se crevassant, un sable siliceux pulvérulent s'écoule, ayant perdu tout liant naturel. Ce sont les chancres bien connus des professionnels.

LE CALCIN.

On sait que la formation du calcin donne lieu à diverses hypothèses, dont la plus courante postule qu'il serait dû à l'évaporation de l'eau de carrière se trouvant dans la masse de la pierre s'acheminant vers la lace extérieure exposée à l'air et entraînant des particules de carbonate de chaux qui s'y cristalliseraient, formant de la sorte une réelle peau protectrice. Il semble fort probable que les agents extérieurs, tels les eaux de pluie, les goutelettes de brouillard, les flocons de neige chargés d'anhydride sulfureux, contribuent aussi et dans une certaine proportion à cette formation.

Le calcin offre des propriétés qu'il convient de citer :

a) Dureté.

Le calcin est plus dur que la partie interne de la pierre ; dureté variant suivant la nature du matériau, qui pour une pierre tendre est de l'ordre

de 50 % et de 50 % pour une pierre demi-ferme. Le calcin d'une pierre ferme offrirait une dureté de 10 % supérieure à celle de la masse de la pierre.

b) Densité.

La densité du calcin est plus grande que celle de la masse interne de la pierre. Cette augmentation peut s'élever à 25 % et est plus importante pour les pierres poreuses que pour les pierres demi-fermes ou fermes.

c) Perméabilité.

Le calcin diminue la perméabilité à l'eau de 50 % par rapport à celle de la masse interne de la pierre. On a relevé que pour une pierre poreuse, la quantité d'eau pénétrant à l'intérieur du matériau était de 2 cm² par cm² en une heure, alors qu'au travers de son calcin, ce débit tombait à 0.7 cm², soit une diminution de perméabilité de 60%.

d) Evaporation.

Le calcin réduit l'évaporation de l'eau contenue dans la masse de la pierre ; pour les pierres tendres, cette diminution peut s'élever à 50 %, alors que pour les pierres lermes, l'évaporation reste semblable tant au travers du calcin qu'au travers de la masse interne de la pierre.

e) Chimique.

Le calcin contient une sérieuse quantité de sulfate de calcium variant de 27 à 50 %; à 1 mm de profondeur, cette proportion atteint encore de 2.5 à 4 %, et à 6 mm de profondeur de 0,5 à 2,2 %. L'accroisement du sulfate de calcium vers la surface extérieure est compensée par un appauvrissement de la quantité de carbonate de calcium, par exemple :

en surface : 25 % de carbonate de calcium ;

a 1 mm de profondeur : 75 % de carbonate de calcium ;

à 6 mm de profondeur : 80 % de carbonate de calcium.

Malgré les dires de certains théoriciens, il semble bien que le calcin ne pnisse se former qu'une seule fois et que détruit, il n'y a plus guère d'espoir de sauver le matériau.

Tous les produits chimiques essayés à ce jour ne font que confirmer notre impuissance dans ce domaine ; toutefois, de la multiplicité des recherches en cours pourrait naître la découverte d'un calcin-synthèse qui constituerait un très précieux apport dans les moyens utilisés en vue de la conservation des édifices anciens.

D'après les analyses d'un chimiste lrançais, il appert que les pierres calcaires, à fort pourcentage de carbonate de calcium, produisent le plus important calcin, tel est le cas pour les pierres de l'Oise ou de Bassin de Paris, alors que les pierres calcaires à faible pourcentage — voire certains grès — ne formeraient qu'un calcin de faible épaisseur, même aucun.

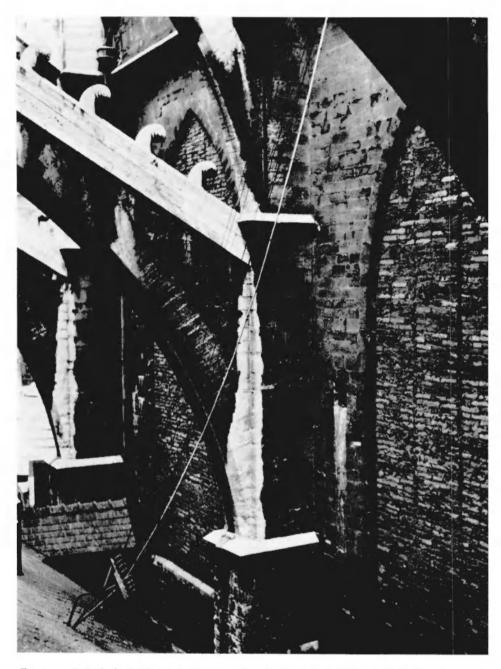


Fig. 1. — Cathédrale St-Michel à Bruxelles, Façade Nord de la Chapelle N.-D. Premier essai. Etat du parement avant nettoyage.

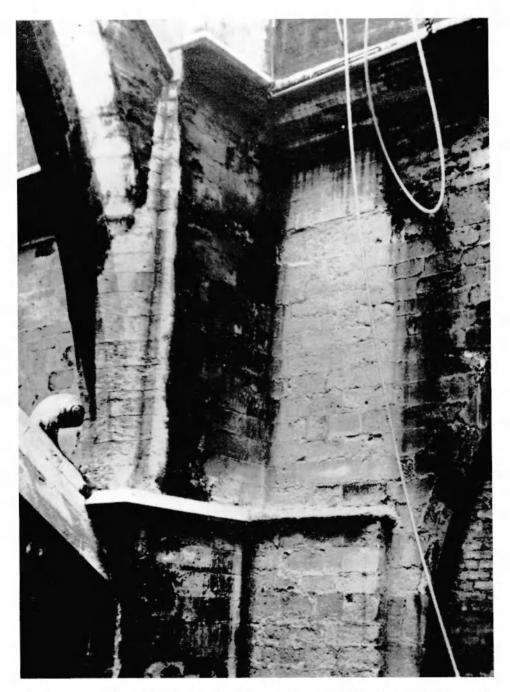


Fig. 2. — Cathédrale St-Michel à Bruxelles, Façade Nord de la Chapelle N.-D. Premier essai. Etat du parement après nettoyage.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

De plus. l'eau de carrière ne pourrait permettre la formation du calcin sans l'apport des eaux pluviales. De là. l'hypothèse parfois avancée qu'un calcin peut se reformer pour autant que la pierre soit située dans une atmosphère adéquate, c'est-à-dire dans une zone non polluée par les suies et lumées.

Sur la base d'essais effectués sur deux blocs de pierre extraits au même moment. l'un mis à l'abri et l'autre exposé à l'air libre, on a constaté que le calcin s'est formé plus rapidement sur le bloc exposé à l'air libre.

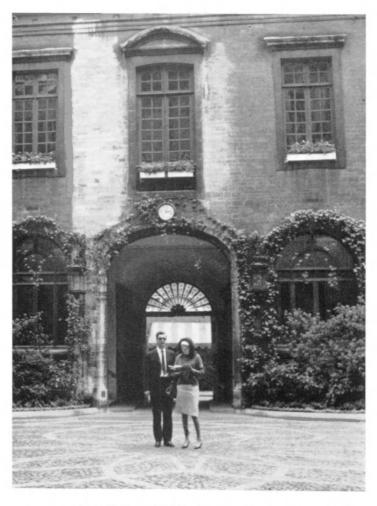


Fig. 3. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Façade sise à front de la cour intérieure, Second essai de nettoyage.

REMÈDE.

De ce qui précède, il convient de s'interroger sur l'attitude à adopter vis-à-vis d'un monument ancien gravement altéré par l'action des fumées et suies, afin d'enrayer le mal destructeur.

En tout premier lieu, il faut s'attacher au plus vite à laire disparaître l'horrible carapace noirâtre, non seulement dans un but purement esthétique, mais aussi et surtout alin d'empêcher la progression de la destruction en cours.



Fig. 4. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Façade principale, Tourelle d'angle, Début des ouvrages du nettoyage.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Hélàs, que d'erreurs involontaires commises où le remède utilisé fut souvent plus néfaste que le mal.

Il serait l'astidieux de citer tous les produits proposés pour le nettoyage et pour la soi-disante reconstitution des matériaux pierreux altérés.

Depuis plusieurs années, les laboratoires parfaitement outillés de l'Institut royal du Patrimoine artistique étudient et examinent inlassablement tous les produits susceptibles d'être pris en considération.

Les longs délais requis pour pouvoir apprécier, d'une part l'excellence d'un produit, et d'autre part la tenue des matériaux traités, nous plongent dans une profonde incertitude. Il s'ensuit tout naturellement que la plus grande circonspection doit entourer l'usage des produits chimiques, car si théoriquement certains semblent mériter d'être pris sérieusement en considération, grâce aux résultats encourageants obtenus lors d'essais effectués en laboratoire, il faut toujours tenir compte du grand laboratoire de la nature qui se charge parlois d'improuver ces examens réalisés avec les plus grands soins et par des spécialistes éprouvés.

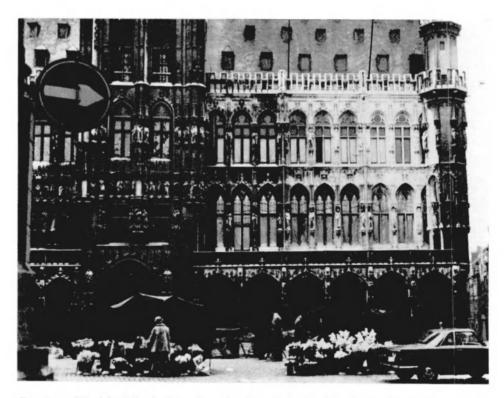


Fig. 5. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Façade principale, Aile droite, Nettoyage en cours d'exécution,

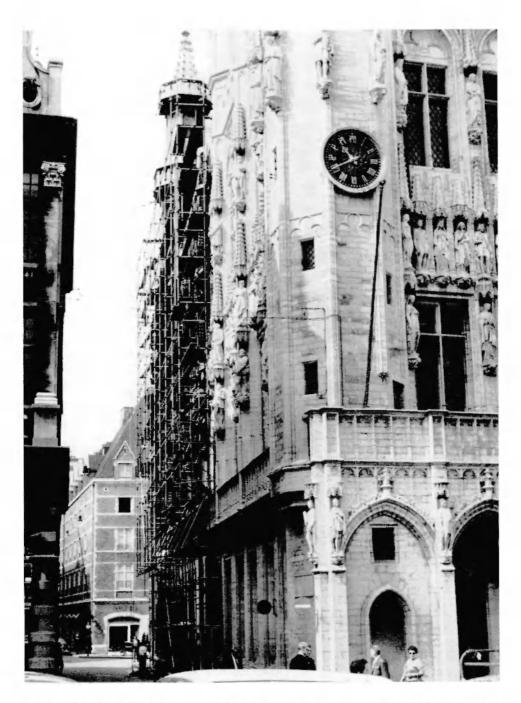


Fig. 6. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles. Angle des façades principale et latérale. Partie nettoyée.

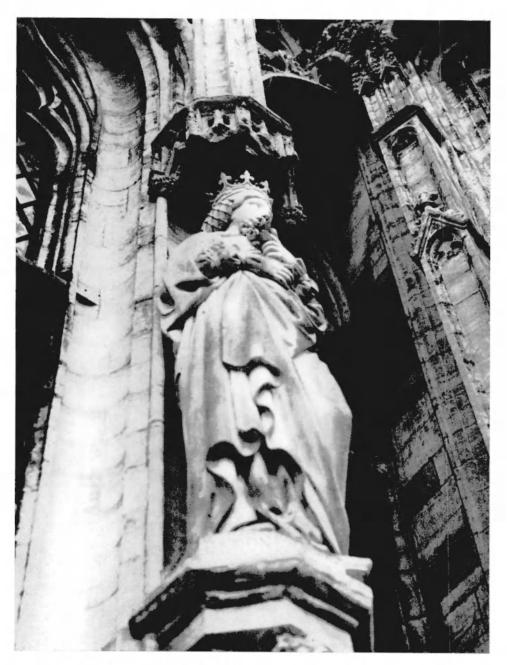


Fig. 7. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Façade principale, Statue en pierre d'Echaillon, après nettoyage.

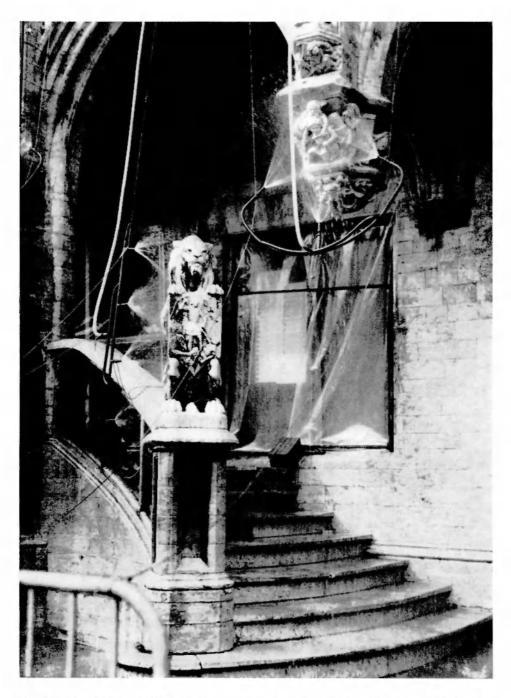


Fig. 8. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles. Escalier des Lions, Nettoyage en cours d'exécution.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Les produits vraiment ellicaces, permettant la reconstitution d'une pierre en voie des désagréations ou qui arrêteraient le processus de celleci, sont encore à trouver.

Au cours d'une carrière déjà longue, il nous a été donné d'expérimenter plusieurs de ces produits chimiques, qui théoriquement semblaient ollrir toutes les garanties désirées, mais qui en pratique s'avérèrent peu efficients. C'est pourquoi nous eûmes recours, pour le nettoyage des édifices, au jet de vapeur, système lort utilisé en France, présentant le grand avantage de ne point aggraver l'état d'altération atteint par la pierre calcaire.

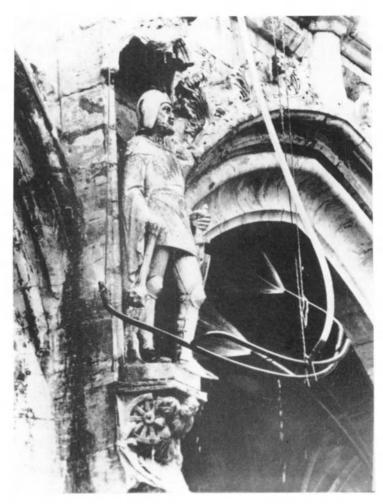


Fig. 9. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Façade principale. Nettoyage d'une statue.

Cependant, l'importante pression pouvant varier de 7 à 25 Kg/Cm², jointe à la lorte température de la vapeur, pouvaient dans certains cas provoquer l'éclatement de fragments des pierres très ouvragés, tels les délicats ornements gothiques, surmontant les dais et pinacles des niches, etc...

A cause de ces inconvénients, l'idée nous vint d'effectuer un timide essai d'irrigation continue à l'eau pure, sans addition d'aucun détergent, sur une travée de la façade Nord de la Chapelle N.-D. de la Cathédrale Saint-Michel (lig. 1 et 2) au moyen d'un appareillage fort rudimentaire, consistant en un simple tuyau à gaz d'un mètre cinquante de longueur régulièrement perforé, disposé sous le cheneau et relié par l'intermédiaire d'un tuyau flexible à une prise d'eau (lig. 16).

Après 19 heures d'aspersion, le sulfate de calcium cristallisé recouvrant la partie de cette façade fut entièrement dissous et la pierre avec sa belle patine remise à nu, sur une quinzaine de mètres de hauteur.

Devant un résultat aussi imprévu qu'inespéré, un second essai lut tenté sur l'une des laçades donnant sur la cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles où, en moins de six heures, la partie exposée au traitement lut totalement débarrassée de son sulfate de calcium (fig. 5).

C'est à la suite de ces heureux essais qu'une campagne de nettoyage lut entreprise sur plusieurs édifices ancien de la capitale. Nous citerons :

- L'Hôtel-de-Ville, en pierre de Gobertange et grès de Baeleghem (grès ledien) (fig. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) ;
- la Maison du Roi, en pierre bleue et en pierre de Gobertange (fig. 11);
- la chapelle désaffectée des Brigittines, en grès de Baeleghem et en briques (fig. 12, 15) :
- L'église St-Jean-Baptiste au Béguinage, en grès de Baeleghem et grès d'Ecaussines (fig. 14);
- l'église N.-D. au Finistère, en grès de Baeleghem (grès ledien) :
- la Tour Noire, en grès de Baeleghem (grès ledien) (lig. 15).

Ce système d'irrigation continue à l'eau pure, offre le grand avantage de dissoudre le gypse sans altérer le carbonate de chaux de la pierre calcaire : l'on a pu notamment observer que de très petits éléments ornementaux, très fortement érodés et ne tenant plus à la masse que par quelques millimètres de matière étaient parfaitement restés en place : il va sans dire que sous l'action du jet de vapeur, lesdits ornements auraient éclaté.

On peut sérieusement activer le nettoyage en faisant usage de brosses de chiendent ou à poils de nylon, restant entendu que toute brosse métallique ou outils contondants sont à proscrire de la façon la plus énergique.

L'explication du phénomène de la dissolution aisée et certaine du sulfate de calcium recouvrant les façades de pierre, par l'eau courante.

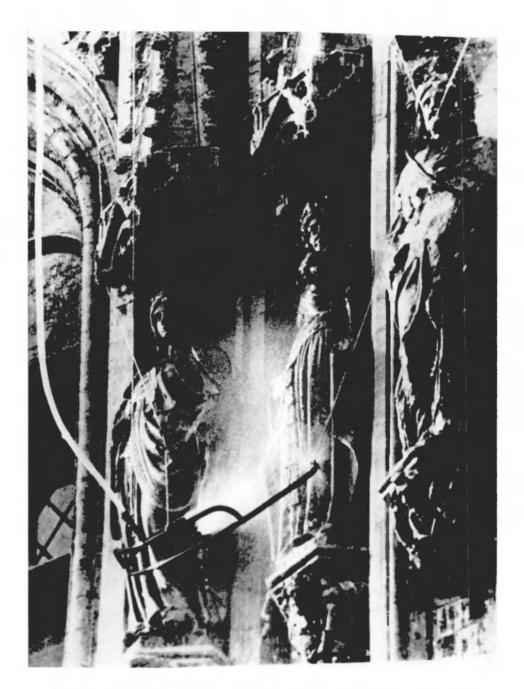


Fig. 10. — Hôtel-de-Ville de Bruxelles, Façade principale, Nettoyage des statues.

LE NETTOYAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

provient du fait que le gypse est soluble dans l'eau, alors que le carbonate de calcium, élément principal et dominant des pierres calcaires, ne l'est point.

C'est la raison pour laquelle, sous l'action irrigante d'une eau constamment renouvelée, le sulfate de calcium se dissout à l'exemple d'un morceau de sucre dans une tasse de thé : cependant, fait très curieux, le même sulfate ne se laisse pas enlever par un brossage humidifié ; il faut une imbibation continue et permanente d'une durée relativement longue pour que la dissolution puisse se réaliser.

Il importe de signaler la rapidité relativement grande avec laquelle de grosses épaisseurs de sulfate de calcium cristallisé sont dissoutes ; ce fait provoqua l'étonnement des chimistes spécialisés, lors des essais effectués à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles.

Si le procédé semble être le meilleur du point de vue de la conservation du matériau, il convient cependant d'appeler sérieusement l'attention sur les précautions à prendre en vue d'empêcher les infiltrations d'eau à l'intérieur des maçonneries et de la construction même, soit au travers

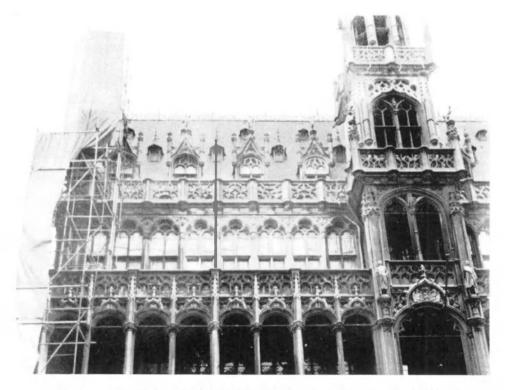


Fig. 11. - La « Maison du Roi » à Bruxelles, Nettoyage en cours d'exécution,

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITUS

des mises en plomb des vitraux, des châssis et des joints ouverts des pierres, soit à cause de la grande quantité d'eau se répandant à la base de la façade traitée. De sérieuses mesures de protection sont à prendre si l'on ne veut pas avoir à déplorer d'importants dégâts.

Certes, l'emploi de pulvérisateurs spéciaux provoquant une sorte de brouillard artificiel réduiraient à coup sûr la quantité d'eau à employer. Il faut remarquer notamment que le nettoyage parfait ne requiert point des jets puissants et abondants de liquide ; une pluie line suffit, pour autant qu'elle soit continue et que l'eau soit pure. L'utilisation de l'air comprimé, par exemple, pourrait aussi améliorer le procédé.



Fig. 12. — Chapelle désaffectée des Brigittines à Bruxelles. Etat avant nettoyage et restauration.

LE NETTOYAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Certaines recherches sont en cours en vue d'allier l'irrigation à l'eau froide au jet de vapeur ; l'avantage consisterait en une plus grande rapidité d'exécution du nettoyage.

Comme en pas mal de matière, chaque façade à traiter constitue un cas d'espèce, selon qu'elle est fortement ornementée ou non.

Les appareils irrigateurs sont constitués par des tuyaux en cuivre rouge de 20 à 50 mm de diamètre et d'un mètre cinquante de longueur ; ils sont équipés de 4 ou 5 pommes d'arrosage mobiles et reliés à une colonne d'alimentation d'eau par l'intermédiaire de tuyaux flexibles (en plastique) de longueurs appropriées (lig. 16).

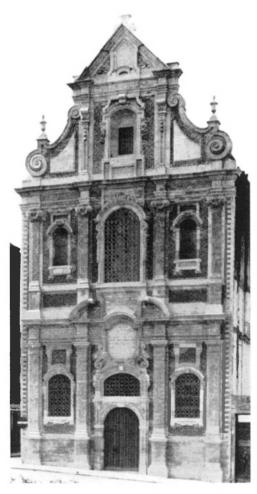


Fig. 13. — Chapelle désaffectée des Brigittines à Bruxelles. Etat après nettoyage et restauration.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

A ce sujet, nous tenons à faire remarquer que le nettoyage de la façade principale de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles fut réalisé avec des moyens de bord fort rudimentaires ; les appareils irrigateurs que nous avions imaginés furent construits dans les ateliers de l'Administration ; des ouvriers communaux nullement spécialisés furent chargés du travail, et cela sans l'appoint d'échafaudages. Les appareils irrigateurs furent suspendus à des filins qui, sous l'action des vents, s'écartaient parfois notablement des surfaces à traiter, ayant pour conséquence de très grosses pertes d'eau.

Inutile d'ajouter que cette médiocrité de moyens, utilisée au départ, est nettement à déconseiller ; c'est pourquoi, pour toutes les autres façades



Fig. 14. — Eglise St-J.-B. au Béguinage à Bruxelles. Nettoyage des parements des façades au cours de la restauration.

restant à laver, il fut fait emploi d'importants échafaudages tubulaires, équipés sur toute leur étendue de bâches jointives, afin de préserver les voisins et les passants d'un arrosage copieux et désagréable.

Crâce aux multiples planchers de travail de l'échafaudage, il est loisible aux ouvriers d'activer l'opération de nettoyage par un brossage des pierres, et, par surcroît, de disposer les appareils irrigateurs à courte distance des parements, de manière à diriger les jets dans toutes les directions voulues. Au cas d'une très grande élévation de l'édifice, il peut être fait appel à l'action d'une pompe, alin d'accroître la pression d'eau.

Envisager le nettoyage d'un monument, sans chercher à le parachever par une protection contre les éléments destructeurs qui nous occupent.

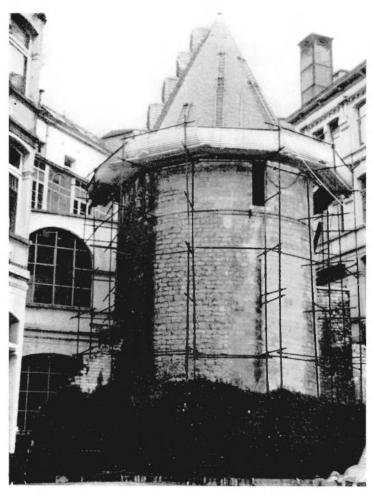


Fig. 15. — La « Tour Noire » à Bruxelles. Nettoyage des parements au cours de la restauration,

constitue une très grave lacune ; c'est pourquoi, une lois l'opération d'irrigation terminée et après un délai suffisant, permettant aux maçonneries d'être bien asséchées, l'application de silicone — non de siliconate — peut être très utile ; ce produit possède le double avantage de protéger les pierres contre la pénétration des eaux de pluie et des poussières, tout en laissant au matériau la possibilité de respirer. Des essais de laboratoire nous ont prouvé la pertinence de cette affirmation. Certes, cette application ne peut être considérée comme définitive, aussi conviendrait-il que des prescriptions réglementaires soient prises afin de pourvoir au nettoyage périodique des monuments, par exemple tous les 10 ans.

Dès lors, il serait possible d'appliquer, au même moment, les couches de silicone, et ainsi de prolonger considérablement la vie de nos édifices

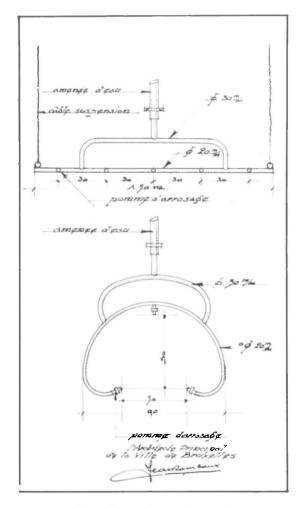


Fig. 16. — Types d'appareils irrigateurs.

sans plus devoir tous les trois quarts de siècle procéder à de coûteuses restaurations qui, malgré toute la compétence, les soins et le talent de l'architecte constituent toujours de lort néfastes interventions, n'est-il pas vrai ?

Voyez l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, totalement et très mal restauré entre les années 1840 et 1906, qui actuellement réclame déjà une nouvelle et impérieuse intervention, due principalement à l'action nocive des fumées et des suies.

LA DÉPENSE.

Il est intéressant, pensons-nous, de vous soumettre quelques chiffres concernant la consommation d'eau et le coût de ce genre d'ouvrage. La quantité d'eau requise pour le nettoyage d'un m² de pierres blanches s'élève à quelque 300 litres, soit une dépense de 5 fr. environ. Pour le nettoyage d'un m² de parement en petit granit, il convient toutefois de doubler ces valeurs.

Le coût de l'entreprise dépend, en ordre principal, de l'importance et de la complexité des échafaudages à établir ; ainsi, pour la façade latérale de l'Hôtel-de-Ville, sise à front de la rue Charles Buls, le prix au mètre carré de parement s élève à 260 fr. Dans le cas où les échafaudages ne sont pas requis, ce prix unitaire peut être ramené à 100 fr.

Si, pour la réalisation de travaux de restauration, des échafaudages ont été dressés, il convient assurément de saisir l'occasion offerte et de faire procéder au lavage des pierres, pratique qui tout en éliminant le sulfate de calcium, permettra de mieux se rendre compte de l'état du matériau.

Une autre donnée technique à souligner est la suivante : pour une façade, dont la hauteur n'excède point une vingtaine de mètres, il est possible de brancher une douzaine d'appareils irrigateurs, soit 50 pommes d'arrosage sur une canalisation d'alimentation d'eau de 80 mm de diamètre. A une quarantaine de mètres de hauteur, le nombre d'appareils est à réduire de moitié : il reste entendu que ces chiffres sont valables pour Bruxelles.

PROBLÈME MONDIAL.

Le problème de l'altération des pierres calcaires des monuments anciens inquiète à très juste titre le monde entier :

 à Rome, on vient récemment de constater les grands dommages causés à l'Arc de Titus et au Colisée;

- à Florence, le surintendant des Beaux-Arts, M. Procacci déclare avoir besoin de plusieurs millions de lires pour la restauration du Ponte Vecchio, des Palazzi Pitti et Strozzi, de la basilique San Lorenzo, etc.;
- à New-York, la restauration de la Trinitas Church requiert une dépense de 15 à 20 mille dollars;
- L'Allemagne de l'Ouest dépense 4 millions de dollars pour la conservation de ses monuments historiques;
- à Paris, une copie du groupe « La Danse », de Carpeaux, vient d'être exécutée alin de remplacer l'original en voie d'altération profonde et datant de 1869;
- au Siam, l'état d'altération du temple d'Angkor-Vat réclame une prolonde restauration, exécutée par les soins du gouvernement français ;
- en Grèce, l'état des monuments antiques exige un contrôle permanent, les dégâts étant accrus par la formation de lichens sur les marbres.

Un exemple, entre tous, qui fera mieux toucher le fond du problème, consiste en la comparaison que l'on peut faire entre le moulage d'une partie de la frise du Parthénon pris en 1802, et l'état du même élément original en 1956.

l'ous ces cas prouvent à satiété la nécessité impérieuse, en même temps que la lourde responsabilité que nous incombent de pourvoir sans délai à la mise en œuvre de tous les moyens judicieux en vue de la conservation de nos édifices.

MISE EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE RELATIVE AU NETTOYAGE DES FAÇADES.

Il n'est peut-être pas inutile de souligner la mise en application par la Préfecture de la Seine, d'une réglementation introduite dans la législation l'rançaise par décret du 26 mars 1852, imposant le nettoyage de toutes les façades bordant des rues de Paris. La dernière guerre lut cause de l'interruption de ce genre de travaux jusqu'en 1959, année où le Préfet de la Seine reprit par arrêté du 11 avril cette politique du nettoyage des immeubles. La campagne de 1959 commença par les grandes artères, à savoir : l'avenue des Champs-Elysées, la rue Faubourg Saint-Honoré, les boulevards Montmartre, des Italiens, des Capucines, les places de l'Opéra et de l'Odéon.

Le Préfet de la Seine prend chaque année des arrêtés qui déterminent la campagne annuelle qui, par ailleurs, prescrivent des mesures spéciales pour le nettoyage des monuments historiques.

A ce jour, un grand nombre d'édifices anciens parisiens ont été nettoyés selon des systèmes divers, parfois trop énergiques, pour ne pas dire plus. C'est la raison pour laquelle certains modes de nettoyage utilisés à Paris doivent être considérés avec une réelle appréhension, quant à la tenue ultérieure des matériaux pierreux ainsi traités.

Qu'il nous sullise de vous signaler quelques cas particulièrement regrettables, dont nous fûmes témoin :

- Certaines l'açades de la place Vendôme, dues au talent de Mansart. furent nettoyées au jet de sable humidifié.
- Les parements des murs intérieurs de l'église Saint-Séverin, un des édifices les plus remarquables de Paris, furent ravalés au moyen du rabot métallique dénommé « chemin de fer » et à la brosse métallique.
- Le nettoyage des façades du Ministère de la Marine, de l'Automobile-Club et de l'Hôtel Grillon, œuvre de Gabriel, fut effectué au moyen d'un produit chimique acide, qui déjà par réaction laisse apparaître à certains endroits des efflorescences et des zones blanchâtres.

De l'avis des spécialistes français. l'acide, quoique mordant conviendrait mieux que les produits à base de potasse ou de soude provoquant des cristallisations internes, ayant pour effet de soulever et de faire éclater les parties superficielles des pierres.

Les façades de la Cour Carrée du Louvre ont été nettoyées en quatre mois et il appert, d'après les dires de M^{IIII} Bertelier, attachée au Monuments Historiques de France, qui suivit de très près ce travail, qu'il n'y lut utilisé que de l'eau courante et des brosses, pareillement au système employé à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles. La Cour Carrée ainsi éclaircie donne une bien plus nette impression de grandeur qu'antérieurement et permet la perception de détails architectoniques et de la nature des divers matériaux employés.

La façade de Perrault fut traitée de la même manière.

A Notre-Dame de Paris, l'Administration des Beaux-Arts semble prendre beaucoup plus de précautions pour les portails de la façade occidentale, où l'on procède du connu vers l'inconnu. Il s'agit, en l'occurrence, plutôt d'un dépoussiérage en profondeur effectué au moyen de brosses spéciales à poils de nylon et de fer de dilférentes épaisseurs. C'est un travail lort délicat, tout d'abord, en raison de la grande valeur des sculptures du XII" siècle et aussi de l'existence d'un silicate appliqué vraisemblablement lors des restaurations réalisées par Viollet-le-Duc. Les praticiens-sculpteurs chargés de cet ouvrage parviennent cependant à débarrasser ces sculptures d'une réelle pellicule de sulfate et même à retrouver les traces du polychromage d'origine.

Après ce nettoyage, les portails présentent une tonalité relativement ocrée, situation dont il faudra tenir compte lors de la poursuite du travail afin de ne point rompre l'unité de l'ensemble de la façade : c'est pourquoi une irrigation moins poussée pourrait être envisagée. Les ouvrages en

cours sont effectués par M. Latapie, sculpteur spécialisé dans l'exécution des grandes maquettes destinées au Musée des Monuments Historiques, et dirigés par M. Salez, architecte des Monuments Historiques.

L'église de la Madeleine a été nettoyée à l'eau froide et à la brosse d'une manière imparfaite ; des traces de sulfate de calcium restent visibles sur les modénatures, ainsi que sur certaines parties des chapiteaux. Quatre ou cinq mois après le nettoyage, de très lortes traces d'humidité s'observaient au droit des joints des colonnes.

C'est dire la déficience des services de contrôle, qui auraient dû prendre les mesures nécessaires pour éviter de semblables conséquences.

Les façades de l'Institut de France et de la Monnaie lurent nettoyées suivant le mode bruxellois ; toutefois, il y a lieu de regretter la liberté prise par l'entrepreneur quant au meulage des embrasures des baies et cela dans le but d'éviter les infiltrations d'eau à l'intérieur des salons. Une solution moins agressive aurait certainement mieux valu.

Les portes Saint-Martin et Saint-Denis, le Ministère des Affaires Etrangères, le Palais Bourbon, les Invalides et l'Institut lurent traités d'une manière semblable à celle utilisée au Louvre.

Pour toutes les autres constructions importantes, mais ne présentant point une valeur architecturale ou archéologique aussi grande que celle des édifices classés cités plus avant, constructions telles que l'Hôtel-de-Ville, la Gare du Nord, l'Opéra, etc... des systèmes plus expéditifs et plus rapides furent utilisés, notamment le jet de sable humidifié et les produits chimiques, avec bien entendu tous les risques que ces méthodes entraînent.

MESURE PRÉLIMINAIRE À PRENDRE AVANT TOUTE CAMPAGNE DE NETTOYAGE.

Avant d'entamer une campagne généralisée de nettoyage des façades des monuments et immeubles d'une vaste agglomération, il serait hautement désirable de s'inspirer des mesures prises et réalisées par la Ville de Pittsburgh en Pensylvanie, qui consistèrent à rendre obligatoire l'apposition de capte-suies sur toutes les cheminées de la ville.

C'est assurément une réglementation logique, qui a pour but de s'attaquer à la source même du mal.

PRODUITS CHIMIQUES PROPOSÉS À L'ATTENTION DES RESTAURATEURS.

En général, tout produit chimique utilisé pour le nettoyage provoque une certaine décomposition de la pierre calcaire.

Parmi les produits chimiques récemment proposés, nous citerons :

- Les fluorures d'ammonium : ont la propriété de dépolir le verre : c'est la cause pour laquelle les pierres siliceuses, tels les grès, sont fortement décomposés par les produits ayant pour base le fluorure d'ammonium, alors que les pierres calcaires sont beaucoup moins altérées.
- Les cires micro-cristallines, sorte de parafine, dont le but est d'atténuer la perméabilité des pierres aux eaux de pluie. Ce produit bouche totalement les pores de la pierre et ne la laisse plus respirer. Par ailleurs, il change le ton du matériau et y pénètre sur une profondeur de 6 à 18 mm.
- Le badigeon au lait de chaux. La chaux n'est ni chimiquement inerte, ni imperméable : elle se combine aux gaz sulfureux acides de l'atmosphère. Ce procédé a pour but de déposer dans les pores de la pierre le carbonate de chaux que cette dernière peut avoir perdu. Après quelque temps, la tonalité blanche disparaît et l'on peut supposer que la pierre a été renourrie en carbonate de calcium. En tout cas, ce ne peut être qu'une protection momentanée et fort limitée.
- Les silicates alcalins de soude ou de potasse. On a aussi cherché à produire un dépôt de silice à la surface des pierres en se servant de silicates de soude et de potasse, ceux-ci sont décomposés par l'acide carbonique de l'air en silice gélatineuse insoluble et carbonate de soude ou de potasse soluble. Ces produits sont à rejeter catégoriquement pour la raison que les silicates au contact de l'air se carbonatent et, de ce fait, augmentent de volume, ce qui a pour conséquence de faire éclater les pierres. (Le silicate est un sel de l'acide silicique.)
- Les fluore-silicates constituent un procédé de fluatation, dans lequel une solution de fluosilicate est utilisée. Il se forme ainsi un dépôt de silice sur les pierres calcaires. Ces produits ont un pouvoir de durcissement certain, mais peu durable ; aussi convient-il de ne pas en faire usage.
- Les silicates organiques sont des produits d'origine anglaise, fort intéressants et couramment employés en Angleterre. Le silicate d'éthyl est un liquide qui imprégne bien la pierre et qui au contact de l'humidité de l'atmosphère, hydraulise en libérant la silice solide, alors que l'alcool volatile disparaît. L'emploi de ces produits reste délicat en raison du manque de renseignements précis à leur sujet.
- Les résines synthétiques sont des produits dont les résultats lurent décevants
- Les résines vyniliques employées sous forme de peinture. Des essais ont été effectués sur les façades du théâtre K.V.S. d'Anvers. Au préalable, la pierre doit être rendue propre, puis on applique du dentolyt

bactéricide. Ce produit ne change pas le ton du matériau et la pulvérulence de la pierre en désagrétion semble arrêtée. Ce procédé n'a pas encore donné toutes les preuves suffisantes mais pourrait autoriser un certain espoir.

- Solutions de nylon. Le produit est français et porte le nom de rhodiaceta. C'est du nylon soluble dans l'alcool méthylique; aucune preuve suffisante ne permet d'émettre un avis judicieux sur ce nouveau produit.
- La cebetovisation, procédé extraordinaire qui n'a été appliqué jusqu'à ce jour que pour la stabilisation des terrains grâce à une silicatisation électrique. Il est lait emploi de silicate de soude introduit dans des tubes enfoncés dans le sol; un courant électrique provoque alors un champ électrique projetant la silice dans les environs du tube, ce qui a pour effet de solidilier le sol et de créer un réel mur continu de terre susceptible de raffermir le terrain et même d'empêcher les infiltrations des eaux. De nombreux édifices polonais ont ainsi pû être sauvés d'une destruction plus ou moins proche. Ce système serait également employé pour consolider le sol de la tour penchée de Pise. Par ailleurs, un ingénieur italien s'attacherait à exploiter ce procédé pour la conservation des pierres.
- Les silicones sont des composés organiques du silicium, comparables à des résines synthétiques, dans lesquels les atomes de carbone sont remplacés par des atomes de silicium. Ce sont des composés polymérisés complexes, se présentant sous la forme de liquides huileux ou de graisses. Ils présentent des propriétés intéressantes, notamment d'être hydrophobes, c'est-à-dire de repousser l'eau, à l'instar du plumage des canards.

Les silicones sont des solutions comprenant le silicone et un solvant léger (toluol) : le solvant constitue l'agent véhiculeur du silicone qui pénètre dans la pierre sur une profondeur de 2 à 5 mm. Ce produit, contrairement aux autres du genre des silicates, ne bouche par les pores de la pierre et lui permet de respirer. Il est très intéressant et semble apporter un remède certain, quoique non durable.

— Le procédé de nettoyage des pierres calcaires blanches au jet de sable humidifié ou non constitue un moyen rapide et économique mais lort néfaste pour le matériau, pour la raison qu'il enlève simultanément le gypse et le calcin de la pierre traitée et met ainsi à nu la pierre dépourvue de sa peau protectrice. Ensuite, il altère grandement toutes les modénatures en arrondissant les angles et en amenuisant les saillies des profils. Après l'exécution du traitement, il est aisé de constater l'état des parements qui sont parsemés très étroitement de petites cavités ou pores agrandis, formant une surface idéale pour l'accrochage lutur des poussières. Aussi ne faut-il guère attendre pour que le résultat du nettoyage

soit réduit à néant. Enfin, du fait de la disparition du calcin, la destruction du matériau sera accélérée et sans remède.

Si dans certains laboratoires spécialisés, attachés aux musées, on est parvenu, grace au jet de sable, à débarrasser des bas-reliefs en terre cuite de l'époque sumérienne d'une gangue indésirable, sans altérer un matériau aussi fragile, on le doit aux grandes précautions prises, aux appareils spéciaux permettant une observation continue au cours du traitement, à la qualité du sable, à sa granulométrie et surtout à la compétence du personnel chargé de ce travail délicat. Mais ne comparons point, nous vous le demandons, une semblable activité avec celle pratiquée communément pour le nettoyage des façades. Il suffit d'aller examiner de près les façades de l'ancienne banque de la Caisse des Reports, rue des Colonies, à Bruxelles, ou encore celles des deux immeubles d'angle de la place du Congrès pour être complètement édifié sur la valeur d'un procédé aussi brutal. Je tiens cependant à signaler que le petit granit, grâce à sa nature beaucoup plus résistante, semble beaucoup mieux se comporter sous l'action du jet de sable : dans certains cas, son emploi pourrait être envisagé.

— Le ravalement des parements des façades en pierres blanches, méthode si couramment utilisée au siècle dernier, même dans les ouvrages de restauration, est réalisé au moyen d'outils contondants et de celui dénommé « chemin de fer », sorte de rabot métallique avec ou sans dents. C'est un procédé à proscrire avec la plus grande rigueur.

A la suite de certaines critiques émises, quant au bien-fondé d'une politique de nettoyage des monuments anciens, il nous plaît de terminer le présent exposé, en citant les opinions émises par quelques éminentes personnalités françaises :

- M. Untersteller, Directeur de l'École des Beaux-Arts de Paris :
 - « Ce qu'il faut rechercher dans une œuvre d'art, quelle que » soit sa nature, ce n'est ni l'usure, ni la saleté, mais l'intention et » la main de l'auteur. »
- M. Stym Popper, Président de la Ci^e des Architectes en Chef des Monuments Historiques de France :
 - « La patine n'est pas la crasse, la tonalité sombre supprime » les reliels en atténuant la lumière et fait même disparaître entiè-» rement certains ornements. C'est ainsi que des incrustations de » marbre polychromes de la Cour Carrée du Louvre, devenues » invisibles reparaissent après le nettoyage et rendent sa splendeur » à l'un des plus beaux ensembles de la Renaissance Française. »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

- M. LAPRADE, Architecte et Inspecteur Général honoraire des Beaux-Arts de France :
 - « La mesure du nettoyage est bonne, si elle donne à Paris un » aspect de gaîté et de fraîcheur ; mauvaise si elle dégrade la » pierre. »
- Enlin, M. Malraux, Ministre des Beaux-Arts de France, déclare devant l'Assemblée Nationale :
 - « Pour la première lois, vous êtes à Paris en lace de pierres » nettoyées, ce que l'on n'avait pas vu depuis 200 ans. »

A l'Académie d'Architecture de Paris eut lieu dernièrement un colloque auquel participaient des chimistes et des bactériologues. Il y lut déclaré que la nature précise de la « maladie de la pierre » reste inconnue et que les meilleurs soins à prodiguer consistent en des lavages à l'eau tous les dix ans.

R. HOTKE

Hoofddirecteur van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg

MONUMENTENZORG IN NEDERLAND

GESCHIFDENIS

De gedachte de monumentale nalatenschap van het voorgeslacht tegen ondergang te behoeden door wettelijke maatregelen is niet nieuw. Oudtijds, in de landen van het Nabije Oosten en in Griekenland, werden de monumenten uit godsdienstige overwegingen als onschendbaar beschouwd en genoten zij dientengevolge bescherming; in het late Romeinse recht vinden wij naast dit motiel sporen van een wettelijke bescherming uit esthetische, historische en economische overwegingen.

Deze overwegingen, die nog heden ten dage aan de bescherming van de monumenten ten grondslag liggen, hebben tijdens de Renaissance, het tijdperk, waarin herontdekking van de klassieke oudheid bewondering voor kunstwerken uit het verleden had gewekt, tot een wettelijke bescherming geleid. Zo ontstond in 1462 de kern van een monumentenwet, toen Paus Pius II voor de stad Rome het edict « Cum Almam Nostram Urbem» uitvaardigde, waarbij verboden werd «antieke» openbare gebouwen of ruïnes af te breken of te beschadigen. Van instandhouding van deze gebouwen of ruïnes door het uitvoeren van restauratiewerken was hierbij evenwel nog geen sprake, terwijl de bescherming zich beperkte tot gebouwen van een bepaalde periode en klasse. Met tal van voorschriften hebben latere pausen de monumentenbescherming bestendigd en uitgebreid, totdat kardinaal Pacca in 1820 het gewoonlijk naar hem genoemde edict ontwierp, dat in 61 artikelen de gehele materie regelde en als grondslag van alle latere monumentenwetten kan worden beschouwd. In verschillende Italiaanse staten is het voorbeeld van de Kerkelijke Staat al spoedig gevolgd. In de andere landen van Europa heelt het, op enkele uitzonderingen na, tot het einde van de negentiende eeuw geduurd, alvorens het besef van de grote culturele waarde van de monumenten wakker werd.

Goethe werd er in Duitsland een van de voorlopers van, toen het Munster van Straatsburg hem van bewondering voor de middeleeuwse architectuur vervuld had. Onder invloed van het heimwee van de romantiek naar het verleden verkondigden mannen als Ludovic Vitet en Victor Hugo in Frankrijk, de Pugins en later Ruskin in Engeland de lof van de bouwkunst en van andere voortbrengselen van het voorgeslacht en ontstond de drang die te beschermen. Daarmede werd een nieuwe periode ingeluid, waarin niet alleen de overblijfselen van de antieke beschaving, maar ook die van latere tijdvakken werden beschermd. De

bescherming nam bovendien de positieve vorm aan van bijdragen van overheidswege voor de instandhouding van monumenten.

Er zijn vroeger ook gebouwen gerestaureerd, die wij thans monument noemen. De hele Middeleeuwen door zijn er kastelen verwoest en weer opgebouwd. Uit de restauratie van vele middeleeuwse kerken weten wij dat de meeste althans eenmaal in hun geschiedenis — gedurende de tachtigjarige oorlog — zwaar beschadigd en weer hersteld zijn. Maar dan was het herstel een noodzaak om aan een bestaande behoefte te voldoen. De zorg voor het monument om deszells wille is echter een typisch 19de eeuws begrip, dat in Nederland eerst in het laatste kwart van die eeuw moeizaam vorm en gestalte heelt gekregen. Eerder reeds waren er zo nu en dan maatregelen genomen, die ten doel hadden de willekeurige afbraak van monumenten tegen te gaan.

Zo heeft slechts persoonlijk ingrijpen van Koning Willem I in 1825 kunnen verhinderen dat het Muiderslot publiek werd verkocht voor de sloop. Een enkele Minister van Binnenlandse Zaken heeft in de daarop volgende decennia de provincie- en gemeentebesturen wel eens op het hart gedrukt tot bescherming van monumenten op te treden. Maar daar bleef het bij. Er waren geen wettelijke bevoegdheden om de goedbedoelde circulaires kracht bij te zetten. Er was geen geld om goedwillende eigenaren met subsidies bij te springen. Er was — tenslotte — geen organisatie, noch bij het rijk, noch op lager bestuurlijk niveau om aan het wellicht latent aanwezige begrip voor het belang van de instandhouding van monumenten richting en leiding te geven.

Totdat Jhr. Mr. Victor de Stuers met zijn beroemd geworden artikel « Holland op zijn smalst » in de Gids van 1875 zijn banbliksem slingerde naar de laksen, de ongeïnteresseerden, de dommen en de vandalen. Reeds eerder had De Stuers zich in woord en geschrift kwaad gemaakt over het gebrek aan belangstelling en de verwaarlozing, waaraan in zijn vaderland de kunstschatten waren blootgesteld. Maar zijn toorn bereikte een hoogtepunt toen hij te Londen in het South Kensington Museum het prachtige renaissance doksaal van de St.-Janskerk te 's-Hertogenbosch ontwaarde, dat kort tevoren was afgebroken en verkocht. Dat deed bij hem de emmer van zijn ergernis overlopen en gaf hem « Holland op zijn smalst » in de pen.

De onmiddellijke tastbare resultaten van deze « cri du cœur » waren de instelling in 1874 van een College van Rijksadviseurs voor de Monumenten van geschiedenis en kunst en de benoeming van De Stuers tot referendaris, chef van de afdeling Kunsten en Wetenschappen van het departement van Binnenlandse Zaken, welke functie hij heeft bekleed tot 1901, toen hij lid van de Tweede Kamer der Staten-Generaal werd. Het College van Rijksadviseurs ging reeds in 1879 ten onder aan inner-



Fig. 1. — Kasteel te Dussen, in 1940 zwaar beschadigd als gevolg van een voltreffer.



Fig. 2. — Kasteel te Dussen na de restauratie, in gebruik als gemeentehuis.

lijke verdeeldheid, hoofdzakelijk als gevolg van de onverdraagzaamheid jegens de katholieke De Stuers en enkele van zijn medestanders, van wie vooral de architect dr. P.J.H. Cuypers al spoedig op de voorgrond trad.

Evenals De Stuers was Cuypers een Limburger. Hij had zijn opleiding genoten in Antwerpen en stond sterk onder de invloed van de ideeën van Viollet-le-Duc. Diens opvatting omtrent het restaureren van monumenten: restaurer un édilice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné, had Cuypers tot de zijne gemaakt. Zijn restauratie van de Onze Lieve Vrouwe Munsterkerk te Roermond en van het kasteel De Haar te Haarzuilen zijn daarvan de beste voorbeelden.

Ook in navolging van Viollet-le-Duc werd Cuypers in Nederland de architect van de neo-gothiek. Vele kerken en niet in de laatste plaats het Rijksmuseum te Amsterdam getuigen van zijn meesterschap. Zijn weg ging daarbij niet over rozen. Herhaaldelijk moest De Stuers in het geweer komen om hem en ook zichzelf te verdedigen tegen aantijgingen als zouden zij ernaar streven « door middel van openbare gebouwen in middeleeuwsche ol oud-hollandsche stijl het Nederlandsche volk tot de Roomsch-Katholieke kerk terug te voeren; immers ... de middeleeuwsche ol oud-hollandsche bouwstijl is die van het ultramontanisme » (!)

Keren wij terug tot de monumenten.

Samen met Cuypers en nog enkele medestanders moest De Stuers optornen tegen de apathie, die vrijwel nog overal bestond. Wel wist hij belangrijke monumenten te behouden en tot restauratie te brengen, meer echter door zijn persoonlijk gezag en vasthoudendheid dan dat hij als ambtenaar de opeenvolgende ministers van Binnenlandse Zaken voor zijn ideeën warm kon maken.

Geleidelijk aan begon echter ook buiten de vrij enge kring om De Stuers de belangstelling voor de monumenten te groeien, hetgeen resulteerde in het oprichten van plaatselijke oudheidkundige verenigingen en in 1899 van de (thans) Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond. De archivaris van Dordrecht, mr. dr. J.C. Overvoorde, die de stoot tot de oprichting van de Bond had gegeven, besloot op de derde jaarvergadering een voordracht over de bescherming van monumenten met de woorden:

« Voor alles is thans noodig een beschrijving van wat nog behouden is. De hierover te verwachten verslagen en de ervaringen hierbij op te doen, zullen er vanzelf toe leiden, dat de noodzakelijkheid van speciale beschermende bepalingen in steeds ruimere kring zal doordringen. »

Een in deze geest opgestelde motie, die door de aanwezigen bij acclamatie werd aangenomen, vond bij de regering een willig oor. Minister Abraham Kuyper plaatste een post op de rijksbegroting voor het doen inventariseren van de monumenten en bewerkstelligde de totstandkoming van het Koninklijk Besluit van 7 juli 1905, waarbij werd ingesteld de Rijkscommissie tot het opmaken en uitgeven van een inventaris en beschrijving van de Nederlandsche monumenten van geschiedenis en kunst; voorzitter werd dr. P.J.H. Cuypers, secretaris Jan Kall.



Fig. 3. — Kerk te Blauwkapel (gem, Utrecht), aan verwaarlozing en vernielzucht prijsgegeven.

Deze commissie heeft een begin gemaakt met de inventarisatie van de monumenten. Zij deed dit provinciegewijs. In 1908 kwam het eerste deel van de Voorlopige Lijst der Nederlandse monumenten van geschiedenis en kunst, de provincie Utrecht, uit. Het laatste deel, de provincie Groningen, zag eerst in 1053 het licht.

De Voorlopige Lijst, een korte inventaris van het Nederlandse Monumentenbezit, bestreek slechts een deel van de taak van de commissie. Daarnaast zette zij zich aan het veel omvangrijker werk van het publiceren van de Geïllustreerde Beschrijving der Nederlandse monumenten



Fig. 4. — Kerk te Blauwkapel, na de restauratie weer als kerk in gebruik.

van geschiedenis en kunst. Het eerste deel in deze serie, de Baronie van Breda, kwam in 1912 van de pers.

In 1918 werd het Ministerie van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen ingesteld en werd de afdeling Kunsten en Wetenschappen, die tot dusverre onder Binnenlandse Zaken had geressorteerd, naar dit nieuwe ministerie overgebracht. Tegelijkertijd werd de inventarisatie- en beschrijvingscommissie van 1905 opgeheven. Haar werkzaamheden werden voortgezet door de afdeling A van de nieuw ingestelde Rijkscommissie voor de Monumentenzorg, wier afdeling B tot taak kreeg de minister van advies te dienen omtrent de restauratie van monumenten.

Teneinde de taak van de commissie te verlichten en haar werkwijze te vergemakkelijken, werd het Rijksbureau voor de Monumentenzorg in het leven geroepen, waaruit de tegenwoordige Rijksdienst van die naam is gegroeid. Jan Kalf, sedert 1903 secretaris van de commissie, werd aan het hoold van het bureau gesteld.

De voorwaarden voor een gunstige ontwikkeling van de monumentenzorg waren aldus geschapen. Dat die ontwikkeling zich inderdaad voltrokken heelt, is uitsluitend te danken geweest aan het grote gezag, dat Jan Kalf alom in den lande genoot, want iedere wettelijke maatregel, die tot instandhouding van de monumenten zou kunnen bijdragen, ontbrak. Ook de subsidiepolitiek van de regering — zij het op bescheiden schaal — heelt ertoe bijgedragen dat tussen de beide wereldoorlogen resultaten zijn bereikt, die thans nog tot eerbied en dankbaarheid stemmen.

MONUMENTENWETGEVING IN HET VERLEDEN.

In de vorige eeuw zijn enkele schuchtere pogingen ondernomen, die moesten leiden tot bescherming van de monumenten. Zo werd bij Koninklijk Besluit van 16 augustus 1824 bepaald dat het zonder toestemming des Konings niet geoorloofd was bestaande kerken of gebouwen, tot de uitvoering van de openbare eredienst bestemd, te veranderen; voor het wegbreken, vervoeren of vervreemden van de in kerken geplaatste voorwerpen van kunst of geschiedkundige gedenkstukken was eveneens voorafgaande toestemming vereist. Dit besluit, dat meer was ingegeven door de toen bij de overheid heersende bemoeizucht met kerkelijke aangelegenheden dan door oprechte bezorgdheid voor het wel en wee van de monumenten c.a., heeft geen enkel effect gesorteerd. Nadat het 44 jaar een dode letter was geweest, is het in Nederland in 1868 ingetrokken; in België is het echter nog steeds van kracht.

In een circulaire van 1844 zegde de Minister van Binnenlandse Zaken de Gouverneur des Konings in de provinciën aan zoveel als in hun macht was tot bescherming van de monumenten op te treden. Dit

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Fig. 5. — Kasteel van Horn, grote zaal. Toestand in 1954 na de brand uit 1948.

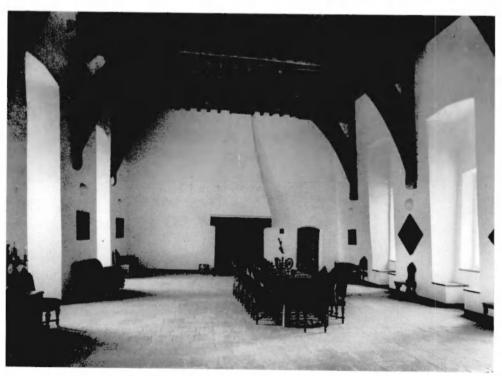


Fig. 6. — Kasteel van Horn, grote zaal na de restauratie,

leidde in Gelderland tot een provinciaal reglement, waarbij alle voorwerpen van kunst en gedenktekenen van geschiedenis onder de bescherming der plaatselijke besturen gebracht werden, met dien verstande evenwel dat de rechten van de eigenaren niet mochten worden gekrenkt (!) Hoe goed bedoeld ook, de beperking ten aanzien van de rechten van de eigenaren maakt de maatregel à priori vrijwel krachteloos. Ook voor het overige werd het reglement niet of nauwelijks nageleefd, wat trouwens geheel in overeenstemming was met de geest van de tijd.

Ook een tweede aanschrijving van de Minister van Binnenlandse Zaken (1840), die in een aantal punten aangal op welke wijze kon worden gewaakt voor de bewaring en instandhouding van de aan de zorgen van de gemeenten toevertrouwde monumenten, had weinig effect.

Nadat Victor De Stuers in 1874 op het ambtelijke toneel was verschenen, heelt hij onvermoeibaar en met alle middelen, die hem ten dienste stonden, geijverd voor een wettelijke regeling van de monumentenzorg. Tijdens zijn ruim 25jarige ambtstermijn heelt hij niet het genoegen mogen smaken dit ideaal ook maar één stap nader tot zijn verwezenlijking te brengen. Zelfs moest hij het beleven dat de Minister van Binnenlandse Zaken in 1879 een wetsontwerp aan het parlement aanbood, dat ten doel had iedere overheidsbemoeiing met de monumentenzorg volledig te liquideren. Gelukkig kwam nog in hetzelfde jaar het kabinet ten val. De volgende Minister van Binnenlandse Zaken trok het wetsontwerp in, zodat althans de — overigens niet bij de wet geregelde — verlening van rijkssubsidie ten behoeve van de restauratie van monumenten doorgang kon vinden.

De Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond, die reeds de stoot had gegeven tot de instelling van de inventarisatie- en beschrijvingscommissie van 1905, maakte zich andermaal tot tolk van een bij velen levende overtuiging door in 1907 een commissie in te stellen ter voorbereiding ener wettelijke monumentenbeschrijving. Victor De Stuers, inmiddels lid van de Tweede Kamer der Staten-Generaal geworden, werd voorzitter, Jan Kall secretaris. Reeds in 1910 bracht de commissie haar verslag uit, waarin de beginselen voor een monumentenwet zijn neergelegd. Het heelt daarna weliswaar nog meer dan een halve eeuw moeten duren voordat Nederland zijn Monumentenwet kreeg, maar het moet voor de Oudheidkundige Bond toch een voldoening zijn geweest dat de wet, zoals die uiteindelijk uit de bus is gekomen, voor een belangrijk deel is gebaseerd op de beginselen, die reeds in het verslag van 1910 waren vervat.

Onopgemerkt — althans bij de regering — bleef ook de Leidse dissertatie van mr. J.W. Frederiks « Monumentenrecht » (1912), die eveneens de beginselen uiteenzette, waaraan een monumentenwetgeving zou moeten voldoen.

En toen gebeurde er weer vele jaren niets. Wel werd, zowel in als buiten het parlement, bij de regering herhaaldelijk aangedrongen op een monumentenwet, maar tot enig tastbaar resultaat leidde dit niet. Toch groeide het besef dat Nederland niet langer kon achterblijven bij vele andere beschaafde landen, die reeds een wettelijke bescherming van hun monumentenbezit kenden. De mededeling in de Troonrede van 1928, dat het ontwerp van een monumentenwet tegemoet gezien kon worden, wees ook in die richting. Maar daar bleef het weer bij.

Een oorlog was nodig om de ban te doorbreken. De grote verliezen, die Nederland in 1940 heelt geleden — de historische binnenstad van Rotterdam werd vrijwel volledig verwoest. Middelburg zag een groot en waardevol deel van haar oude kern in rook en vuur opgaan — hebben ertoe geleid dat in het besluit betreffende de wederopbouw van 21 mei 1940, uitgevaardigd door de Opperbevelhebber van Land- en Zeemacht, die in die dagen de hoogste gezagsdrager was, een bepaling is opgenomen van de volgende inhoud:

« Kerken en gebouwen, die als monument zijn aangemerkt door de daartoe bevoegde instantie, mogen niet worden gesloopt of veranderd dan na voorafgaande toestemming van de Rijkscommissie voor de Monumentenzorg, »

Een gelijkluidende bepaling was opgenomen in het eerste na-oorlogse besluit betreffende de wederopbouw (19.45). Het practische effect van deze bepalingen is niet erg groot geweest. Daarvoor droegen zij te veel het karakter van een noodmaatregel. Niettemin hebben deze bepalingen een belangrijke preventieve werking gehad. Bovendien, en dat is misschien nog wel de belangrijkste winst geweest, had de regering eindelijk blijk gegeven de noodzaak van een wettelijke monumentenbescherming in te zien, zij het dat daarvoor een oorlog nodig was geweest, die vele monumenten totaal verwoest en zeer vele andere zwaar beschadigd had.

De volgende stap op de weg, die zou blijken nog een lange en moeizame te zijn, naar een volledige monumentenwet werd gezet toen in 1946 de Voorlopige Monumentenraad in het leven werd geroepen en hem de voorbereiding van een ontwerp-monumentenwet werd opgedragen. Een commissie uit de raad, onder voorzitterschap van mr. J.W. Frederiks (dezellde die reeds in 1912 voor een monumentenwet gepleit had), toog terstond aan het werk. Zij was echter nog niet met haar arbeid gereed, toen de definitieve wederopbouwwetgeving, waarin voor de bescherming van monumenten geen plaats meer was, haar beslag kreeg. Teneinde te voorkomen dat een vacuum zou ontstaan, waarin de monumenten iedere bescherming zouden ontberen, heeft de regering de totstandkoming van de Tijdelijke Wet Monumentenzorg bevorderd (1950). De wet verbood de sloping ol verandering, zonder voorafgaande toe-

stemming van de Minister van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen, van onroerende zaken, vermeld in de Voorlopige Lijst der Nederlandse Monumenten van geschiedenis en kunst; m.a.w. de Voorlopige Lijst, die was opgemaakt als inventaris van het monumentenbezit en die, slechts geraadpleegd door liefhebbers, de geschiedenis zou zijn ingegaan, was met één klap gebombardeerd tot dé lijst van de beschermde monumenten. Wanneer men zich bedenkt dat de Voorlopige Lijst was ontstaan in een tijdvak van 50 jaar (1905-1955), dat gedurende dat tijdsverloop de inzichten waren geëvolueerd en dat velen eraan gewerkt hadden, zodat de verschillende delen van zeer verschillende kwaliteit en samenstelling waren, dan valt te begrijpen dat zij een weinig deugdelijk instrument was. Niettemin heeft de Tijdelijke Wet Monumentenzorg haar nut bewezen in de tijd, die nog moest verlopen tot de Monumentenwet op 9 augustus 1961 in werking is getreden.

DE MONUMENTENWET.

Het ontwerp-monumentenwet, zoals dat in 1955 bij de Volksvertegenwoordiging aanhangig gemaakt werd, had een sterk centraliserende tendens; vrijwel alle bevoegdheden zouden berusten bij de Minister van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen, bijgestaan door een Mo-



Fig. 7. - Voormalig Agnietenklooster te Elburg, gedegenereerd tot woonkazerne,



Fig. 8. — Voormalig Agnietenklooster te Elburg, na de restauratie in gebruik als raadshuis.



Fig. 9. — Neo-gothische Maria Magdalenakerk te Amsterdam.

numentenraad. Hierover ontspon zich in en buiten het Parlement een verwoede strijd. Provincies en gemeenten wilden meer zeggenschap. Op enkele punten moest de regering toegeven, maar de uiteindelijke beslissingsbevoegdheid is toch bij de Minister blijven berusten.

Nog op twee andere punten bestond er een duidelijke controverse tussen de Regering en de Volksvertegenwoordiging : de onderhoudsplicht en de positie van de kerken.

Het wetsontwerp bevatte oorspronkelijk een bepaling, die de Minister de bevoegdheid gaf de eigenaar van een beschermd monument te dwingen de nodige werkzaamheden tot onderhoud en instandhouding uit te voeren. Hiertegen rees in het Parlement zo ernstig verzet, zowel van de zijde van de kerkelijk georienteerde volksvertegenwoordigers als van diegenen onder hen, die voor de belangen van de particuliere eigenaren opkwamen, dat de regering zich genoodzaakt heeft gezien de onderhoudsplicht uit het wetsontwerp te schrappen. Hoezeer ook erkend moet worden dat de gewraakte bepaling de deur openzette voor overheidsingrijpen in de kerkelijke huishouding en in de particuliere sfeer, anderzijds moet toch niet uit het oog verloren worden dat met het vervallen van de onderhoudsplicht het logische sluitstuk aan de wet is komen te ontbreken, omdat nu de onwillige eigenaar, door niets te doen en zijn monument te laten vervallen, de bescherming illusoir kan maken.

De vergaande verbodsbepalingen van de wet, waarop hieronder nader ingegaan wordt, geven de Minister de bevoegdheid in de ogen van de eigenaren noodzakelijke wijzigingen en vernieuwingen tegen te houden. Hiertegen nu zijn de kerkgenootschappen in het geweer gekomen en wel op grond van de redenering dat een evolutie in de opvattingen omtrent de liturgieviering, die zowel in de Rooms-Katholieke als in de Nederlands Hervormde kerk bezig is zich te voltrekken, zich moet kunnen manilesteren in het kerkgebouw en dat met name de overheid niet de bevoegdheid mag hebben noodzakelijke wijzigingen in het kerkinterieur (b.v. verplaatsing van het offeraltaar) te verhinderen op grond van overwegingen, ontleend aan het verlangen het monument in zijn oorspronkelijke staat te behouden. Ook op dit punt heelt de regering water in haar wijn gedaan door in de wet de bepaling op te nemen dat, met betrekking tot een monument, dat uitsluitend of voor een overwegend deel wordt gebruikt voor de eredienst, geen beslissing wordt genomen dan in overeenstemming met de eigenaar, indien en voor zover het betreft een beslissing, waarbij wezenlijke belangen van de godsdienstoefeningen in dat monument in het geding zijn. Aldus is gewaarborgd dat ten aanzien van liturgische kwesties de Minister de Monumentenwet slechts zal kunnen hanteren in overeenstemming met de eigenaar (d.i. het kerkbestuur), hetgeen er in de praktijk op neerkomt dat de eigenaar het laatste woord heeft.

Bezien wij nu de overige bepalingen van de Monumentenwet.

Monumenten zijn alle voor ten minste vijftig jaar vervaardigde zaken, welke van algemeen belang zijn wegens hun schoonheid, hun betekenis voor de wetenschap of hun volkskundige waarde. Het moet dus gaan om vervaardigde zaken — voortbrengselen van de natuur en overblijfselen van mens of dier vallen niet onder de monumentenwet — die tenminste vijftig jaar oud zijn. Deze termijn is gekozen om te voorkomen dat een oordeel moet worden geveld over het werk van tijdgenoten of m.a.w. omdat het nodig wordt geacht enige afstand in de tijd te nemen alvorens kan worden beoordeeld of sprake is van een monument.

De definitie van monument heeft betrekking zowel op roerende als op onroerende zaken. Nader echter is bepaald dat slechts onroerende monumenten beschermd kunnen worden, met uitzondering van die roerende monumenten, die naar de regelen van het burgerlijk recht als onroerend worden aangemerkt.

Voorts kunnen onder de bescherming van de wet vallen terreinen, welke van archaeologische betekenis zijn.

De procedure, welke is voorgeschreven om te komen tot de aanwijzing van beschermde monumenten, is met zeer veel waarborgen voor alle belanghebbenden omgeven.

De Monumentenraad ontwerpt per gemeente een lijst van de monumenten, welke naar zijn oordeel voor bescherming in aanmerking komen. Deze lijst wordt gezonden naar het provincie- en het gemeentebestuur, die in overweging kunnen geven monumenten aan de lijst toe te voegen of daarvan af te voeren. Aldus heelt de lagere overheid de gelegenheid de lijst te toetsen aan bij haar levende plannen voor wat betreft stadssaneringen, verkeersvoorzieningen en in het algemeen die planologische maatregelen, die zich met de bescherming van monumenten niet verdragen. De tot dusverre — nadat ongeveer tweederde deel van het land is geregistreerd — opgedane ervaring heelt geleerd dat in nog geen 15 % van de gevallen tegen de voorstellen van de Monumentenraad geopponeerd wordt.

De aldus van de provincie en de gemeente ontvangen bezwaren worden op hun waarde getoetst, waarna vervolgens de lijst definitief vastgesteld wordt. Tegen plaatsing van een monument op de vastgestelde lijst staat voor iedere belanghebbende twee maanden beroep open bij de Kroon. Nadat de beroepstermijn is verlopen of een beroep is afgewezen, wordt het monument ingeschreven in het register van beschermde monumenten.

De kern van de wet vormt artikel 14. luidende als volgt :

« 1. Het is verboden een beschermd monument te beschadigen ol te vernielen ;

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- 2. Het is verboden zonder vergunning van de minister of in strijd met bij zodanige vergunning gestelde voorwaarden :
 - a. een beschermd monument af te breken, te verplaatsen of in enig opzicht te wijzigen;
 - b. een beschermd monument te herstellen, te gebruiken of te laten gebruiken op een wijze, waardoor het wordt ontsierd of in gevaar gebracht. »

Kortom : handen af van de monumenten.

Artikel 15 regelt de wijze, waarop een vergunning dient te worden aangevraagd en bepaalt dat, indien een vergunning is geweigerd of aan de vergunning voorwaarden zijn verbonden en de belanghebbende daardoor schade lijdt, die redelijkerwijze niet of niet geheel te zijnen laste behoort te blijven, hem op zijn verzoek een naar billijkheid te bepalen schadevergoeding wordt toegekend.

De minister kan, zo nodig met behulp van de sterke arm, doen beletten dat wordt gehandeld in strijd met de verbodsbepalingen van artikel 14. Hij kan zelfs, op kosten van de overtreder, het monument in zijn oorspronkelijke staat laten terugbrengen, indien het zonder vergunning is gewijzigd.



Fig. 10. — Zwiggelte, voorbeeld van een Drents ringdorp dat voor bescherming in aanmerking komt.

Placht voorheen de wettelijke monumentenbescherming vrijwel uitsluitend gericht te zijn op het behoud van afzonderlijke, uit architectonisch en historisch oogpunt belangrijke gebouwen, tegenwoordig begint meer en meer de overtuiging veld te winnen dat het van niet minder belang is het geheel van een straat-, plein- of grachtwand, met zijn bomen, water, bruggen, voor ontsiering te behoeden, indien een dergelijk complex door zijn bijzondere sfeer en karakter voor de schoonheid van stad of dorp dan wel als zelfstandige eenheid van belang is. Tot dergelijke complexen zal veelal, naast een of meer monumenten, waarvan het behoud als zodanig van algemeen belang is, een aantal gebouwen behoren, die, hoewel op zichzelf van geen of geringe monumentale waarde, zo goed passen in het geheel — voor de sfeer en het karakter van het geheel mede bepalend zijn — dat verbreking van deze eenheid een aanzienlijke verarming van het stads- of dorpsbeeld zou opleveren.

Uitgaande van dit principe, heeft de Monumentenwet de mogelijkheid geopend beschermde stads- en dorpsgezichten aan te wijzen. Een dergelijke aanwijzing door de Ministers van Cultuur, Recreatie en Maatschappelijk Werk en van Volkshuisvesting en Ruimtelijke Ordening, gehoord de Monumen; enraad, het provincie- en het gemeentebestuur en



Fig. 11. — Medemblik, kasteel Radboud, De fundering van de rechtse toren was nog aanwezig; overige reconstructie op grond van puinsleuven,

de Rijksplanologische commissie, legt op de gemeente de verplichting planologische maatregelen te treffen ter bescherming van het stads- of dorpsgezicht.

Het is geenszins de bedoeling aldus aangewezen stads- of dorpsgezichten door de bescherming te « bevriezen » in de toestand waarin zij zich bevinden. Het streven moet er op gericht zijn, dat wenselijke of noodzakelijke veranderingen slechts geschieden op zodanige wijze dat het aspect van het geheel niet of althans zo weinig mogelijk schade lijdt.

Met deze materie is nog geen ervaring opgedaan. Wel hebben reeds enkele dorpsgezichten de voorgeschreven procedure doorlopen en zijn als beschermd aangewezen, doch het is nog niet zo ver dat de stedebouwkundige maatregelen, die daarop moeten volgen, reeds getrollen zijn.

Tot het terrein van de monumentenzorg behoort eveneens het opsporen en onderzoeken van de overblijfselen uit het verleden, welke zich in de bodem bevinden. Deze archaeologische monumenten kunnen voor de historie en voor andere takken van wetenschap van buitengewoon groot belang zijn. Daarom dient een dergelijk onderzoek, waarvan de techniek vaak uiterst moeilijk is, en dat slechts onder leiding van ervaren deskundigen kan worden verricht, te geschieden op een wijze, welke aan de

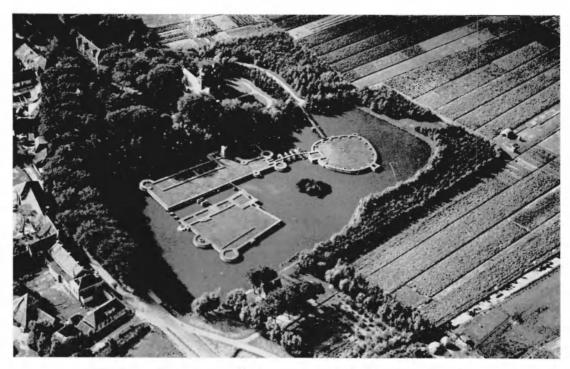


Fig. 12. — Egmond op de Hoef, geconserveerde funderingen van het slot.

hoogste eisen voldoet. Een onderzoek, niet deskundig geleid, heelt niet alleen tot resultaat, dat onjuiste of onvolledige conclusies uit het gevonden materiaal worden getrokken, maar kan tevens tot gevolg hebben, dat het monument zelf vernietigd wordt en de juiste gegevens voor immer aan de wetenschap onthouden blijven. Teneinde dit te voorkomen, bepaalt de Monumentenwet dat uitsluitend door de Minister van Cultuur. Recreatie en Maatschappelijk Werk daartoe aangewezen diensten en instellingen bevoegd zijn een archaeologische opgraving te verrichten met inachtneming van door hen te stellen regelen. Voor het ontvangen van zodanige bevoegdheid komen in aanmerking de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek, universitaire archaeologische instituten en gewestelijke of plaatselijke oudheidkundige verenigingen, die blijk gegeven hebben over de nodige deskundigheid en ervaring te beschikken.

Teneinde het wetenschappelijke onderzoek van de bodem mogelijk te maken, kan de minister bepalen dat de grondeigenaar moet gedogen dat een opgraving wordt verricht.

De Monumentenwet stelt beroep op de Kroon open van alle beslissingen krachtens de wet genomen.

Straffen, welke kunnen gaan tot gevangenisstraf van ten hoogste een jaar of geldboete tot ten hoogste tienduizend gulden, vormen tenslotte de sanctie op niet-naleving van de bepalingen van de wet.

ORGANISATIE EN WERKWIJZE,

De zorg voor de monumenten, zowel roerende als onroerende, is toevertrouwd aan de Minister van Cultuur, Recreatie en Maatschappelijk Werk. De bewindsman werd terzijde gestaan door de Monumentenraad, welke uit vijf afdelingen bestaat :

afdeling L., de Rijkscommissie voor het oudheidkundig bodemonderzoek :

aldeling II . de Rijkscommissie voor de monumentenzorg :

aldeling III., de Rijkscommissie voor de musea:

afdeling IV, de Rijkscommissie voor de monumentenbeschrijving:

afdeling V , de Rijkscommissie voor de bescherming van monumenten tegen rampen en oorlogsgevaren.

Naast de Monumentenraad, samengesteld uit niet ambtelijke, onafhankelijke deskundigen, staat de Minister een aantal ambtelijke organen ten dienste, die ieder op hun eigen terrein over een grote mate van technische en wetenschappelijke deskundigheid beschikken.

Alvorens de organisatie, de taak en de werkwijze van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg onder de loupe te nemen, moge eerst in het kort aandacht worden besteed aan enkele andere rijksorganen, die op aanverwante terreinen werkzaam zijn.

De Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek heelt, naast een eigen wetenschappelijke taak op het terrein van de archaeologie, de opdracht de plaatselijke, gewestelijke en landelijke archaeologische activiteiten te coördineren en te bevorderen. Het archaeologisch onderzoek van de Nederlandse bodem geschiedt in samenwerking tussen de Rijksdienst en de universitaire archaeologische instellingen onder auspiciën van de Rijkscommissie voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek.

De Rijksdienst beschikt over een aantal wetenschappelijk gevormde archaeologen en bodemkundigen, die ieder een periode van de geschiedenis bestrijken, van de praehistorie tot en met de middeleeuwen. Verder zijn aan de dienst verbonden, naast het nodige administratieve personeel, voorgravers en tekenaars alsmede technici, die zijn belast met het onderzoek en de reparatie van de voorwerpen.

Het voormalige Augustijnerklooster Mariënhof te Amersloort, waarin de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek is gevestigd, herbergt een ruim gesorteerde archaeologische bibliotheek en het centrale kaartsysteem van de bodemvondsten, waaruit op den duur de archaeologische kaart van Nederland zal worden samengesteld.

Korte vondstmeldingen en opgravingsberichten worden maandelijks gepubliceerd in het Nieuwsbulletin van de Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond. Om de twee jaar verschijnen de Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek, die uitgebreidere publicaties en opgravingsverslagen bevatten. Ook in andere periodieken wordt regelmatig plaats ingeruimd voor de verslaggeving van de werkzaamheden van de dienst. De universitaire archaeologische instituten beschikken over hun eigen publiciteitsmedia.

Er bestaat nauw contact tussen de Rijksdiensten voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek en voor de Monumentenzorg, waar de activiteiten van beide diensten elkaar raken, zo bijv. in geval bij de restauratie van een monument opgravingen moeten worden verricht ten behoeve van lunderingsonderzoek of van een onderzoek naar de bouwgeschiedenis.

De Rijksinspecteur voor de roerende monumenten is belast met het beheer van 's Rijks verspreide kunstvoorwerpen, dat zijn de kunstvoorwerpen, eigendom van het rijk, die geen deel uitmaken van de inventaris van een rijksmuseum (ongeveer te vergelijken met het « mobilier national » in Frankrijk). Tevens is hij belast met de functie van Rijksadviseur voor de Musea. Als zodanig dient hij de niet-rijksmusea van advies over allerlei kwesties betreffende beheer, inrichting e.d.

De Rijkscommissie voor de Musea wordt door de Minister geraadpleegd over de algemene problemen het nationale museumbeleid rakende, de verlening van rijkssubsidies ten behoeve van musea e.d.

De Rijksdienst voor de Monumentenzorg is in 1946 in het leven geroepen als voortzetting van het Rijksbureau van dezelfde naam, dat



Fig. 13. — Interieur van de Ned, Hervormde kerk te Brielle.

in 1918 was opgericht in de eerste plaats als apparaat ten dienste van de Rijkscommissie voor de Monumentenzorg. Het Rijksbureau heelt deze stempel steeds behouden. De Rijksdienst daarentegen heelt een volkomen zelfstandige taak. Hij werkt wel nauw samen met de Rijkscommissie, maar voor het overige staat hij geheel op eigen benen en brengt hij op eigen gezag advies uit aan de Minister.

De Rijkscommissie is samengesteld uit vier kunsthistorici, vier architecten en een architect-stedebouwkundige. Zij staat onder voorzitterschap van een jurist. Het secretariaat berust bij de Rijksdienst voor de Monumentenzorg.

De Rijksdienst voor de Monumentenzorg is belast met :

- a. het toezicht op het onderhoud en de instandhouding van onroerende monumenten :
- b. de voortzetting en de voltooiing van de Geïllustreerde Beschrijving der Nederlandse monumenten van geschiedenis en kunst ;
- c, de voorbereiding en de uitvoering van maatregelen tot bescherming van monumenten tegen rampen en oorlogsgevaren.

a. Voor het vervullen van de eerste taak — toezicht op het onderhoud en de instandhouding van onroerende monumenten — beschikt de Rijksdienst voor de Monumentenzorg over architecten, bouwkundigen, tekenaars en ander technisch personeel, tezamen vormende de restauratieafdeling.

In elk van de vier districten, waarin het land is verdeeld, zijn werkzaam een chef-architect met twee architect-assistenten, een of meer bouwkundigen en een tekenaar. De architect-assistenten hebben veelal binnen het district een eigen rayon, dat zij grotendeels zelfstandig bearbeiden.

Aan de restauratieafdeling zijn voorts verbonden een beeldhouwernatuursteendeskundige, twee molenexperts en een vijftal tekenaars, die meer in het bijzonder belast zijn met de bouwkundige documentatie van de monumenten.

Voor goed begrip van zaken beseffe men dat in Nederland een monument slechts bij uitzondering eigendom is van de staat ; vrijwel alle monumenten zijn in handen van een gemeente of een ander publiekrechtelijk lichaam, een kerkbestuur of een particuliere eigenaar, hetzij een rechtspersoon hetzij een natuurlijk persoon. Dit heeft tot gevolg dat de restauraties geschieden onder leiding van particuliere architecten ter vrije keuze van de eigenaar, evenwel onder goedkeuring van de Minister, zulks om te voorkomen dat aan een architect, die nog nimmer gerestaureerd heeft en die derhalve iedere deskundigheid en ervaring mist, de leiding van de restauratie van een belangrijk monument opgedragen zou kunnen worden.

De taak van de architecten van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg is in de eerste plaats een controlerende en een corrigerende. Reeds in het eerste stadium, wanneer de eigenaar van het monument restauratie overweegt, worden zij er bij betrokken om te beoordelen of en. zo ja, welke bouwkundige voorzieningen getroffen moeten worden om de instandhouding van het monument te verzekeren. Zij adviseren de eigenaar omtrent de keuze van de architect. Wanneer deze dan zijn restauratieplan gereed heeft, wordt dit door de architect van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg beoordeeld op zijn bouwkundige en kunsthistorische waarde. Nadat over het plan overeenstemming is bereikt, wordt daaromtrent advies uitgebracht aan de Minister, die er in laatste instantie zijn goedkeuring aan moet hechten. Indien tussen de eigenaar met zijn architect en de Rijksdienst voor de Monumentenzorg geen overeenstemming kan worden bereikt, wordt het advies ingewonnen van de Rijkscommissie voor de Monumentenzorg. Het is overigens de gewoonte dat in alle belangrijke gevallen en a fortiori wanneer wijziging van de bestaande toestand wordt beoogd, de plannen aan het oordeel van de Rijkscommissie onderworpen worden.

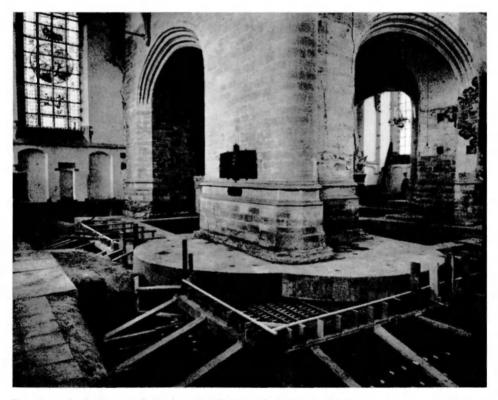


Fig. 14. — Ned. Hervormde kerk te Brielle ; funderingsversterking met voorgespannen beton.

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Fig. 15. - Vlak 2 te Dordrecht, voor vele doeleinden misbruikt.



Fig. 16. — Vlak 2 te Dordrecht, in oude luister hersteld,

Vervolgens vindt overleg plaats over de keuze van de aannemer, want ook hier geldt dat slechts deskundigheid en ervaring garantie bieden voor een goed resultaat.

Tijdens de werkzaamheden houdt de architect van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg regelmatig toezicht; hij pleegt overleg en dient van advies, wanneer, in verband met aan de dag gekomen bouwkundige of kunsthistorische bijzonderheden, wijziging of aanpassing van het restauratieplan nodig of wenselijk mocht zijn. Slechts in uitzonderingsgevallen begeeft de Rijkscommissie voor de Monumentenzorg zichter plaatse. Zij pleegt te oordelen aan de hand van de haar vanwege de Rijksdienst voor de Monumentenzorg verstrekte gegevens en inlichtingen.

Indien voor of tijdens de restauratie prijs gesteld wordt op een kunsthistorisch advies, wordt daartoe de hulp ingeroepen van een van de kunsthistorici, die aan de Rijksdienst zijn verbonden. Gelijkerwijze zal in daartoe aanleiding gevende gevallen een rapport van de natuursteendeskundige niet gemist kunnen worden.

De gang van zaken bij de restauratie van molens is mutatis mutandis gelijk aan de zo even beschreven procedure, met dien verstande dat daaraan geen architect te pas komt. De werkzaamheden worden uitgevoerd door een molenmaker onder supervisie van een deskundige van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg.

Nog tot na de Tweede Wereldoorlog bemoeide de monumentenzorg zich vrijwel uitsluitend met kerken, kastelen, raadhuizen en dergelijke grote monumenten. De aandacht voor het woonhuis, zowel de statige patriciërswoning aan een Amsterdamse gracht als het eenvoudige stadshuis, dat toch van zo eminent belang is voor het gezicht van de Nederlandse steden, dateert eerst van de laatste vijftien jaar. Voor 1945 kwam het slechts sporadisch voor dat een woonhuis gerestaureerd werd. In de daarop volgende jaren was de aandacht te zeer in beslag genomen door het herstel van de oorlogsschade. Doch sedert ca. 1950 heeft zich een activiteit ontplooid, waarvan de resultaten thans alom in den lande zichtbaar zijn. Het aspect van steden als Amsterdam, Maastricht, Haarlem en Delft, maar ook van kleine stadjes als Harlingen en Veere is wezenlijk veranderd.

Waar voorheen verval en verkrotting dreigden, ziet men thans overal fraai gerestaureerde huizen, die niet alleen als monument in stand gebleven zijn, maar die door modernisering en aanpassing van het interieur ook weer een nieuwe functie en daarmee een nieuwe bestaansmogelijkheid hebben gekregen. In universiteitssteden als Amsterdam, Delft en Leiden worden veel oude huizen geschikt gemaakt voor huisvesting van studenten. Een ander initiatief, dat beoogt atelierwoningen voor kunste-

naars te creëren, geeft langs die weg vele oude huizen weer een bestemming. Dan is er tenslotte nog de Maatschappij voor Stadsherstel, die in Amsterdam en Middelburg oude huizen opkoopt. ze transformeert tot apartementen en aldus bijdraagt tot de instandhouding van het monument. Dit is alles echter nog maar een begin, nog vele duizenden huizen wachten op hun beurt. Maar nu het begin eenmaal gemaakt is, mag ook verwacht worden dat de ontwikkeling zich zal voortzetten en dat vele historische stadskernen, die ten ondergang gedoemd schenen, een nieuwe toekomst tegemoet gaan.

Een dergelijke ontwikkeling is slechts mogelijk geworden doordat in een aantal gemeenten met veel monumenten bij de Dienst van Gemeentewerken een eigen monumentenafdeling in het leven is geroepen, die in eerste aanleg waakt voor de monumenten in die gemeente, de restauraties voorbereidt en bij de uitvoering toezicht houdt. Op die manier komt het zwaartepunt te liggen op de plaatselijke autoriteiten en kan de Rijksdienst voor de Monumentenzorg zich beperken tot coördinatie en supervisie.

Een zeer bijzonder initiatief is tot ontwikkeling gekomen in Maastricht. Daar verkeerde het Stokstraatkwartier, een zeer oude buurt langs de westelijke Maasoever, reeds vele tientallen jaren in een toestand van deerlijk verval, niet alleen wat de bebouwing, maar ook wat de sociale toestanden betreft. Geleidelijk aan heeft de gemeente alle huizen opgekocht en de bewoners naar elders verplaatst. Nadat aldus alle belemmeringen waren weggenomen, is nu ongeveer tien jaar geleden een begin gemaakt met de stelselmatige restauratie van alle huizen, waarbij de een meer, de ander minder ingrijpend onder handen genomen wordt. Het resultaat is verbluffend. Niet alleen is de gehele Stokstraat c.a. uit haar verval herrezen, doch ook het woonklimaat heeft een totale verandering ondergaan. Waar eertijds misdaad en ontucht welig tierden, wonen nu notabelen en zijn winkels gevestigd. Aan het welslagen van een dergelijke onderneming ligt een technische, administratieve en financiële organisatie van grote omvang ten grondslag, doch het is hier niet de plaats daarop dieper in te gaan.

Een vergelijkbare onderneming is bezig zich te voltrekken in de Zaanstreek ten noorden van Amsterdam. Dit oudste industriegebied van Nederland, waar eens over een afstand van nog geen 10 km langs de rivier de Zaan meer dan 1000 molens door middel van de wind de nodige energie leverden, kenmerkte zich door, hoofdzakelijk groen geverfde houten huizen. Tot in onze dagen zijn daarvan magnifieke voorbeelden bewaard gebleven, die thans echter dreigen te worden verdrukt door steeds groter wordende fabriekscomplexen. Teneinde het totale verlies van de zo karakteristieke houtbouw te voorkomen, hebben de vijl Zaanse gemeenten de handen ineen geslagen. Aan de oostzijde van de



Fig. 17. -- De Zaanse Schans, V.l.n.r.; een verfmolen, een paltrok houtzaagmolen, een mosterdmolen, overgeplaatste houten huizen,

Zaan, in een gebied, dat niet door de steeds verder opdringende industrie bedreigd wordt, is een enige hectaren groot terrein beschikbaar gesteld, waar thans als uitbreiding van de gemeente Zaandam, de oude houten huizen, die op hun oorspronkelijke plaats niet gehandhaafd kunnen worden, worden herbouwd.

Gecombineerd met een vijftal molens ontstaat aldus een woonbuurt. die in zijn natuurlijke omgeving een beeld zal blijven geven van het karakter van de oude Zaanse architectuur.

Een bijzonder moeilijk probleem vormt de landelijke bouwkunst. De eisen, die bedrijf en bewoning heden ten dage stellen, zijn nog slechts in enkele typen van boerderijen te verwezenlijken en dan nog vaak met grote moeite en met grote geldelijke offers. Toch is het tot dusverre nog mogen gelukken vele monumentale boerderijen voor hun oorspronkelijke bestemming in bedrijf te houden. Maar in de toekomst zullen er vele verloren gaan, opgeslokt door de zich steeds uitbreidende steden, dan wel omdat zij aan hun oorspronkelijke bestemming als agrarisch bedrijfsgebouw niet meer zullen kunnen voldoen.



Fig. 18. — Hoeve De Pley te Mechelen (gem. Wittem). Landelijke bouwkunst behoort ook een object van monumentenzorg te zijn,

Een, in verhouding tot het totaal, zeer gering aantal monumenten is eigendom van het Rijk. De restauratie van deze monumenten geschiedt door de Rijksgebouwendienst dan wel, indien het betreft monumenten in beheer bij het Ministerie van Defensie, door de dienst der Genie, in nauw overleg met de Rijksdienst voor de Monumentenzorg.

Een weinig spectaculaire maar daarom niet minder belangrijke rol vervult de documentatieafdeling, die voor en tijdens de restauratiewerkzaamheden — voor zoveel nodig in samenwerking met de fotogralische afdeling — de bouwkundige en kunsthistorische details opmeet en in tekening vastlegt. De Rijksdienst voor de Monumentenzorg beschikt aldus over een zich steeds uitbreidende schat aan documentatiemateriaal, dat zowel de restauraties ten goede komt als bijdraagt tot vermeerdering van de kennis van de architectuurgeschiedenis.

Was voorheen de monumentenzorg hooldzakelijk gericht op de instandhouding van individuele monumenten, de laatste jaren begint steeds meer het inzicht veld te winnen dat de stadsaanleg, de totaliteit van de samensteilende delen, die in hun onderlinge relatie het karakter van een historische stadskern bepalen, eveneens object van monumentenzorg

behoren te zijn. Deze erkenning heeft er toe geleid dat bij de Monumentenwet de mogelijkheid tot bescherming van stads- en dorpsgezichten is geopend, waarover in het vorenstaande reeds gesproken is.



Fig. 19. — Noorder polderhuis te Schermerhorn, reeds meer dan 300 jaar de zetel van Dijkgraaf en Hoogheemraden van de Schermeer.

Om deze erkenning vorm en gestalte te kunnen geven bestaat bij de Rijksdienst voor de Monumentenzorg reeds sedert verscheidene jaren een stedebouwkundige aldeling, die tot taak heelt de planologische ontwikkeling op de voet te volgen en — zo mogelijk — die ingrepen te verhoeden, die een aantasting van het historische aspect en karakter van stad en land zouden betekenen.

Zo mogelijk! In de Nederlandse wetgeving op de ruimtelijke ordening komen nl. de woorden monument of monumentenzorg niet voor, behoudens ten aanzien van de als beschermd aangewezen stads- en dorpsgezichten. Maar dat is dan ook een materie, die haar grondslag vindt in de Monumentenwet.

De monumentenzorg heeft dus geen plaats gekregen in de overigens met vele waarborgen voor alle denkbare belangen omgeven procesgang, die planologische maatregelen moeten doorlopen voor en aleer zij het stadium van uitvoering bereikt hebben. Dit betekent dat de Rijksdienst voor de Monumentenzorg zich van geval tot geval een plaats moet veroveren in de kringen van hen, die de planologische maatregelen voorbereiden en daarover oordelen. Met voldoening mag evenwel geconstateerd worden dat steeds veelvuldiger, zowel door de openbare besturen als door de stedebouwkundige ontwerpers, reeds in een vroeg stadium de medewerking van de monumentenzorg ingeroepen wordt, omdat van die zijde steeds meer ingezien en erkend wordt dat het historische aspect een element is, dat bij de voorbereiding van planologische maatregelen mede in de beschouwingen betrokken behoort te worden.

Hoe wordt deze medewerking nu verleend?

In de eerste plaats in de vorm van een kaart op kadastrale ondergrond (schaal 1:1000), waarop in kleuren zeer gedetailleerd alle bijzonderheden, welke uit een oogpunt van monumentenzorg van waarde zijn, staan aangegeven, vergezeld van foto's van straatwanden en, zo deze aanwezig zijn, van luchtfoto's. Veelal zal ook het oudste kadastrale minuutplan (van omstreeks 1825) een belangrijk hulpmiddel kunnen zijn voor het verkrijgen van een juist inzicht in de veranderingen, die zich sedertdien reeds in het historische stadsbeeld hebben voltrokken.

Hoe onmisbaar dit materiaal ook moge zijn en hoezeer het moge bijdragen tot een juiste afweging van alle belangen, die bij de stedebouw een rol moeten spelen, veel belangrijker is de mogelijkheid, die de Rijksdienst voor de Monumentenzorg veelal geboden wordt in de kring van hen, die met de voorbereiding van het stedebouwkundige plan belast zijn, mee te denken en mee te praten. Aldus kan een bijdrage geleverd worden aan een stedebouwkundige vormgeving, die recht doet wedervaren aan de hedendaagse behoelten van werken, wonen, verkeer, recreatie enz. en die tevens de historische waarden eerbiedigt. Vanzelfsprekend blijven de Rijksdienst voor de Monumentenzorg daarbij teleurstellingen niet bespaard. Indien de huidige behoelten onverenigbaar blijken te zijn met de belangen van de monumentenzorg, zullen deze moeten wijken. In het algemeen echter mag toch wel gesteld worden dat veelal een oplossing bereikt wordt, die een synthese is van verschillende elementen, die in het nog niet zo ver achter ons liggende verleden onverenigbaar geacht werden. Dat dit keer op keer mogelijk blijkt te zijn, is een weerlegging van de nog wel eens gehoorde bewering dat de monumentenzorg qua talis er op uit zou zijn oude stadskernen te bevriezen, er een museum van te maken.

Niet alleen bij de voorbereiding van stedebouwkundige plannen wordt de medewerking van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg gevraagd. Daarnaast worden regelmatig adviezen verstrekt met betrekking tot de vormgeving en de verzorging van op zichzelf staande elementen, zoals bijv, de bestrating van marktpleinen, de alwerking van kerk- en kasteelterreinen, de inplant van vestingwallen e.d.

Tenslotte is aan de stedebouwkundige afdeling van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg opgedragen de voorbereiding van de aanwijzing van beschermde stads- en dorpsgezichten. Daartoe wordt het gehele land geïnventariseerd. De aldus verzamelde gegevens worden in kaart gebracht en vervolgens voorzien van een verklarende toelichting, onderworpen aan het oordeel van hen, die daartoe bij de Monumentenwet zijn aangewezen.

b. De aldeling beschrijving heelt in de eerste plaats tot taak de in 1905 begonnen « Geïllustreerde Beschrijving der Nederlandse monumenten van geschiedenis en kunst » voort te zetten. Tot dusverre zijn in deze serie de volgende delen verschenen:

1912	De Baronie van Breda
1950, 1955, 1955	Maastricht (5 afleveringen)
1952, 1946	Bommeler- en Tielerwaard
1954	Twenthe
1957	Noord-Limburg
19.40	Oost-Groningen
19.44	Leiden en westelijk Rijnland
1955	Waterland en omgeving
1955	West-Friesland, Texel en Wieringen
1956	De Stad Utrecht (allevering 1 : geschiedenis,
	vestingwerken en openbare gebouwen)
1958	Het Kwartier van Zutphen
1965	Zuid-Limburg (eerste gedeelte)
1965	Zuid-Salland
1965	De Stad Utrecht (allevering 2 : de Dom)
ter perse	De Betuwe.

leder van de acht kunsthistorici, die aan de aldeling beschrijving verbonden zijn, krijgt naar zijn keuze een deel van het land toegewezen, dat hij moet beschrijven. Aan steden van enige omvang gaat een historische plaatsbeschrijving vooraf, waartoe desgewenst en zo mogelijk gebruik wordt gemaakt van een ter plaatse goed bekend historicus. Daarop volgen de monumenten, met de zich daarin bevindende roerende kunstvoorwerpen. Museuminventarissen en particuliere collecties blijven buiten beschouwing.

Eertijds was de beschrijving uitsluitend gebaseerd op oculaire waarneming, was archiefonderzoek zelfs uitdrukkelijk verboden. De huidige generatie raadpleegt — in bescheiden mate — archieven. Ja zelfs worden wel verdwenen bouwwerken beschreven, indien deze voor de geschiedenis van de stad of voor goed begrip van andere monumenten niet gemist kunnen worden. In beginsel is de beschrijver verantwoordelijk voor de keuze van de objecten, die hij vermeldt, en voor de wijze, waarop hij ze vermeldt. Hij bepaalt de keuze van de loto's en de tekeningen, die in zijn boek opgenomen zullen worden. Daartoe kan hij beschikken over een staf van vier tekenaars, die allen een jarenlange ervaring hebben in het maken van zeer nauwkeurige en gedetailleerde opmetingstekeningen, over een loto- en tekeningenarchiel en over een lotografische afdeling.

Het boek verschijnt onder auspiciën van de Rijkscommissie voor de Monumentenbeschrijving, die zich beperkt tot het geven van algemene richtlijnen. De wetenschappelijke verantwoordelijkheid voor het werk berust uitsluitend bij de beschrijver.

De afdeling beschrijving is voorts belast met de zorg voor de tekst van het Kunstreisboek voor Nederland, een provinciegewijs, per plaats gerangschikte, alfabetische inventaris van de belangrijkste monumenten met een korte beschrijving van hun bouwgeschiedenis en van hun bijzonderheden. Het Kunstreisboek maakt deel uit van het fonds van een particuliere uitgeversmaatschappij. Gemiddeld eenmaal per vijf jaar verschijnt er een nieuwe druk.

Tot de aldeling beschrijving behoren verder een literatuurdocumentatie, een kaartsysteem van publicaties, zowel binnen- als buitenlandse, op het terrein van de monumentenzorg en aanverwante vakgebieden, gerangschikt op auteur en op onderwerp; een loto-archief, omvattende ruim 100.000 loto's met een jaarlijkse aangroei van 10.000 stuks: een tekeningenarchief, omvattende ruim 70.000 tekeningen met een jaarlijkse aangroei van 200 stuks; een bibliotheek, omvattende ruim 12.500 stuks met een jaarlijkse aangroei van ruim 500 stuks en 80 binnen- en buitenlandse tijdschriften; een fotografische afdeling, bestaande uit twee fotografen en drie laboranten.

De afdeling beschrijving is tevens belast met de bij de Monumentenwet opgedragen inventarisatie van de voor bescherming in aanmerking komende monumenten. Deze zeer tijdrovende werkzaamheden, waarvoor een termijn van vijf jaar is gesteld, vormen een zware extra belasting, die onvermijdelijk het tempo van het verschijnen van de delen der Geïllustreerde Beschrijving der Nederlandse monumenten van geschiedenis en kunst ongunstig zal beïnvloeden.

c. Voorts is aan de Rijksdienst voor de Monumentenzorg opgedragen het voorbereiden en uitvoeren van maatregelen tot bescherming van monumenten tegen rampen en oorlogsgevaren, o.a. ter uitvoering van het Verdrag van 's-Gravenhage inzake bescherming van culturele goederen in geval van gewapend conflict (1954).

Reeds voor en tijdens de Tweede Wereldoorlog zijn in Nederland rijksbergplaatsen voor kunstschatten ingericht; sedert 1945 zijn er daar

MONUMENTENZORG IN NEDERLAND

nog enkele bijgekomen. Hiermede gepaard gaat de keuze van de voorwerpen uit musea en particuliere collecties, die voor opberging in aanmerking komen en de regeling van het vervoer naar de bergplaatsen.

Eveneens reeds van voor 1940 dateren de sprinklerinstallaties in de belangrijkste monumenten : hun aantal wordt nog steeds uitgebreid.

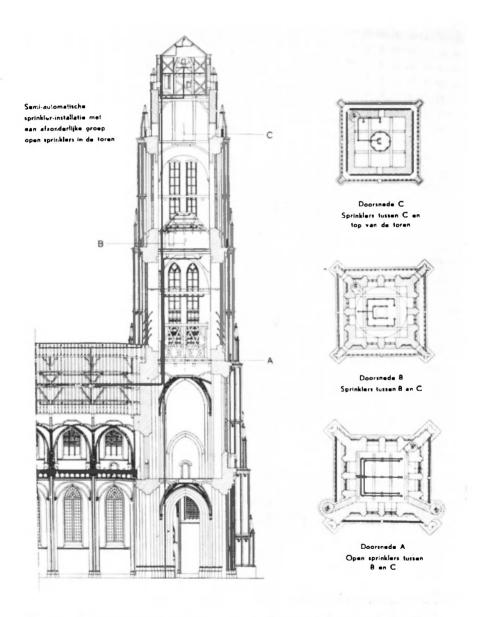


Fig. 20. — Ontwerp voor de aanleg van een semi-automatische sprinklerinstallatie in de toren van de Sint-Maartenskerk te Zaltbommel.

Ter bescherming van onverplaatsbare voorwerpen, zoals preekstoelen, altaren, grafmonumenten e.d. is een systeem ontwikkeld van bescherming ter plaatse door middel van betonnen elementen, die bij dreigend gevaar rond het monument kunnen worden opgebouwd en aldus afweer bieden tegen scherfwerking, instorting en brand.

In het kader van de civiele verdedigingsorganisatie zijn twaalf provinciale inspecteurs kunstbescherming benoemd (een per provincie en een voor de stad Amsterdam), die tot taak hebben reeds in vredestijd in hun ambtsgebied de nodige maatregelen voor te bereiden en te coördineren. In oorlogstijd — a fortiori wanneer de verbindingen met de Rijksdienst voor de Monumentenzorg verbroken zijn — zal op hen in de eerste plaats de taak rusten de maatregelen te nemen, die nodig zijn om de kunstschatten veilig te stellen. Zij worden bijgestaan door kringinspecteurs (in totaal vijltig voor het gehele land), terwijl voor de allerbelangrijkste monumenten noodwachtploegen zullen worden ingesteld, die ter plaatse aanwezig zijn en onmiddellijk kunnen ingrijpen.

In navofging van de Monuments, Fine Arts and Archives Officers, verbonden aan het geallieerde hooldkwartier (SHAFE) in de laatste wereldoorlog, is aan de bevelhebber van ieder militair district een kunstbeschermingsofficier toegevoegd, die tot taak heelt er op toe te zien dat het
Haagse Verdrag van 1954 geëerbiedigd wordt en dat van militaire zijde
de maatregelen genomen dan wel belemmeringen weggenomen worden
ter bescherming van kunstschatten.

Ter uitvoering van het Haagse Verdrag van 1954 is een begin gemaakt met het aanbrengen van het blauw-witte kenteken ter aanduiding van speciaal beschermde monumenten.

De Rijksdienst voor de Monumentenzorg onderhoudt contacten met provinciale en plaatselijke monumentendiensten alsmede met een aantal niet-gouvernementele organisaties, die op dit terrein werkzaam zijn.

Verscheidene provincies beschikken over een monumentencommissie en/of molencommissie, die, veelal in nauw overleg met de Rijksdienst, het provinciaal bestuur adviseert over de monumentenzorg. Ook in ongeveer honderd gemeenten bestaan dergelijke commissies.

Een semi-overheidsinstelling is de Stichting Historisch Boerderijonderzoek, die zich de wetenschappelijke bestudering van de landelijke bouwkunst ten doel stelt. Het resultaat van de onderzoekingen, waaraan de Rijksdienst voor de Monumentenzorg belangrijk bijdraagt, wordt neergelegd in documentatiebladen.

Van de niet-gouvernementele organisaties, waarmee de Rijksdienst voor de Monumentenzorg relaties onderhoudt, moet in de eerste plaats genoemd worden de Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond, primair een vereniging van deskundigen, die zich de wetenschappelijke

MONUMENTENZORG IN NEDERLAND

bestudering van de monumenten c.a. ten doel stelt. Het tweemaandelijke Bulletin van de Bond is het voornaamste publiciteitsmedium van de Rijksdienst voor de Monumentenzorg voor uitvoerige restauratieverslagen en in het algemeen voor beschouwingen op het terrein van de monumentenzorg en aanverwante gebieden. In het Nieuwsbulletin, dat iedere maand verschijnt, worden korte mededelingen omtrent in gang zijnde restauraties opgenomen.

De Bond Heemschut heeft zich in het verleden grote verdiensten verworven door de geesten rijp te maken voor de gedachte dat monumenten en natuurschoon primaire cultuurwaarden zijn, die aandacht verdienen en bescherming behoeven. Nog steeds trekt de Bond van leer tegen ontsiering van stad en land, tegen aantasting en afbraak van monumenten en staat hij op de bres voor behoud van het schone.



Fig. 21. -- Molen te Zoeterwoude, een dagelijkse ergernis,

KONINKLIIKE COMMISSIE VOOR MONEMENTEN EN LANDSCHAPPEN

De vereniging Hendrick de Keyser stelt zich ten doel monumenten — vooral woonhuizen — door aankoop en restauratie te behouden. Zij heeft ongeveer 150 huizen in eigendom, waarvan ruim 50 in Amsterdam.

De Stichting Vrienden der Geldersche Kasteelen tracht haar doel op dezellde wijze te bereiken. Sedert haar oprichting in 1940 heeft de stichting reeds meer dan tien kastelen in Gelderland verworven en gerestaureerd. In enkele andere provincies wordt de oprichting van soortgelijke stichtingen overwogen.



Fig. 22. - Molen te Zoeterwoude, een lust voor het oog.

MONUMENTENZORG IN NEDERLAND

De Stichting *Menno van Coehoorn* houdt zich bezig met de bestudering van historische vestingwerken. Zij dient de Rijksdienst voor de Monumentenzorg van advies op dit zeer gespecialiseerde terrein.

Zeer nauw is de samenwerking met de vereniging De Hollandsche Molen. In gezamenlijk overleg wordt het beleid ten aanzien van de restauratie van molens bepaald met name voor wat betreft de verdeling van het beschikbare geld en van de voor dit soort werk noodzakelijke, gespecialiseerde werkkrachten.

FINANCIERING.

Het totale budget voor de monumentenzorg bedraagt in 1965 f. 30.559.900.— Daarvan komt f. 28.150.000,— via subsidies rechtstreeks ten goede aan de instandhouding van monumenten. Het restant is bestemd voor salarissen, materiële uitgaven (aanschaffingen e.d.), reisen verblijfkosten en voor de bestrijding van andere kosten, die nodig zijn om het apparaat van de monumentenzorg te laten functioneren. Voor het verlenen van subsidies aan verenigingen en stichtingen, werkzaam op het terrein van de monumentenzorg, is een bedrag van f. 120.000,— uitgetrokken. Deze subsidies variëren van f. 1.500,— per jaar voor plaatselijke historische verenigingen tot enkele tienduizenden guldens per jaar voor verenigingen, die zich ook daadwerkelijk met de monumentenzorg bezig houden, zoals de vereniging Hendrick de Keyser en de stichting Vrienden der Geldersche Kasteelen.

De subsidiëring van de restauratie van monumenten geschiedt aan de hand van normen, die variëren al naar gelang van de aard van het monument. Zo wordt voor de restauratie van kerken een rijkssubsidie van 50 % verleend; particuliere eigenaren en publiekrechtelijke lichamen ontvangen 40 %. Van deze normen kan zowel naar boven als naar beneden afgeweken worden.

Naar boven, indien de aard en de omvang van het monument, algewogen tegen het belang van de eigenaar of gebruiker, daartoe noopt; bijv. een zeer grote kerk, die eigendom is van en in gebruik is bij een kleine kerkelijke gemeenschap. In Nederland doet deze omstandigheid zich vrij veel voor als gevolg van het feit dat bij de Hervorming een groot aantal middeleeuwse kerken in handen is gekomen van protestantse geloofsgemeenschappen, die niet van voldoende omvang zijn en mede daardoor niet over voldoende middelen beschikken om een zo groot kerkgebouw in stand te houden. In dergelijke gevallen zijn wel rijkssubsidies van 80 % verleend.

Een andere casuspositie, die aanleiding kan geven tot toekenning van hogere rijkssubsidies dan normaal, doet zich voor bij kleine stadjes van maar enkele duizenden inwoners, die een waardevol oud stadhuis hebben, plus een of meer stadspoorten, plus vestingwerken en die bovendien vaak ook nog met de zorg voor de instandhouding van de kerktoren belast zijn. Indien het rijk in een dergelijk geval zou volstaan met een subsidie van slechts 40 %, zouden deze monumenten onherroepelijk verloren gaan.

Subsidies tot een lager percentage dan de in het vorenstaande genoemde normen worden verleend, indien het betreft een monument, dat



Fig. 23. — H. Gregorius, gewelfschildering in de Ned. Hervormde kerk te Loppersum.

MONUMENTENZORG IN NEDERLAND

op zichzell bezien niet van grote betekenis is, doch dat in zijn omgeving — bijv. een kerktoren als onderdeel van het silhouet van een dorp in het vlakke Hollandse polderland — bezwaarlijk gemist kan worden. Hier komt weer naar voren de aandacht, die in Nederland niet alleen aan het enkele, grote monument van hoge architectonische waarde geschonken wordt, doch evenzeer aan die voorbeelden van eenvoudige, harmonische architectuur, die in hun onderlinge samenhang zo zeer bepalend zijn voor het karakter van steden en dorpen.

Tenslotte genieten verenigingen, die door aankoop en restauratie het behoud van monumenten nastreven, veelal het voorrecht dat zij op een rijkssubsidie van 70 % mogen rekenen.

Naast het rijk verlenen ook provincies en gemeenten doorgaans subsidie voor de instandhouding van monumenten. De provinciale subsidies variëren van 10 tot 20 %, hoewel ook daar lagere percentages voorkomen. Het gemeentelijk subsidie bedroeg tot voor kort in den regel 10 %; in 1965 is een regeling tot stand gekomen, die het de gemeenten mogelijk maakt hogere subsidies — tot 50 % — te verlenen.

Samenvattend en uitgaand van de normaal gebruikelijke subsidiepercentages, zal de eigenaar van een monument op een bijdrage uit de openbare kas van 70 tot 90 % kunnen rekenen.

Hierbij zij nog aangetekend dat de subsidie zich beperkt tot het monument zell en — voorzover aanwezig — tot oud meubilair (preekstoelen, altaren, koorbanken) en andere onderdelen (gebrandschilderd glas, in woningen : gestucte plafonds, geschilderde behangsels), die van het monument deel uitmaken. Electrische en sanitaire installaties, centrale verwarming, in het algemeen alle voorzieningen, die de bruikbaarheid van het monument dienen, komen niet voor subsidie in aanmerking.

Een bijzondere vorm van financiering moet nog vermeld worden.

Reeds enige malen is het grote belang naar voren gebracht van het eenvoudige monument — het woon- en pakhuis — voor het aspect van de Nederlandse stad. Dit belang erkennende, is ten aanzien van een aantal gemeenten een regeling getroffen, die er op neer komt dat zowel het rijk als de gemeente ieder jaarlijks een gelijk bedrag reserveren (in kleine en middelgrote steden variërend van l. 10.000.— tot f. 100.000.—, in Amsterdam f. 1.250.000.—), waaruit subsidies tot een gelijk percentage worden verleend. Deze regeling heeft het voordeel dat per jaar tot de gestelde limiet terstond middelen beschikbaar zijn om, wanneer de noodzaak zich voordoet, een restauratie te financieren en dat niet eerst een vaak lange administratieve weg behoeft te worden bewandeld. Aldus bestaat evenmin het gevaar dat andere restauraties reeds zoveel geld hebben opgeslokt dat de middelen zijn uitgeput, hetgeen tot uitstel van de restauratie en vaak tot verlies van het monument leidt.

Uitgaande van dezelfde gedachte, heeft het rijk zich in een aantal gevallen verbonden gedurende meer jaren achtereen een bepaald bedrag per jaar te verlenen om het een gemeente mogelijk te maken de restauratie van een gehele, monumentale stadswijk ter hand te nemen. Alsdan wordt niet voor ieder afzonderlijk pand een subsidie verleend, maar wordt de besteding van het rijkssubsidie aan de gemeente overgelaten. Deze wijze van linancieren wordt o.a. gevolgd bij de in het vorenstaande genoemde rehabilitatie van het Stokstraatkwartier in Maastricht en bij de opbouw van de Zaanse Schans.

In dit verband moet volledigheidshalve nog vermeld worden het herstel van door oorlogsgeweld beschadigde monumenten, in de kosten waarvan het rijk, met uitsluiting van provincie en gemeente, voor oo % subsidiëert.

Wanneer men alle bedragen, die aan de restauratie van monumenten ten koste worden gelegd, bij elkaar telt (overheidssubsidies + het aandeel van de eigenaren), dan verkrijgt men een bedrag van rond f. 50.000.000.—, dat per jaar verwerkt wordt.

Dit lijkt veel, maar in dit tempo doorgaande zal het toch niet te voorkomen zijn dat de achterstand, die zich in vele decennia heelt opgehoopt en die nog steeds bestaat, geleidelijk aan groter wordt, hetgeen op den duur tot ernstige verliezen moet leiden.

Een schatting van het aantal bouwwerken, dat in aanmerking komt als monument in stand te worden gehouden, geeft het volgende beeld:

Grote monumenten

kerktorens	1.500
kerken	2.000
kloosters, holjes en gestichten	500
stedelijke gebouwen (stadhuizen, waaggebouwen,	
waterschapshuizen, stadspoorten, wallen en muren)	750
kastelen en landhuizen	600
	5.350
Kleine monumenten	

Î	
molens	900
boerderijen e.d.	9.000
woon- en pakhuizen	40.000
	49.900

Van de eerste categorie, die der grote monumenten, zijn er sedert 1945 al ongeveer 1.000 door restauratie in een goede staat gebracht. Er blijven dus nog 4.000 à 4.500 te restaureren over, waarvan er meer dan 2.500 binnen alzienbare tijd gefinancierd zullen moeten worden,

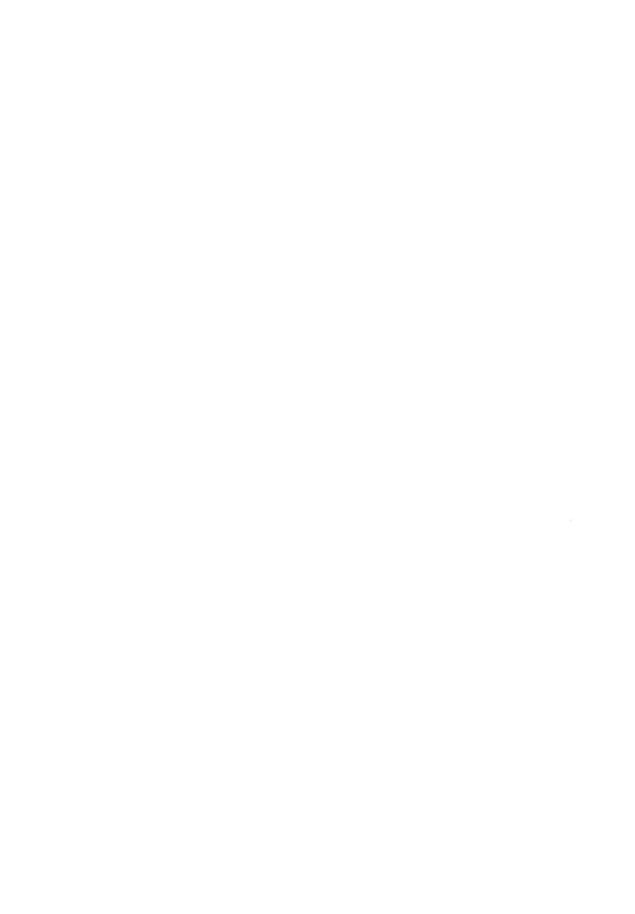
MONUMENTENZORG IN NEDERLAND

Van de tweede categorie zal een aantal, in verband met stadssanering, wegenaanleg e.d., niet gehandhaafd kunnen worden. Toch zal voor het behoud van de meest karakteristieke aspecten van de Nederlandse steden en dorpen het conserveren van enkele tienduizenden kleinere monumenten absoluut noodzakelijk zijn.

De factoren, welke het tempo bepalen waarin de herstelwerkzaamheden kunnen en moeten worden uitgevoerd, zijn enerzijds van bouwkundige, anderzijds van maatschappelijke aard. De bouwkundige toestand van vele niet gerestaureerde monumenten is slecht. Hierbij komt dat door het toenemende verkeer, de verontreiniging van lucht en water en het over het algemeen gebrekkige onderhoud de meeste oude gebouwen in versneld tempo min of meer ernstige gebreken gaan vertonen. Voorts brengen de diepgaande maatschappelijke veranderingen mede dat vele gebouwen van bestemming veranderen, hetgeen restauratieve aanpassingswerkzaamheden nodig maakt.

Dit alles doet voorzien dat de nog niet gerestaureerde monumenten in de komende 25 jaar alle een min of meer ingrijpende herstelling zullen moeten ondergaan, wil hun behoud zijn gewaarborgd. Per jaar zullen ca. 100 grote en 600 à 800 kleine monumenten moeten worden hersteld. Hoezeer het ook gewenst zou zijn tot grotere getallen te komen, toch zal een aantal van 100 grote en 600 à 800 kleine monumenten per jaar wel het maximum blijken te zijn dat het areaal van architecten en aannemers, waaruit geput kan worden, kan verwerken.

Om dat ideaal te bereiken zal veel geld nodig zijn, dat slechts bijeengebracht kan worden, indien meer nog dan tot dusverre in brede lagen der bevolking het besel doordringt dat de monumenten een uiterst waardevol cultureel erldeel vormen, voor de instandhouding waarvan grote ollers gebracht moeten worden.



André LANOTTE

Membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites et Luc F. GENICOT

Aspirant du Fonds national de la Recherche scientifique

J'ANCIENNE COLLÉGIALE SAINT-GENGULPHE À ELORENNES

MONOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE

I. INTRODUCTION.

Florennes est un bourg d'allure tranquille, tapi dans une légère dépression de l'Entre-Sambre-et-Meuse. En son centre pointe un clocher court, sagement baroque, celui de l'ancienne collégiale Saint-Gengulphe, actuellement l'unique église de la ville. Pas plus que celle-ci, le monument n'attire les regards de l'archéologue non averti, encore moins ceux du simple promeneur.



Fig. 1. -- Intérieur de l'église.

Il s'agit d'un édifice à trois nefs et sans transept saillant, précédé d'une tour carrée et s'achevant par un chœur profond de deux travées sur une abside semi-circulaire. Il est modeste : sa longueur n'excède pas 50 m ; sa largeur en atteint à peine 20 (lig. 2).

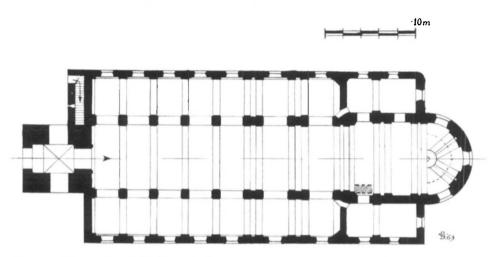


Fig. 2. - Plan terrier de l'église actuelle.

Extérieurement, l'église est austère et peu pittoresque. Ses longues parois grises, nues et sans décor, s'ouvrent sur chaque collatéral par sept lenêtres classiques et sur le chœur par sept baies. Des annexes rectangulaires et basses, sacristie et vestiaire, flanquent le chœur. Une haute toiture d'ardoises couvre les vaisseaux et le sanctuaire. Mais, chose étonnante, tout au moins pour l'œil averti, les appentis des bas-côtés s'appuient au sommet des murs goutterots, La nef est aveugle (lig.1).

Intérieurement en elfet, la nef est limitée par une voûte basse qui l'écrase et l'assombrit (fig. 8). Elle est sobrement ornée de motifs d'inspiration classique, qui ne manquent pas de valeur.

Les cinq premières travées, raidies par des tirants métalliques, sont bâties sur plan rectangulaire de 7 sur 5.20 m. Elles sont cantonnées de piliers carrés agrémentés de faux pilastres en stuc or et blanc. Les deux travées suivantes sont plus profondes et marquées par de lourds supports oblongs qui brisent l'unité rythmique de l'espace ; ici, des arcs doubles soutiennent la voûte.

Autre est la perspective dans les collatéraux, mieux équilibrés, plus amples et lumineux (lig. 16).

Nouveau sujet d'étonnement : l'intérieur se singularise par une rupture lranche entre le volume de la nef et celui du chœur (lig. 1). Ce dernier est plus haut, plus large et directement éclairé par des l'enêtres de plus grandes dimensions.

A l'opposé, dans l'axe, la tour paraît étriquée derrière les larges rampants de la toiture qui monte presque jusqu'à la corniche supérieure. Elle dresse de simples murs droits coupés de cordons horizontaux et percés irrégulièrement d'ouïes. Sa masse repose sur quatre points d'appui

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE À FLORENNES



Fig. 3. — Extérieur de l'église. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

angulaires entre lesquels sont ménagés les passages d'un porche couvert d'une voûte en briques (lig. 3 et 21).

Les trois étages de la tour sont charpentés. A hauteur du jubé actuel, le premier étage ouvrait jadis sur la nef par une haute arcade maintenant murée, à laquelle correspondait un arc ou une baie vers l'ouest. Dans l'angle nord-est est creusée une porte étroite qui s'agence mal avec l'escalier construit tardivement. Un accès similaire a été condamné au second étage. Au-dessus des cloches monte la charpenterie de la flèche à bulbe écrasé.

A première vue, l'édilice semble ainsi ne pas offrir un bien grand intérêt. Il n'appelle guère l'attention que par quelques gaucheries curieuses dans les proportions et passerait volontiers pour une construction de peu d'envergure du XVIII^e siècle, mais une visite et un examen plus approfondis en révèlent l'hétérogénéité. Il est des disproportions et des

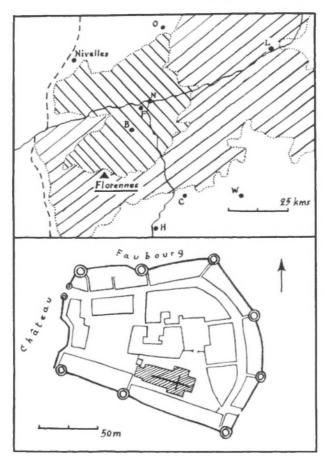


Fig. 4. — Situation géographique et plan de la ville (d'après J. François).

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE À FLORENNES

particularités, surtout l'écrasement de la nef centrale, qui ne peuvent appartenir à un monument sorti du sol d'un seul jet. C'est logiquement l'histoire qui devrait en fournir une première raison (*).

RAPPEL HISTORIQUE.

La ville était jadis un relais de l'ancienne voie romaine qui conduisait de Bavai à Dinant. Elle occupait le centre d'un vieux comté du pagus Lomacensis. Entre 1018 et 1070, sa seigneurie est démantelée : la ville passe aux mains des princes-évêques de Liège, probablement sous le règne de Théoduin (1048-1075). Elle restera liégeoise durant tout l'Ancien Régime (¹).

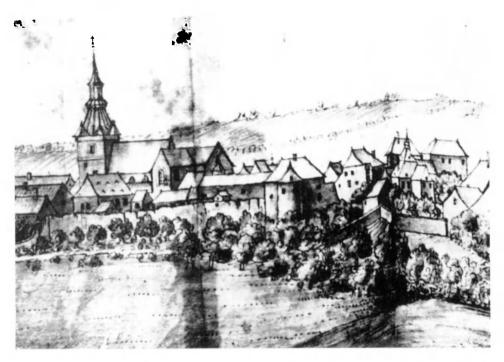


Fig. 5. — Panorama de la ville en 1691, par F. de la Pointe, Détail. (Paris, Bibl. Nat., Cab. Est.).

^(*) Au seuil de cette étude, nous tenons à exprimer nos vils remerciements à M. F. Courtoy, Conservateur honoraire aux Archives de l'Etat à Namur, qui nous a transmis la copie de plusieurs actes inédits, à M. le Doyen D. Soupart, qui nous a donné toute latitude d'analyser le monument, aux RR. PP. dom C. Lambot et dom D. Misonne, de l'abbaye de Maredsous, qui nous ont initiés à la topographie ancienne de la ville (sur celle-ci, voir J. François, Les fortifications de Florennes, dans Florinas. VII° année, 1962, p. 1-21) (lig.4).

Sigles: AHEB (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique) - ASAN (Annales de la Société archéologique de Namur) - BCRH (Bulletin de la Commission royale d'histoire) - BHL (Bibliotheca hagiographica latina) - MGH, SS, (Monumenta Germaniae historica, Scriptores).

⁽¹⁾ Sur ceci, voir F. Rousseau, Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196), Bruxelles, 1956, p. LII-LIII, LXIII et LXVII.

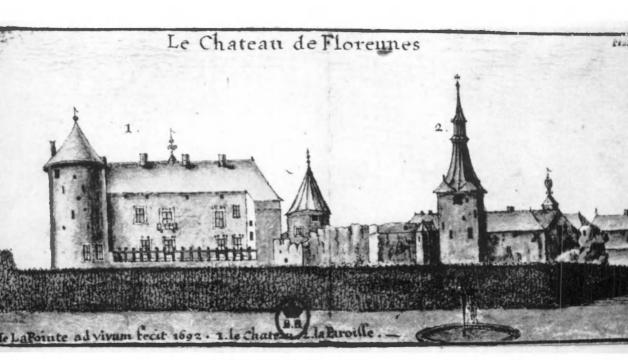


Fig. 6. — Château et collégiale en 1692, par F. de La Pointe (Paris, Bibl. Nat., Cab. Est.).

Dès la lin du X" siècle, la localité possède deux églises : au nord, dans l'agglomération primitive, la paroisse St-Martin qui n'a pas disparu lors de la fondation de l'abbaye bénédictine : au sud, la chapelle St-Mathieu dans la lorteresse bâtie sur un léger promontoire entouré par les ruisseaux des Forges et des Récollets (fig. 27). C'est ici que le seigneur du lieu, Arnould I (²), attire les reliques de Gengulphe (³) ; le prêtre Reinold les avait recueillies après leur transfert à Gedinne.

De fréquents miracles s'opèrent bientôt dans la chapelle et les reliques sont transférées sous un abri provisoire planté au milieu de l'esplanade du château (fig. 6) (4). Vers 1002 (**), Arnould décide de construire à cet endroit un oratorium ; l'évêque de Liège, Notger († 1008), le consacre avant son achèvement (6).

Vers 1010 (¹), un des lils du comte termine l'œuvre. C'est Gérard, plus tard évêque de Cambrai (1012-1051) après avoir été chapelain de l'empereur (*), pour lors chanoine de Reims, élève du fameux Gerbert d'Aurillac (9) et compagnon de Richard, le futur abbé réformateur de St-Vannes de Verdun qu'il appellera à Florennes en 1012 (¹º). Au même moment, il entreprend une collégiale en l'honneur de St-Jean Baptiste.

⁽²⁾ C.G. Roland, Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes, dans ASAN, t. XIX, 1891, p. 82 sv.; E. Brouette, Fragment d'un obituaire de l'abbaye de Florennes, dans Namurcum, t. XXX, 1956, p. 50-51; D. MISONNE, L'obituaire primitif de l'abbaye de Florennes, dans Rev. Bénéd., t. LXXII, 1962, p. 96-108.

⁽⁵⁾ BHL, n° 3528-5551. On lira avec prudence l'opuscule sans prétention scientifique de P. Begasse de Dhaem, Un trésor à Florennes, Saint-Gangulphe de Varennes, Sa véridique histoire, Florennes, 1945. — Gengulphe est né près de Langres, aux sources de la Meuse : il est mort là-bas vers 760.

⁽⁴⁾ Annexe, n° 1. Sur la fondation de Florennes, chronologiquement mal établic, s'en reporter à C.G. Roland, op. cit., et surtout à C. Dereine, Les origines du chapitre St Gengulphe de Florennes, dans Mél. F. Courtoy, Namur, 1952, t. I. p. 287-293, et à D. Misonne, Chapitres séculiers dépendant d'abbayes bénédictines au moyen âge dans l'ancien diocèse de Liège, dans La vita comune del clero nei secoli XI e XII, Milan, 1959, t. I. p. 419-423. — Pour la bibliographic et l'histoire générale, voir U. Berliere, Monasticon belge, t. I. 1890-1897, p. 5-14 et Suppl., p. 155-158; L.H. Cottineau, Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 2 vol., Mâcon, 1955-1936, t. I., Cottineau, Répertoire topo-bibliographique de la province de Namur, Namur, 1947, p. 54; J. Bovesse, Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur, Bruxelles, 1962, p. 26-27 et 208-211. — On lira avec prolit le vicil ouvrage offert aux moines de Florennes par le doyen de Couvin, Jacques Marchant, et intitulé Triumphus S. Ioannis Baptistae, Mons, 1614, spécialement les p. 187 sv.

J. MARCHANT, op. cit., p. 193, rapporte, mais en se trompant sur la personne puisqu'il cite Arnould († avant 1010), un chronogramme inscrit au fronton de l'abbaye : Beato loanni Baptistae les V Praemonstratori Agni (1011).

⁽⁵⁾ Annexe, nº 1.

⁽⁶⁾ Hil

⁽⁷⁾ Annexe, nos 2 et 4 : Chronicon Sancti Andreae, dans MGH, SS., t. VII. p. 550.

⁽⁸⁾ C.G. Roland, Histoire généalogique..., p. 84 sv.

⁽⁹⁾ J. Leflon, Gerbert, Humanisme et chrétienté au X° siècle, Saint-Wandrille, 1946 : J.R. Williams, The Cathedral School of Rheims in the eleventh century, dans Speculum, t. XIX, 1954, p. 661 sv. : G. Kurii, Notger de Liège et la civilisation au V° siècle, Liège, 1905, t. l. p. 71 sv.

⁽¹⁰⁾ J. MARCHANT, op. cit., p. 196, prétend, sur la foi d'un martyrologe, que le premier abbé de St-Jean ne fut pas Richard en 1012, mais un certain Benoît, inconnu par ailleurs. Sur Richard, voir J.R. WILLIAMS, op. cit. (avec bibliogr.).

Avec l'accord de Réginard de Liège (1025-1057), il reviendra procéder à sa dédicace en 1026 (11).

Peut-être est-ce à cette occasion qu'il remplace les premiers chanoines de St-Jean par des moines et qu'il installe ceux-là à St-Gengulphe. Eu 1029, en tout cas, sept chanoines vivent dans l'église St-Gengulphe en étroite soumission à l'abbé de St-Jean (12). Durant son abbatiat. Wéry (1018-1029) agrandit la collégiale et y installe peut-être déjà la paroisse (13).

L'église St-Gengulphe échappe aux sinistres de 1015 (14) et de 1088 (15), tandis que brûle l'abbaye de St-Jean. En 1408 pourtant, elle est incendiée (16). Six ans plus tard, la ville est pillée par la soldatesque. En 1554, la collégiale est à nouveau livrée aux flammes (11).

Sa tour occidentale subit de nombreuses réparations, en 1595, 1601, 1665, 1754, 1827 et 1952 (18). Au milieu du XVIII^e siècle, l'église est l'objet d'importantes transformations : des contrats sont passés en 1754,

⁽¹¹⁾ Diplôme d'Henri II, éd. dans MGH. Diplomata, t. III, p. 493 et dans U. Berlurf, Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2 vol., Maredsous, 1894, t. l. p. 9-11; mais C. Lambot, Edifices et curiosités de l'abbaye de Florennes, dans Florinas, X^e année, 1965, p.21.

⁽¹²⁾ Vidimus de 1409 dans AHEB, t. XXI, 1888, p. 390-393 : Gall. Christ., t. III. col. 977 : C. Dereini et D. Misonne, op. cit.

⁽¹⁵⁾ S'agit-il d'un agrandissement ou de l'adjonction de bâtiments nécessaires à la vie des chanoines (voir p. 180)? J. MARCHAND, op. cit., écrit : « Hie Werricus dilatavit ecclesiam sancti Gengulphi decennio ante lundationem monasterii constructam, quam etiam alii eius successores alio modo illustrarunt » (p. 272) : la Chronique des Seigneurs et Abbés de Florennes, composée par dom Jean Migeotte en 1736 (Archives de l'Etat à Namur (AEN), Abbaye de Florennes, nº 2655, ancien nº 32), rapporte à son tour que « le troisième [abbé] appellé Werie a aggrandi l'eglise de saint Gengoult qui aupar avant n'étoit qu'une petitte chapelle ou oratoire, bati en 1001 par Arnould de Rumignij, pour y placer les reliques du glorieux martyr, apportee [sic] de Gedinne en Ardenne par le prêtre Reinold qui les posa premièrement dans la chapelle de saint Matthieu au chateau », et elle ajoute que Wéry mourut en 1038 (?) « après avoir transféré la paroisse de Florennes de l'église de saint Martin, où est à present celle de saint Jean et saint Maur [i.e. l'abbaye], à celle de saint Gengoult qu'il avoit considerablement augmentée » (p. 18-19).

⁽¹⁴⁾ Annexe, nº 5; C.G. ROLAND, op. cit., p. 95, et F. ROUSSEAU, op. cit., p. Lll.

⁽¹⁵⁾ Annexe, nº 4.

⁽¹⁶⁾ U. Berliere, Monasticon belge, op. cit.; C. Lambot, Edifices et curiosités.... op. cit., p. 2 et n. 5-7. — L'abbatiale menace ruine au XV° s.; dès 1410 et encore en 1478, des collectes sont autorisées pour la réédifier; le pape Nicolas V accorde des indulgences aux pélerins; l'évêque Louis de Bourbon décide l'incorporation de plusieurs bénéfices. L'abbé Charles de Crahen (1422-1455?) s'emploie à la reconstruction; sans doute ne le fait-il point intégralement, car en 1001 se place une consécration de l'abbatiale après Martin de Remouchamps (1574-1600). L'abbaye est supprimée et depuis la Révolution française petit à petit rasée; quelques bâtiments de ferme subsistent de nos jours.

⁽¹⁷⁾ Annexe, nº 6. Une restauration prend alors place, sous l'abhatiat de Martin de Remouchamps (notamment sans doute, les fenêtres) : l'abbé Jacques de Vireux, élu en 1601, commande un « doxal » sculpté et peint (voir L. Lahaye dans ASAN, t. XXIV, p. 306).

⁽¹⁸⁾ Le contrat de 1505 est édité par J. Lambert, L'église de Florennes au cours des âges, dans Florinus, IV° année, 1959, p. 60-61 (Annexe, n° 7): sur cette étude, voir le cpte-r. de E. N. dans Namurcum, t. XXXIV, 1962, p. 46-47; un contrat de 1665 est signalé par le même auteur dans Florinus, IV° année, 1959, p. 21. Sur la tour, voir aussi AEN, Hante Cour de Florennes, reg. aux Transports n° 10, f° 124 (1601; vente d'une terre pour réparer murs et tour). La date de 1754 est fournie par un ancrage de la muraille sud (tous les ancrages sont de la même époque); celle de 1827 par une inscription lapidaire (Annexe, n° 12) et celle de 1952 par des marques disséminées an-dedans de la tour.

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE A FLORENNES

le chœur et les collatéraux bâtis l'année suivante sur les plans de Charmanne (1''), la nef habillée au goût du jour et l'ensemble reconsacré en 1766 par le suffragant de Liège, Charles-Antoine de Grady (20).

Ainsi, le seul mérite de l'ancienne collégiale semblerait d'avoir une longue histoire. Encore celle-ci pose-t-elle maints problèmes de chronologie, — auquel des deux états successifs du XI^e siècle appartient la nef actuelle ? — et de terminologie, — l'église de pèlerinage n était-elle qu'un oratorium ? — problèmes que l'analyse archéologique permettra de résoudre dans une bonne mesure.

⁽¹⁰⁾ Fig. 17 et Annexe, nº 12. Sur Charmanne, voir la n. 76. Inscriptions dans un cartouche au chevet, sur les entraits de la charpente et sur un stue au revers de l'arc triomphal (1756).

⁽²⁰⁾ G. SIMENON dans Leodium, t. XII, 1913, col. 6 et 78; S. BORMANS dans Biogr. Nat., t. VIII, col. 178-179.

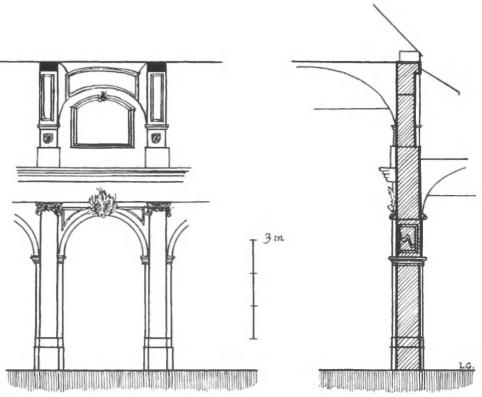


Fig. 7. — Elévation et coupe dans la nef actuelle.

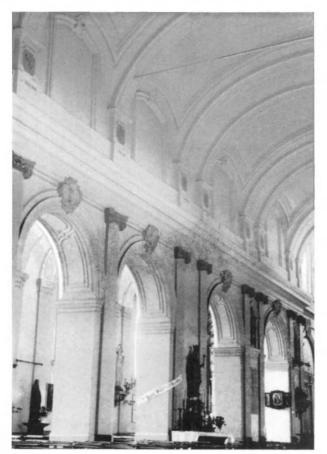


Fig. 8. — Elévation intérieure de la nef.

2. ANALYSE MONUMENTALE.

A. LA NEF.

La nef demeure sans conteste la partie la plus ancienne de la construction. Elle est le noyau dont l'analyse commande celle des autres portions de l'édifice et, plus spécialement, celle des cinq travées occidentales qui forment un ensemble distinct à la fois, à première vue du moins et dans sa totalité, de la tour, et, de façon plus évidente, des deux dernières travées et du chœur.

Ensemble distinct de la tour d'abord. L'élévation actuelle de la tour est le résultat de plusieurs transformations ; d'allure baroque, elle n'est pas sans rappeler toutelois les gros volumes mosans du XI^e siècle, on le verra.

Ensemble distinct des parties orientales aussi. A la jonction des deux moitiés de la nef s'observe une cassure très apparente dans le changement des supports (fig. 8) et des arcs de la voûte, ainsi que dans la disparition des fenêtres et des arcades murales extérieures à l'est. Cassure qui n'est pourtant pas totale puisque les proportions générales du vaisseau restent les mêmes jusqu à l'entrée du chœur. Aussi bien la différence entre les deux portions de la nef réside-t-elle dans une modification des rythmes au sein du même volume, indice qui ne manquera pas de retenir l'attention plus loin.

A l'intérieur, les cinq travées occidentales présentent une élévation de facture romane que masquent à peine la voûte surbaissée et la décoration de stucs (fig. 7). Elles sont cantonnées de simples piliers carrés (21) qui, dépouillés des pilastres classiques, correspondent au type habituel des supports du XI° siècle mosan.

Au dehors, sous les combles des collatéraux actuels, leur homogénéité s'affirme davantage encore. Les parois frustres, où prédomine le grès posé en assises irrégulières et bosselées, s'ornent de larges arcades aveugles (22). Ces arcades aux claveaux mal appareillés sont en ressaut de 7 à 8 cm sur le plat du mur. Elles sont trop légères pour exercer une quelconque fonction technique. Elles sont portées par des bandes murales

⁽²¹⁾ Section: 0.82 ou 0.8, m, comme la partie originale des mars goutterots.

⁽²²⁾ Hauteur sous intrados et largeur : 2,50 à 2,55 m.

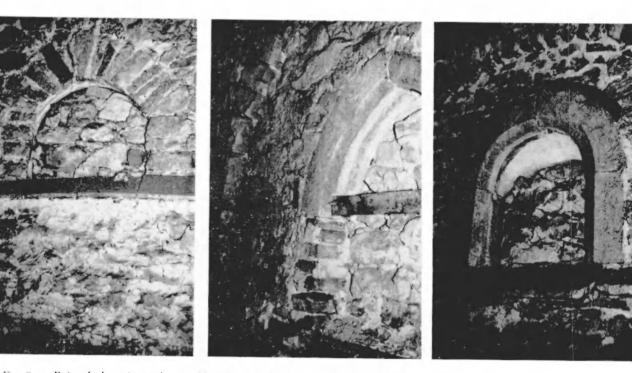


Fig. 9. — Baies de la nef sous les combles. De g. à dr. : deuxième travée nord, première travée sud et troisième travée nord



Fig. 10. — Combles de la troisième travée nord et reste de poutre,

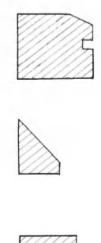


Fig. 11. — Claveau des encadrements de fenètres de la nef et profils des solins,

sans imposte (25), dont la largeur reprend celle des piliers de la nef, qui descendent à 2,50 m de l'intrados (21).

Au sud, un cordon de pierre calcaire mouluré court sur la longueur des cinq travées à 0.75 m du seuil des arcades, recoupant lesènes et fenêtres, puis disparaît. Au nord, le cordon passe à 1 m du seuil. Un deuxième cordon règne ici parallèlement, sous lorme de solin, à la partie supérieure (fig.10) : en certains points, il semble que l'on ait arasé les claveaux des arcades pour l'établir. Au-dessus, le mur, moins épais et mieux appareillé, a visiblement été surélevé de 0.60 m pour recevoir la charpenterie tardive de la nef (°). L'absence du deuxième cordon sur la lace méridionale n'empêche pas la présence de ce même mur exhaussé : à l'endroit du cordon, une couture horizontale atteste une surélévation similaire pour la mise en place de la toiture.

Au milieu des grandes arcades, les baies sont ouvertes dans l'axe de chacune des travées nord et sud. De ce côté, toutes les lenêtres (26) sont encadrées de bandeaux de pierre semblables aux cordons et découpés en arcs dont la mouluration accuse l'époque gothique (fig. 9 et 11). Au nord, par contre, les arcs sont arrondis bien que de la même mouluration. Sur cette face, la seconde travée garde une baie primitive, moins grande et marquée par des claveaux grossièrement assemblés à l'instar de ceux des arcades (21). Les fenêtres sont complètement murées depuis la construction des voûtes de la nef au XVIII° siècle. Mais, tant au nord qu'au sud, leur moitié inférieure, comprise entre le cordon et la base des arcades, obturée de manière différente, a été condamnée lors d'une transformation antérieure : c'est de celle-ci que résulte la présence du cordon et des encadrements de pierre (fig. 11).

L'analyse monumentale de la nef permet ainsi de distinguer trois campagnes. L'œuvre originale se caractérise par une technique assez rudimentaire. l'emploi de blocs non écuarris et d'un abondant mortier jaunâtre. l'irrégularité dans la pose des claveaux des arcades et des baies.

⁽²⁵⁾ Il semble ne pas en avoir eu, pas plus qu'à St-Denis de Liège ou qu'à Soignies. Il n'y a point de trace d'arrachage. Le cordon mouluré n'a pu faire disparaître les impostes, puisqu'il passe plus bas que leur emplacement éventuel.

⁽²⁴⁾ Soit à quelque 0,30 m au-dessus du niveau des voûtes postérieures des bas-côtés.

⁽²⁵⁾ La faible largeur du muret est plus perceptible au revers, sous les combles de la grande nef. La nef et le pseudo-transept (voir plus loin) portent une charpente plus ancienne que le chœur (celle-ci datée de 1755 sur deux entraits) (fig. 15); la sablière de la charpente de la nef pose sur le muret surhaussé : celui-ci n'existe plus dans la partie orientale du transept, ni dans le chœur. La charpente de la nef est en tout cas antérieure au dessin de 1691, car la toiture à larges rampants figurée par la Pointe et qui monte quasiment jusqu'à la corniche supérieure de la tour rabaissée en 1665, est bien celle d'aujourd'hui (fig. 5).

⁽²⁶⁾ La première fenêtre occidentale a été transformée pour ménager un accès aux combles depuis le jubé : au nord, la transformation est plus radicale encore.

⁽²⁷⁾ On ignore pourquoi ces vestiges uniquement ici. Du reste, les travaux faits aux fenêtres sont plus soignés au sud : on ne sait non plus pour quel motif.

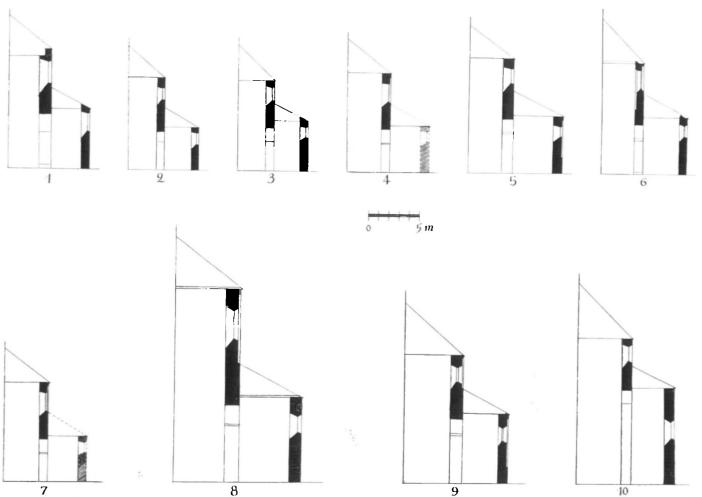


Fig. 12. – Elévation comparée d'églises rurales et d'églises de communautés religieuses.

^{1.} Bertem (XI^e s.) (d'après R. Lemaire) — 2. Waha (1050) d'après J. Mertens) — 5. Héverlée (XI^e s.?) (d'après R. Lemaire) — 4. Florennes — 5. Ocquier (v. 1150) (d'après J.Mertens) — 6. Orp-le-Grand (XII^e s.) (d'après R. Lemaire) — 7. Florennes — 8. St.-Denis de Liège (v. 1015) (d'après N. Fraikin) — 9. Hastière (v. 1055) (d'après R. Lemaire) — 10. Fosses (lin XI^e s.) (d'après J. Mertens).

Tous ces caractères appartiennent indistinctement au XI^e siècle. Ils ne disent pas si la nel ainsi retrouvée est celle de la chapelle primitive, entamée par le comte Arnould et consacrée par Notger avant 1008, ou celle de l'édifice transformé par l'abbé Wéry quelque vingt ans plus tard.

La comparaison s'impose donc. Pour être concluante, elle doit porter sur deux types de construction contemporains et sensiblement différents : d'une part, les églises rurales (°) dont faisait partie l'oratoire du comte Arnould, et de l'autre, les abbatiales et collégiales dont la liste s'est allongée avec le transfert des chanoines de St-Jean à St-Gengulphe. Et elle ne permet guère de doute : la nef de Florennes a les dimensions des petites églises, non celles des églises de communautés religieuses bâties à l'époque de l'érection de St-Gengulphe en collégiale, comme St-Denis de Liège, Hastière ou Fosses (fig. 12).

La nef de cinq travées relativement basses et étroites se présente ainsi comme l'éventuel noyau de la bâtisse mise en chantier vers 1002. Les transformations ou mieux l'agrandissement (« augmentavit ») par Wéry concernerait d'autres parties, très vraisemblablement orientales, que l'installation des chanoines demandait d'aménager et d'embellir.

Ainsi donc, la nef de St-Gengulphe deviendrait le plus ancien exemple connu d'une construction mosane décorée de bandes murales et de lesènes (20). Elle devancerait de quelques années celle de St-Denis de Liège. L'une et l'autre sont dépourvues d'impostes, comme les parties orientales de Soignies (40). Ce motif sera seulement utilisé durant le deuxième quart du XI° siècle, notamment à Celles, Hastière, Nivelles. Ceci constitue probablement un autre argument à faire valoir en faveur de l'appartenance de la nel actuelle à l'église primitive de St-Gengulphe (31).

⁽²⁸⁾ Dans De romainse bouwkunst..., op. cit., p. 91 sv., R. Lemaine décrit ainsi les églises bâties dans les riches campagnes hesbignonnes et de la vallée mosane : nel unique de 4, 5 ou 6 travées au maximum, sans transept, précédée d'une tour carrée sans accès extérieur ni tourelle, cantonnée de bascôtés plats à l'est, et greflée d'un « presbyterium » carré ouvrant sur une abside basse.

⁽²⁰⁾ On sait qu'au début, les piliers des nels n'avaient d'impostes que sur les deux faces où retombaient les arcades.

⁽⁵⁰⁾ N. Frankis, L'Eglise Saint-Denis à Liège, Etude archéologique, dans Bull. Comm. Roy. Monum. et Sites, t. V., 1954, p. 7 sv. — R. Marre, La collégiale Saint-Vincent à Soignies, dans Rev. b. Arch. et Hist. Art. 1938, p. 5 sv., et, plus récemment, S. Brigode, L'architecture religieuse dans le sud ouest de la Belgique, dans Bull. Comm. Roy..., t. 1, 1949, p. 141 sv. (chœur oriental, fin du X° s.).

⁽⁵¹⁾ Sans nous attarder dans le cadre d'un article au problème du tracé géométrique, relevons deux caractères de la nef de Florennes y ayant trait. Son volume s'inscrit presque dans un carré (fig. 22), suivant des proportions qui ne sont pas « mosanes » (rapport largeur hauteur fréquent dans ce type d'édilice : 1/1,5), mais plutôt vitruviennes (A. Choisy, Vitruve, 4 vol., Paris, 1900). Que les écrits de cet éminent théoricien de l'architecture antique soient connus des médiévaux n'étonnera point : des manuscrits existent un peu partout en Occident (voir, p. ex., H. Koch, Vom Nachleben des Vitruve, Baden-Baden, 1951, et P. Ruffell: - J. Soubras, Recherches sur la tradition monuscrite de Vitruve, dans Ann. publiées par la Fac. des Lettres de Toulouse, t. IX, lasc. 3, 1959). Mais par quelle voie seraientils parvenus dans le « castrum » florennois vers l'an mil, alors que l'abbaye n'est point encore fondée et qu'il n'existe dons pas de « scriptorium »? La nel, peut-être carolingienne, de Tourinnes la

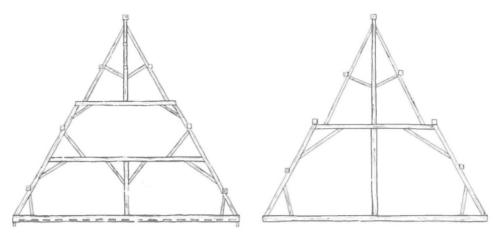


Fig. 13. — Croquis des charpentes de la nef et du chœur. A gauche, sur la nef ; à droite, sur le chœur (1755).

Une première transformation a été introduite dans la nef lors du placement des cordons et des encadrements en pierre qui ont réduit de beaucoup le gabarit original des fenêtres (°²). Cette modification n'est point cependant de Wéry : entre la fondation vers l'an mil et l'abbatiat de Wéry (1018-1029), la technique n'a pas évolué de manière aussi radicale. Le procédé des encadrements en pierre moulurée est de loin postérieur. En 1408, un incendie se déclare dans la collégiale (°³) ; en 1554, le feu l'attaque à nouveau (°³4). L'un de ces sinistres — le second vraisemblablement pour les arcs en plein cintre au nord, — aura été

(en chiffres arrondis ou à 2/3 cm près).

Grosse olfre un cas similaire. Remarquons, du reste, que les calculs vitruviens sont établis pour l'espace intérieur et non pour le volume entier, comme à Florennes.

Ceci n'empêche cependant pas l'emploi d'un module. La section des piliers de la nel (0,82 ou 0,85 m, soit 2 $\frac{1}{2}$ pieds) se retrouve, suivant un système à la lois décimal et duo-décimal :

¹ lois dans la largeur des baies

³ fois dans la largeur des arcades

⁴ fois dans la hauteur des pitiers 6 lois dans la hauteur des arcades

¹² fois dans la hauteur de la nef

²⁰ lois dans la longueur de la nef

⁸ ½ fois dans la largeur de la nel

Une pensée ordinatrice doit avoir présidé à la construction. Il en est d'autres exemples. On imagine trop souvent les maîtres d'œuvres romans en simples artisans travaillant de laçon empirique, aidés par des hasards heureux.

⁽⁵²⁾ Baie primitive (XI° s.): 1,80 × 0,78 m. Baie modifiée au nord: 1,90 × 0,60 m (déduction faite de la partie inférieure bouchée: 0,90 × 5,60 m): et au sud: 1,90 × 0,70 m (soit 1,05 × 0,70 m au-dessus du cordon). Intérieurement, l'ébrasement était de 0,90 m environ: il est encore visible sur la lace interne des murs goutterots, juste au-dessus des voutains: son intrados se situait à 0,85 m du sommet du mur: la fenêtre était décorée de motils à la détrempe en noir: un mince filet, puis un large filet bordé d'oves (diam.: 4 à 5 cm); la battée était en mortier jaunâtre.

⁽⁵⁵⁾ F. Baix, Anciens ermitages, Saint-Pierre à Florennes, dans Namurcum, t. XXVI, 1952, p. 2-5.

⁽⁵⁴⁾ Annexe, n° 5. Il ne laut pas exagérer les conséquences d'un incendie : souvent, le plalond seul, les toitures et le mobilier en pâtissaient.

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT,GENGLI PHE A FLORENNES

l'occasion de ces arrangements et, peut-être ultérieurement, de la pose d'une nouvelle charpente pointue. Enfin, la troisière campagne a consisté à boucher la moitié supérieure des baies. Ceci est l'œuvre du XVIII° s. qui, pour la première fois, voûtera la nel demeurée jusque là couverte d'un plafond plat renouvelé après chaque incendie (55).

B. LES BAS-CÓTÉS.

Les bas-côtés actuels datent aussi du XVIII° siècle (fig. 16). Ils furent rebâtis depuis la base en fonction des plans dressés pour le chœur et ses annexes ; les assises régulières et le matériau soigné y sont identiques.

Le contrat passé en 1754 prouve qu'ils ont été reconstruits par la communauté llorennoise (**) et que le décimaleur principal, en l'occurrence l'abbaye de St-Jean, devait prolonger les murailles vers l'est dans l'alignement choisi. Il atteste, au surplus, que les collatéraux, comme la nef, n'étaient pas voûtés auparavant et qu'ils ne comptaient que cinq travées s'arrêtant devant une croisade cantonnée par quatre fort piliers.

Au dehors, en elfet, un chaînage vertical en pierres de taille indique le point de jonction des parties de l'édifice incombant au décimateur et à la communauté paroissiale (**). Il ne s'agit pas véritablement d'une couture entre deux campagnes de construction, mais d'une marque tangible « pour que les obligations mutuelles puissent se discerner », précise le contrat (fig. 18). Le chaînage est tracé à la rencontre des cinquième et sixième travées de la nef depuis l'ouest. Il est accompagné, du côté pris en charge par la communauté, d'un blason de la ville et d'une inscription de remploi portant la date de 1755 (**) (fig. 17).

Les collatéraux existaient par conséquent dès l'origine, comme dans

⁽³⁵⁾ Les murs goutterots, sous toiture, gardent des enduits blancs anciens. Dans les entraits de la charpente, on voit les encoches des solives du plafond sous lesquelles devait être cloué le lambrissage ou le lattis du plafonnage.

⁽⁵⁶⁾ Ibid., n° 7. On reviendra plus à loisir sur ce précieux document et les réflexions qu'il suggère sur les impératifs financiers de la construction dans «l'ancien temps».

⁽⁵⁷⁾ Fig. 18. On notera la présence de deux bâtis de charpenterie sous les combles des bas côtés, précisément au lieu de rencontre des deux parties de la collégiale, indépendants l'un de l'autre, qui continuent à matérialiser sous toiture les obligations précises que nous avons vu exprimées dans la pierre des murs latéraux. Au sud, les restes d'un muret de briques attestent que la partie orientale, incombant à l'abbaye, a été rebâtie d'abord et qu'il s'est écoulé un peu de temps avant que la partie occidentale, incombant aux paroissiens, n'ait suivi.

⁽⁵⁸⁾ Annexe, nº 12 (d'autres passages du contrat confirment la chose). Pareil souci existe ailleurs. Notamment à Oisy (cant. Gedinne) où, en 1758, on encastre deux pierres gravées d'un trait vertical et des mots « nel » et « chœur », à un endroit déterminé au nord et au sud de l'église, dans les parois continues, sans décrochement de maçonnerie, pour délimiter l'ampleur des droits et des devoirs que l'expérience des procès apprend à clairement départager.

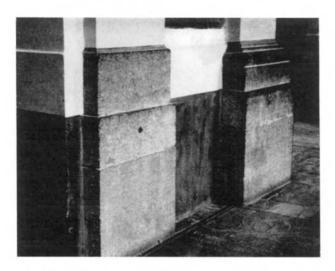


Fig. 14. — Dernier pilier double de la nef vers l'est (côté sud).

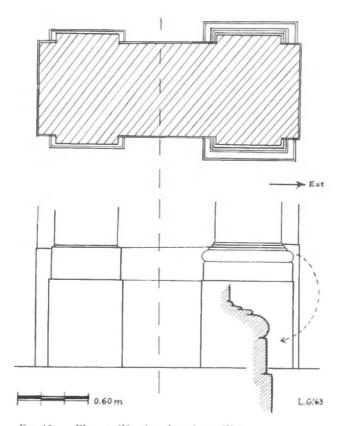
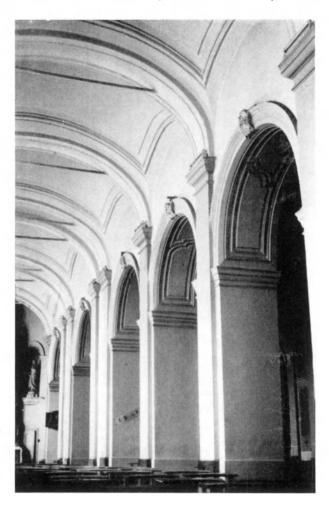


Fig. 15. - Plan et élévation du même pilier.

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE À FLORENNES

la plupart des églises du groupe mosan (°"). La présence des arcades basses de la nef. le découpage des arcs aveugles sur les hauts murs extérieurs. — indication de la hauteur approximative des bas-côtés originaux. — les vestiges d'un ancien mur arraché sur la lace septentrionale de la tour, sous les combles, et dans le petit couloir du premier



F16 16. — Elévation intérieure du bas-côté nord.

⁽⁵⁹⁾ R. Lemaire, De romaanse bouwkunst in de Nederlanden. Bruxelles, 1952, p. 01 sv.: les nels surmontées d'une clocheton occidental en charpenterie sont réservées aux petites chapelles du plat-pays (Leniers, Oudergem, Vieuxville, etc.). Mais de très petites églises, telles Thynes, Chardeneux, Reppe ou Hamerenne, sont ou étaient primitivement à trois nels déjà : quant au clocheton, il peut avoir succédé à une grosse tour, vraisemblablement seigneuriale comme à Wierde (F. Rousseau, Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés dans le Namurois, dans ASAN, t. XLVI, 1952, p. 255 sv.), et comme des fouilles récentes l'ont prouvé à Hamerenne (Fr. Blourgeois). La chapelle d'Hamerenne (Rochefort), dans Ardenne et Famenne, 6" année, 1965, p. 78-80) et à Sensenruth (du même, Eglise de Sensenruth, dans Secrets d'églises. Fouilles archéologiques de quel ques églises de la province de Luxembourg, Bouillon, 1964, p. 27-20).

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

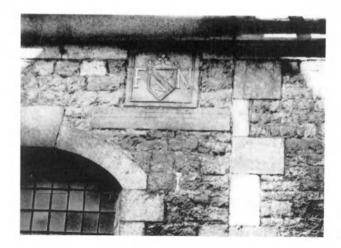


Fig. 17. — Chainage, blason et inscription de 1755.

(Photo R. Bilande, Florennes)



Fig. 18. — Leur situation dans la façade du bas-côté sud.

étage (10), leur représentation, enlin, sur les dessins du français la Pointe à la fin du XVII° siècle, suffiraient à le démontrer s'il en était encore besoin.

Entre le XI° et le XVIII° siècle, ils ont été exhaussés, au moment où l'on a établi le solin et bouché le bas des fenêtres de la nef. Primitivement, ils étaient aussi moins larges (41), car les proportions actuelles ne concordent pas avec celles de la nef centrale ; leur largeur n'excédait pas 5.50 m. A l'extérieur, ils étaient peut-être ornés d'arcs aveugles comme les murs goutterots.

C. LE TRANSEPT.

A l'est des cinq travées originales de la nef se développe un faux ou pseudo-transept. Cet espace est aujourd'hui couvert par l'unique toiture longitudinale du vaisseau. Il ne déborde pas. Aucun volume extérieur ne l'indique. Mais les dessins de la Pointe montrent un transept qui est assez nettement inscrit dans le plan actuel (fig. 5).

La sixième travée est plus profonde que les autres sans être plus large. Sa voûte est portée par des doubles arcs transversaux qui retombent sur d'encombrants piliers rectangulaires (fig. 14). Voilà trop d'anomalies pour une net que les gens du XVIII° siècle ont souhaitée « uniforme » (12). La raison ? L'existence à cet endroit de la « croisade » (15). C'était assurément une contingence mais son remploi évitait le creusement onéreux de nouvelles fondations.

Quatre piliers, mentionnés explicitement par le contrat de 1754 (14), cantonnaient la croisée. Leur largeur les distinguait de ceux de la nef, comme dans toutes les constructions à transept ; elle fut la cause du format particulier des supports élevés à leur emplacement en 1755.

Les croisillons occupaient, au nord et au sud, les surfaces carrées des bas-côtés actuels. Ils saillaient jadis sur des collatéraux plus étroits. Leurs parois extérieures auront probablement servi, en 1754, à l'alignement des nouveaux murs de l'église (15).

⁽⁴⁰⁾ L'ancien mur, de quelque 0,80 m d'épaisseur, saille encore un peu en-dessous du seuil des arcs aveugles du mur goutterot, sous la toiture qui couvre la rampe d'escalier bâtie au XVIII^e s. contre le collatéral nord et la tour. Il apparaît aussi dans la maçonnerie retouchée de l'accès primitif à l'étage par une tourelle extérieure (voir p. 189).

⁽⁴¹⁾ La nel est large de 6.75 à 7,00 m et haute d'environ 9,5 m ; les bas-côtés actuels ont 4.20 m de largeur pour 6,50 m de hauteur. Diflérence de module !

⁽⁴²⁾ Annexe, nº 10.

⁽⁴³⁾ Ibid. (du latin crux, croix, terme fréqueniment appliqué au carré du transept).

⁽⁴⁾ Hid

⁽⁴⁵⁾ C'est ce que suppose aussi le même document n° 10 : par contre, le chaînage (lig. 17) fait penser à l'inverse, comme les charpentes des bas-côtés (voir n. 57).

Toutefois, ce transept n'est probablement pas celui qui lut dessiné par la Pointe. Ce dernier est aussi haut que le chœur, voire que la nef. ce qui ne se rencontre quasiment jamais dans l'architecture romane du pays mosan où il est fait usage de croisillons « bas » (46). Sous cette forme élancée, il date peut-être de l'époque où les bas-côtés ont été surhaussés et le bas des lenêtres hautes, bouché ; la surélévation des appentis de près d'un mètre peut avoir motivé celle des croisillons romans. Hypothèse sans doute, que les documents écrits encouragent difficilement (47), mais que l'histoire des formes permet d'avancer.

Dans ce cas, un transept existait au XI° siècle, tout au moins dans l'édifice remanié. On sait que l'abbé Wéry a notablement agrandi l'oratoire consacré avant 1008 (48); l'on sait, au surplus, que de simple chapelle qu'elle était au début, l'église a pris rang de collégiale, précisément durant l'abbatiat de ce même personnage, semble-t-il. Il n'est donc pas exclu que l'église primitive ait été allongée par un transept et un sanctuaire plus adaptés à la vie et à la liturgie canoniales.

Au transept ajouté par Wéry aurait ainsi succédé le transept dessiné par la Pointe au XVII° siècle. En effet, la description de l'édifice au moment de la reconstruction de 1755 semble identifier le transept et le chœur à une construction romane plutôt qu'à une construction gothique. Aussi, la restauration du XVI° siècle n'aurait touché, fondamentalement, ni son plan, ni sa structure. Mais le XVIII° siècle voit naître le souci d'ôter à l'œuvre son caractère archaïque venu des « siècles obscurs » du moyen âge ; les Florennois décident un aménagement de la collégiale qui fera disparaître le monument médiéval, son transept entre autres. Pour plus de facilité, ils veillent à en tirer parti ; ils en conservent les fondations, partant l'implantation. De là, ce pseudo-transept que les impératifs financiers ont inscrit dans les dispositions curieuses de la sixième travée actuelle.

D. LE CHŒUR.

Le sanctuaire des constructions antérieures au XVIII° siècle échappe à toute investigation. Il apparaît sur le panorama de 1691, avec sa travée droite et son abside sans doute semi-circulaire (?) ; aussi élevé que le transept, il appartient probablement à une restauration consécutive à l'un des sinistres enregistrés au XVI° et au XVI° siècle. Encore ses dimen-

⁽⁴⁶⁾ Tous les auteurs sont d'accord pour en faire une caractéristique mosane.

⁽⁴⁷⁾ A délaut de texte, le monument lui-même est une source valable qui permet des déductions,

⁽⁴⁸⁾ Voir p. 166 n. 15.

sions et sa structure interne demeurent-elles inconnues. Rien ne permet de croire qu'il ait été rebâti « a fundamentis » au XVI° siècle (19).

Le chœur actuel date des plans de Charmanne de 1755 (50). Il est plus vaste que les précédents : il n'est pas construit dans le prolongement des murs goutterots de la nel. L'espace intérieur en est plus ample et les parois, moins lourdes. C'est l'abbé de St-Jean, dom Bertrand Maur, qui lit ainsi table rase du passé (lig. 19).

Des tractations étaient en cours depuis longtemps d'ailleurs. Au XVII^e siècle déjà, des documents sont établis pour définir les charges exactes des parties dans la reconstruction projetée (⁵¹). La communauté de Florennes se refusait à participer aux frais, alléguant qu'elle n'avait point de dépenses à faire dans les travaux d'une collégiale. L'abbaye qui avait reçu la tutelle de St-Gengulphe depuis le passage des chanoines vers 1025, et qui dès lors, assumait les plus lourdes responsabilités dans l'entretien, rétorquait que. l'ancienne église paroissiale de



Fig. 19. — Inscription dédicatoire du chevet, 1755. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

⁽⁴⁹⁾ Tout au plus seit-on qu'un mur (en hâchuré sur la lig. 1) longeait le côté sud du chœur actuel : le maçon, M. Paul Sibille, nous a indiqué son emplacement lors des travaux effectués en 1948 pour le chauffage. Cette muraille n'est pas autrement connue : des fouilles en éclaireraient la signification.
(50) Ci-dessus, p. 167.

⁽⁵¹⁾ Annexe, nº 9 (note manuscrite de M. F. Courtoy).

St-Martin ayant disparu (**), la communauté devait intervenir dans le coût des réparations de St-Gengulphe qui en laisait office. Après des années de tergiversations, la communauté s'inclina. Il fut procédé à un arrangement à l'amiable pour lequel la paroisse fit lever une hypothèque de 1200 écus (***).

Dans l'ancien diocèse de Liège, le décimateur avait, en général, la charge de la nel, de la tour laisant corps avec elle, et du chœur, pour autant que le tiers des dîmages n'appartînt pas à la paroisse (54). A celleci revenait toujours la conservation des bas-côtés. Des usages locaux précisaient et nuançaient l'une ou l'autre clause des statuts ecclésiastiques. Un record du doyenné de Florennes (55) et des textes de l'endroit éclairent l'arrangement pris entre l'abbaye et la communauté paroissiale (55) : la première avait la charge du chœur et la partie orientale des nefs ; la seconde, celle des collatéraux, des travées occidentales de la nef et, peut-être, de la tour (57).

⁽⁵²⁾ Des traces de l'église St-Martin ont peut-être été retrouvées à l'occasion de terrassements effectués en juin 1964 (J. François, S'agit il bien de l'église Saint-Martin?, dans l'Iorinas, IX° année, 1964, p. 55-56). La date précise de la suppression de cette église n'est pas connue (C. Lambor, Edifices et curiosités..., op. cit., p. 19-21 et n. 55 et 57: St-Martin est encore signalé au XIV° s.). Il semble bien, en tout cas, que ce soit avant le XVII° s., contrairement à ce qu'affirmait la communauté florennoise, puisqu'en 1595 déjà, celle-ci passait commande pour la tour de St-Gengulphe (Annexe, n°7) : à quel titre serait-elle intervenue, sinon parce que St-Gengulphe servait aussi de paroisse (une esquisse de l'histoire paroissiale a été donnée par G. Gossiaux, Notice sur l'ancienne paroisse de Florennes, dans Florinas, VI° année, 1961, p. 14-55). Du reste, la titulature est claire : ecclesia quoque collégialis ac parochialis, au nill, du XVI° s. (Annexe, n° 6) : hec ecclesia sancti Gangulphi Florinensis erat collégialis et parochialis, dans la prem, moit, du XV° s. (F. Baix, La chambre apostolique et les « Libri Annatarum » de Martin V (1417-1451), Bruxelles et Rome, t. II, fasc. 1, 1955, p. 525). Notons que les fonts de Florennes, provenant vraisemblablement de la collégiale et conservés au Musée archéologique de Namur, datent probablement du XV° ou du XVI° s. (L.Toi-Lenaer, L. Sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane, Louvain, 1957, p. 229, n. 1). Ajoutons la légende, plus récente, de la lig. 6 (1692).

⁽⁵³⁾ Annexe, nº 11.

⁽⁵⁴⁾ M. G. De Louvrex, Dissertationes canonicae..., Liège, 1729, art. XV. p. 240 sv., et art. XVI. p. 258 sv.; ce dernier art, dit notamment : «Leodiensibus statutis cautum est ut navis ecclesiae illiusque reparatio ad decimatores spectet, prout et turris que navi ita coniuncta sit et cohereat ut unum id-mique cum ipsa edificium constituere videatur : alioquin... reparatio illius, prout et lateralium, parochianis incumbit. Chori autem reparatio parocho relinquitur, casu quo tertiam vel majorem decimae partem possideat ; sin minus, ad decimatores spectat... Quia in hac materia loci consuetudo et statuta decimae, illiusque possessori impositis, non est ad recurrendum ad alia > (p. 262). Sur ce sujet, on verra aussi l'art. Dime de G. LEPOINTE dans le Dict. de Droit canonique, t. IV, 1949. col. 1231-1244, et les pages de J. Launen, La dime ecclésiastique dans le droit local du Brabant, Malines, 1912, p. 129-159. Les synodes de 1448 du concile de Tongres (dioc, Liège) confirment les arrêtés diocésains : au gros décimateur reviennent la «detentio navis ecclesie» et la «campana banalis » ; au petit décimateur, s'il en est, la « detentio ipsius chori » ; aux paroissiens restent le « campanile seu turris, si ipsum campanile per se a terris de lapidibus seu lignis constructum fuerit et la « detentio appendiciorum ecclesie in omnibus corum partibus » (éd. J. Paguay, dans Bull. Soc. Sc. et Littér, du Limbourg, t. XXV, p. 252-256). A Dave, au sud de Namur, au XVIII° s., les décimateurs avaient à charge la tour jusqu'à 7 pieds au-dessus de la nel, la nel et la moitié du chœur : les paroissiens devaient entretenir la moitié du chœur, les bas-côtés et la flèche (A. LANOTTE, L'église de Dave, Monographie archéologique, dans ASAN, t. XLIV, 1945, p. 5). Voir aussi le cas d'Oisy p. 175, n. 38).

⁽⁵⁵⁾ Annexe, nº 8. (56) Ibid., nº 11.

⁽⁵⁷⁾ En 1595, la communauté s'emploie à restaurer la tour (lbid., n° 7): elle vend une terre à cet effet en 1601 (p. 166, n. 18) ; elle s'occupe à nouveau de la tour en 1665 (Florinos, IV^e année, 1959, p. 21-22). Dans le « Mémoire » du XVIII^e s. (Annexe, n° 9), on fait la distinction entre la nef et la

Des marquages étaient prévus pour délimiter les portions de l'édifice incombant à chacune des parties. Les chaînages extérieurs en sont encore aujourd'hui la matérialisation. L'œuvre elle-même en témoigne. Non seulement. — et ici, c'est évident, — le volume du chœur ne correspond pas à celui de la nel, alors qu'il en était ainsi pour le transept dont la réédification était liée au remploi de fondations anciennes (5°). mais les charpentes ne sont pas identiques à l'est et à l'ouest (lig. 15). De plus, le décor des stucs atteste de légères divergences de style et la mouluration des bases des supports change avec le premier pilier devant l'arc triomphal (fig. 15) (59).

Les deux parties de la collégiale, qui sembleraient appartenir à différentes campagnes de construction, ne sont donc en réalité que les deux lacettes d'une même œuvre réalisée en deux entreprises séparées. D'une œuvre où les circonstances historiques et, faut-il le souligner, les intérêts linanciers surtout, ont taillé des morceaux qui paraissent enchevêtrés comme à plaisir si l'on oublie l'existence de l'ancien transept. Larges revenus de l'abbaye, ou maigres ressources de la paroisse : construction neuve du chœur et de ses annexes, ou remploi de la nef romane. Telle est l'explication londamentale que l'histoire apporte ici à l'archéologie.

E. LA TOUR.

Devant la nel se dresse une solide tour sommée d'une flèche à bulbe antérieure à 1691 (lig. 5). Elle a été l'objet de nombreuses retouches malaisées à délimiter car les étages inférieurs ont été intérieurement chaulés. Les parements extérieurs remis à neul plus d'une lois ont à chaque étage des cordons qui attestent le XVI" siècle et qui ont été partiellement renouvelés en 1827 avec les piédroits de l'arcade d'entrée occidentale (fig. 21). Le principal problème reste celui de l'origine de la tour et de sa structure primitive.

Une tour dominait plus que probablement la construction du XI° siècle, ainsi que le donne à penser le « mémoire » rédigé au XVII° siècle (°°). L'implantation et les rapports d'étagement de la tour actuelle ne sont du reste pas sans rappeler les grosses tours romanes du pays.

tour : pourtant, le contrat terminal (Ibid., n° 10) semble attribuer au décimateur, c'est-à-dire à l'abbaye, l'entrée de l'église, soit sans doute le porche sous la tour. Pour être complet, ajoutons que le lait que l'abbaye n'ait point la charge de toute la nel, selon les usages communs, est sans doute imputable à ce que les chanoines eux-mêmes, qui percevaient la menue-dime, s'étaient probablement rangés dans les rangs de la communauté paroissiale.

⁽⁵⁸⁾ Cette partie incombait cependant à l'abbaye, preuve de ce qu'au-delà de la travée suivant le transept primitil, n'existaient plus de parois droites, sauf peut-être celles du « presbyterium » du chœur ; on n'eût point manqué d'en refaire usage en 1755.

⁽⁵⁹⁾ Fig. 13. Seule la moitié orientale du pilier, non pas sa moitié occidentale qui s'appuyait vraisemblablement encore sur d'anciennes londations (?). On notera que les bases dans les collatéraux ont une mouluration similaire : les bas-côtés ont, en effet, été reconstruits depuis le sol et à l'extérieur du périmètre des murs romans.

⁽⁶⁰⁾ Annexe, n° 9.

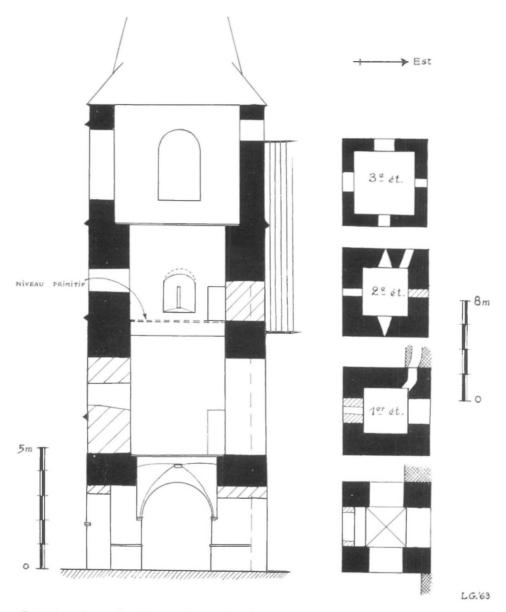


Fig. 20. — Coupe dans la tour et plan des niveaux.



Fig. 21. — Parties basses de la tour avant la restauration de 1952. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

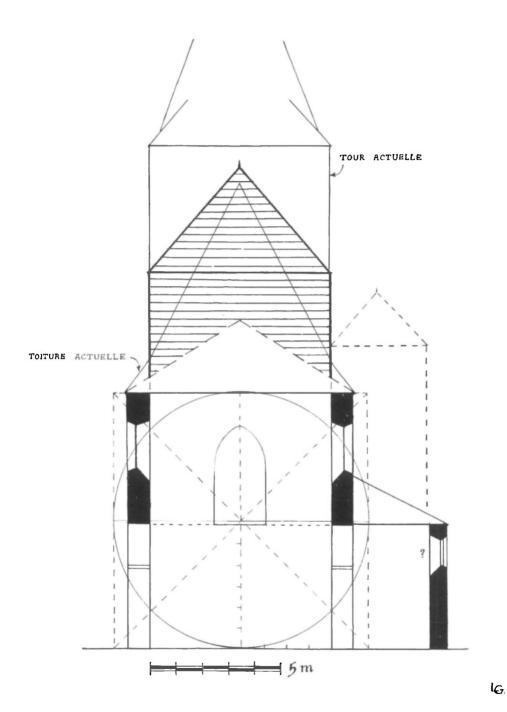


Fig. 22. - Recherches sur l'élévation de la tour romane et sur le tracé de la nef.

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE À FLORENNES

La tour est bâtie sur quatre épaisses murailles formant un carré qui s'inscrit à peu près dans la largeur de la nef romane. L'élévation corrigée de ses deux étages inférieurs (61) correspond parlaitement à celle du vaisseau primitif. La masse ainsi restituée s'adapte correctement dans le jeu habituel des volumes au XI° siècle (lig. 22).

A l'origine, le porche axial n'existait point. Un « vestiaire » en occupait l'emplacement (62). On accédait à l'église par le côté (657), selon la

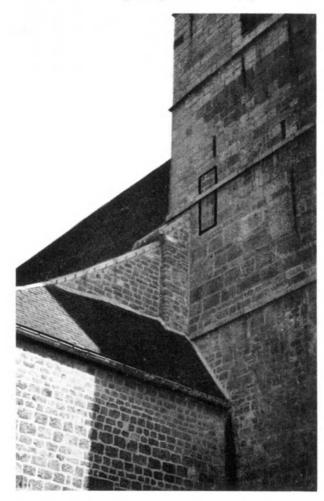


Fig. 23. — Angle nord-est de la tour, avec la porte murée du second étage.

⁽⁶¹⁾ Le sol du deuxième étage a été abaissé lors de l'installation de la minuterie du carillon (fig. 20).

⁽⁶²⁾ Voir n. 64

⁽⁶⁵⁾ Charles Léonard († 1651) rapporte dans son testament qu'il désire sa sépulture « ens cloistre de St Gengoulph devant l'huis de l'autel Ste Barbe, comme ses parens » (Evéché de Namur, Arch. paroiss., liasse nº IV, p. 7-8) : dans le testament du chanoine Guillaume Meloz († 1721), il est parlé d'une rente de « huit florins sur sa maison proche l'église vis-à-vis de la petite porte de l'église » (Ibid., liasse sans titre) : enlin, le contrat de 1754 souligne expressément que l'abbaye devra percer « deux portes collatérales pareille [sic] à celle qui subsiste à present » (c'est-à-dire dans l'ancien croisillon) (Annexe, nº 10). Un bénitier est encore encastré dans la paroi actuelle, au sud, à hauteur du croisillon supprimé.

coutume mosane. Dans son état actuel, le porche voûté de briques et cintré d'ogives à la mouluration tardive (fig. 24) remonte sans doute au XVI siècle. Un blason fruste, non armorié, orne la clé de voûte. Les culots des retombées sont garnis de leuilles de plantain mosanes et de moulures qu'affectionne à l'époque la région hennuyère ; ils se situent ici en un point de rencontre de deux tendances de l'architecture gothique tardive. D'autres porches ouverts subsistent dans la région, à Thy-le-Château par exemple. A Florennes où la tour était bloquée sur ellemême par des habitations, la triple arcade s'explique aisément par le désir de dégager le nouvel accès occidental de l'église.

Le premier étage est pratiquement aveugle. Il était jadis ouvert sur la nef, suivant une formule assurément ancienne, par une large baie gothique, aménagement probable d'une arcade romane lors de la création d'un nouveau bénéfice : en 1580, un autel dédié à st Hubert y est consacré (64). On se trouve certainement en présence de la reprise d'un thème traditionnel qui laisait de cet étage une sorte de tribune, semblable à celles de Hastière, Tohogne, Celles, Dave, Ocquier,



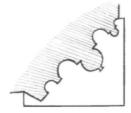


Fig. 24. — Profils des nervures de la voûte et de l'encadrement du porche occidental.

⁽⁶⁴⁾ Acte de fondation du 7 mai 1380 par Colar dit Pirsoul (Annexe, nº 5). D'après les documents similaires, comme du reste dans la terminologie assez flottante du moyen âge, le mot «chapelle» (capella) désigne aussi l'autel seul (d'où, le titre de capellanus donné au desservant). En 1658, l'autel n'est plus au même endroit (création d'un jubé, ou, plus simplement, abandon du sanctuaire logé dans la tour, comme partout?): «Il solloit estre une chapelle sur le vestiaire de ladite egliese qui se nomoit la chapelle St-Hubert, laquelle est miese en bas et s'appelle ordinairement l'auteil privilegié ou des Trepassez » (Evêché de Namur, Arch, paroiss., reg. nº 41 : Registre contenans les cens et rentes... 1658-1670, fol. 7 vº, 25 vº, etc.); une transaction passée le 28 avril 1671 entre le seigneur de Florennes et le chapitre, suppose également que « la chapelle Monsieur saint Hubert erigée en laditte eglise » a été déplacée dans la partie méridionale de l'église (éd. J. François, Les fortifications de Florennes, op. cit., p. 21, nº 11). Dans Namurcum, t. XXI, 1952, p. 8, n. 24, F. Baix précise, sans citer ses sources (ce sont sans doute les nôtres), qu'à l'origine, l'autel se situait sur le vestiaire, à l'entrée de la tour. En vieux trançais, « vestiaire » veut dire : lieu où sont conservés les vétements, le vêtement lui-même ou la personne qui en prend soin (Du Cange, Glossarium, t. VIII, p. 292, et t. IX, p. 591); peut-être cette définition s'applique-t-elle à l'habitation que le marguillier ou le sacristain occupait parfois sous la tour (exemple typique à Sclayn et Seilles, entre Namur et Fluy)?

Fosses (***), rappel en ton mineur du contre-chœur abrité des grands monuments mosans du XI° siècle, de Nivelles (***), Liège, Saint-Trond (***), Namur (***), etc. A cet étage-chapelle, on montait autrefois par l'extérieur.

Au second étage en effet, un petit couloir se raccorde à l'escalier du XVIII^e siècle par un coude disgracieux. Primitivement, il ouvrait sur la vis d'une tourelle accolée à la tour. Une porte du même genre, placée au même endroit, a été bouchée à l'étage supérieur ; elle apparaît encore au dehors, dans le parement, recoupée par un cordon du XIX^e siècle (lig. 25).

Le dernier étage a vraisemblablement été ajouté plus tard. Il est moins large et percé de grandes ouïes, citées en 1595, destinées à porter au loin la sonnerie des cloches. La flèche qui couronne la tour est celle qu'a vue le dessinateur la Pointe en 1691. Elle date sans doute de 1665, époque où la tour a été réduite d'une hauteur de cinq pieds (**). Elle était cantonnée aux angles de clochetons bas. Les dernières réfections datent de 1952 et de 1964.

La tour de Florennes semble donc bien avoir été une de ces tours romanes trapues, percées de minces ouvertures et sans porte vers le dehors, comme il s'en rencontre beaucoup, même devant les plus humbles églises mosanes de Strud, Bertem (10), Waha (71), Leefdael et d'ailleurs. Toutefois, elle paraît avoir été dotée d'une tourelle, sur la lace septentrionale au moins, qui donnait accès à l'oratoire installé au premier étage, lace à la nef.

⁽⁶⁵⁾ J. Merens, Fosse, Recherches archéologiques dans la collégiale Saint-Feuillen, dans Bull. Comm. Roy, Monum. et Sites, t. IV, 1955, p. 15.4 sv.

⁽⁶⁶⁾ A. Mottart, La collégiale Sainte-Gertrade de Nivelles, Nivelles, 2º éd., 1962, p. 107 sv.

⁽⁶⁷⁾ Etudes en préparation, sur lesquelles on peut voir F. Bellmann, Zur Bau- und Kunstgeschichte der Stifstkirche von Nivelles. Munich, 1941.

⁽⁶⁸⁾ A. LANOTTI, Le chœur occidental et les tours de l'ancienne collégiale Saint-Aubin à Namur, dans Mél. F. Courtoy, Gembloux, 1952, p. 505 sv.

⁽⁶⁹⁾ Voir p. 166, n. 18.

⁽⁷⁰⁾ A. Lemaire, De romainse boutekunst..., op. cit., p. 95.

⁽⁷¹⁾ J. Mertess, L'église Saint-Etienne à Waha, dans Ardenne et Famenne, t. 1, 1957, p. 95 sv.

CONCLUSIONS.

Le XI siècle.

De la petite église entamée vers 1002 par le comte Arnould de Rumigny et dédicacée par l'évêque Notger avant 1008, subsiste sans doute encore la nel de cinq travées. Son élévation et ses proportions sont typiquement celles des édifices mineurs de l'architecture mosane. Au dehors, un décor mural d'arcades et de lesènes est appliqué sur les hautsmurs : ce serait le plus ancien exemple du genre connu « in situ » dans l'ancien diocèse de Liège (lig. 25).

A la nef se rattachait sans doute, peut-être dès les débuts, une tour occidentale massive et fermée, à laquelle appartiennent les murailles et les trois étages inférieurs de la tour actuelle. Au premier étage, une chapelle accessible par un escalier logé dans une tourelle au nord, ouverte sur la nel par une arcade modifiée à l'époque gothique et maintenant murée, regardait le sanctuaire. Des bas-côtés enserraient la nel. L'entrée de l'église était latérale. Du chœur de l'oratoire primitif, on ne sait rien.

Vers 1020-1025, au moment où s'établissent les chanoines venus de la nouvelle abbaye de St-Jean, l'abbé Wéry agrandit l'église. Il y ajouta, selon toute vraisemblance, un transept et un nouveau chœur. De celui-ci, on ignore tout, sinon qu'il était probablement moins large que l'actuel ; de celui-là, on peut seulement délimiter le pourtour et supposer qu'il était à croisillons « bas » (fig. 26).

Est-il besoin de souligner l'intérêt qu'il y aurait à mener quelques fouilles dans l'église. D'autant plus qu'il s'agit d'une œuvre datée, ce qui est passablement rare pour les églises rurales, et d'une construction de l'an mil qui se situe au départ de l'école romane mosane (12).

Il est enfin un détail de l'architecture du XI^e siècle qui mérite d'être éclairei (¹⁵⁶). Lors de la bataille livrée en 1015, le comte Lambert mit le feu à la ville. La future collégiale, directement menacée, échappa aux

⁽⁷²⁾ Il sullirait de deux tranchées : une première, dans l'axe, recouperait le pseudo transept et l'ancien chœur : une seconde, perpendiculaire, traverserait le bas-côté primitif et la croisée. Quelques sondages (angle de la croisée, pilier de la nef et base de la tour) compléteraient rapidement les données essentielles.

⁽⁷⁵⁾ Annexe, nº 5. C'est l'unique allusion qui y soit faite, mais elle est de qualité puisqu'extraite des Miracula composés vers 1050 par l'abbé Gonzon. Des documents postérieurs (1651-1657) qualifient l'enclostre de francq lieu (I. François, Les fortifications de FL, op. cit., p. 15, n. 49).

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

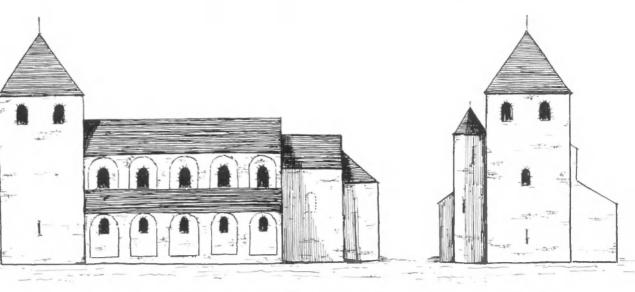


Fig. 25. - Essai de restitution de l'église primitive. Façades méridionale et occidentale,

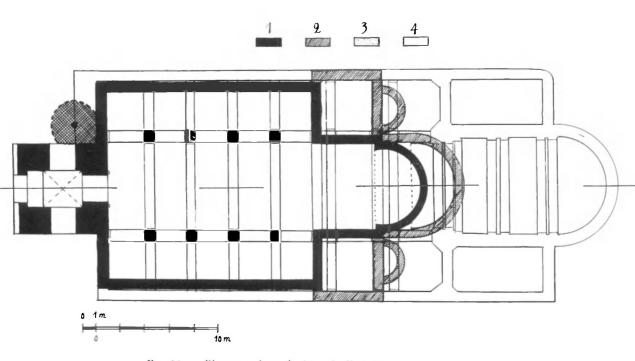


Fig. 26. - Plan topochronologique de l'œuvre.

^{1.} Eglise primitive (1008) = 2. Agrandissement de Wéry (?) (v. 1029) = 5. Porche et parements de la tour (XVIe s.) = 4. Eglise actuelle (1755 sv.).

flammes, mais ses toitures de plomb et d'étain se liquélièrent et les toits de l'atrium contigu s'écroulèrent.

De quel atrium s'agit-il? Souvent et originellement d'ailleurs, le terme désigne une construction basse à galeries portées sur colonnes, plantée devant l'église. Cette interprétation conduirait à restituer à l'oratoire primitil. — l'abbé Wéry n'est pas encore intervenu, — un portique et à songer ainsi, au dispositif en vigueur dans les grands édifices de l'époque, ce qui paraît bien invraisemblable pour une petite église construite à l'intérieur du campus castral des Rumigny pour remplacer une tente où étaient abritées des reliques. Il ne s'agit probablement même pas d'un auvent bâti contre la façade, comme celui de Brogne; le mot atrium ne paraît pas convenir.

Il a d'ailleurs connu d'autres acceptions, notamment celle de cimetière qui ne s'applique pourtant point car les Miracula mentionnent des toits. Il a fréquemment revêtu la signification plus large de territoire immunitaire réservé au clergé et sur lequel étaient rassemblés les bâtiments nécessaires à la vie communautaire (**): réfectoire, chapitre, dortoir, école, grange, maisons canoniales peut-être. Tous ces bâtiments distribués sur une fraction relativement étroite du sol urbain, comme à Huy, Fosses ou Andenne, se pressaient contre l'église qui dominait l'ensemble : ils étaient souvent de bois et de torchis et donc très vulnérables (**), alors que l'église était en pierre et résistait mieux aux attaques du feu. Ce sont sans doute eux dont les toitures brûlaient et s'écroulaient en 1015, sous les yeux du rédacteur des Miracula.

« L'entre-deux ».

Plusieurs siècles marqués par des incendies et des travaux de réfection, particulièrement obscurs pour les parties orientales.

L'étage de la tour est réaménagé en chapelle au XIV^e siècle.

Au XVI^e siècle, on creuse au rez-de-chaussée le porche d'entrée actuel, tout en rhabillant un massif qui sera rabaissé au XVII^e siècle, au moment de la pose d'une nouvelle flèche.

Les toitures des bas-côtés de la nef sont surélevées et le bas des fenêtres hautes bouché, vraisemblablement dans le courant du XVI° siècle. Une haute charpente est mise sur la nel. Toutes les baies, sauf une, sont encadrées de pierres moulurees.

⁽⁷⁴⁾ Les Miracula sont écrits au milieu du siècle : les chanoines sont installés à St.-Gengulphe depuis un quart de siècle environ. En 1514, le chapitre cathédral de Liège confirme l'exemption des chanoines de Florennes (éd. AHEB, t. XXI, 1888, p. 506-507).

⁽⁷⁵⁾ Voir le cas semblable des bâtiments claustraux de Saint-Trond en plein XII^e s. (Gesta abbatum Tradonensium, dans MGH, SS., t. X, p. 5.44 sv.).

Le XVIII^e siècle.

En 1754, les plans de l'architecte Charmanne (16) sont adoptés. Ils proposent une transformation complète du décor des nels et la reconstruction des collatéraux et des parties orientales pour uniformiser l'église dans le goût classique. Jusqu'alors, le parti architectural roman de cellesci avait conditionné les transformations opérées au cours des temps.

Les travaux sont menés activement en 1755-1766. Chaque communauté, l'abbaye et la paroisse, contribue à la réalisation du programme, dans les limites expressément définies de ses charges, en fonction de ses revenus : la paroisse s'occupe des nels et peut-être de la tour : l'abbaye, du chœur et du transept.

La première, moins riche, remploie la nef dont la stabilité est garantie par des tirants de fer, et l'habille de stucs ; elle rebâtit les collatéraux jusqu'à hauteur de la sixième travée. La seconde maquille le transept, tout en utilisant les fondations antérieures des croisillons, et construit un chœur neul. Une séparation matérielle lixe nettement les obligations respectives dans les murs.

Ce n'est pas le moindre intérêt de cette étude que de susciter des réflexions de méthode. L'histoire et l'archéologie sont des disciplines étroitement unies : une œuvre d'art naît dans un contexte historique et s'y développe.

Cet aspect des choses permet seul de répondre à certains problèmes que pose l'ancienne collégiale de Florennes. Ainsi, celui de la datation de la nef romane, que résout une comparaison, pour autant qu'il soit

⁽⁷⁶⁾ Cet architecte est inconnu des érudits qui ont étudié le XVIII" siècle, P. Parent, L'architecture des Pays Bas méridionaux (Belgique et Nord de la France) aux XVI', XVII' et XVIII' siècles, Paris-Bruxelles, 1926, ou H. Gerson et E.H. Ter Kull, Art and Architecture in Belgium, 1600 to 1800, Londres « The Pelican History of Art », 1960, M. F. Courtoy l'a mis au jour, comme architecte de l'église de Lanelle (1740) et directeur de la reconstruction de la cathédrale de Namur : voir son Rapport sur la proposition de classement de l'église et du château de Lanelle, dans les Arch, de la Commiss, Roy, des Monum, et des Sites (Bruxelles), dossier n° 7582 (1 mars 1954) : de même comme architecte en 1755, de la chapelle aujourd'hui démolie des Carmélites déchaussées, à Namur (F. Courtoy, L'architecture civile dans le Namurois aux XVIII' et XVIIII' siècles, Bruxelles, 1956, p. 65). Nous pensons que Jean-Baptiste Chermanne ou Charmanne est peut-être aussi l'auteur de l'église d'Aublain, datée de 1755, ainsi que de l'aménagement intérieur, maintenant perdu, de l'église de Philippeville. Sous le nom de « Chalmagne », il présente en 1762 à l'abbesse A.M. Rosart des plans de reconstruction de l'abbaye cistercienne de Salzinnes (Mêm, inédit de L. I. Bolly, Louvain, 1966). Il meurt le 14 juin 1770 à Thuin où il avait réédilié, en 1755, la tour de la collégiale, dite belfroi (L. Dellegiale, Lipidale de la Soc. Roy, d'Archéol, et de Paléontol, de l'Archéol, et de Paléontol, de l'Archéol, et de Paléontol, de l'Archéol, et de

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGLEPHE À FLORENNES

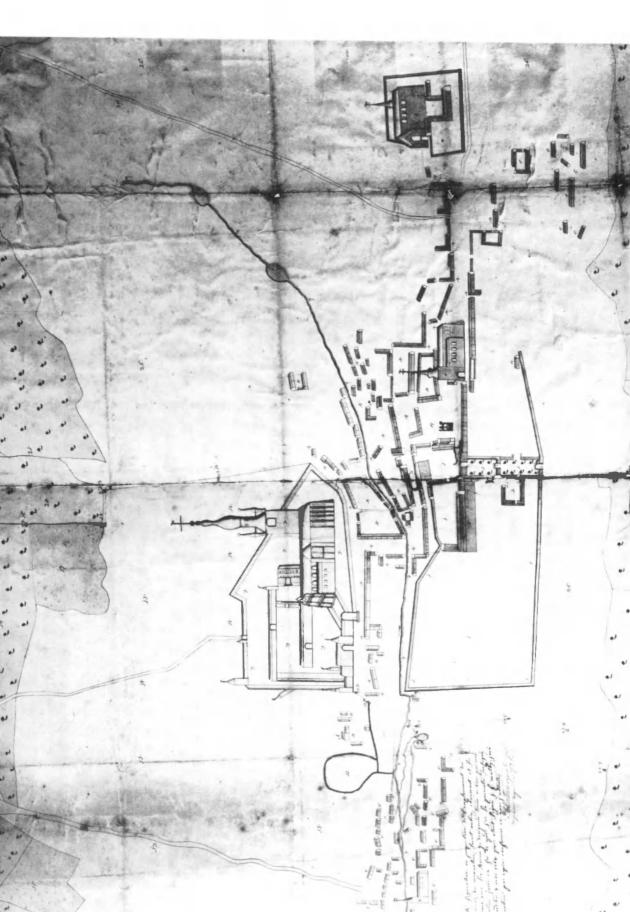
tenu compte du changement de statut de l'église au XI° siècle : oratoire de pèlerinage à sa fondation, collégiale vingt ans après. Ainsi également, celui des rapports qu'il convient absolument d'établir entre l'œuvre du XVIII° siècle et la législation conciliaire en matière de droits et de devoirs des décimateurs, pour interpréter les notables différences, au sein du même programme, qui semblent opposer les portions de l'édifice relevant de l'une ou de l'autre juridiction.

Un monument est fait de main d'homme. Il s'insère dans un cadre. Il est en quelque sorte « conditionné ». Il progresse dans la vie au milieu de mille servitudes

Fig. 27. — Carte perspective de la ville en 1764 (Arch. Etat Liège, Cartes et plans, n° 80).

1. Chateau — 2. Collegiale St-Gengulphe — 5. Couvent des Récollets — 4. Bourg — 5. Chaumont — 6. Ferme de Lavallette (?) — 7. Abbaye St. Jean — 8. Saint-Aubin — 0. Ruisseau des Forges.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)



ANNEXE.

Textes relatifs à l'église collégiale St-Gengulphe.

1. Fondation de St-Gengulphe.

—« [Arnulfus] Florinas deferens, in ecclesia sancti Mathei intra castrum eius rogatu reposuit [reliquias] ... Videns autem cultor religionis Arnulfus, quod sanctum suum [Gengulfum] ibi honorari vellet Dominus, peracta eius glorifica in tentorio celebritate, statim ecclesiam eius honori ipso in loco construxit, a Notkero pontifice consecrari lecit : quam postea dominus abbas Werricus amplificavit ... A filiis intra veterem ecclesiam sancti Mathei sepelitur [Arnulfus] ... At religiosus Gerardus ecclesiam quam devoverat, edificare maturavit ... Et quia opus adhuc erat imperlectum et incultum, reliquias sacras recondit intra murum. »

(Ex mraculis sancti Gengulfi, par Gonzon v. 1050, dans MGH, SS., t. XV/2, p. 792) (1).

— « Episcopi [Gerardi] vero patre defuncto, ipse domnus episcopus apud Florinas, pro reverentia siquidem loci quo natus fuerat, immo et pro salnte anime patris, et illud monasterium (²) sancti Gingulfi, quod pater imperfectum reliquerat, ad linem perduxit, et alterum sancti Iohannis ex rebus suis et fratrum suorum non tam pulchra edificiorum quam forti operositate fundavit. »

(Gesta episcoporum Cameracensium, v. 1040, dans ibid., t. VII, p. 470).

Les Miracula sont aussi édités dans les AA, SS., MALH, p. 648 sv. Ils constituent la source la plus directe et la plus autorisée, digne de loi (S. Balav, Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au Moyen Age, Bruxelles, 1905, p. 191). Gonzon est le propre frère de l'évêque de Liège, Wazon (1042-1048).

⁽²⁾ Dans les textes médiévaux, tout au moins avant les XIV"-XV" s., monasterium désigne simplement une église, qu'elle soit abbatiale, collégiale ou autre. Les exemples en sont multiples : voir notaument, celui de Rolduc au XII" s. (S. P. Everst, De Annales Rodenses en de Bouw der Abdüjkerk van Rolduc, dans Publ. Soc. Hist. et Arch. Limbourg, t. LXXXV, 1049, p. 100), celui de Saint Trond au même moment (C. de Borman, Chronique de l'abbaye de Saint Trond, 2 vol., Liège, 1877, passim), celui de la cathédrale de Liège vers 1185 (Breviloquium..., dans MGH, SS., t. XX, p. 620), etc. ; du reste, le passage des Gesta ici lait usage du même terme pour désigner St-lean de Florennes qui était une collégiale à l'origine.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

— « Ecclesiam sancti Gengulfi in Florines hiis diebus cepit [ordiri?] per Arnulfum nobilem de Rumiaco... Episcopus Gerardus... beato lohanni Baptiste voto se astrinxit quod eius nomini in suo patrimonio monasterium edilicaret. Quod et lecit. Nam cenobium sancti lohannis Baptiste in Florines Deo edilicavit. »

(Cesta episcoporum Leodiensium, par Gilles d'Orval v. 1250, dans ibid., t. XXV, p. 65) (3).

— « Anno 1002. Oratorium sancti Gengulli in Florinis constituitur, et fames est. »

(Annaies Floriffienses, dans ibid., t. XVI, p. 622).

- 2. Création de l'abbaye St-Jean.
 - « Anno 1010. In cenobio Florinensi pro clericis, qui ad hoc usque tempus deserviebant, ibi monachi sunt constituti. »

(Auctarium Gemblacense, mil. XII° s., dans ibid., t. XV, p. 561).

- Guerre de 1015 entre le comte Lambert de Louvain et Herman, le frère du duc Godefroid.
 - « Herimannum comitem comes Lantbertus insequebatur... Aggressus est omnia delere incendio. Unde nec sancti Gengulli ecclesia ab eo est reverita, sed omnia atrii tecta sunt incensa, propinqua et muro coherentia... Ecclesia in medio stabat... plumbum et stannum (*) et que intra ecclesiam erat cera, nimio calore liquescebat ; nec tamen ipsam ecclesiam ignis ... denigrare poterat. »

(Ex miraculis sancti Gengulfi, op. cit., p. 795).

- 4. Dédicace de l'abbave St lean en 1026.
 - « Anno 1088. Monasterium sancti Iohannis Baptiste in Florinis concrematur. »

(Annales Floriffienses, op. cit., p. 622)

— « Anno 1088. Monasterium sancti Iohannis in Florinis concrematur anno sexagesimo secundo sue consecrationis. »

(Anctarium Gemolacense, op. cit., p. 501).

⁽⁵⁾ Texte plagié par Aubry de Trois Fontaines (éd. dans MGH, SS., 1, XXIII, p. 778).

⁽⁴⁾ Plomb argentifère ou étain, sans doute pour les toitures

- 5. Fondation (ou consécration) d'un autel st Hubert dans la tour. (1580).
 - « L'an mil III^e IIII^e, le VII^e jour du mois de may, fondat, ordonnat, arrentat et laissat pour Dieu et en aulmosne Collar dit Pirsolle de Florines, pour l'ame de luy, de ceulx et celles quil y veut aparchoner, à l'egliese sainct Gengoulph de Florine, asscavoir pour une chapelle quil at et avoit comenchez deseur l'entree dou moustier sainct Gengoulph de Florine... Et ordonnat ledit testateur estre ensepveliz alle entree de ladicte egliese sainct Gengoulph par devens. »

(Ed. V. Barbuer, dans AHEB, t. XXI, 1888, p. 474-475).

- 6. Incendie de St-Gengulphe en 1554.
 - « Ecclesia quoque collegialis ac parochialis sancti Gengulphi, cuius egregia fuit turris, crematur. Campane 6 suavi valde harmonia concordes auferuntur. »

(F. Baix, Fragments d'une chronique inédite de D. Martin de Remouchamps, abbé de Florennes, dans BCRH, t. LXXVI, 1907, p. 47) (5).

— « Anno 1554. Henrico 2th Gallicum rege bellum gerente contra Carolum 5^{tum} imperatorem, combusta est ecclesia Florinensis Sancti Gengulphi simul cum reliquiis eiusdem sancti. Quesitum est intra capsa et inventi sunt hi ossiculi. Quia tamen non constant esse sancti Gengulphi aut alterius sancti, non exponantur veneratione publica, nisi cum aliis reliquiis que in eadem capsa ponantur (t). »

(Evêché de Namur, Arch, paroiss, Horennes, liasse cotée VIII/1", leuillet volant original).

- 7. Restauration de la tour en 1595 (*).
 - « Le 24 janvier de l'an quinze cent et nonante cinque, marché a esté fait entre la communauté de Florines ... d'une parte, et Perpette et Nicolas de Masny freres avec maître Jacque de Gerins resident à Dinant d'autre parte, scavoir que lesdits de Masniz et Gerin

⁽⁵⁾ Martin de Remouchamps, abbé de 1574 à 1600, témoin oculaire et, par conséquent, digne de créance.

⁽⁶⁾ La même liasse contient plusieurs originaire de 1615 et de 1752, relatils aux tractations opérées par les chanoines florennois pour obtenir à l'évêché de Toul des reliques nouvelles de leur patron.

⁽⁷⁾ Sculs les passages directement utiles ont été recopiés. A noter que, en 1605 comme en 1505, les maçons sont cherchés à Dinant : ce sont ici les Masny et 1, de Gerins et, en 1605, Gérard Chaux et Alex Thomas (I. Lambert, dans Florinas, IV^e année, 1959, p. 21) ; en 1827, ce seront encore des Dinantais (Annexe, n° 12).

deveront restaurer la thour de l'eglise saint Gengoulpz de Florines de plus bas iusque au sommet et tant dedans que dehors des murailles, et relaires les anglees, mesme icelles anglees mettre ins la hauteur de vingt cincq pieds plus ou moins, comme trouvez serat convenables, et puis les racommoder... En oultre, estouperont iceux-dits de Dinant une des grands lenestres, celle vers midy (°), et trois des petittes, celle de midy et occident avec celle d'orient, si bon se treuve par la communauté, et ce de muraille en bricques comme l'on trouverat le plus expedient. Quant aux deux autres grandes tenestres, lesdits de Dinant y feront des avalement, une demi douzaine à chacune ... Oultre ce, aussi estouperont toutes les gouttiers et pertuys du toist de la dite thour aux conditions predites. »

(Ed. J. Lambert dans Horinas, IV année, 1959, p. 60-61).

8. Record du doyenné de Florennes au XVI siècle (1552?).

« Respondemus quod, et consuetudine generali hactenus observata et obtenta, patroni, qui dictam [maiorem] decimam percipiunt, ut dictum est, tenentur ad omnia que sunt necessaria sacerdoti ... Item tenentur ad cancellum reficiendum cum navi templi... Item tenentur ad magnam campanam, ... ad illam in turri templi reponere secure, que excedat galeam templi sive navim altitudine septem pedum; et ipsam turrim et campanam intertinere debent ... Nota quod ex premissis colligi pertineat, quicumque decimam recipiat infra parochiam, excepto curato, pro maiori decimatore reputatur. »

(Ed. dans AHEB, t. II, 1865, p. 213/215).

- 9. « Mémoire » du XVII^e siècle sur le refus de la communauté de Florennes de participer à l'entretien de la collégiale.
 - « Mémoire que l'oratoir St Gengoul à Florines at esté donné par un seigneur de Florines au prélat de St Jean lez ledit Florines.

Que l'église parochialle estoit dédiée à St Martin et scituée en un autre lieu audit Florines, et destructe. Que depuis on ne célèbre, ny lestes ny dimenche ny autres iours, le messe parochialle, comme on lait à Fosses, Dinant, Thuin et aillieurs. Que dans l'église dudit St Gengoul il n'y a point de cloche décimalle. Qu'il ne paroist que

⁽⁸⁾ La baie méridionale du 5" étage est en ellet réduite (lig.18): la preuve qu'il s'agit de cet étage, est que les deux autres baies, de plus grand format, sont pourvues d'abat sons. Quant aux trois petites fenêtres, elles sont malaisées à identifier.

les décimateurs ayant lait bastir aucune église depuis la destruction de celle parochialle erigée sout le tiltre de S. Martin. Que l'eglise dedit St Gengoul at esté fondée unicquement pour laire l'office des chanoisnes et la thour de mesme, de suilte ne peut-elle estre à la charge de la communauté.

Neantmoins et pourvu que l'on lasse suffisamment paroistre que ladite communauté soit obligée à l'entretenement et reparation d'icelle par tiltres, contracts ou documents authenticques, la bourgeoisie requier d'en avoir empréalable communication et terme compétent pour les aviser et y dire. »

(AEN, Chapitre de Florennes, 1-2, note volunte sans date) (9).

 Conventions passées entre l'abbaye de Florennes et la communauté relativement aux obligations des parties touchant la reconstruction de la collégiale St-Gengulphe.

(Pièce annexée à un acte notarié du 13 juin 1754).

« Mémoire.

Dans les pourparlers tenus entre Monsieur Dom Grégoire, député du Reverendissime Seigneur abbé du monastère de Saint-Jean lez Florennes, et le Bourguemaistre dudit Florennes, accompagné de quelques bourgeois, a été convenu qu'il sera proposé de part et d'autre aux intéressés :

Scavoir si la réédification de l'église dudit lieu seroit de leur gré dans le goût que le sieur Charmanc en a dressé le plan avec le changement suivant.

Qu'au lieu de la croisade qui y est marquée, les murailles extérieures de l'église, où les chapelles sont présentement situées, répondront à celles des enceintes [sic] (10) parmi la démolition, s'il en est besoin, des quatre gros pilliers pour que le tout soit rendu uniforme.

On leur donnera aussi à observer qu'en compensation des vitrages qui sont actuellement à la nefve et qui seront masquees selon le plan susdit, on fera sept vitres dans le chœur, dont la lumière compensera amplement celle qu'on pourroit tirer des vitres qui seroient attachées à la nefve, et qui suffiront, suivant que le sieur Charmane l'assure, pour éclairer entierement l'eglise, outre quatre autres vitres qui seront

(9) Ce texte, ainsi que ceux des nºº 10 et 11, nous ont été transmis avec la plus extrême amabilité par M. F. Courtoy, Conservateur honoraire aux Archives de l'Etat à Namur.

⁽¹⁰⁾ C'est-à dire les bas côtés. On trouve notamment les variantes d'accinthes en 1710 (G. François. Notice archéologique sur l'ancienne abbave de Saint Gérard, Maredsous, 1955, p. 26) et d'asseintes en 1750 (A. LANOUTI, L'eglise de Dave Monographie archéologique, dans ASAN, 1. XLIV, 1945, p. 15).

attachées à la partie correspondant aux enceintes, scavoir deux d'un côté et deux de l'autre.

Que pour que les obligations mutuelles puissent se discerner, il y aura une colomne separatoire des enceintes qui incombent, par l'espace de cinquante noeuf pieds environ de longueur, sauf plus juste mesure de precision, à la communauté, et la partie qui suiverat du côté du chœur et qui sera toujours à charge du decimateur, de même que le choeur et le nefve le sont.

Outre ce, il y aura une separation extérieure, tant de cette partie que de la nefve, par quelque corniche qui regnera aux parties incombantes au decimateur pour les discerner de celles qui incombent à la communauté, et qui marquera tant exterieurement qu'intérieurement la différence des obligations.

Que la nefve en entiere sera voûtée et plalonée de même que le choeur, et que les pilliers seront regrées en pilasres [sic] de platre d'architecture en la forme designée dans le plan susdit, avec des socques et bases en pierre de taille, ce qui devra aussi se laire du côté des enceintes, lesquelles seront de parte et d'autre egalement voûtées.

Que la largeur ultérieure que la communauté donnera à ses enceintes suivant ce plan, sera sans prejudice et consequence pour le luture.

Que le decimateur fera placer deux portes collaterales, pareille [sic] à celle qui subsiste à present dans la partie qui incombe à sa charge et qui répond aux enceintes de la communauté, et fera relever et exaucer la porte d'entrée de l'église.

Enfin, que tout sera traite à la bonne foy, tant de part et d'autre, et que rien ne se négligera pour donner mutuellement le plus d'embelissement qui se pourra aux parties respectives qui leurs incombent. »

(AEN, Etude du Not. Stortiaux. Note ms. de M. F. Courtos).

11. Assemblée de la communauté de Florennes pour la restauration de l'église St-Gengulphe (5 août 1755).

« Lesquels ne se trouvants actuellement pas en état de fournir capitation [tous ?] depens notables leurs incombant touchant la restauration actuelle des enceintes de l'église paroissiale de cette ville, de même qu'aux frais de procès lui intentes par les reverendissime seigneur abbé et monastère de St Jean Baptiste, constituent Dema-

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE A ELORENNES

net pour lever 1000 à 1200 escus comme hypothèque [Suivi de signatures]. »

(AEN, Etude du Not. C.E. Jamar. Note ms. de M. F. Courtoy).

12. Inscriptions lapidaires sur le monument actuel.

- Au chevet: « D.O.M. / Reverendissimi ac amplissimi Domini D. / Mauri Bertrand Monasterii / Florinensis Abbatis Huyusque Ecclesiae. / Archidiaconi ac Decani Perpetui. / religio. oneri parendo dicat / M.D.CC.L.V. ». Devise: « Pacifice » (11).
- Sur la Jaçade sud : « Hos pietas struxit ... (1755) ... rei ... muros » (12).
- Sous le porche : « D.O.M. / Curantibus / D.D.J. Sentrond. Côs. Reg. / T. Libert. et L. Winand. / Assess. / Car. Sax. et Lecomte. / Deonantenses Restaur. A.R.S. / M.D.CCC.XXVII. »
- Dans l'abside : « D.O.M. Renovata curante decano M. Debois, an. M.C.M.VI. »

⁽¹¹⁾ l'ig. 17. - Dom B. Maur, abbé de 17.15 à 1767 (sa devise était : Pacifice), duquel une note ajoutée à la Chronique de Dom Jean Migeotte (17.56) (AEN, Abbaye de Florennes, nº 2655) précise : « La décadence des bâtiments l'obligea à beaucoup de réparations. Il commença à laire un chœur neuf à l'église collégiale de Florennes » (p. 48).

⁽¹²⁾ La date 1755 appartient à une inscription burinée, s'achevant sur le mot dedit et disparue on ne sait quand, ni pourquoi : la pierre de remploi portait, en ordre inverse, les mots retranscrits ici et qui semblent incomplets (fig. to). Du côté nord, seule la date (1755) est encore lisible.

L'ANCIENNE COLLEGIALE SAINT-GENGULPHE À FLORENNES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1. Intérieur de l'église.
Fig. 2. Plan terrier de l'église actuelle.
Fig. 3. Extérieur de l'église.
Fig. 1. Situation géographique et plan de la ville.
Fig. 5. Panorama de la ville en 1691.
Fig. 6. Château et collégiale en 1692.
Fig. 7. Elévation et coupe dans la nef.
Fig. 8. Elévation intérieure de la nef.
Fig. 9. Baies de la nef sous les combles.
Fig. 10. Combles du bas-côté nord.
Fig. 11. Encadrement de fenêtre et solins.
Fig. 12. Elévations comparées d'églises romanes mosanes.
Fig. 13. Croquis des charpentes de la nef et du chœur.
Fig. 14. Dernier pilier double de la nef.
Fig. 15. Plan et élévation du même.
Fig. 16. Elévation intérieure du bas-côté nord.
Fig. 17. Chaînage, blason et inscription de 1755.
Fig. 18. Façade du bas-côté sud.
Fig. 19. Inscription dédicatoire du chevet, 1755.
Fig. 20. Coupe dans la tour et plans des niveaux.
Fig. 21. Parties basses de la tour.
Fig. 22. Recherches sur l'élévation de la tour et de la nef.
Fig. 23. Angle nord-est de la tour.
Fig. 21. Profils des moulures du porche occidental.
Fig. 25. Essai de restitution de l'église primitive.
Fig. 26. Plan topochronologique de l'église.
Fig. 27. Carte perspective de la ville en 1761.

TABLE DES MATIÈRES

												Page
١.	INTRODUCT	TON	GENE	ERAL	E ET	HIS	TORE	QUE				159
2.	ANALYSE M	10N	UMENT	CALE			٠					169
	A.	La	nef									169
			bas-côt									
			transep									
	D.	Le	chœur									180
	Ε.	La	tour									183
}.	CONCLUSIO	NS										191
	ANNEXE: T	`exte	s relati	fs à	Thisto	oire n	ionum	entale				197
	Table des ill	lustr	ationa									205
	Table des ma	atièr	es .									205

JEAN SQUILBECK

UN BAPTÉME DU CHRIST À LA BASILIQUE SAINT-BASILE DE BRUGES

UN BAPTEME DU CHRIST A LA BASILIQUE SAINT-BASILE DE BRUGES

Depuis plus d'un siècle les archéologues s'intéressent au tympan sculpté de la basilique Saint-Basile, située à la place du Bourg à Bruges, sous la chapelle du Saint-Sang, mais sans aboutir à une certitude délinitive (lig. 1). Tout d'abord, les opinions diffèrent encore de près d'un siècle dans la façon de le dater. Paul Roland optait en faveur de 1187.



Fig. 1. — Baptême du Christ, Bruges, Basilique Saint-Basile,

(Copyright A.C.L.)

année concordant avec l'achèvement d'une restauration importante de l'édifice (¹). Mgr. R. Maere se prononçait en laveur du milieu du XII siècle, en raison d'une nouvelle consécration relatée en 1150 (²). Par contre, Julius Baum avait proposé antérieurement les années autour de 1100 (²).

Paul ROLLAND, L'Architecture et la Sculpture romanes, dans l'Art en Belgique, 1^{re} édition, Bruxelles, 1950, p. 41.

⁽²⁾ René Marri, Beeldhouwkunst voor 1400, dans Geschiedenis van de Vlaamsche Kunst, Anvers, ss. d., t. l, p. 96.

⁽⁵⁾ Julius BAUM. Die Malerei und Plastik des Mittelalters, II. Deutschland. Frankreich und Britunnien. Potsdam, 1050, p. 251 et fig. 217.

D'autre part, depuis la lin du siècle dernier, des doutes ont surgi au sujet de l'interprétation du thème iconographique. Tout d'abord, J. Gaillard et le chanoine Duclos y avaient reconnu un Baptême du Christ (4). Le chanoine Vanhaeght lut le premier à contester cette interprétation (°). Cet auteur opinait en laveur d'une évocation du sacrement conféré selon les rites de l'église antique, c'est-à-dire par immersion. Le succès inespéré de nouvelles recherches permit ensuite à M^{no} Marcelle Selschotter d'établir un rapprochement intéressant entre la sculpture et un épisode curieux de la vie de saint Basile, relaté par son biographe connu sous le nom de Pseudo-saint Amphiloque († vers 405) (*). Selon ce récit, saint Basile et ses compagnons demandèrent à Maximin, évêque de Jérusalem de les baptiser dans le Jourdain. Arrivé au fleuve, Basile pria avec ferveur et demanda au ciel un signe. Une clarté illumina le site, une colombe surgit, puis les eaux s'agitèrent. L'analogie entre les thèmes est telle, que l'on pouvait accepter la démonstration. Cependant on continua à chercher dans la vie de saint Basile, mais cette lois en recourant à une source beaucoup plus récente que la sculpture, la Légende Dorée de Jacques de Voragine. Aussi s'agit-il d'une opinion indéfendable. On aurait représenté le baptême du médecin Joseph, mais on cherche en vain la concordance. Saint Basile était déjà dans un état proche de l'agonie. Dans un élan de charité, il trouva la lorce de se rendre à l'église - plus exactement au baptistère – pour conférer le sacrement au nouveau converti. Rien dans le texte de Jacques de Voragine ne fait allusion à une manilestation de la présence du Paraclet. A vrai dire, saint Jean a annoncé que le Christ baptiserait dans l'Esprit, et de la sorte, la colombe pourrait figurer dans toute représentation de ce sacrement, mais en fait, on la trouve rarement dans des scènes de cette catégorie. Elle ligure dans la chapelle palatine de Palerme dans le baptême de saint Ananias, mais on trouverait probablement une légende expliquant cette particularité (*).

Très objectivement, M^{11e} Selschotter n'a nullement tenté de dissimuler une objection sérieuse. A l'époque où la sculpture figurative renaissait timidement, il aurait été fort étrange de choisir un épisode secondaire de la vie d'un saint pour orner un portail. De plus, il laudrait démontrer que le texte du pseudo-Amphiloque était parvenu jusqu'à Bruges. Il en circulait pas moins de trois versions latines, mais on ne les trouvait vraisemblablement que dans des bibliothèques particulièrement riches. De plus, l'épisode aurait inspiré une seule lois un artiste et cela aurait été dans la

(5) L. Vanhafcke, Le précieux Sang à Bruges, Bruges, 1900, p. 27.

(7) Otto Dimes, The Mosaics of Norman Sicily, Londres, 1949, pl. 40.B.

⁽⁴⁾ F. GAILLARD, Recherches sur la Chapelle du Saint-Sang à Bruges, avec description de tous les monuments archéologiques qu'on y admire. Bruges, 1846, p. 41. — A. Duclos, Bruges, Histoire et Souvenirs, Bruges, 1910, p. 515.

⁽⁶⁾ Marcelle Selschotter, Romaansche skulptuur te Brugge, De Doop van de S. Basilius in de onder kappel van het H. Bloed, Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. LXX, pp. 174-180.

lointaine ville de Bruges. En effet, le R.P. de Jerphanion a étudié les nombreux cycles iconographiques consacrés à saint Basile et ne signale aucune représentation du baptême de ce père de l'église orientale (*).

Il est très étrange qu'au cours de tant de tentatives de trouver une interprétation exceptionnelle du thème iconographique, on n'ait pas essayé d'en faire un Baptême de Clovis. Ce sujet est rare, mais il s'agit d'un événement capital pour la christianisation de l'Europe accidentale. On expliquerait ainsi l'évêque et la colombe, bien que celle-ci n'apporte pas une ampoule. Cependant, dans ce cas la réalité historique exigerait une cuye baptismale. Aussi estimons-nous que l'on a cherché un problème là où il n'y en avait aucun et qu'il faut revenir à l'interprétation la plus ancienne. Apparemment il semblerait exister un argument irréfutable pour nier la présence de saint Jean-Baptiste dans la scène. L'officiant est représenté la tête couverte. Or, le Précurseur est toujours caractérisé par une ample chevelure libre au vent. Il s'agirait donc d'un évêque. Cependant, nous est-il permis de reconnaître une mitre dans la coiffure du personnage? Cette opinion nous paraît être inconciliable avec la datation attribuée au tympan. Au XII^e siècle, la mitre se caractérisait par deux cornes ou deux pointes latérales, qui n'étaient pas encore portées audessus du front et de la nuque. Ce que nous voyons à Bruges ressemble plus à un casque du XI^e siècle ou à une tiare orientale. La mitre, qui était à l'origine un voile bouffant dans un diadème, peut avoir affecté la forme d'un bonnet pointu. Le musée Schnutgen à Cologne nous montre une tête d'évêque portant un bonnet assez semblable et remontant au XII' siècle ('). Cependant, le fait ne constitue pas une démonstration, parce que précisément il n'y a aucune certitude quant à l'interprétation de cette sculpture, ni quant à sa datation précise. Au lieu d'appartenir à une statue d'évêque, elle pourrait avoir appartenu à celle d'un mage ou d'un personnage oriental. Sans nier la valeur de l'argument, nous proposerions, avec toutes les réserves nécessaires, une autre explication. Une enluminure du British Museum, que l'on croyait tirée de l'Hortus Deliciarum d'Herrade de Landsberg, mais qui en réalité a orné un llabellum, nous montre les disciples de saint Jean-Baptiste (10). A titre de précurseurs des moines chrétiens, ils portent, comme ceux-ci, un capuchon pointu, symbole de leur état d'ascètes. De cette façon, on peut avoir accordé au maître l'habit semi-monastique attribué à ses disciples.

D'autre part, la discussion semblerait inutile, parce qu'on nous invite à reconnaître un officiant revêtu d'un vêtement de lin, - vraisemblable-

⁽⁸⁾ L. DE JERPHANION, Histoires de Saint Basile dans la peinture cappadocienne et dans les peintures romaines du Moyen Age, Byzantion, t. VI, 1931, pp. 556-558.
(9) Hermann Schnitzler, Das Schnütgen Museum, Cologne, 1938, p. 29 et lig. 47.

⁽¹⁰⁾ A. Straub et J. Keller, Hortus Deliciarum, Strasbourg, 1901, pl. XXVIII, Eric Millar, Miniatures of the Life of S. John, the Baptist British Museum Quartely, t. VI, 1951, pp. 1-5, lig. 1 et R. Green, The Flabellum of Hahenburg, Art Bulletin, t. XXXIII, 1951, pp. 155-155, lig. 1.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

ment une aube — et d'une étole. A notre avis, cette étole serait fort étroite pour l'époque assignée à la sculpture et ressemble plus à un cordon terminé par deux houppes.

Nous sommes prêt à accepter que ce soit un costume ecclésiastique de chœur, mais la liguration de saint Jean n'est pas incompatible dans l'art médiéval avec les vêtements sacerdotaux et même avec l'ensemble des insignes pontificaux. Le fait est rare, mais la preuve ne doit pas être cherchée loin. Les lonts baptismaux de l'église Saint-Germain de Tirlemont (Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles) accordent au Précurseur une aube, une étole, une chasuble ample, du type dit actuellement gothique (lig. 2). L'analogie est complète avec la ligure du pape Clément, telle qu'on la reconnaît sur une Iresque d'Ebreuil (Allier) (11).



Fig. 2. — Baptème du Christ, Fonts baptismaux de Saint-Germain de Tirlemont. Bruxelles, Musées royaux d'art et d'histoire,

On sait, en ellet, que les artistes chrétiens représentaient saint Jean comme un anachorète, quand on le montrait prêchant dans le désert, mais pour l'épisode le plus solennel de sa vie, la rencontre de son divin Maître, on lui attribuait la robe des philosophes. Quand ce vêtement antique ne

⁽¹¹⁾ Paul-Henri Michel, Fresques romanes de France, Paris, 1949, pl. 57.



Fig. 3. — Baptême du Christ, Eyangéliaire de l'école de Corbie. Wolfenbuttel, Bibliothèque.

fut plus compréhensible, la coutume s'implanta de les remplacer parfois par des ornements liturgiques.

Tout ceci semblerait nous engager dans le domaine des conjectures. s il ne nous revenait pas de présenter un argument indiscutable. A Bruges, le pseudo-évêque tient dans sa main gauche un livre. Or, celui-ci est fermé. Il ne s'agit pas d'un rituel, comme dans la scène du baptême de Craton aux fonts de Renier de Huy, mais d'un attribut iconographique. dont le sens habituel est la révélation accordée aux prophètes. Or, saint Jean occupe la place principale dans cette cohorte sacrée. L'Evangile atteste de la révélation spéciale qui lui fut accordée (Luc III. 1). Aussi les fonts baptismaux de Tirlement lui attribuent-ils aussi le livre fermé. A vrai dire, il s'agit de deux cas exceptionnels dans l'iconographie chrétienne au point de n'avoir jamais suscité des recherches. On peut néanmoins expliquer ce fait par une survivance aussi tardive qu'exceptionnelle et surprenante d'une particularité de la première iconographie chrétienne. Un sarcophage d'Ancone et un autre de Soissons nous montrent saint Jean baptisant le Christ tout en tenant ostensiblement un volumen (12). Cet attribut iconographique est remplacé par un codex au sarcophage découvert au début du siècle à la Via della Lungara de Rome et dans le sarcophage dit de sainte Quiterie à Mas d'Aire en Proyence (15). Plusieurs siècles après, le volumen réapparaît au IX siècle, avec le coffret de Gandersheim au Musée de Brunswick, puis entre 950 et 975 dans une enluminure de l'école de Basse-Saxe, peut-être plus précisément du scriptorium de Corbie, illustrant un évangéliaire de la Bibliothèque de Wolfenbuttel (14) (fig. 5). L'art byzantin nous offre une variante intéressante avec une des grandes plaques de la Palla d'Oro de Saint-Marc à Venise. Un ange descend du Ciel pour apporter à saint Jean (devine-t-on) un volumen en partie déroulé. Nous n'avons pas disposé de photographies assez nettes pour déchiffrer le texte. Par une singulière survivance, le volumen apparaît encore dans un Baptême du Christ du XIV'' siècle en bas-relief conservé au Musée du Verre à Murano (15).

A notre avis, il s'impose donc de revenir à la première interprétation du thème du tympan de la basilique Saint-Basile. Evidemment, il restera toujours étrange que le Christ et son cousin ne soient pas nimbés. L'argument ne joue pas en faveur de la thèse de M^{IIII} Selschotter, puisque saint Basile a droit à une auréole, comme probablement l'évêque de Jérusalem qui, selon le récit légendaire, l'aurait baptisé. L'absence de cet insigne

⁽¹²⁾ Dom H. Leclerco, Baptème du Christ, Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie, publié sous la direction de dom Cabrol, t. II. Paris, 1910, col. 558.

⁽¹³⁾ H. LECLERCO, op. cit., col. 559, fig. 1295.

⁽¹⁴⁾ Victor H. Elbern, Tafelband, t. III de l'ouvrage Das erste fahrtausend, Kultur im Werdenden Abenland an Rhein und Ruhr, Dusseldorf, 1962, p. 87 et pl. 406.

⁽¹⁵⁾ Jos. Philippe, A propos des fonts baptismaux romans de Liège et la Renaissance italienne, Chronique archéologique du Pays de Liège, t. L.V., 1964, p. 15 et fig. 2.

de la sainteté semble avoir été à la base de la thèse de l'Abbé Vanhaeght. Cependant, l'étude du thème du Baptême du Christ nous révèle que dans de nombreux cas, on a négligé d'accorder des auréoles aux deux personnages principaux de la scène du Baptême du Christ. Il nous suffira de citer trois œuvres, dont il sera encore question plus loin : le chandelier pascal de Postel, le pied de croix de Bâle et la châsse de Notre-Dame à Tournai.

Il nous reste maintenant à réexaminer le problème de la datation de l'œuvre. La laçon très conventionnelle de représenter le Jourdain par un dôme d'eau suspendu au-dessus du sol et sillonné de festons réguliers nous fournira de précieux indices. Les fonts baptismaux de Saint-Germain de Tirlemont nous inviteraient à situer l'œuvre vers le milieu du XII^e siècle. Nous retrouvons le Jourdain suspendu, mais la crête des eaux, au lieu de décrire un demi-cercle, n'en lorme que le quart, parce que la scène du Baptême du Christ est logée dans des compartiments séparés par des colonnes. Cependant, ces fonts sont incontestablement très archaïsants pour leur époque, c'est-à-dire 1149.

Nous pouvons donc remonter plus haut et nous trouverons le prototype commun de ces deux figurations du Jourdain dans les enluminures de l'école d'Echternach. Cet atelier monastique a été très brillant durant l'abbatiat d'Humbert (1028-1051) et surtout durant les dix dernières années de ce gouvernement. La période d'apogée de cette école nous a laissé deux enluminures du Baptême du Christ à peu près contemporaines. Un manuscrit lort connu, le Codex Aureus Eptanensis, ou évangéliaire doré d'Henri III. jadis à Gotha et entré depuis peu au Musée National Germanique de Nuremberg lait la lumière. On retrouve dans le Baptême, le Précurseur avec ses bras démesurément longs aux articulations malhabilement rendues. L'analogie porte aussi sur le Christ imberbe, vu de lace, et émergeant d'un monticule d'eau (16). Un autre manuscrit sorti d'Echternach, un évangéliaire peint vers 1050 pour un monastère de Brême et conservé actuellement à la Bibliothèque royale de Bruxelles (n° 9428) témoigne d'une légère évolution (16). La masse d'eau, dont émerge le Christ a gagné du volume et ressemble encore plus à l'exemple brugeois (lig. 4). Les ondulations concentriques animant l'eau ont été fidèlement copiées par le sculpteur. Il y a lieu de constater tant dans le tympan que dans les deux enluminures d'Echternach, l'absence d'un personnage que, selon Louis Bréhier, aucun artiste français n'aurait

⁽¹⁶⁾ Peter Metz, Das Goldene Evangelienbuch von Echternach im Germanisch National Museum zu Nüremberg, Munich, 1956, pl. 51 et A.A. Boeckeer, Das Goldene Evangelienbuch Henrichs III, Berlin, 1954, pl. 171.

⁽¹⁷⁾ F. CROOY, Un évangéliaire du scriptorium d'Echternach, Le Patriote illustré, 8 mai 1949, pp. 559-560. Notice sur ce manuscrit dans C. Gaspar et F. Lysa, Les principaux manuscrits de la Biblio thèque royale de Bruxelles, Bruxelles, 1937, pp. 59-45.



Fig. 4. — Baptême du Christ, Evangéliaire de l'école d'Echternach. Bruxelles, Bibliothèque royale ms. 9428.

jamais omis de représenter (18). Il s'agit de l'ange introduit dans l'iconographie du Baptême par les Syriens.

Le lien avec les enluminures de l'école d'Echternach est incontestable, mais rien n'établit que l'influence fut directe. Le célèbre diptyque mosan du musée de Berlin nous ollre un Baptême où le Christ est à moitié caché par un Jourdain représenté par une espèce de demi-cercle chargé de multiples festons réguliers (1814s). Cette œuvre remonte au XI° siècle, mais il serait fort malaisé d'établir si elle est antérieure ou postérieure aux enluminures précitées.

⁽¹⁸⁾ Louis Britier, L'Art chrétien, Paris, 2me édition, 1928.

⁽¹⁸bis) Adoll Goldschmidt, Die Elfenbeinskulpturen aus der Zeit der Karolingischen und sächsischen Kaiser, Berlin, 1918, t. II, p. 28, pl. XVII, n° 52.



Fig. 5. — Renier de Huy, Baptême du Christ, Liège, Fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélémy, (Copyright A.C.L.)

Tous les Baptêmes du Christ relevant de notre art appartiennent à un stade ultérieur de l'évolution de ce thème iconographique. Si l'on maintenait la datation de Mgr. Maere et de Paul Rolland, les fonts de l'église Saint-Barthélémy à Liège (entre 1107 et 1118) seraient respectivement d'un demi-siècle ou de trois quarts de siècle antérieurs au tympan. Le fleuve y est encore représenté en état de suspension au-dessus du sol, mais Renier de Huy réagit dans un sens réaliste (lig. 5). Visiblement insatisfait de devoir adopter une convention assez naïve, il réduit dans la mesure du possible le volume de l'élément liquide et tâche de lui conférer un aspect moins irréel.

Les lonts baptismaux de Furnaux, datés du second quart du XII° siècle, témoignant d'un talent bien inférieur, attestent néanmoins une tentative générale de rejeter une convention trop accusée (19). La multiplication des ondulations irrégulières montrent dans les eaux du Jourdain un élément susceptible d'épouser toutes les formes, mais qui n'en a aucune en propre (fig. 6). Vers la même époque, le sculpteur des fonts baptismaux d'Hanzinne, actuellement à l'état de fragments au musée archéologique



Fig. 6. — Baptême du Christ, Furnaux, église paroissiale.

(Copyright A.C.L.)

⁽¹⁰⁾ Lisbeth Tollinaeri, La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane, Namur, 1957, pp. 251-252 et p. 241, pl. 58 et 56 : Marguerite Devigni, La sculpture mosane du XIII et XVI et siècle, Bruxelles, 1952, pl. 19 : Comte J. de Borchgrave d'Altena, Oeuvres de nos imagiers, Bruxelles, 1944, pl. XVII.

de Namur, opte franchement pour la convention (20). Les ondulations des eaux du Jourdain sont exprimées par un pur symbole.



Fig. 7. — Baptême du Christ, Chandelier pascal de Postel, Bruxelles, Musées royaux d'art et d'histoire, (Copyright A.C.L.)

Le chandelier pascal de Postel (Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles), nous permet une constatation intéressante (lig. 7). Dans la scène de son baptême, le Christ paraît à premier examen être engainé d'eau, mais si l'on regarde bien, il est placé derrière un éventail d'eau dérivé des exemples d'Echternach, de Bruges et de Tirlemont, mais celuici est aménuisé au point d'être méconnaissable. Donc le chandelier de Postel est nettement plus récent que le tympan étudié ici. Malheureusement la datation de cette œuvre est controversée. On la place souvent dans la seconde moitié du XII siècle, mais nous la croyons antérieure (21).

⁽²⁰⁾ Lisbeth Tollenaure, op. cit., p. 241 et pl. 58.

⁽²¹⁾ Jean Squiblick, Remarques nouvelles au sujet du chandelier pascal de l'Abbave de Postel, Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1950, pp. 56-75.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Une œuvre très probablement mosane et remontant au milieu du XII° siècle, le pied de croix de l'église Sainte-Claire à Bâle, actuellement au musée de cette ville, nous montre dans la même scène le Christ engaine d'eau (lig. 8). La tendance à éliminer le monticule d'eau était donc déjà générale dans nos régions dès le milieu du XII° siècle.



Fig. 8. -- Baptême du Christ, Chandelier, Bâle, Musée archéol.

Dans la suite nous retrouvons exclusivement des traces de l'influence de Renier de Huy avec une évolution très perceptible. Une enluminure mosane conservée au cabinet des Estampes de Berlin, reproduit d'après les lonts de Saint-Barthélémy à Liège, le baptême des disciples de Jean et celui du Christ (²²). L'altération principale du modèle réside dans la représentation du Jourdain. Le fleuve suspendu au-dessus du sol prendune forme de flamme.

On aboutit ainsi à un émail champlevé de la collection Pierpont Morgan à New-York (²³). Cette interprétation du Jourdain est à son tour lort proche de celle que l'on trouve dans l'Ambon de Klosterneubourg

⁽²²⁾ Hans Schwarzenski, Monuments of Romanesque Act - The Art of Church Treasures in North Western Europe, Londres, 1954, pl. 115, fig. 159.

⁽²⁵⁾ L'Art Mosan, Ouvrage collectif sous la direction de Pierre Francastel, Paris, 1955, pl. XXIII.

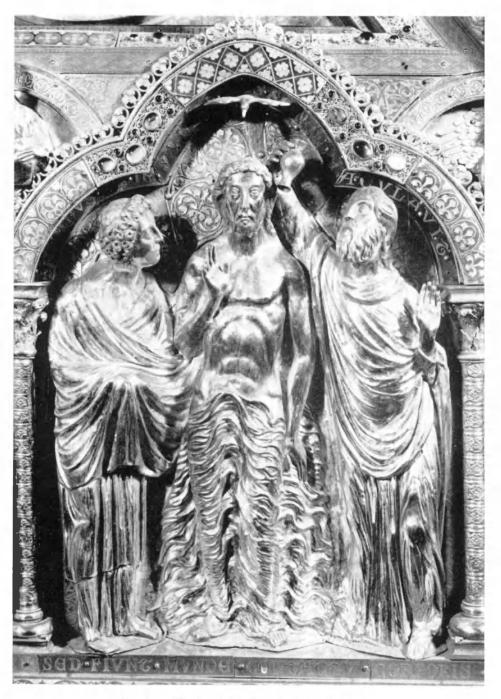


Fig. 9. — Nicolas de Verdun, Baptême du Christ, Tournai, cathédrale, châsse de Notre-Dame.

(1180), où Nicolas de Verdun montre le Christ au milieu d'un monticule d'eau affectant une forme flamboyante (21). Dans ses œuvres en relief. Nicolas de Verdun se libère totalement de la convention du siècle précédent. A la châsse des Rois Mages à Cologne, il engaine le Christ dans une espèce de draperie fluide, constituant une autre convention (27). A la châsse de Notre-Dame en la cathédrale de Tournai, (1205), il réalise un progrès par un petit subterfuge (26). Il rapproche les personnages, le Christ, saint Jean et l'Ange, de sorte que l'absence de rives est dissimulée (lig. 9). Cette solution règnera dans notre art jusqu'au XV° siècle.

On est assez embarassé de placer dans cette évolution un bas-relief de Florennes, actuellement placé dans le cloître de l'Abbaye de Maredsous (lig. 10). Cet autre Baptême du Christ est généralement daté du XII* siècle sans plus de précision. La forme élancée du monticule d'eau nous ferait songer au milieu ou à la seconde moitié du XII* siècle (²⁷).

La lorme de cloche d'eau assignée au Jourdain dans les représentations de l'épisode de la ville du Christ s'est maintenue au XIII" siècle, dans notre pays comme dans les autres. Il nous sulfira de citer l'antiphonaire du monastère Beaupré, près de Grammont, peint vers 1290 (°S). Dans la suite, cette convention est éliminée, si pas radicalement, du moins dans une lorte mesure. Citons ici un seul exemple, le Baptême du Christ à la chapelle comtale à l'église Notre-Dame à Courtrai (lin du XIV" siècle ou début du XV"). Le Christ est baptisé au Jourdain, mais par infusion à l'aide d'une cruche.

Il y a donc lieu de remettre complètement en question la datation du bas-reliel brugeois. Il correspond à une conception qui se situe incontestablement au milieu du XI^{*} siècle et qui ne s'est pas maintenue, nulle part, sauf peut-être dans les fonts baptismaux de Saint-Germain de Tirlemont. Il y a toujours une solide présomption que les œuvres étroitement apparentées, sans révéler aucune évolution soient d'une même époque et il faudrait expliquer un cas de décalage de style de cent ans, si l'on adoptait la datation proposée par René Maere (1150) et de près de cent cinquante, si l'on suivait l'opinion de Paul Rolland (vers 1187). Dans le cas de la cuve baptismale de Tirlemont, la façon de représenter le Jourdain est archaïsante de cent ans, mais si cette œuvre ne portait aucun

⁽²⁴⁾ Reproduction intégrale dans Karl DRIXLIR et Thomas STROMMER, Der Verduner Altar, Vienne, 1905, Louis Reau, Monuments Pior, t. 59, 1945, et V.O. Ludwig, Der Verduner Altar, Vienne, 1929.

⁽²⁵⁾ Otto von Falke et H. Frauberger, Deutsche Schmeltzarbeit des Mittelalters, Dusseldorf, 1904, pl. 65.

⁽²⁶⁾ I. Warichez, La cathédrale de Tournai. Bruxelles, 1954, pl. 68-75.

⁽²⁷⁾ Marcel LACRENT, Trois bas reliefs romans de la Belgique méridionale, Oud Holland, t. N.J. 1925-24, pp. 198-206.

⁽²⁸⁾ H. Yatis Thompson, Illustrations from one hundred manuscripts in the Library of Henri Yates Thompson, Londres, 1914, 18, 1.v. pl. XXII: voir pour le manuscrit même: C. Gaspar et F. Lyna, Les principaux manuscrits à peinture de la Bibliothèque royale de Belgique, Paris, 1957, p. 144 et pl. XXX.



Fig. 10. — Baptême du Christ, Maredsous, abbaye bénédictine.

millésime, personne ne s'y tromperait, parce que plusieurs éléments indiquent le milieu du XII^e siècle. Nous proposons de revenir au moins à l'opinion de Julius Baum qui a opté pour les alentours de 1100. Julius Baum mérite un crédit supérieur, parce que n'appartenant pas au pays. il s'est moins laissé influencer par de décevantes indications chronologiques tirées de l'histoire locale. De cette facon, il s'est basé sur le seul élément acceptable. l'évolution générale de la sculpture romane en Europe occidentale. En effet, nous retrouvons toutes les caractéristiques d'un art préroman. Signalons la façon sommaire de traiter les cheveux ramenés par surcroît sur le front d'une façon fort ancienne et généralement abandonnée au XII" siècle. Les visages sont grossièrement taillés presque sans tentative de rendre un modelé. L'élément le mieux rendu de la composition est la colombe représentant le Saint-Esprit. Or, n'y a-t-il pas la une caractéristique des premières tentatives de renaissance de la sculpture? Les artistes ont réussi tout d'abord à représenter les animaux et surtout les oiseaux, dont les formes se prêtent à la stylisation. La figure humaine est, au contraire, traitée d'une facon puérile, avec des nez en coin et d'immenses yeux en amande. De cette laçon, nous irions plus loin que Julius Baum en situant le tympan de Saint-Basile vers le milieu du XI^e siècle.

Evidemment, de cette façon nous ne pouvons pas nous appuyer sur une date relative à l'histoire de l'édifice. Cependant, nous pouvons établir une corrélation avec un fait important. Le castrum de Bruges qui semble ne pas avoir été très important jusque-là, a été considérablement agrandi sous le comte Baudouin de Flandre (1055-1067) (57). Plusieurs édifices y lurent construits alors. Le château, où le comte et ses successeurs immédiats ne semblent cependant avoir souvent résidé, à en juger d'après la localisation des actes qu'ils ont signés, a dû normalement comporter une chapelle dès ce temps. De plus, il est fort difficile d'admettre que le tympan soit encore à son emplacement primitif. Il surmonte une porte disproportionnée qui mène dans un réduit. On a suggéré qu'il s'agirait d'un vestige d'un ancien baptistère. En effet, l'église, très proche, de Saint-Donatien détenait de temps immémorial les droits paroissiaux. Au XI siècle, elle lut érigée en collégiale, mais un baptistère suppose un rang d'église-mère, qui n'est pas prouvé. Cependant, on relève dans le bourg de Bruges l'indice d'un culte du Précurseur, culte souvent lié à l'existence d'un baptistère, néanmoins sans l'exiger toujours. Molanus signale qu'on lui avait montré la plus ancienne sculpture conservée dans la ville en son temps. Il s'agissait d'une statue de saint Jean-Baptiste, alors dans une annexe de Saint-Donatien (30). Nous sommes mal informés sur l'aptitude

⁽²⁰⁾ A.E. Vennust, Les origines et l'histoire ancienne de la Ville de Bruges, Moyen Age, t. LXVI, 1960, pp. 57-65; F.L. Gasshof, lets over Brugge gedurende de preconstitutionele periode van haar geschiedenis, Nederlandsche Historiebladen, t. I, 1938, pp. 281-505.

de Molanus à dater les sculptures médiévales, mais néanmoins il faut retenir que l'œuvre avait un aspect très archaïque.

En remettant en question la datation de l'œuvre, nous nous obligeons à révoquer en doute un fait incontesté, à savoir l'origine tournaisienne de l'œuvre. Des textes établissent que l'on taillait la pierre à Tournai à une époque bien antérieure à celle des œuvres tardives qui subsistent encore. Ainsi s'expliquerait l'échec des tentatives d'établir des rapprochements convaincants entre le Baptême du Christ de Bruges et des sculptures indiscutablement tournaisiennes. Puisque nous ne savons rien ou presque rien des premiers essais des sculpteurs tournaisiens, nous ne pouvons pas nier, ni allirmer une concordance de style avec le tympan de la basilique Saint-Basile. Un fait est indiscutable, nous avons découvert un lien avec l'art de l'Est, soit-il mosan ou rhénan, mais cela laisse le choix entre deux hypothèses. Il est fort possible qu'un sculpteur d'une de ces deux régions ait été appelé à Bruges, ville portuaire dès son origine. comme l'indique son nom et qui a toujours eu des contacts avec l'Est. Cependant, rien ne nous permet d'affirmer que l'influence est directe. A son origine la première sculpture tournaisienne était peut-être une prolongation de l'art mosan. Le chanoine Vanhaeght a affirmé jadis que la basilique Saint-Basile a été construite en tuffeau d'Andernach ou en tuffeau d'Alsace (⁵¹). Cependant, le tympan, comme les chapiteaux, beaucoup plus récents d'ailleurs, sont en pierre de Tournai. A notre demande l'Institut royal du Patrimoine artistique de Belgique a procédé à une analyse dont le résultat est concluant (32). La pierre a été extraite dans la région de Tournai-Antoing. Ceci constitue d'ailleurs une confirmation de nos thèses. Le chroniqueur Hariulf relate que sous le comte Baudouin V. dit de Lille (1056-1067), on avait prélevé des matériaux des remparts de l'antique ville d'Oudenbourg, pour les utiliser dans de nouveaux édifices élevés à Bruges. Or, ces fortifications étaient précisément en pierres de Tournai (*^1). De cette façon, le tympan nous semble avoir été taillé à Bruges, au milieu du XI° siècle dans un bloc de calcaire de réemploi.

(51) L. Vanhaecke, op. cit., p. 26.

⁽⁵²⁾ Paul Rolland, La sculpture tournaisienne, Bruxelles, 1944, p. 15. On s'est laissé trop influencer par les chapiteaux tournaisiens. Une étude récente doit nous confirmer dans l'opinion que le style du tympan n'est pas scaldien, ni même contemporain des plus anciennes œuvres de l'école. Comte J. de Borchgraye d'Altena, La sculpture tournaisienne, Société française d'Archéologie - Congrès de 1962 - Flandre, 1962, pp. 290-507.

⁽⁵⁵⁾ Nous adressons nos vives remerciements à M. Coremans, directeur de l'Institut royal du Patrimoine artistique, à M. Sneyers, directeur du laboratoire et à M. Dhainaut, pétrographe pour avoir procédé à l'analyse. La prise d'échantillon présentait des difficultés, qui ont été vaincues par l'obligeance de M. A. Lanssens de Bisthoven, directeur des affaires culturelles de la ville de Bruges, de M. De Vlieger, attaché scientilique près du Gouvernement Provincial. M. Joost de ter Beest, conservateur du Musée du Saint-sang nous à aussi prouvé sa grande serviabilité.

⁽⁵⁴⁾ HARILLE, Tractatus de ecclesia Sancti Petri Ardenburgis, Monumenta Germaniae Sacrae Scriptores, t. XV. p. 871, cité par Paul ROLLAND, L'expansion tournaisienne aux XI^e et XII^e s. Annales de l'Académie royale d'Archéologie, Série 7, t. II. 1924, pp. 185-184.

INSTITUT ROYAL DU PATRIMOINE ARTISTIQUE

Réf. 2 L/11/145275/RS/LG DI 1665

Bruxelles, le 7 mars 1963. 1. Parc du Cinquantenaire

Identification de la pierre du tympan ± 1150 (sic).
Chapelle St Basile à Bruges
« St Basile baptisant Joseph, savant médecin juif » (sic),
clichés A.C.L... 18542 A et 17200 B.

Méthodes d'examen :

- 1. Aspect de la pierre in situ ;
- 2. Macroscopie de l'échantillon prélevé en bordure d'une cassure subverticale, à gauche du tympan :
- 5. Microscopie lame mince MPL 12 coupe MP 15;
- 4. Analyse chimique.

Conclusions:

Le tympan est en calcaire gris noir, dur, compact, argilosiliceux, organodétritique, à structure très fine. Il prend une patine blanc sale à l'air. Cette roche est à rapporter au calcaire vaseux du tournaisien supérieur du Tournaisis - Tn 5c de type calcaire d'Antoing ou de Gaurain-Ramecrois. Sous cette forme la roche ne se retrouve pas à l'est, et n'afflue que dans la zone de surélévation carbonilère, traversée par l'Escaut d'Antoing à Tournai.

Il ne m'est pas possible, pour le moment, de préciser la provenance plus exacte quant au lieu et au banc probable d'extraction.

> Pour le Directeur de l'Institut : Le Directeur de Laboratoire, R. Snevers.

ROBERT DIDIER

LA MISE AU TOMBEAU SCULPTÉE DE BINCHE

ETUDE STYLISTIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

On sait combien le XV° siècle était particulièrement sensible à tout ce qui pouvait comporter un élément dramatique : souffrances, supplices et mort ont marqué la mentalité de la fin du moyen âge (¹) et constitué des thèmes de prédilection pour les artistes dont les œuvres reflètent fidèlement et souvent d'une manière exhaustive ces préoccupations (²). En effet, à côté des Vierges aimables et souriantes, combien de scènes de la Passion, de martyres ne faisant grâce d'aucun détail et de corps décharnés rongés par les vers.

Parmi les créations les plus impressionnantes de la fin du moyen âge, il convient d'accorder une place de premier choix aux Saints Sépulcres ou Mise au tombeau dont le thème, par sa nature même, ne peut trouver de meilleure interprétation que dans la sculpture. Celle-ci. par ses possibilités d'expression et ses ressources d'ordre plastique, est, en ellet, seule à même de circonscrire dans un espace d'ombre et de lumière une mise en scène d'une grande intensité dramatique et d'autant plus émouvante qu'elle se situe généralement dans une pénombre soulignant davantage encore, si besoin en est, la signification religieuse et mystique de la scène évoquée.

^(*) Dans un article paru dans le précédant Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites, nous avions soulevé le problème des inventaires (p. 55). A ceux que nous avions mentionnés, nous nous devons d'ajouter les quatre volumes déjà perus pour la Flandre orientale (E. Dianins, Inventaris van het kunstpatrimonium van Oostvlaanderen, Gent, (1952)-1961). En ce qui concerne les inventaires spécialisés, il convient de signaler, en outre, l. Hilmo, Les Vitraux médiévaux conservés en Belgique, 1200-1500. (Corpus vitrearum medii Aevi), Bruxelles, 1961, l. Let A. Di Vaikinita, Inventaire des tombeaux et dalles à gisants en relief en Belgique Époque romane et gothique, dans le présent Bulletin, XIV, 1965, p. 89-256.

La documentation photographique illustrant cet article est due à MM. R. Versteegen et E. Speltdoorn, de l'Institut royal du Patrimoine artistique. Nous les remercions vivement pour le soin tout particulier qu'ils ont apporté à la réalisation de ces prise de vue.

^(1) Voir J. Huzzinga, Le Déclin du moyen âge, (Bibliothèque historique). Paris, 1961, p. 164-180.

⁽²⁾ E. Maif, L'Art religieux de la fin du moyen âge en France. Étude sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration, 4° éd., Paris, 1951, p. 85-144 et 547-590; A. Terente, La Vie et la mort à travers l'art du XVe siècle, (Cahiers des Annales, 8), Paris, 1952. On trouvera une analyse des sentiments religieux et des dévotions dans 1. Toessaere, Le Sentiment religieux en Flandre à la fin du moyen âge, prélace de M. Mollan, (Civilisation d'hier et d'aujourd'hui), (Paris, 1965). On regrettera que l'auteur n'ait pas sullisamment utilisé les sources monumentales et qu'il ait négligé l'importante documentation des Archives centrales iconographiques d'art national de l'Institut royal du Patrimoine artistique, Voir aussi le compte-rendu de cet ouvrage par S.G. Axters, M. l'abbé Jacques Toussaert et l'histoire du sentiment religieux en Flandre a la fin du moyen âge, dans Vie spirituelle, 1965, p. 574-584.



Fig. 1. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Vierge et saint Jean de la Mise au tombeau, pierre calcaire, 112.5 cm.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

Alors que les Mise au tombeau monumentales des XV" et XVI" siècles conservées en France sont encore relativement nombreuses (³) ainsi qu'en Allemagne (¹), il n'en va pas de même pour la Belgique (°). Une récente restauration donne l'occasion de présenter l'un d'entre elles qui peut être assurément rangée parmi les plus importantes par ses qualités plastiques : la Mise au tombeau conservée en la chapelle Saint-André du vieux cimetière à Binche (¹). En dégageant une polychromie ancienne sinon originale (¹), en restituant la véritable physionomie de chaque personnage (voir fig. 4 et 5), en dévoilant la finesse des visages dont les expressions traduisent avec une rare intensité une douleur tout intérieure, cette restauration a révélé les qualités et la beauté de cette Mise au tombeau en pierre calcaire d'Avesnes-le-Sec (°). D'autre part, grâce à la découverte de différents fragments, il est possible de compléter partielement cet ensemble. En ellet, du groupe l'on ne connaissait plus que la

(4) Pour l'Allemagne, voir A.-M. Schwarzweber, op. cit. et G. Simon, op. cit. p. 87-95.

(5) J. de Borcherave d'Altena. La Passion du Christ dans la sculpture en Belgique du XI^e au XVI^e siècle. Paris - Bruxelles, (1946), p. 57. Nous donnerons plus loin (voir note 21) une liste des Mise au tombeau monumentales des XV^e et XVI^e siècles encore conservées en Belgique.

(7) La technique des couches les plus anciennes et peut-être originales est celle de la détrempe, L'œuvre a été repeinte à dillérentes époques, L'analyse de la polychromie révèle jusqu'à 7 couches dont 4 non originales. La préparation est au carbonate de calcium apparemment sans liant organique. Elle est recouverte de 2 couches au blanc de plomb à base d'huile siccative. Cette couche semble indiquer que le groupe a été entièrement repeint en blanc soit au XVIII° soit au XVIII° siècle. Les sculptures reçurent enlin une nouvelle polychromie où l'on décèle suivant les endroits du bleu de Prusse ou de l'ocre avec du blanc de plomb avec liant à base d'huile siccative. Nous remercions M. Thissen du laboratoire de microchimie de l'Institut royal du Patrimoine artistique pour ces renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

⁽⁵⁾ Plus de cent vingt-cinq Mise au tombeau seraient encore conservées en France, Voir G. Simon, Die Ikonographie der Grablegung Christi. Untersuchungen der Bildtypen von 9-16, Jahrhundert [...], Rostock, 1926, p. 67 et 100 : E. Male, op. cit., p. 155-156 : P. Virry, Michel Colombe et la sculpture de son temps, Paris, 1901, p. 504-506. Elles sont particulièrement nombreuses dans le nord de la France (E. Lottiu, Les Eglises de la Llandre française au nord de la Lys, Lille, 1949, p. 219-224), en Alsace (voir A.M. Scharzwiber, Das Heilige Grab in der deutschen Bildnerei des Mittelalters, (Forschungen zur Geschichte der Kunst am Oberrhein, 2), Fribourg Br., 1940) et en Lorraine, Sur ses dernières, voir A. Philippe et P. Marot, Le « Sépulcre » de l'église des Cordeliers de Neufchâteau en Lorraine, aujourd'hui en l'église Saint Nicolas de cette ville, dans Revue d'histoire franciscaine, 1, 1924, p. 145 et spécialement le très important ouvrage de H.D. Hofmann, Die lothringische Skulptur der Spätgotik, Hauptströmungen und Werke (1390-1320), (Verolfentlichungen des Instituts fur Landeskunde des Saarlandes, 7), Saarbruck, 1962, p. 285-514.

⁽⁶⁾ Le traitement de conservation, effectué à l'Institut royal du Patrimoine artistique en 1962 a consisté dans le décapage des statues et la fixation de la polychromie dégagée. Il a été procédé aux restaurations suivantes : remise en place du crâne de Saint Jean dont la chevelure du côté gauche et les deux boucles du front ont été restaurées en leurs parties manquantes (voir lig. 4 et 5). Notons que le groupe de la Vierge et Saint Jean est creusé au revers comme c'est souvent le cas pour les sculp tures en bois. Pour la sainte femme (lig. 6), la main droite remplaçant l'originale a été enlevée et l'extrémité du nez a été restituée tout comme pour Marie-Madeleine. Signalons que Marie-Madeleine porte au revers une marque formée par une série de petits trous formant approximativement un carré divisé par deux diagonales (lig. 15). La signification de cette marque, dont nous ne savons si elle est originale, nous échappe.

⁽⁸⁾ Nous remercions M. de Henau, attaché au Laboratoire des matériaux pierreux de l'Institut royal du Patrimoine artistique, qui a identilié, à notre intention, le matériau utilisé. L'n auteur a cru que les statues étaient en bois ou en terre cuite (E. Derraux, Les Monuments de la ville de Binche, Bruxelles, 1920, p. 44 : lo, Binche, dans Annales du 27° Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Mons, 1928, Mons-Franceires, 1928, p. 27). Notons que la pierre d'Avesnes a été également utilisée dans la construction de la chapelle castrale de Binche au XVI° siècle. Voir T. Leffune, Histoire de la ville de Binche, Binche 1887, p. 279.



Fig. 2. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Vierge et saint Jean de la Mise au tombeau. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

Vierge soutenue par saint Jean (lig. 1-5), une sainte femme (lig. 6-9). Marie-Madeleine (fig. 10-15), le buste et la tête de Nicodème (fig. 14). Les fragments retrouvés représentent une partie du corps gisant du Christ (fig. 15) et la partie inférieure de celui de Nicodème (°).

L'identification du groupe ne laisse aucun doute puisque les personnages essentiels d'une Mise au tombeau classique sont en majeure partie conservés (10). Le Christ a les mains croisées sur le perizonium – l'une d'elles porte la trace du clou – et la marque du coup de lance se voit au flanc droit (fig. 15). Le Christ reposait simplement sur une dalle de pierre ou dans un sépulcre puisque le dos ne présente aucune trace de grattage. La Vierge, vêtue d'une robe brune et d'un long voile bleu, le visage cerné d'une étoffe blanche et saint leau, habillé d'une robe jaune à ceinture et d'un manteau rouge fermé au cou par un bouton forment un seul groupe. La Vierge, regardant le corps gisant du Christ, joint les mains en penchant le visage empreint d'une grande tristesse et paraît devoir succomber sous le poids de la douleur. Saint lean, dressé derrière la mère du Christ. la soutient des mains tout en détournant légèrement le visage aux traits d'une grande linesse et cerné d'une chevelure bouclée et flottante. Une sainte lemme - Marie-Salomé ou Marie-lacobé - assez âgée, portant les vêtements de veuve - robe rouge, manteau bleu, voile blanc —, se tient debout, légèrement voûtée, le visage en larmes révélant un grand abattement. Marie-Madeleine exprime ses sentiments d'une manière plus extérieure, comme il est de coutume : pleurs et bras jetés au ciel. Mais elle n'a rien perdu de sa coquetterie : tête nue, longue chevelure blonde, robe rouge au décolleté en V. brodé tout comme les manches courtes découvrant de longues manches bleues, manteau jaune, Tout en elle traduit son souci d'harmoniser sa toilette, malgré les circonstances. Le disciple - Nicodème ? - porte une robe - peut-être jaune si l'on en

titre, cette identification dans ses articles ultérieurs.

⁽⁹⁾ Ces fragments étaient également conservés dans la chapelle Saint-André. Du corps du Christ, il n'a été retrouvé que deux fragments, une partie du buste et du bassin qui ont été réunis de même que les trois fragments composant le corps de Nicodème (tête, buste, partie inférieure du corps) et ne compor tant plus que quelques parcelles de polychromie.

Quatre autres statues en pierre calcaire seraient aussi à mentionner. L'une représente un personnage assis (±10 cm), la deuxième un personnage couché (±20 cm de long, 6) cm de haut), les deux autres des personnages debout (±15 et 85 cm). Ces sculptures étant très altérées, il n'est guère possible de les identifier ou de déterminer si elles laisaient partie ou non de la Mise un tombeun. Mais pour autant que l'on puisse en juger d'après le style, ces statues paraissent plus tardives et pourraient dater du début du XVI° siècle. Dans la même chapelle, l'on conserve dillérents bas-reliels lunéraires des XVI° et XVII° siècles, une Vierge et enfant en pierre de la 1° moitié du XVI° siècle, un Ecce Homo en pierre polychrome de la même époque, un Christ assis un Calvaire en chêne à la marque d'Anyers (±470-±480), un groupe de sculptures en bois du XVII° siècle (Ange gardien avec enfant, saint Donat de Münstereifel (?), saint Hypolyte, saint Jérôme, saint Ursmer).

⁽¹⁰⁾ Cette identification n'a d'abord pas paru évidente à 1, de Borchgrave d'Alfena. Notes pour servir à l'histoire de la sculpture du Hainant, dans Annales du 27° Congrès de la l'édération archéologique et historique de Belgique. Mons, 1928, Mons Frameries, 1928, p. 5 qui à cru qu'il s'agissait de fragments d'un calvaire et à considéré le groupe le plus important comme étant la Vierge tombant en pâmoison et soutenue par suint Jean au pied de la croix. L'auteur n'a cependant pas repris, et à juste.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

juge d'après les parcelles de polychromie encore visibles — avec ceinture composée d'une étoffe nouée, comme c'est le cas pour *Marie-Madeleine* : le col de son manteau est rayé pour imiter la fourrure : il a la barbe courte et la bouche entr'ouverte, mais il n'est pas possible de déterminer s'il portait ou non une coiffure. S'il nous manque au moins deux person-

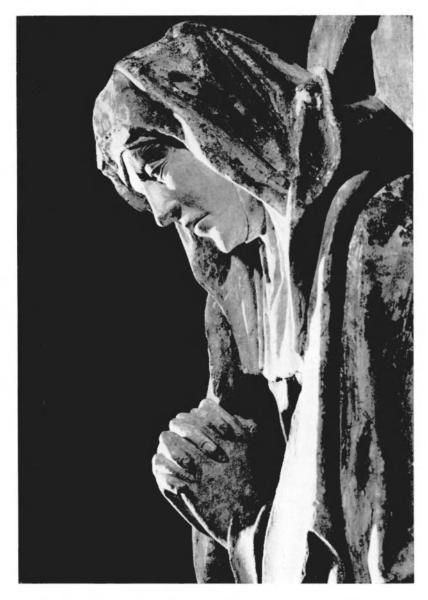


Fig. 3. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Uierge et saint Jean de la Mise au tombeau : détail : Vierge.

LA MISE AU TOMBEAU SCULPTEE DE BINCHE

nages, un disciple et une sainte femme pour que la Mise au tombeau soit complète, ce qui subsiste est suffisant pour que l'on puisse se faire une idée du groupe et pour que l'on tente de déterminer sa provenance, de le comparer avec les autres Mise au tombeau monumentales encore existantes en Belgique et de le situer chronologiquement, tout en essayant de voir quelle place lui assigner dans la sculpture des anciens Pays-Bas méridionaux du XV° siècle.



Fig. 4. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière. saint Jean, détail avant traitement.

Si différents auteurs ont déjà évoqué la Mise au tombeau de Binche (11), le problème de sa provenance n'a jamais été abordé. Ainsi que différentes statues conservées en la chapelle Saint-André dont la construction actuelle date du XVI° siècle (12), on peut supposer que cet ensemble non seulement provient de la chapelle de la Vierge des Sept Douleurs, également située dans l'ancien cimetière et démolie avant 1870 (15), mais pourrait lui avoir été destinée (14). Quoiqu'il en soit, l'hypothèse de cette localisation paraît la plus plausible puisque ce type de monument revêt, dans bien des cas, une signification funéraire (15) comme on peut le noter à Tournai, par exemple, en l'église Saint-Piat où Michel le Maire lit élever en la chapelle Saint-Nicolas, édifiée par ses soins, pour sa sépulture, « figurez mémoire et remembranche du très disne Sepulcre de nostre Signeur » (16). L'hypothèse qu'une signification liturgique soit liée à la Mise au tombeau de Binche pourrait également être

⁽¹¹⁾ E. Debrix, Les Monuments de lu ville de Binche..., p. 44 (cet auteur signale que le groupe était conservé dans «un petit oratoire en appentis » accolé à la chapelle Saint-André et qui a été démoli. I. de Borcherate d'Altera, op. cit.; ld., Les Sculptures de la chapelle de l'ancien cimetière de Binche, dans Annales du 27° Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Mons, 1928, Mons «Frameries, 1928, p. 5; ld., Des caractéristiques de la sculpture brabançonne vers 1500, dans Annales de la Sculpture de accidé royale d'archéologie de Bruxelles, XXXVIII, 1934, p. 194 et 206; ld., La Passion du Christ..., p. 57; ld., La Sculpture gothique, dans L'Art en Belgique publié sous la direction de P. Luriens, 5° éd., Bruxelles, [s.d.], p. 51; ld., La Sculpture aux époques romane et gothique, dans Hainaut d'hier et d'aujourd'hui, [s.l.], (1962), p. 272.

⁽¹²⁾ E. Derbaix, Binche..., p. 25-26.

⁽¹⁵⁾ Voisis, La Danse macabre et la fleur de la mort à la chapelle du cimetière de Binche, dans Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, XIV, 1870, p. 85 (cet article a été également publié dans Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, VIII, 1860, p. 240-254). L'auteur signale une Pieta, celle qui est actuellement conservée en l'église Saint-Ursmer à Binche, et « divers personnages », « ce groupe qui avait été peint d'une manière ridicule, est maintenant en plein air et lort mutilé », Dans un procès-verbal de visite décanale de 1742 publié par Mgr. Voisis (op. cit., p. 85-86), il n'est fait aucune mention des sculptures se trouvant dans les chapelles du cimetière. Mais de ce silence, on ne peut déduire qu'il n'y avait aucune sculpture dans la chapelle, le procès-verbal en question se bornant pratiquement à noter les dimensions des trois chapelles du cimetière. Ces renseignements sont repris textuellement par T. LEILCN), op. cit., p. 500, Cette chapelle portait le nom de Notre-Dame de Pitié et la confrérie des trépassés paraît y avoir eu son siège.

⁽¹⁴⁾ Un compte de l'église daté de 1811 nous signale un paiement à Louis Debais, de «7 livres ex Hainaut pour vacation par lui faite à la neuvenne du jour N.D. de Pitiez pour préparer l'autel de la chapelle et le sepulchre...» (P.C. Meurisse, Inventuire des Archives de la ville de Binche, t. III. Liège, (1945), p. 50). Par ailleurs, d'autres textes provenant des archives paroissiales de Binche parlent également d'un « sepulchre » situé au cinetière et dont le toit a été notamment restauré en 1807. Nous remercions M. l'abbé A. Milet, professeur au Séminaire de Bonne Espérance, pour ce renseignement qu'il a eu l'aimable obligeance de nous communiquer.

⁽¹⁵⁾ E. Mall, op. cit., p. 140.

⁽¹⁶⁾ P. Rolland, La Chapelle funéraire de Michel de Gand en l'église Saint-Piat à Tournai, dans Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art, III, 1952, p. 553. Voir aussi les Mise au tombeau de Huy (église Notre-Dame), de l'urnes (église Sainte-Walburge), etc. Il est à noter que dans la chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs, on ensevelissait aussi les délunts au cours du XV^e siècle. Voir M. Van Spilheeck, Un testament du XV^e siècle. Binche - Soleilmont Gilly, Documents inédits, dans Documents et rapport de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, XIV, 1886, p. 152-155 (testament daté de 1485). Le lait que les Mise au tombeau aient dans certains cas servi de monuments lunéraires n'est pas propre à la Belgique puisque des exemples peuvent être cités pour l'étranger. L'un des plus célèbres est celui de l'hôpital dit des Fontenilles à Tonnerre (B. Prost, Le Saint-Sépulcre de l'hôpital de Tonnerre, dans Gazette des beaux-arts, 1889, p. 494-495).



Fig. 5. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, saint Jean, détail après traitement. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

envisagée (¹¹) encore qu'aucun exemple similaire ne puisse être, dans l'état actuel de nos connaissances, mentionné pour la Belgique. Dans cette hypothèse, qui ne paraît pas devoir être retenue, le groupe proviendrait plutôt de l'église collégiale Saint-Ursmer détruite en 1554 (¹8). Autre possibilité : la Mise au tombeau aurait fait partie d'un calvaire. Mais aucun élément ne corrobore cette éventualité si ce n'est le lait que de pareils ensembles existent en Belgique (abbaye de Soleilmont à Gilly, Mont de Mainvault, Ath, église Saint-Martin) (¹¹¹). Situé dans une des chapelles du cimetière, la Mise au tombeau pouvait se trouver sous un enfeu comme c'est souvent le cas (Soignies, église Saint-Vincent ; Louvain, église Saint-Jacques) mais certainement pas sous un autel comme on peut le voir à Bornem (église Notre-Dame), à Courtrai (hospice Notre-Dame) et à Liège (église Saint-Jacques). En effet, les dimensions des statues binchoises ne permettent pas cette disposition.

Comme le thème iconographique de la Mise au tombeau n'a jamais été bien étudié en ce qui concerne la Belgique (**0), il convient d'examiner

⁽¹⁷⁾ Sur ces cérémonies, voir N.C. Brooks, The Sepulchre of Christ in art and liturgy with special reference to the liturgic drama, (University of Illinois studies in language and literature, VII, 2), Urbana, 1921, p. 50-52; K. Young, The Drama of the medieval church, Oxford, 1955, vol. 1, chap. X-XIII; S. Corbin, La Déposition liturgique du Christ au vendredi saint. Sa place dans l'histoire des rites et du théâtre religieux, (Analyse de documents portugais), (Collection portugaise), Paris - Lisbonne, 1960. D'après cet auteur, les sources concernant ces cérémonies sont rares dans les anciens Pays-Bas (p. 108). On ne peut admettre complètement les conclusions de l'auteur pour lequel les Mise au tombeau ne sont pas liées à une cérémonie liturgique. En ellet, certains Christ ont une cavité creusée dans la poitrine alin que les hosties puissent y être déposées. C'est le cas à Strasbourg, Musée de l'Oeuvre (11. Haug, Fragments de Saints-Sépulcres strashourgeois, dans Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace, XXXVIII, 1947, p. 158-159) et à Neuwiller (1. Bancherau, Neuwiller, dans Congrès archéologique de France, 1920, Orléans, 1922, p. 266). Par ailleurs, les drames liturgiques nont pas été sans influencer l'iconographie des Mise au tombeau. Voir K. Young, op. cit., vol. II, p. 507-515 et M.D. Anderson, Drama and imagery in English Medieval Churches, Cambridge, 1965, p. 26-28, 111-112, 148, 216.

⁽¹⁸⁾ E. ROLAND, Une église au moyen áge, Notre-Dame à Binche (1565-1415), dans Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, XLIX, 1951-1954, p. 155. Cette provenance se justificrait par le fait que ces drames liturgiques se déroulent dans les églises les plus importantes et non dans des chapelles indépendantes.

⁽¹⁹⁾ Cette hypothèse soulève une objection: les ensembles cités ont été constitués ou complétés à des époques différentes. Mais des ensembles monumentaux et originaux groupant une Mise au tombeau et divers épisodes de la Passion existent, en Allemagne par exemple. De toute manière, cette possibilité n'exclut pas que la Mise au tombeau ait été un monument funéraire.

⁽²⁰⁾ Sur ce thème iconographique, voir G. Miller, Recherches sur l'iconographie de l'évangile aux XIV. XV" et XVI^e siècles [...]. Paris, 1916, p. 489-516; A. Philippi et P. Marot, op. cit.; N.C. Brooks, op. cit., p. 59-91; G. Simon, op. cit., p. 54-71 (c'est le seul auteur traitant explicitement de l'interprétation du thème dans les anciens Pays-Bas méridionaux, mais il ne connaît, semble-t-il, qu'une scule Mise au tombeau monumentale, celle de Soignies (p. 67 et 124); E. Sandberg-Vanala, La Croce dipinta italiana e l'iconographia della Passione, Vérone, (1929), p. 299-501; E. Male, op. cit., p. 152-140; M. Aubert, Saints Sépulcres et Saintes Chapelles, dans Revue des questions historiques, mai 1954, p. 9-15; R. Bauerres, Sepulcrum Domini, Studien zur Entstehung des Christlichen wall fahrt auf Deutschen Boden, (Abhandlungen der Bayerischen Benediktinerakademie, I), Munich, 1956; A.M. Scharzweber, op. cit.; L. Reau, Iconographie de l'art chrétien, II. Iconographie de la Bible, 2. Nouveau Testament, Paris, 1957, p. 522-524. Le point de vue historique est analysé par E.M. Brala, La Sépulture de Jésus. A propos de trois livres récents, Paris, 1957, tandis que le sépulcre proprement dit et les adaptations de celui de Jérusalem sont étudiés par D.G. Daman, Das Grab Christi in Deutschland, (Studien über Christlichen Altertum und Mittelalter, 14), Leipzig, 1922.



Fig. 6. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, sainte femme de la Mise au tombeau, pierre calcaire, 105,5 cm.

le programme réalisé à Binche et de le comparer avec les dilférentes Mise au tombeau monumentales encore conservées (21) afin de pouvoir déterminer si ces ensembles ne possèdent point de caractéristiques permettant de les différencier des groupes similaires conservés à l'étranger, tout en tenant compte du fait que de nombreuses œuvres ont disparu au cours des siècles (22). Il a été dit précédemment quels étaient les personnages conservés à Binche. Néanmoins, il importe de les considérer de plus près en vue de reconstituer, dans la mesure du possible, le groupe tel qu'il se présentait à l'origine.

Le Christ était posé simplement sur une dalle ou éventuellement dans un sépulcre, le linceul étant probablement inexistant, ce qui constitue plutôt une exception (23). On pourrait peut-être en déduire que la scène évoque l'onction du corps du Christ, encore que cette scène se confonde souvent avec la Mise au tombeau proprement dite. Il n'est pas possible de préciser non plus si le Christ était ou non couronné d'épines. Signalons toutelois que le type du Christ avec couronne d'épines se rencontre dans les Mise au tombeau de Chimay, Hautrage et Soignies, c'est-à-dire en Hainaut. Mais il serait téméraire d'en tirer argument pour affirmer que tel était le cas aussi à Binche (24). Il semble néanmoins que la représen-

⁽²¹⁾ Nous donnons une liste succincte des Mise au tombeau monumentales ou Saints Sépulcres groupant plusieurs personnages encore conservés en Belgique pour les XV° et XVI° siècles. Dans cette liste ne figurent pas les groupes constituant un détail d'œuvres comme les retables, les jubés, etc. Ath, église Saint-Martin (pierre polychrome, 1º moitié du XVI° s.): Bastogne, église Saint-Pierre (bois, 1º moitié XVI° s.): Binche, chapelle Saint-André; Brée, église Saint-Michel (pierre, début XVI° s.): Bruxelles, cathédrale Saint-Michel (pierre, 2º moitié XVI° s.): Courtrai, hospice Notre-Dame (1º moitié XVI° s.): Chimay, collection particulière (pierre, XVI° s.): Fosses, église Saint-Feuillien (bois, XVI° s.): Gilly, abbaye de Soleilmont (pierre, XVI° s.): Grote Brogel, église Saint-Trudon (pierre, début XVI° s.): Ham-sur-Heure, chapelle du Calvaire (bois, XVI° s.): Hautrage, église Saint-Sulpice (pierre, lin XV° s., l'œuvre est actuellement conservée aux Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles): Liège, église Saint-Jacques (pierre, XVI° s.): Louvain, église Saint-Jacques (bois, XVI° s.): Nainvault (pierre, début XV° s.): Soignies, église Saint-Vincent (pierre (?), 2º moitié XV° s.): Vilvorde, Carmel (bois par Th. Hazaert, lin XVI° s.). Signalons aussi deux œuvres dont il ne subsiste plus que les sépulcres à Anderlecht (Maison d'Erasme, 1465) et à Tyberchamps (conservé au musée de Mariemont à Morlanwelz, 1526). D'autre part, il est possible que certains Christ gisants que l'on conserve encore aient fait partie, à l'origine, de Mise au tombeau ou de Saints Sépulcres. Des statues isolées représentant Marie-Madeleine ou une autre sainte lemme pourraient avoir fait partie de ce type de monuments. (Liège, musée diocésain : Wezemaal, église Saint-Martin). Voir M. Divigne, La Sculpture mosane du XII° au XVI° siècle. Contribution à l'étude de l'art dans la région de la Meuse moyenne, Paris - Bruxelles, 1052, p. 145 et A. BALLESTREM et R. Dider, Un groupe de sculptures golhèques polychromes. Le Calvaire, la Madeleine et l

Dans un cas, l'on a une combinaison de la peinture et de la sculpture : le Christ en bois sculpté repose dans un sépulcre dont la lace antérieure est décorée de trois gardes peints tandis qu'à l'arrière se dressent les trois Marie, également peintes sur bois (Léau, église Saint-Léonard, vers 1490, par J. Mertens).

⁽²²⁾ P. ROLLAND, op. cit., p. 555 et 557 signale pour Tournai deux Mise au tombeau du XVe siècle et dont il ne subsiste rien.

⁽²⁵⁾ On peut noter l'absence du linceul dans les Mise au tombeau de Bruxelles (cathédrale Saint-Michel), Liège, Louvain et Vilvorde.

⁽²⁴⁾ En effet, dans trois autres Mise au tombeau hennuyères, la couronne d'épines est absente (Ath, Ham-sur-Heure et Mainyault).



Fig. 7. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, sainte femme.

tation du Christ non couronné d'épines soit le type le plus courant, tout au moins dans les Mise au tombeau monumentales tant en Belgique qu'en France et en Allemagne. Quant aux mains croisées sur le perizonium, c'est le cas le plus fréquent dans les Mise au tombeau monumentales lorsque le Christ est complètement étendu (-"). Ce pourrait même être là une particularité propre aux anciens Pays-Bas méridionaux mais qui se rencontre aussi dans plusieurs Mise au tombeau lorraines (-"). Il semble d'ailleurs que ce soit là le seul détail caractéristique qui puisse être décelé dans les Mise au tombeau monumentales des XV" et XVI" siècles encore conservées en Belgique. Il correspond en général au type de la Mise au tombeau « passive » dont nous parlerons plus loin tout en n'étant pas valable pour les très nombreuses scènes similaires figurant dans les retables brabançons où d'ailleurs c'est le type de la Mise au tombeau « active » qui prédomine.

La face antérieure du sépulcre de Binche était nue ou décorée d'arcatures comme dans les Mise au tombeau d'Hautrage (conservées aux Musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles) et de Mainvault ou bien encore elle encadrait les trois gardes chargés de la surveillance de la sépulture ainsi qu'on peut le voir à Anderlecht (Maison d'Erasme, 1465). à Léau et au musée de Mariemont (²¹).

Les autres personnages de la Mise au tombeau de Binche sont debout mais n'ont été représentés, sauf Nicodème, que jusqu'aux genoux, ce qui se voit fréquemment tant en Belgique qu'à l'étranger, pour la simple raison que le sépulcre masquant la partie inférieure du corps des personnages, il devient inutile de la sculpter. S'il ne sont pas tous indispensables pour une Mise au tombeau dans laquelle seuls sont essentiels Joseph

⁽²⁵⁾ Il y a d'autres positions pour les mains. Elles peuvent être posées simplement sur le perizonium ou le long du corps du Christ (Mise au tombeau de Gilly et de Louvain). Souvent aussi la main gauche repose sur le perizonium et la main droite est posée le long du corps (Mise au tombeau de Bastogne, de Soignies). Celle-ci peut également pendre devant le sépulcre et parlois être soutenue par Marie-Madeleine.

⁽²⁶⁾ Ce type de Christ se rencontre à Ath, Bruxelles, Fosses, Ham-sur-Heure, Hautrage, Chimay, Courtrai, Liège et Vilvorde. A Brée, le Christ a les mains croisées sur la poitrine, ce qui est assez exceptionnel. Pour la Lorraine, on signalera les Mise au tombeau de Bayon, Malaincourt, Saint-Avold, Vahl (voir H.D. Hofmann, op. cit., lig. 227, 246, 257, 258) tout en notant que le type de Christ aux mains non croisées est le plus Iréquent. Le Christ aux mains croisées se rencontre aussi, mais plus rarement, en Picardie (Oustmarais), en Alsace (Neuwiller, Strasbourg), en Allemagne (Heimbach, Spangdahlem, Worms), en Italie (Bologne, égl. Santa Maria della Vita: Naples, égl. Santa Anna dei Lombardi: Vérone, basilique Santa Annatasia).

⁽²⁷⁾ Sur ce fragment, daté de 1526, voir G. FAIDER-FLYTMANS, La Pierre sculptée de Tyberchamps (Seneffe), dans Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, XLIX, 1951-1954, p. 195-209. En acceptant l'hypothèse que ce bas-relief proviendrait d'une cheminée, l'auteur rejette celle d'après laquelle la sculpture aurait pu laire partie d'une Résurrection du Christ. L'auteur néglige d'envisager la possibilité que ce bas-relief aurait constitué la partie antérieure d'un sépulcre de Mise au tombeau. C'est l'hypothèse la plus vraisemblable si l'on en juge d'après les dimensions du fragment, le nombre, l'attitude et l'armement des gardes qu'on retrouve dans de nombreuses œuvres similaires conservées en Alsace, en Lorraine, en Suisse et en Allemagne. Cette hypothèse a d'ailleurs été émise par J. Squiblick dans le compte rendu de l'article précité (Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art, XNIV, 1955, p. 128).

d'Arimathie et Nicodème (28), ni pour un Saint Sépulcre ne comportant que le Christ et éventuellement les trois saintes femmes (29), ces personnages assistent ou participent généralement à l'ensevelissement du Christ. La Mise au tombeau « type » groupe donc normalement, outre le Christ, sept personnes auxquelles peuvent s'adjoindre des anges, des saintes femmes, d'autres disciples, des apôtres, des gardes (30) pour atteindre dans un cas tout à lait exceptionnel jusqu'à quarante-six figurants comme dans la Mise au tombeau de Beuveille dans les Ardennes Irançaises (31). Mais une des constantes des Mise au tombeau monumentales des anciens Pays-Bas méridionaux réside bien, semble-t-il, dans le lait que le programme iconographique est classique et que l'on se borne généralement à représenter les sept acteurs principaux.

Le sculpteur de la Mise au tombeau de Binche a traité la scène avec toute l'ampleur traditionnelle. Derrière le corps gisant du Christ se tenaient la Vierge, saint Jean et les trois saintes Jemmes. Les deux premiers se trouvaient probablement au milieu du groupe. La Vierge est soutenue par saint Jean comme c'est souvent le cas (52), le disciple se trouvant à droite, disposition qui, elle aussi, est la plus fréquente. Selon toute vraisemblance, les saintes Jemmes étaient trois : Marie-Salomé, Marie-Jacobé, Marie-Madeleine. Si les deux premières ne sont que très rarement identifiables, la troisième se reconnaît aisément par son attitude

⁽²⁸⁾ A partir du XV° siècle, les Mise au tombeau ne présentant que le Christ et les deux disciples sont de moins en moins nombreuses (voir par exemple la Mise au tombeau de l'église Notre-Dame à Huy, vers (640). Plus rares sont les Mise au tombeau où il y a un troisième disciple (retable de la Vierge en l'église Saint-Léonard à Léau : Gand, église Saint-Bavon). Notons que seul l'évangile de Jean signale la présence de deux disciples (XIX, 19). Mais les Révélations de sainte Brigitte, le Speculum Humanue Salvationis, les mystères et les drames liturgiques lont toujours intervenir Joseph d'Arimathie et Nicodème dans la Mise au tombeau.

⁽²⁰⁾ C'est le cas à Brée, à Léau. Dans le tabernacle mural de l'église Sainte Elisabeth de Haren (Bruxelles), outre les deux disciples et les saintes femmes, il y a un ange. Si les trois saintes femmes sont habituellement représentées, on en rencontre exceptionnellement une quatrième à Liège (église Saint-Jacques). De l'absence des deux disciples on pourrait déduire qu'il s'agit d'un Saint-Sépulcre au sens strict.

⁽⁵⁰⁾ On notera qu'en Belgique, l'iconographie de la Mise au tombeau est assez traditionnelle. Les anges sont rarement représentés (Brée, Haren (tabernacle mural), Grote Brogel, Mainvault), alors qu'ils se voient très souvent en Lorraine, La représentation de quatre saintes lemmes est exceptionnelle (Liège) (ce nombre se retrouve aussi à Chaumont, France). Il est plus fréquent de trouver plus de deux disciples, on en rencontre trois à Gand (église Saint-Bayon). à Saint-Hubert (ancienne abbatiale, XVII° s.), six à Bornem (église Notre Dame). Le thème des gardes ne paraît pas avoir bénélicié d'une grande vogue dans les anciens Pays-Bas méridionaux (Anderlecht, Léau, Musée de Mariemont).

⁽⁵¹⁾ L. Biot, La Chapelle de Beuveille, A la recherche de J.B.G. dans Le Pays gaumais. La terre et les hommes, XXIV-XXV, 1965-1964, p. 381-410. Une autre Mise au tombeau intéressante à signaler par son programme iconographique incorporant à la scène comme témoins les apôtres est celle de Combela conservée à Monestiés sur-Cérou (voir M. de Bevortt, La Sculpture à la fin de la période gothique dans la région de Toulouse, Albi, Rodez (1400-1520), Paris, 1956, p. 75-78.

⁽⁵²⁾ Voir par exemple les Mise au tombeau d'Ath, de Bastogne, de Bruxelles, de Courtrai, de Grote Brogel. C'est la représentation la plus habituelle et il est tout à fait exceptionnel de rencontrer une Mise au tombeau monumentale où la Vierge soit soutenue par une sainte lemme comme à Saint Dizier (France) (voir 14.D. Hofmann, op. cit., lig. 250) ou à Sémur (France). A partir du XVe s., on voit moins souvent la Vierge se pencher sur le corps du Christ pour lui embrasser le visage ou une main (Mise au tombeau de Mainvault).



Fig. 8. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, sainte femme.

plus dramatique, sa jeunesse, son souci d'élégance confinant souvent à la coquetterie et dont elle ne se départit même pas durant les scènes de la Passion, si bien que dans les mystères du moyen âge sa suivante Pérusine lui confie :

« Je croy qu'au monde n'y a femme Quit ait plus d'amignonnements »,

ce à quoi Marie-Madeleine répond par cette question : « Suis-je assez luisante ainsi ? » (***). A Binche, l'élégante qui a la tête nue, clame sa douleur en levant les bras vers le ciel. Si le geste n'est pas rare dans les scènes du calvaire tant en peinture qu'en sculpture, il se rencontre très peu dans les Mise au tombeau monumentales et il peut même être considéré comme unique en Belgique pour ces ensembles. Il convient aussi de rectifier une erreur au sujet de la position de Marie-Madeleine. En effet, on a souvent considéré comme une « tradition constante chez les artistes llamands » le lait que cette sainte femme se trouve devant le tombeau du Christ (**). Si cette position est assez fréquente dans les Mise au tombeau incorporées dans les retables ou dans les miniatures (***), on ne peut en citer aucun exemple en ce qui concerne les Mise au tombeau monumentales. Quant aux deux autres saintes lemmes, elles apparaissent comme beaucoup plus vieilles et sont en général habillées avec une plus grande austérité. Celle de Binche correspond donc au type traditionnel.

Il arrive fréquemment que les trois Marie aient comme attribut les vases contenant les onguents destinés à embaumer le corps du Christ. d'où le nom de « myrophores » qui leur est parfois donné (36). La sainte

⁽⁵³⁾ Cité par G. Cohen. Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge, nouvelle éd., Paris, 1926, p. 225. Le souci de coquetterie de Marie-Madeleine se manifeste aussi par sa coiffure. Alors que les deux autres saintes femmes sont généralement voilées, Marie-Madeleine exhibe sa longue chevelure, a souvent la tête nue, ou coiffée d'un chapeau luxueux, ou bien encore partiellement voilées.

⁽⁵⁴⁾ E. Male, op. cit., p. 156. Les exemples cités par l'auteur concernent tous les retables.

⁽⁵⁵⁾ Voir par exemple le Livre d'heures de Jean de France, duc de Berry, f° 198 (Bruxelles, Bibliothèque royale, Mss 11,060-61) et les retables d'Alsemberg, Blaugies, Renlies, Ternant (France), etc. Cette disposition se voit également dans le tabernacle mural de l'église Sainte-Elisabeth à Haren. Dans le retable de Claus de Werve à Bessey-les-Citeaux (France), Marie Madeleine, agenouillée devant le tombeau, oint les pieds du Christ, ce qui correspond aux indications données par saint Bonaventure (Méditations sur la vie de N. S. Jésus-Christ par le séraphique docteur Saint Bonaventure, traduites par Fr. Le Banner, nouv. éd., Arras, 1885, p. 178). Mais le plus souvent, Marie-Madeleine prie à genoux ou embrasse la main du Christ (Haren: semelle de poutre de l'hôtel de ville de Louvain, etc.). Il n'y a pas, croyons-nous, dans l'iconographie de la Mise au tombeau dans les anciens Pays-Bas méridionaux, de situation similaire à celle de Solesmes (France), où l'on voit Marie Madeleine assise et priant.

⁽³⁶⁾ Les Evangiles, les mystères ne reconnaissent aux saintes femmes qu'une présence passive. Tout au plus Luc (XXIII. 55-56) signale-t-il qu'elles examinèrent le sépulere et comment le corps avait été déposé, puis s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums pour le surlendemain. Mais dans une Passion jouée à Francfort en 1495, il est spécifié que pendant le portement du corps du Christ au tombeau, les saintes femmes portent les « pyxides » (G. Simon, op. cit., p. 16). Le texte d'un drame liturgique de l'ordinaire de Constances indique que les trois Marie tiennent « pissides in manibus » (K. Youse, op. cit., vol. 1, p. 408).

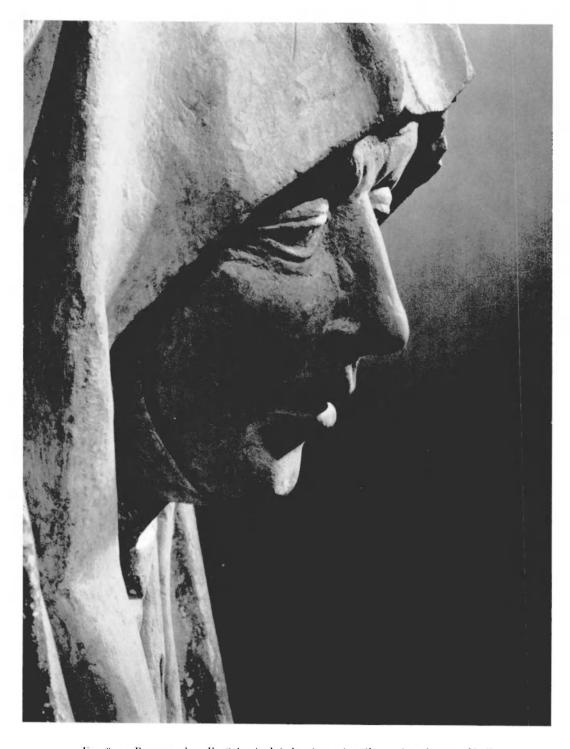


Fig. 9. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, sainte femme, détail. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

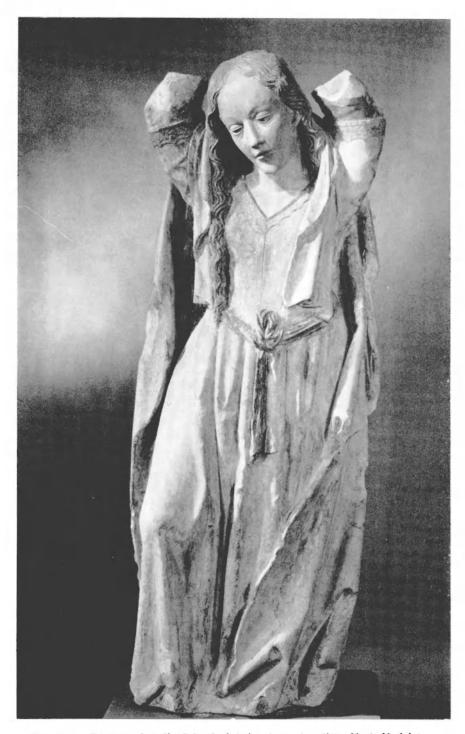


Fig. 10. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Marie-Madeleine, pierre calcaire, 123 cm. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

femme de Binche pouvait en porter un à l'origine, la main droite, qui a disparu, avant semble-t-il, une position horizontale (31).

Les disciples Joseph d'Arimathie et Nicodème se trouvaient de part et d'autre du Christ. La règle veut que le premier, « homme riche et membre en vue du conseil » (Matth., XXVII, 57 : Marc, XV, 45), offrant son propre sépulcre, soit représenté comme un vieillard à longue barbe. richement habillé, se trouve à la tête du Christ tandis que Nicodème se tiendrait aux pieds de ce dernier (38). En fait, la distinction d'âge n'est pas souvent clairement marquée et dans de très nombreux cas, il arrive que les deux disciples soient également barbus, ou imberbes ou chauves, portant ou non une coillure. La richesse de Joseph d'Arimathie pourrait être indiquée par le port d'une bourse, mais il arrive que les deux disciples aient cet attribut ou seulement celui qui se trouve aux pieds du Christ (3"). Ces critères ne peuvent donc être considérés comme valables pour l'identification des deux disciples. Plus intéressante peut-être est l'indication donnée par certains mystères — pour autant que l'on admette leur influence sur l'iconographie – comme celui de la Passion d'Arnoul Gréban où l'on entend Nicodème dire à Joseph d'Arimathie :

> « Portons le donc au monument doulcement par bonne manière ; levez devant et moy derrière » (40).

Si l'identification n'est donc pas absolument certaine, sauf dans les rares cas où un texte ligure gravé ou peint sur les vêtements (1), on peut la considérer comme une convention pour des raisons de lacilités. En ce qui concerne Binche, on peut supposer d'après l'attitude du disciple (tête légèrement tournée vers la droite, bras gauche plus haut que le droit), qu'il se dressait aux pieds du Christ et qu'il s'agit donc de Nicodème suivant l'identification conventionnelle. Il n'est malheureusement pas possible de déterminer ce qu'il tenait dans les mains. La position de celles-ci étant assez haute, il se pourrait qu'elles ne serraient pas une extrémité du linceul. Par contre, Nicodème pouvait porter soit la couronne d'épi-

⁽⁵⁷⁾ Dans la Mise au tombeau de Malaincourt (France), une des saintes lemmes porte un livre, ce qui est très rare (voir H.D. HOFMANN, op. cit., fig. 246). Un autre attribut aussi exceptionnel est la dague dont est armée Morie-Madeleine dans la Mise au tombeau de Bruxelles (cathédrale Saint-Michel).

⁽³⁸⁾ E. Male, op. cit., p. 155 et L. Reau, op. cit., p. 525.

⁽⁵⁹⁾ Voir la Mise au tombeur d'Hautrage (Bruxelles, Musées royaux d'art et d'histoire) et celle qui figure sur une semelle de poutre de l'hôtel de ville de Louvain.

⁽⁴⁰⁾ A. Creban, Le Mystère de la Passion publié d'après les manuscrits de Paris avec une introduction et un glossaire par G. Paris et G. Raynand, Paris, 1878, v. 27158-60.

⁽⁴¹⁾ Voir par exemple les Mise au tombeau de la cathédrale de Rodez, de Solesmes en France, de celle figurant dans le retable de la Vierge à Léau, de l'église Saint-Martin à Bingen a.Rh. (Allemagne). A noter que dans les œuvres de Bingen, Solesmes et Léau, Joseph d'Arimathie figure aux pieds du Christ.



Fig. 11. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Marie-Madeleine,



Fig. 12. — Bincht, chapelle Saint-André du vieux cimetière, *Marie-Madeleine*, détail.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

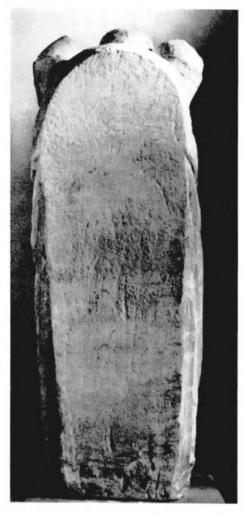


Fig. 13. — Benche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Marie-Madeleine, revers. (Copyright A.C.L., Bruxelles)

nes, soit les clous, soit un marteau ou des tenailles (*2), soit un vase d'onguents, ce dernier attribut peu fréquent correspond d'ailleurs à l'indication donnée par l'Evangile de saint Jean (*4).

1501 [...], Paris, 1925, p. 589.

(43) Jean, XIX, 59. D'après les mystères du moyen âge, Joseph d'Arimathie achète le linceul et Nicodème les onguents. Dans la Mise au tombeau de Liège (église Saint-Jacques), c'est le disciple se trouvant à la tête du Christ qui porte un yase ; il pourrait donc s'agir, en l'occurrence, de Nicodème.

conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en

⁽⁴²⁾ Dans les Mise au tombeau de Dendermonde (église Notre-Dame, 1618), de l'osses, de Ham-sur-Heure, on voit les deux disciples portant l'un ou l'autre de ces attributs qui sont plus souvent aux mains des anges (Mise au tombeau de Bastogne, Brée et Grote Brogel).

Pour ce qui est du marteau et des tenailles, si l'on s'en rélère à la Passion jouée à Mons en 1501, c'est Joseph d'Arimathie qui tient les tenailles et Nicodème le marteau, Voir G. COHES, Le Livre de

Tel devait être le programme iconographique de la *Mise au tombeau* de Binche dont on entrevoit qu'il répondait au schéma classique qui, éventuellement, pouvait être enrichi par la présence d'anges portant des emblèmes de la Passion ou du donateur (¹⁴).

Comparé aux autres Mise au tombeau encore conservées en Belgique, le groupe de Binche peut être rangé dans la catégorie des Mise au tombeau « passives », c'est-à-dire que le corps du Christ repose déjà dans le sépulcre ou sur une dalle tandis que les acteurs du drame — se rapprochant de la scène du thrène ou de l'onction - méditent et contemplent avant de s'en retourner. Ce type diffère de la Mise au tombeau « active » où le corps du Christ est porté vers le lieu de la sépulture, comme dans le très beau groupe dit d'Arenberg de Détroit (45) ou va être déposé dans le sépulcre. Ce dernier type est celui de Soignies qui en est une des plus remarquables interprétations dans les anciens Pays-Bas méridionaux (lig. 18). Ce type se retrouve très fréquemment dans les retables sculptés de l'école brabançonne avec comme particularité la composition en oblique ou en diagonale conditionnée, en partie, par l'insertion de la scène dans le compartimentage souvent étroit des retables (46). Dans la catégorie des Mise au tombeau « passives », l'œuvre de Binche se distingue par la simplicité des attitudes, la discrétion et la profondeur dans l'expression des sentiments. l'absence de détails vestimentaires marqués par la mode. si bien que l'on est tenté de classer cette Mise au tombeau parmi les plus anciennes encore conservées en Belgique. Cette remarque pose le problème de la datation et de l'école à laquelle le groupe pourrait être rattaché.

La date de l'œuvre et son école sont difficiles à préciser. Des critères stylistiques et vestimentaires, on ne peut déduire grand chose dans le cas présent. S'il subsiste beaucoup d'œuvres du XV° siècle, un nombre plus grand encore a disparu si bien que les éléments de comparaison peuvent faire défaut. Toujours est-il qu'en Hainaut, aucune œuvre présentant les mêmes caractéristiques de style ne paraît avoir été conservée, hormis le retable de la Passion de l'église Saint-Pierre à Buvrinnes mais qui est d'une exécution beaucoup plus tardive. La seule date qui ait été proposée

⁽⁴⁴⁾ La présence du donateur dans une Mise au tombeau est rarissime. On peut cependant citer le cas de Mainvault : la donatrice agenouillée à côté de la scène est présentée par un apôtre non identifié.

⁽⁴⁵⁾ Le groupe provenant de l'ancienne collection d'Arenberg a été acquis il y a quelques années par le Detroit Institute of Arts de Detroit, Sur cette œuvre, voir N. Vernarges, The Arenberg «Lamentation», in the Detroit Institute of Arts, dans The Art Quartely, XXV, 1962, p. 204-512. On peut regretter l'appellation de l'œuvre prétant à confusion, car il s'agit d'un portement du Christ au tombeau. Ce groupe peut être mis, au point de vue iconographique, en rapport avec l'ordonnance fixée par certains mystères, voir G. Simos, op. cit., p. 62-65.

⁽⁴⁶⁾ Ce type de composition a déjà été signalé par G. SMOS, op. cit., p. 62-65. A noter que dans les niches des prédelles de ces retables, niches souvent plus larges, la composition en diagonale est moins fréquente.



Fig. 14. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Nicodème (?), pierre calcaire, 119,5 cm.

pour la Mise au tombeau de Binche est « vers 1500 » (47). Toutelois, cette date, qui est un peu le « fourre-tout » chronologique de la sculpture des anciens Pays-Bas méridionaux à la fin du moyen âge, ne donne pas entière satisfaction. Les sculptures de ce moment présentent, en elfet, d'autres caractéristiques : drapé plus anguleux, plus compliqué, souci du détail vestimentaire décoratif, recherche d'une plus grande individualisation des visages, expressions et attitudes plus dramatiques. Ces caractères se rencontrent d'ailleurs bien avant 1500 et se décèlent déjà, mais dans une plus faible mesure, dans les premières œuvres de l'école brabançonne dont le début pourrait être situé vers 1450, époque encore mal étudiée pour la sculpture et dont les œuvres nous sont encore très mal connues (48). Les sculptures qui pourraient éventuellement être rapprochées, au point de vue du drapé, de la Mise au tombeau de Binche sont



Fig. 15. — Binche, chapelle Saint-André du vieux cimetière, Christ, fragment en pierre calcaire, 101 cm.
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

les culs-de-lampe de la chapelle Trazegnies en l'église Saint-Martin de Hal (vers 1464-67) (lig. 19) (49). On peut y noter, en effet, un même souci de monumentalité ménageant en un lourd drapé des plans simples aux formes géométriques limitées par des plis en bourrelets. Par ailleurs, une étude comparative avec la peinture des Primitifs flamands, si elle ne permet pas de trouver une solution, d'autant plus que le thème de la Mise au tombeau ne s'y rencontre pas très fréquemment, permet cependant de constater que les sculptures de Binche participent au même cou-

⁽⁴⁷⁾ J. de Borchgrave d'Altena, Des caractères de la sculpture brabançonne..., p. 206 : Ib., La Sculpture aux époques romane et gothique, dans Hainaut d'hier et d'aujourd'hui..., p. 280.

⁽⁴⁸⁾ On en trouvera une liste succincte dans N. Verhaegen, op. cit., p. 310.

⁽⁴⁹⁾ Pour la date de la construction de cette chapelle, voir R. LEMAIRE, La Chronologie de l'église de Hal, dans Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art. XX. 1951, p. 55-54.



Fig. 16. — Buyrinnes, église Saint-Pierre, retable de la Passion, détail : Pâmoison de la Vierge, pierre calcaire.

rant que la peinture d'un Van Evck : même simplicité et même monumentalité du drapé aux larges plans légèrement incurvés et s'animant tantôt de grands plis verticaux, tantôt de petits plis triangulaires. Par contre, la nervosité d'un Van der Weyden, la tension qui s'exprime dans ses visages crispés — qu'on songe aux saint Jean des calvaires — ne se trouvent pas encore dans les sculptures de Binche alors qu'elles se percoivent très nettement par exemple dans la Mise au tombeau de Soignies (50). dans le groupe dit d'Arenberg du Musée de Detroit. La même observation peut être faite en ce qui concerne le drapé que Van der Weyden rend plus léger, plus agité et dont il multiplie les plis au point de ne laisser aucun grand plan. Ces arguments incitent à penser que le groupe de Binche se situe dans le deuxième tiers du XV° siècle, c'est-à-dire après les œuvres qui procèdent encore du courant des années 1400, mais avant que la sculpture des anciens Pays-Bas méridionaux ne se ressente de l'influence du style de Roger Van der Weyden, influence qui paraît être prépondérante, déjà vers 1450 comme on peut le constater, par exemple, dans la Trinité sculptée de la tourelle du Saint Sacrement de l'église Saint-Pierre de Louvain ou dans le retable d'Ambierle (31), Mais on peut admettre que certains ateliers purent échapper à cette influence et pendant quelques années puiser à d'autres sources dont le rayonnement alla cependant en s'atténuant vers le milieu du XV" siècle. S'il fallait cerner davantage la chronologie du groupe de Binche dans le cadre du deuxième tiers du siècle, on serait tenté de le situer vers les années 1440-1460 (°2).

Quant aux critères vestimentaires, ils sont extrêmement ténus et ne permettent pas de déterminer la date d'exécution. Disons que l'étoffe nouée, qui sert de ceinture à Marie-Madeleine et à Nicodème et dont certains Mystères paraissent donner la description (50), peut se voir également dans le triptyque de la Dernière Cène de Bouts (Louvain, église Saint-Pierre, 1464-68) mais plus tardivement encore comme dans le

⁽⁵⁰⁾ Sur cette œuvre, voir G. R186, Das Heilige Grab von Soignies, dans Zeitschrift für bildende Kunst, N.S. XXXIII, 1922, p. 56-41.

⁽⁵¹⁾ Le retable d'Ambierle est terminé en 1466. Sur cette œuvre, voir J. DUPONT, Le Retable d'Ambierle, dans Gazette des Beaux-Arts, 1938, p. 277-288; E. SCHLYMBLRGER, L'Admirable retable d'Ambierle rétabli à sa place originelle, dans Connaissance des arts, n° 155, janv. 1965, p. 22-29.

⁽⁵²⁾ A propos de la suinte femme de Binche, on peut être tenté de la comparer, au point de vue du drapé du voile recouvrant la tête, avec une Pieta de l'église Saint-Eucaire à Metz (vers 1439). Voir H.D. Hofmann, op. cit., p. 470, fig. 114. Nous remercions l'auteur de nous avoir suggéré ce rapprochement.

⁽⁵⁵⁾ Le metteur en scène de la Passion jouée à Mons en 1501 précise que les apôtres, dans la dernière Cène sont ceints de « coroyes ou tonelles » (ceinture d'étoffe). Voir à ce propos G. Conen, op. cit., p. CIX et 279. Dans cet ordre d'idée, il est intéressant de noter que des mystères furent présentés à Binche aux XIV°, XV° et XVI° siècles, Voir E. Matthuev. Histoire du théâtre en Hainaut. Les Rhétoriciens de Binche, dans Annales de la Société d'archéologie de Binche, t. VII, 1940, p. 9-11. Ce type de ceinture n'est pas particulier aux anciens Pays-Bas méridionaux. C'est ainsi qu'on le retrouve, par exemple, dans la Madonne Bathory datée de 1526 (Szépműveszeti Muzeum, Budapest). Voir A Reneszánsz Kor Műveszete Magyarországon, Szepműveszeti Muzeum, Budapest, 1964, p. 8, n° 16.



Fig. 17. — Buyrinnes, église Saint-Pierre, retable de la Passion, détail : Déploration, pierre calcaire.

portrait d'Adolphe de Clèves attribué à Jean Mostaert (Berlin, Staatliche Museen, lin XV° siècle) et dans le Saint Sépulcre de Crote Brogel (début du XVI° s.). Il n'est donc guère possible d'en tirer argument.

Le problème de l'école à laquelle se rattacherait la Mise au tombeau de Binche n'est pas plus aisé à résoudre. On sait qu'en Hainaut, il y eut des ateliers particulièrement actifs dans le domaine de la sculpture en pierre comme en témoignent les nombreux monuments funéraires de l'école tournaisienne (54), des ateliers de Soignies (55) et d'autres sculptures comme celles qui sont encore conservées à Horrues, Mons, Buyrinnes, Estinne-au-Mont, etc. Comme les Mise au tombeau sont généralement sculptées sur place. l'hypothèse d'un ou plusieurs artistes venus d'ailleurs peut être envisagée. Elle rejoint la théorie formulée par Courajod au sujet de l'existence d'ateliers itinérants spécialisés dans les Mise au tombeau (56). Mais en Belgique, aucune œuvre ne vient appuyer cette théorie qui cependant ne peut être rejetée à priori. Quant à l'origine du ou des sculpteurs, on ne peut la préciser avec certitude. Tout au plus peut-on émettre l'hypothèse qu'elle pourrait être la même que celle des sculpteurs qui décorèrent la chapelle Trazegnies à l'église Saint-Martin de Hal. Quoiqu'il en soit, la Mise au tombeau de Binche, par son style et sa grande qualité, apparaît comme assez isolée non seulement par rapport aux autres Mise au tombeau encore conservées mais également par rapport à la sculpture du Hainaut en particulier et des anciens Pays-Bas méridionaux du XV^e siècle en général à la production desquels il convient néanmoins de la rattacher.

Cet isolement est apparemment rompu par la parenté que présente le retable de la Passion de Buvrinnes (fig. 16, 17) avec la Mise au tombeau de Binche. Si, en ellet, ces deux œuvres offrent une très grande similitude dans les attitudes, le drapé, les détails physionomiques de certains personnages (saint Jean, Marie-Madeleine), il faut cependant constater entre elles une très grande différence de qualité (51). En lait, le retable de

⁽⁵⁴⁾ Sur cette école voir G. Risc, Beitrage zur Plastik von Tournai im 15. Jahrhundert, dans Belgische Kunstdenkmaler, herausgegeben von P. Clemen, Munich, 1925, t. l. p. 269-291 et P. ROLLAND, La Scidpture tournaisienne, (L'Art en Belgique), Bruxelles, 1944, p. 25-28.

⁽⁵⁵⁾ Sur ces monuments funéraires de Soignies, voir L. Dell'eniere. Monuments funéraires du XV^e siècle conservés à Soignies, dans Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art, V, 1935, p. 141-168.

⁽⁵⁶⁾ R. Koechlin et Marquet de Vasselot, La Sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au seizième siècle. Etude sur la transition de l'art gothique à l'italianisme, Paris, 1900, p. 91. Ces auteurs apportent des correctifs à la thèse de Courajod tout comme P. Vitri, op. cit., p. 304-305. Elle a été reprise par P. Quarre, Le Saint Sépulcre de Salers, dans Bulletin monumental, C. 1941, p. 73-74, thèse qui, dans ce cas particulier, trouverait un appui supplémentaire dans la grande parenté stylistique entre cette Mise au tombeau et celle de la cathédrale de Rodez. Sur cette dernière, voir M. de Bevotte, op. cit., p. 104, pl. XXIX.

⁽⁵⁷⁾ A Buyrinnes, saint Jean présente exactement le même type de chevelure flottante traitée d'une manière identique. On comparera aussi le type du manteau rejeté de la même façon sur l'épaule de saint Jean. Le type de la chevelure de Marie-Madeleine — qui à Buyrinnes est également employé pour le Christ — est caractéristique : le front est largement découvert en pointe et la raie séparant les cheveux est un peu en oblique. Le voile recouvrant la tête de la sainte femme à Binche se retrouve à Buyrinnes.

Buvrinnes est une œuvre provinciale d'un artiste local. En outre, sa date d'exécution peut se situer, grâce à des arguments d'ordre vestimentaire — manches à crevés, par exemple — au début du XVI° siècle. La parenté entre les deux œuvres doit donc trouver son explication dans le rayonnement stylistique de la *Mise au tombeau* de Binche puisqu'à peu près un demi-siècle après sa création, un artiste local subit son ascendant à un point tel qu'il y puise directement son inspiration et ses modèles (°°).

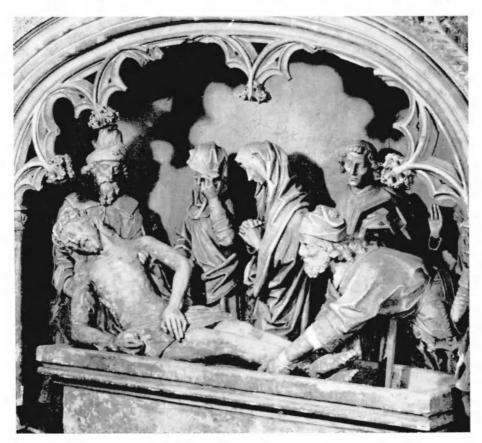


Fig. 18. — Soignies, église Saint-Vincent, Mise au tombeau, pierre (?), (Copyright A.C.L., Bruxelles)

Si, au sujet de la *Mise au tombeau* de Binche, on en est encore réduit à des hypothèses, il n'en reste pas moins qu'elle constitue une œuvre maîtresse de la sculpture des anciens Pays-Bas méridionaux au XV^e siè-

⁽⁵⁸⁾ Voir dans le retable de Buyrinnes une œuvre de vieillesse du Maître de la Mise au tombeau de Binche ne nous paraît pas être une hypothèse à retenir étant donné le décalage chronologique entre les deux œuvres.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

cle et que son auteur, s'il doit rester dans la nuit de l'anonymat, peut être considéré comme un maître dont les principales qualités sont la monumentalité. L'art consommé avec lequel il sait évoquer et traduire une tristesse d'une profonde intensité avec une discrétion opposée à l'emphase,

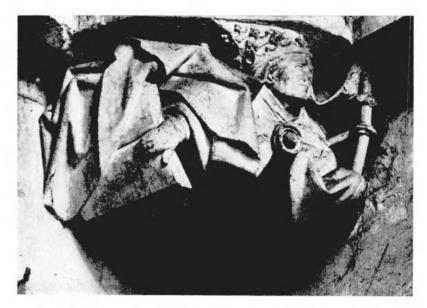


Fig. 19. — Hall, église Saint-Martin, chapelle Trazegnies, cul-de-lampe, (Copyright A.C.L., Bruxelles)

au souci de l'anecdote, et au détail pittoresque que l'on rencontre fréquemment à partir de la fin du XV siècle. Par ses qualités, il rejoint, mais sur un autre plan, un Sluter ou un Borman et peut être comparé avec les meilleurs des Primitifs flamands même si son œuvre et son influence doivent nous rester inconnues dans leur ensemble.

Luc F. GENICOT

Aspirant du F. N. R. S.

UN GROUPE ÉPISCOPAL MÉROVINGIEN À LIÈGE?

Contribution à l'étude du transfert du siège épiscopal par saint Hubert En 1907, des fouilles ont été menées sur le site de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert de Liège disparue après la tourmente révolutionnaire (¹). Un important jeu de substructions était apparu (lig. 6), où chacun s'accorda bientôt à reconnaître les vestiges d'une grande « villa » gallo-romaine (²) dont nulle mention n'avait été faite nulle part auparavant. Cette interprétation enthousiaste des érudits liégeois du début du siècle suscite pourtant quelque méfiance. Elle appelle des réserves.

Les chercheurs ont voulu interpréter leurs fouilles en étudiant les couches de terrain depuis le bas vers le haut. Ils ont ainsi été amenés à définir les couches successives à partir du fond de cabane néolithique exhumé sous le chœur occidental ottonien et à identifier la strate supérieure avec l'époque romaine. De là, à attribuer à un établissement belgoromain tout le « substrat » des murs, il n'y avait qu'un pas ('). Il fut franchi.

Mais si, plus logiquement, l'analyse archéologique se fait en sens inverse, du haut vers le bas, du connu vers l'inconnu, en remontant les siècles, et si elle s'effectue en constante relation avec les données historiques sur l'occupation du site, il convient de nuancer le jugement et d'admettre qu'un hiatus insoupçonné sépare curieusement le niveau roman du niveau romain ou prétendument tel.

Au reste, les éléments eux-mêmes des fouilles ne sont pas toujours convaincants. La situation géographique de la « villa » et la toponymie ne paraissent en tout cas point les confirmer. Les vies de saints, l'histoire de la ville et sa topographie médiévale impliquent en outre l'existence au

⁽¹⁾ Les aperçus les meilleurs et les mieux documentés sur la question sont ceux de M. I. Philippe, Conservateur aux Musées Curtius et d'Ansembourg, que je remercie pour l'amabilité avec laquelle il m'a toujours reçu : Les fouilles archéologiques de la Place Saint-Lambert à Liège, Liège, 1056 : Propos historiques sur la place Saint-Lambert et ses abords, Liège, 1956 : Le sous-sol archéologique de la Place Saint-Lambert à Liège, 1060. Voir aussi A.M. Deduze-Lauche, Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (depuis l'Age du Bronze jusqu'aux Normands), Bruxelles, 1964 (coll. «Répert, archéol.», vol. 5), p. 55-56. Qu'il me soit permis d'adresser également à M. le Prolesseur R.M. Lemaire mes vils remerciements pour les judicieuses critiques et pour les conseils qu'il m'a prodigués durant les travaux dont ces pages sont extraites.

⁽²⁾ Sur celle-ci, P. Lohest, le directeur des fouilles, a donné un large compte rendu : Fouilles de la place Saint-Lambert à Liège en 1907. Une villa belgo-romaine, dans Annales de la Fédér, Archéol, et Histor de Belgique, XXI° Congrès, Liège, 1909, t. II, p. 411-428. — Notons au passage que l'intérêt suscité par la «villa» a malheureusement eu pour résultat de détourner l'attention des fouilleurs des vestiges de la cathédrale médiévale postérieure : le plan et les trop rares coupes sont fort indigents sur ce point.

⁽⁵⁾ Très curieusement, au début, les substructions étaient attribuées à une église plus ancienne » (P. LOHEST, Fouilles de la place Saint-Lambert..., op. cit., p. 412). Ce n'est qu'au cours des recherches que la position des érudits s'est précisée en faveur d'une seule et grande « villa ».



Fig. 1. — Appareils reconnus dans la «villa» de Liège, d'après P. Lohest, (Ph. Musée Currius)

même endroit d'une construction religieuse ancienne sur laquelle plane un silence inadmissable.

Aussi, l'interprétation couramment reçue depuis la prise de position des fouilleurs de 1907 en faveur de la « villa », sans être totalement erronée (¹), semble-t-elle abusive et trop unilatérale. Elle demande révision.

Des témoins archéologiques paraissent attester la présence d'un édilice romain sous l'ancienne cathédrale liégeoise. Certains ne laissent pourtant pas d'être fragiles ou ambigus.

D'abord, le niveau des murs de la « villa », sous la croisée occidentale du XI° siècle (5) comme ailleurs (fig. 5), se trouve bien haut pour une construction qui aurait été ruinée au IV° siècle et sur laquelle les terres d'alluvion se seraient accumulées durant 600 ans (6).

Les produits de fouilles, ensuite. Poteries, objets de bronze et de ler, ossements, etc. (¹), peuvent ne point appartenir tous à la période romaine,

⁽⁴⁾ Ainsi, la couche basse des dépôts ne peut être « romaine », comme on l'a dit, puisqu'elle passe au-dessus des fondations romanes (voir la pl. III dans J. Philippe, Les fouilles archéologiques..., op. cit., p. 14).

⁽⁵⁾ Fig. 5 (comme la pl. III renseignée à la note précédente, ou la coupe longitudinale inédite au Musée Curtius): les fondations médiévales et celles dites de la « villa » s'enfoncent à même profondeur, voire en ordre inversé.

⁽⁶⁾ P. LECOUTURIER, Liège. Étude de géographie urbaine, Liège, 1930, p. 69.

⁽⁷⁾ J. Philippi Les fouilles archéologiques..., op. cit., p. 21-23 et n. 1.

mis à part quelques tessons peut-être (*). Ils ont été entassés sans ordre, pêle-mêle. L'important critère de provenance ne vaut plus pour eux, pas plus d'ailleurs que pour ce denier, frappé sous le règne d'Hadrien (117-158) et qui était avancé comme un argument solide ; on ignore où et comment il lut découvert. Au demeurant, la trouvaille d'une seule monnaie suffit-elle à caractériser et à dater un large ensemble de bâtiments ? (°)

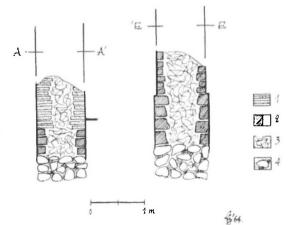
Les éléments architecturaux, enlin. Les vastes substructions passent pour être intégralement romaines par leur mortier, leur technique, leur décor et l'emploi de tegulae. Mais des analyses sont encore à faire en laboratoire pour en comparer les composantes à celles que les spécialistes de l'Antiquité ont pu déterminer aujourd'hui. Signalons à ce sujet que beaucoup de joints, dans la « villa » liégeoise, étaient fort épais et souvent grossièrement étalés (10). L'usage de la brique y était pratiquement exclu, sauf dans la salle du chauffage. Les murailles, dont l'épaisseur moyenne approchait du mètre (fig. 2), reposaient sur une fondation de moellons irréguliers noyés dans l'argile et se composaient de parements, aux assises plus ou moins régulières, bourrés à l'intérieur (11). Il laut avoir l'attention attirée sur les problèmes techniques, et en être fort averti, pour distinguer

Fig. 2. — Coupe des murailles des substructions.

I: Briques - 2: Pierres de parement - 3: Blocage - 4: Moellons de fondation.

A gauche, type de la muraille AA'; à droite, type des murailles BB', CC', GG', HH', II' (avec enduit sur B', C, G, H et I), DD', EE' et FF' de la fig, 6.

(D'après P. Lohest, 1908)



⁽⁹⁾ Cette monnaie peut venir d'ailleurs, ou être un « talisman » du haut moyen âge. Signalons la mise au jour dans les fondations mérovingiennes de Nivelles d'une inscription et d'un bas-reliel romains ; ces deux pièces ne prouvent cependant pas l'occupation du site dans l'Antiquité ; elles sont de pur remploi (1. Merrens, Recherches archéologiques dans l'abbaye mérovingienne de Nivelles, dans Miscell Archaeolog, in hon, J. Breuer, Bruxelles, 1962, p. 95, n. 15).

⁽¹⁰⁾ Ces détails et les suivants sont empruntés à P. Lourist, l'onilles de la place Saint Lambert..., op. cit., p. 416 et 418-110. La date et les causes de la disparition de la «villa» de Liège ne sont pas établies.

⁽¹¹⁾ Les moellons sont en grès houiller, comme la cathédrale romane. Le ciment se compose d'1/5 de mortier et de 2/5 de petit gravier ; les « crépis », de 2/5 de briques concassées pour 1/5 de chaux.

les procédés du Bas-Empire et ceux de l'époque mérovingienne (12): la solution de continuité qu'on a fréquemment envisagée entre les deux périodes, n'existe pas. A la limite, l'usage même d'un hypocauste ne constitue pas un indice absolu puisque le fameux plan de Saint-Gail le propose encore aux maîtres-d'œuvres du IX^e siècle (13). La décoration de fresques sur enduit (14) et de marbres colorés (15) n'est pas davantage inconnue du haut moyen âge. Et l'emploi des tegulae ne s'y est point perdu : à Nivelles, par exemple, des tuiles de facture romaine composent le sous-pavement d'une église du VIII^e siècle (16). Bref, plusieurs éléments manquent de la netteté chronologique soubaitable.

La situation géographique de l'éventuelle « villa » belgo-romaine n'est pas plus catégorique. En règle générale, les exploitations de ce genre bordaient les axes routiers, de préférence sur les hauteurs et, subsidiairement, à proximité d'un point d'eau (14). Chez nous, elles ont souvent donné naissance aux domaines carolingiens (18). En revanche, elles ont rarement contribué à lixer l'habitat des envahisseurs francs (19).

⁽¹²⁾ G. Play, L'art de bâtir en France des Romains à l'an 1100, Paris, 1959, passim ; R. Lemmer, De romainse bouwkunst in de Nederlanden. Bruxelles, 1952, p. 14, 16, 52 et 54. Pour l'architecture romaine, G. Lugli, La tecnica edilizia romana, 2 vol., Rome, 1957. — R. Di Mayer, De romeinsche villa's in België, Anvers, 1957, p. 115-116, ne date par la « villa » liégeoise. Inc. De overblijfselen der romeinsche villa's in België. De Archeologische Inventaris, Anvers, 1940, p. 148-152 (résumé du compte rendu de P. Lomest, Fouilles..., op. cit). Aux dires de spécialistes italien interrogés récemment, le plan retrouvé à Liège est trop fragmentaire pour infirmer ou confirmer la thèse des érudits liégeois ; du reste, les plans romains subissaient de notables adaptations en province. — Sur la relative fragilité de la datation proposée pour la « villa », voir p. ex. l'appréciation de E. Polain rapportée à la n. 45 (in line).

⁽¹³⁾ J. Duff et W. Horn dans l'ouvrage collectif intitulé Studien zum St. Galler Klosterplan, Saint-Gall, 1962. — Un difficile problème de datation se pose aussi pour l'hypocauste plusieurs lois remanié de Zülpich p. ex. (V.H. Elbern, Das erste Jahrtausend, t. III, Tafelband, Dusseldorf, 1962, p. 8, n° 12).

⁽¹⁴⁾ Voir n. 12 : J. Hubert, L'art pré roman, Paris, 1958. — P. Lonest, Fouilles de la place Saint-Lambert..., op. cit., p. 419, distingue deux couches dans les enduits : l'une inférieure, blanche, de 20 à 25 mm, en « béton tendre » : l'autre supérieure, rouge et dure, de 5 à 10 mm, avec traces de peinture : or, G. Luch, La tecnica edilizia romana, op. cit., t. l., p. 49, constate que la couche supérieure de l'intonaco, prête à recevoir les peintures, est blanche (« opus albarium »).

⁽¹⁵⁾ Une nomenclature des fragments de marbres colorés est donnée par P. Lonest, ibid., p. 426. Ils sont presque tous européens, la plupart belge ; quelques uns viendraient de Grèce, de Tunisie et d'Egypte, Il conviendrait, si c'est encore possible, de s'en faire une certitude.

⁽¹⁶⁾ J. MERTENS, Recherches... Nivelles, op. cit., p. 95, n. 12 et p. 109.

⁽¹⁷⁾ R. Di. Maeyer, De romeinsche villa's in België, op. cit., p. 249 et 506 ; G. Faider-Feytmans, L'aire de dispersion des cimetières mérovingiens en Belgique, dans Etudes mérovingiennes, Paris, 1955, p. 105-106 ; In., La Belgique à l'époque mérovingienne, coll. Notre Possé, Bruxelles, 1964, p. 60 (déplacement du pôle d'attraction vers les cours d'eau depuis l'époque mérovingienne justement, avec abandon presque généralisé des habitations romaines démantelées).

⁽¹⁸⁾ F. Rousseau, La Meuse et le pays mosan, dans ASAN, t. XXXIN, 1950, p. 47 : L. Génicot, Donations de «villae» ou défrichements. Les origines du temporel de l'abbaye de Lobbes, dans Miscell. histor, A. De Meyer, Louvain, 1946, p. 295-296 ; G. Faider-Feyemans, La Belgique à l'époque mérovingienne, op. cit., p. 56 : l'A. dit que Liège était une «villa publica» mérovingienne (unde?) (voir n. 26). On ignore malheureusement l'étendue de la paroisse primitive de Liège (au X° s., elle s'étend à la ville entière) ; par ailleurs, Liège est qualilié de «vicus», non de «villa». Les documents relatifs à Liège sont trop rares ; ils ne remontent pas avant le VIII° s.

⁽¹⁰⁾ G. Faider-Feytmans, ibid., p. 50-60.

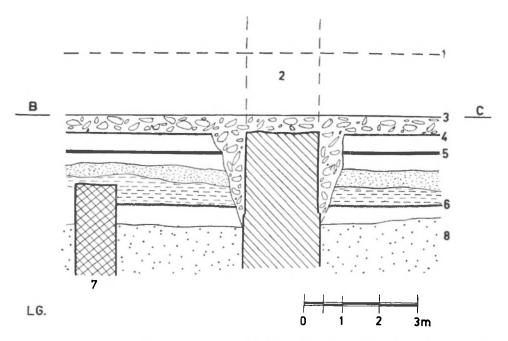


Fig. 3. — Coupe transversale dans la nef (suivant BC de la fig. 6).

1 : Niveau supposé de la nef gothique - 2 : Mur goutterot - 3 : Sol actuel et remblais - 4 : Pavement notgérien couvert d'argile d'alluvion et de dépôts divers - 5 : Niveau du pavement à mosaïque - 6 : Pavement dit «belgo-romain» - 7 : Mur dit de la «villa» - 8 : Couches de terrain vers l'âge de la pierre.

(D'après P. Lohest, 1908)

Il se fait que la « villa » de Liège est dans un fond et très isolée (²⁰). Elle n'est pas située en bordure d'une ancienne voie romaine, mais entre deux points de passage de la Meuse, Ombret en amont et Jupille ou Herstal en aval (21); en ces localités précisément, des villae ont été retrouvées, alors qu'il en est à peine huit ou neuf le long des 100 kms de fleuve depuis Dinant. Par surcroît, la « villa » paraît bien ne pas être à l'origine

⁽²⁰⁾ Voir les cartes signalées à la n. 21 : P. LECOUTURIER, op. cit., p. 64, souligne la chose. Or, on suppose que la « villa » aurait été détruite lors des invasions ; mais celles-ci se sont principalement développées par les routes : il n'y en avait point à Liège, pas même, semble-t-il, de diverticulum.

⁽²¹⁾ F. ROUSSEAU, op. cit. (carte annexée); J. Meritens, Les routes romaines en Belgique, dans Archaeulogica belgica, nº 53, 1957 (routes numérotées 7 et 10 au départ de Tongres); R. De MAEYER, De romeinse villa's in België, op. cit., ne peut se décider entre Liège ou Jupille-Herstal (voir sa carte).

d'un domaine royal. En outre, elle jouxtrait immédiatement le lieu d'implantation de la première agglomération franque.

Jamais du reste. Liège n'est mentionné avant le VIII° siècle, tandis que Huy ou Dinant le sont notamment chez l'Anonyme de Ravenne (²-). Le nom de la ville est médiéval (²-). Il a remplacé un vocable formé de la racine plus que probablement germanique : leudi, et d'une désinence latine en icus (²-); il n'a rien apparemment de romain, ni de celtique (²-). La grande « villa » n'a pas laissé de trace dans la toponymie. Il faut attendre la période mérovingienne pour que surgisse la première dénomination de l'endroit.

Au VII^e siècle, en effet, un vicus est né sur les bords de la « Légia », en retrait sur le fleuve (²⁶). Son implantation offre une similitude remarquable avec celle des agglomérations anciennes de Huy, Namur et Dinant. Comme ces centres échelonnés régulièrement le long de la Meuse, le vicus liégeois s'est installé au milieu du confluent, à l'abri d'une hauteur plus ou moins escarpée : ici, le Publémont où Eracle songera à se retirer et que Notger va fortifier. Il comprenait également une église dédiée à Notre-Dame. Comme eux aussi, il constituait sans doute une résidence secondaire des évêque de Maastricht (²⁷).

⁽²²⁾ A. Vincent, Les localités belges chez l'Anonyme de Ravenne (vers 670), dans Latomus, t. V. 1946, p. 575-579.
E. Ewig, Les Ardennes au haut moyen âge, dans Anc. Pays et Assembl. d'Etats, t. XXVIII, 1965, p. 58 : le « pagellus » est cité en 779, le « pagus » en 862 et 870.

⁽²⁵⁾ P. LECOUTURIER, op. cit., p. 52 sv. (le terme Légia et ses variantes datent du Xe s. seulement).

⁽²⁴⁾ Leudico, Leudicum, Leutico, Leodio, Leodeo, Leodico, etc. (Ibid., p. 70: M. Gusseling, Toponimisch Woordenboek..., 2 vol., Tongres, 1960, t. l. p. 615-614; A. Carnoy, Les noms de lieux de la Belgique, Louvain, 1948, p. 406; A. Vincent, Les noms de lieux de la Belgique, Bruxelles, 1927, p. 37, n° 46; G. Kurth, La cité de Liège au moyen âge, 5 vol., Bruxelles et Liège, 1909-1910, t. l. p. 9; M. G. H., Script, Rev. Merov., t. ll, p. 525). La linale en icus est, à mon avis, une latinisation introduite dans les chartes et les annales par des cleres qui écrivaient alors normalement en latin.

⁽²⁵⁾ R. De Maeyer, De romeinsche villa's..., op. cit., p. 271, prétend que Liège était un fundus avec toponyme gallo-romain, mais il ne le démontre pas. G. Kurth, La cité de Liège..., op. cit., t. l., p. 2-5, assure, de manière peu convaincante, que le nom primitif était Glain, vocable celtique usité surtout pour caractériser le « brillant » d'un cours d'eau (voir Glen chez A. Carnoy, op. cit., p. 250, et chez A. Vincent, op. cit., p. 50, n. 1); mais l'agglomération actuelle de ce nom se situe à 5 kms au N.-O. du centre urbain de Liège, sur la hauteur; elle n'a pas été bien importante, ni fort ancienne, puisque l'érection en paroisse de son église, liliale d'Ans, date sculement de 1624 (E. de Moreau, Histoire de l'Eglise en Belgique, op. cit., t. complém., p. 212; F. Granville, Histoire d'Ans et Glain des origines à 1789, dans BIAL, t. LXXIV, 1961, p. 90-100). La présence éventuelle d'un ruisseau appelé « Glain » (ce lut notamment l'ancien nom de la Salm; F. Rousseau, op. cit., p. 228) n'a laissé aucune trace dans la toponymie liégeoise, à l'encontre de la « Légia »; voir F. Granville, op. cit., p. 46-47; D. Guillaume, L'archidiaconé d'Ardenne..., dans BSAHL, t. XX, 1915, p. 228 sv. (Glain); G. Rotthoffe, Studien zur Geschichte des Reichsguts in Nieder lothringen..., dans Rhein. Archie, t. XLIV, 1955, p. 81-82 et 102.

⁽²⁶⁾ Le territoire liégeois serait un ancien lise passé à l'église de Maastricht par donation royale antérieure au dernier quart du VII° s. (F. ROUSSEAU, op. cit., p. 55). Sur les conditions géographiques qui ont présidé à la naissance de Liège, voir P. LECOUTURIER, op. cit., p. 51 et 69-70, et E. POLAIN, La formation territoriale de la Cité de Liège, dans Revue du Nord, t. XVIII, 1952, p. 161 sv.

⁽²⁷⁾ F. ROUSSEAU, Actes des comtes de Namur de la première race, Bruxelles, C.R.H. 1956, p. LIX sv. et LXX sv. — Sur l'actuel palais des princes-évêques, R. FORGEUR, Le Palais de Liège, Liège, 1957 (Feuillets archéolog. « Le Vieux-Liège »).

L'évêque Lambert aimait y venir. Il y avait transporté le corps de son maître. Théodard (^{zs}), en l'église paroissiale, celle de Notre-Dame selon la plus haute probabilité. Il y fut assassiné dans la *domus* par Dodon et ses hommes d'armes vers 705 (^{zz}).

Meurtre lourd de conséquences. En 717-718, le successeur de Lambert, st Hubert, ramena la dépouille mortelle de ce dernier de Maastricht à Liège (30). Il acheva la basilique commencée en l'honneur du martyr par les habitants qui élevèrent un riche mausolée (31). Avant de mourir, il lit ajouter l'église St-Pierre pour sa propre sépulture (52).

L'agglomération s'était développée dans un site favorable, au milieu de la petite plaine alluviale de la « Légia », à l'abri des vents septen-

- (29) Vita prima Landiberti (1º moit VIIIº s.), dans dans M G H., Script, Rer. Merov., t, VI p. 566-568: Quidem puer ex famudis eius [Lambert] nomme Baldoveus...exiit foras in accubito domus ipsius... Cum vero Dodo et plurima multitudo sodaliorum eius cum eo adpropinquassent et intrare cepissent ianuis, fractisque osteis et sepis disruptis...Subito venerunt impii ad ostium domus eius et lanceis suis in parietum defixerunt...» Sur st Lambert, voir B H L., nº 4677-4694 et Suppl., p. 185; Biogr. Nat., t. XI, col. 145-148 (G. Kurth); L T K, t. VI, 1961, col. 758 (A. H. Zimmerman).
- (50) G. Kurti, La cité de Liège..., op. cit., p. 5 sv., croit, avec nombre d'historiens après lui, que cet événement marque la véritable naissance de Liège. Il formule l'hypothèse judicieuse que le retour du corps de st Lambert n'a pas suscité le mécontentement des clercs de Maastricht parce que ceux-ci préféraient ne pas voir se développer un culte susceptible de concurrencer celui de leur patron, st Servais. Mais il ne croit pas à une volonté délibérée de st Hubert de transférer le siège épiscopal à Liège ; voir, contre lui sur ce point, H. Spromberg, Lüttich und das Reich im Mittelalter, dans Beitr. zur belgisch-nieder-ländischen Geschichte, Berlin, 1959, p. 547-547 et 551, et, moins affirmatif, E. de Moreau, Histoire de l'Eglise en Belgique, op. cit., t. 1, p. 100-104.
- (51) Vita Landiberti, p. 5.75 : « Post hec, in prefata villa Leodio, infra cubiculum ubi sanctus Dei felicem fudit cruorem, luminaria... resplendebat crebrius, ita ut omnis domus illa tota refulgebat quasi radius solis », et p. 5.75 : « Concurrebat mixtus vulgus, utriusque sexus, seni et parvoli, ad basilicafim] in honore ipsius sancti edificare : sic, auxiliante Deo, velociter consummata est. » La Vita prima Hugberti (mil. VIII ° s.), dans M G H., Script. Rer. Meroc., t. VI, p. 484, ajoute : « Qui cum laudes ineffabiles [ste] transvexus in basilicam, qua successor sancto paraverat, ibique cum gloria in sepulchro novo sepultura dedit » et n. 52 ci-après. Quant au tombeau, voici ce qu'en dit la Vita Landiberti, op. cit., p. 582 : « Gaudentes [omnes habitatores illins loci] et exultantes susciperunt eum et dignum ei preparaverunt mausoleum. In quo opere cupiosa molem auri et argenti mirabile Irabricatum super corpus eius posuerunt. Ideo deinceps, tanta copia auri vel gemmarum in fiblas [ste] ac diversis speciebus a potentibus eodem loco sunt conlate, ut ea sermo narrantibus vix sufficit exponere, ibique urbana, ut decebat, composita memoria servatur amplius cotidie venerandus. »
- (52) Vita Hugberti, op. cit., p. 488 : « Electus Dei et sacratissimus pontifex ad oracionem ad eius tumulum inmoratur... Deinde, progressus ad aliam basilicam, quam in honore Apostolorum ipse condiderat, orando visitaret... » et p. 492 : « Una cum sancto corpore gratulabundi usque ad basilicam sancti Petri, quam ipse paraverat, deferentes ibique, multis luminibus accensis, noctem pervigilem ducunt. » Le corps de Hubert a été transporté à Andage vers 825 (Chronicon breve Leodiense, éd. A. Martene dans le Thesaurus, t. III. col. 1405 : F. Rousseau, Les Carolingiens et l'Ardenne, dans Bull. Acad. Roy. de Belg., 5° s., t. XLVIII, 1962, p. 215 sv.), mais on a continué à célébrer pompeusement sa fête à Liège : voir, p. ex., la gravure significatieve reproduite par T. Gobert, Les mes de Liège, t. IV, Liège, 1927, p. 542-545 : une copie du martyrologe de Saint-Hubert disait : « Ipse nanque sanctus Hubertus electus Domini, post felicissimum cius ab hoc seculo decessum, in basilica sancti Petri, que est in vico Leodio constructa, iuxta altare sancti Albini, in loculo quo ipse predixerat, sedecim iacuit annis » éd. G. Kurtu dans BCRH, 5° s., t. VIII. 1898, p. 101 : l'autel de N.-D. et st-Aubin existait encore dans la crypte en 1447 : E. Poncelet, Inventaire analytique... Saint-Pierre à Liège, Bruxelles, 1906, p. 224).

⁽²⁸⁾ Sur lui, voir B.H.L. nº 80.46-80.49; Biogr. Nat., t. XXIV, col. 755-754 (L. Van der Essen); L. Van der Essen, Etude critique sur les vies..., Bruxelles, 1907, p. 135-143. Théodard est mentionné en 669-670; il est mort après cette date, assassiné près de Spire sans doute, - M. Pontiur et M. Yans, Note sur une œuvre d'art disparue. La chásse de Saint-Théodard, dans CAPL, t. LV, 1964, p. 1-8.

trionaux et des crûes du fleuve (fig. 8). Elle avait une paroisse, Notre-Dame sans doute. Elle comptait aussi une domus que des contemporains disent vaste et bien bâtie (33): celle-ci était entourée d'une enceinte et comportait plusieurs salles, notamment un réfectoire et une chambre, ainsi, peut-être, qu'un atriolum (34). Sans nul doute était-ce la demeure du prélat, le premier « palais » de Liège.

Ce doit être dans ses environs immédiats que fut fondée la basilique dédiée à st Lambert (35). L'évêque fut tué dans la domus. Une tradition médiévale tenace et qui recèle probablement un fond de vérité, le voyait mourir près du chœur occidental ottonien (36), sous lequel une crypte lui sera réservée (37).

L'examen attentif du plan des fouilles de 1907 révèle d'ailleurs la présence de zones de sarcophages très probablement méroyingiens ou

⁽³³⁾ G. KURTH, La cité de Liège op. cit., t. l. p. 11-12.

^(5.1) Textes des n. 20 et 51 : cubiculum, accubitus et camera de la domus, dans la Vita prima Landiberti (MGH., Script, Rev. Merov., t. VI, p. 366 et 367). L'évêque Etienne (901?-920), rédacteur d'une Vita secunda, ajoute que les comparses de Dodon, « ell'actis foribus diruptisque sepibus, sicut inter oves lupi, cortem atrociter sunt ingressi » (Ibid., p. 500); un copiste C du Xº s. (?) a intercalé dans la Vita prima même : «Ita ut omnis domus illa, necnon et atriolum quo erat circumsepta, tota refulgebat quasi radius solis » (Ibid., p. 373); ces deux allusions à une enceinte (bâtic?) concernent au moins le palais carolingien d'Hatgar (mil. du IXe s.), sinon la demeure épiscopale antérieure. La description de l'attaque de Dodon est révélatrice et suggère l'impression d'un complexe d'habitation étendu : un enfant doit faire le guet ; il apercoit les assaillants qui forcent les portes et les haies entourant la résidence ; il court avertir l'évêque, avant que les ennemis ne parviennent à la domus ; un rapide combat s'engage ; un attaquant monte sur un toit ; etc. - Dans la Vita prima Trudonis (Donat, mil. VIIIe s.), la rencontre de Trudon et de st Remacle a lieu dans une domus qui n'est autre que la domus episcopi (M.G.H., Script, Rev. Merov., t. VI, p. 279) ; une domus ecclesie signific, à l'époque, « la résidence de l'évêque et de ses clercs » (J. Hubert, L'art pré-roman, Paris. 1938, p. 59 : E. LESNE, Histoire de la propriété ecclésiastique en France, t. l, Lille, 1934, p. 11-12 et 197-199 : Du Cange, Glossarium, t. II. p. 280 : J. F. Niermeyer, op. cit., p. 354-355 : n. 65 pour le XI^e s. encore). Par ailleurs, la Vita prouve l'emploi du torchis et du chaume pour les toits et les murs : mais ceci n'exclut point l'usage de matériaux durs pour les fondations, comme à Fosses (J. Mertens, Fosse, Recherches archéologiques... Saint-Feuillen, dans Bull. Comm. Roy. Monum, et Sites, t. IV, 1955, p. 139 ; voit aussi S. Brigode, Les anciennes abbatiales... Lobbes, op. cit., p. 164-165), ou pour les églises évidenment.

^{(55&#}x27;) Des églises lui consacrées sont signalées à Donck (av. 741), à Nivelle (av. 750), à Mayence (v. 779) (E. Ewig, Die ältesten Mainzer Patrozinien..., dans Das erste Jahrtausend, t. l. 2º éd., Dusseldorf, 1965, p. 124).

⁽⁵⁶⁾ G. Kurth, Notger de Liège..., 2 vol., Liège, 1905, t. II., p. 29 sv.: E. Polain, dans Leodium, t. XXVIII. 1955, p. 81-84. — Dans son testament, en 952, l'évêque Richaire rapporte que « curavimus quoddam oratorium in ecclesia sancti Lantberti, ubi ipse quiescit, struere, atque... in honore ipsius Trinitatis dedicare maturavimus » (texte repris par Anselme dans ses Gesta, mil. XI° s., dans MGH.SS., t. VII. p. 200): le même Anselme écrit ailleurs du corps de st Lambert que « levatum inde [Maastricht] in feretro, in locum quo nunc colitur, cum omni honore est depositum » (Ibid., p. 194), et J. Chapeau-ville assure que l'autel de la Ste-Trinité fut créé « super sepulturae eius [Lambert] locum » (Qui Gesta Pontificum Leodiensium..., t. l. Liège, 1613, p. 171). Cet autel se dressait encore dans le chœur occidental aux XI° et XII° s.

⁽⁵⁷⁾ Plusieurs sources littéraires le démontrent : ainsi le Triumphus sancti Remacli de Malmundariense cenobio (lin du XI^e s.), les Gesta d'Anselme de Liège (v. 1040), le Chronicon rhythmicum (v. 1120), etc. (éd. dans les MGH, SS., respectivement aux t. XI, p. 452 et 457 ; t. VII, p. 197 ; t. XII, p. 416-421). Voir aussi la note 56 (l'autel de la Ste-Trinité était l'autel principal du chœur occidental).

UN GROUPE EPISCOPAL MEROVINGIEN A LIEGE



(Ph. Musée Curtius) Fig. 4. — Sarcophages découverts en 1907 sous la cathédrale.

précarolingiens (**) (fig. 4), orientés et enfouis parallèlement aux murs de la « villa », du côté occidental, soit vers ce lieu réputé comme celui du martyre (fig.6). On voit mal le motif d'une concentration de sépultures franques autour d'une exploitation romaine disparue au III° ou au IV° siècle.

⁽⁵⁸⁾ Fig. 6 (ce seraient les n^{os} 5 à 6, 8 à 12, 51 et 52 de la numérotation de P. Lohest ; voire d'autres inconnus). Sur son plan original déposé au Musée Curtius, P. Lohest distinguait sans autre précision « sarcophages » et « caveaux » (parmi ceux-ci, le nº 5,4 est le tombeau de l'éveque Albert de Cuyck † 1200) : H. Roosens, *De merovingische begraafplaatsen..., op. cit.,* p. 65, mentionne un sarcophage monolithique de Liège, qu'il date « peut-être du XIe siècle », mais il ne donne pas son ne ; pour sa gart, A. Di Loi, Belgique ancienne, t. IV. Bruxelles, 1959, p. 158, relève la présence d'une boucle en bronze trouvée dans le sarcophage n° IX et la situe « à l'extrême fin de l'époque franque, sinon le XIe siècle « (en fait, il confond probablement avec la boucle du nº XI, reproduite par J. Pintippe, Les fauilles archéologiques..., op. cit., p. 26, et datée par lui de l'« époque carolingienne ? »). — Les sarcophages de Liège étaient en « pierre de sable » ou en moellons couverts d'une dalle (15., Van Eyck et la genèse mosane de la peinture des anciens Pays Bas, Liège, 1960, p. 108) : la plupart d'entre eux étaient, parlois superposés, plus ou moins profondément enfouis sous le pavement de l'édilice notgérien (E. Polais dans CAPL, t. II. 1907, p. 84; sans cote); certains étaient enduits intérieurement de rouge, ce qui n'a rien d'exceptionnel pour la période mérovingienne (idem pour celui de ste Gertrude à Nivelles p. ex.). On ignore presque tout de leur contenu respectif. Bien que ce type de sépulture soit qualilié de « tardif » dans la Belgique mérovingienne (G. Faider-Feytmans, La Belgique à l'époque mérovingienne, op. cit., p. 119), les sarcophages de Liège (lig. 4) sont identiques à ceux du VII° ou du VIII° s. découverts à Lecfdael, Gerpinnes (L. Merrens, L'église Saint Michel à Gerpinnes, dans la présente revue, t. XII, 1961, p. 203 et n. 26) et dans nombre de nécropoles mosanes (Celles, Landen : voir les détails complémentaires ajoutés in fine, p. 283).

Au surplus, l'agencement des fondations de la « villa » laisse entrevoir le plan d'une église, peut-être occidentée (39), à nef sans doute unique, avec « transept » saillant formé de trois carrés, et une sorte de long couloir transversal à l'est (fig. 6) ("). L'axe de cette éventuelle église reprend celui des sarcophages ; indice supplémentaire, s'il a été redressé à l'époque notgérienne, il ne l'a pas été complètement, comme si on avait voulu respecter l'implantation d'un substratum sacré : sur un même lieu de dévotion, les sanctuaires se superposent le plus souvent (1).

Ce monument, si monument il y a comme je le crois, date du premier quart du VIII° siècle. Mais sans doute n'a-t-il pas été maintenu tel quel jusqu'à la lin du X° siècle, lorsqu'intervint Notger (927-1008)? Les données essentielles qu'aurait pu fournir l'étude des sarcophages, en particulier leur niveau et leur mobilier, sont quasiment perdues ; le fait est néanmoins qu'ils datent du haut moyen âge et qu'ils entourent l'ancien édifice.

Au vrai, il serait surprenant que la basilica construite par Hubert vers 720 (12) n'ait point subi de modifications à la période carolingienne ou plus tard. On connaît les nombreuses réalisations de l'évêque Hatgar (840-855) (13); on sait aussi que les incursions normandes sont peut-être passées par Liège en 881 (14). Des indications discutables sur sa conservation jusqu'au X° siècle existent pourtant. Les voici.

⁽⁵⁰⁾ Ce type peu fréquent n'est pourtant pas à exclure a priori ; on en connaît des exemples (F. Fremersdorf, Cologne gallo-romain et chrétien, dans Mémorial d'un voyage... Rhénanie, Paris, 1953, p. 122; J. Hubert, L'architecture religieuse..., op. cit., p. 85, n° 177 ; S. Brigode, L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest de la Belgique, dans Bull. Comm. Roy. Monum. et Sites, t. l. 1949, p. 220; R. Lemaire, Les origines du style gothique en Brabant, Bruxelles, t. l. 1906, p. 149-152 et 207-209). Dans les grandes églises carolingiennes de Centula et de Reims, — comme dans l'unique abside occidentale de Fulda, — l'autel principal se trouvait surélevé à l'ouest : ces églises étaient en quelque sorte « occidentées » (J. Hubert, Saint-Riquier et le monarchisme bénédictin en Gaule à l'époque carolingienne, dans les Settimane di Studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, vol. IV. Spolète, 1957, p. 301-305). Mais ici, il s'agit peut-être d'une combinaison plus complexe d'églises « affrontées » (voir n. 61'), car la lig. 6 suppose une autre construction se prolongeant vers l'est).

⁽⁴⁰⁾ Mesures possibles de l'église: 50 × 12 m environ: transept: 18 × 6 m; nel principale (?): 15 × 6 m environ (intérieur), soit les rapports 1 : 2 assez typiques des églises mérovingiennes. Comme à Aix, un couloir reliait jadis le palais et l'église carolingienne de Francfort (H.J. HUNDT et U. FISCHER, Die Grabungen in der Altstadt von Frankfurt am Main. 1955-1957. dans Neue Ausgrabungen..., op. cit., p. 391-408 et plan).

⁽⁴¹⁾ Les cas foisonnent (Nivelles, Fosses, Saint-Trond, Huy, Tongres, Louvain, Bruxelles, Namur, etc.).

Pour Liège, J. Philippe cite une phrase de P. Lobest qui prouve l'existence de plusieurs niveaux et d'appareils différents: les pavements « ne correspondent pas toujours au niveau supérieur des fondements et sous leur niveau les murailles de bel appareil rejointoyé en rouge se prolongent de quelques assises » (Les fouilles archéologiques..., op. cit., p. 21).

⁽⁴²⁾ G. Kurth, La cité de Liège..., op. cit., t. l. p. 17-18, croit pourtant que oui.

⁽⁴³⁾ Le riche décor carolingien de Liège est célébré par le protégé d'Hatgar, le poète scot Sédule : sans doute la cathédrale a-t-elle été chantée par celui-ci (éd. dans MGH., Poetae latini mediaevi, t. III, en particulier les chants IV, XLII et XLVIII, p. 169, 207 et 210).

⁽⁴⁴⁾ L'église St-Pierre a sans doute brûlé à cette occasion (n. 54). On sait également que l'évêque Eracle († 972), le prédécesseur de Notger, a voulu établir son palais sur la colline du Publémont, près de St-Martin (BCRH, 1° s., t. VII, p. 272) : serait-ce une conséquence de la ruine du palais après 881?

UN GROUPE EPISCOPAL MEROVINGIEN A LIEGE

Deux bandeaux sculptés ou fragments de frise (fig. 5), décorés de motifs géométriques caractéristiques du répertoire ornemental du haut moyen âge (15), ont été retrouvés dans les londations de la cathédrale notgérienne ; l'un d'eux servait de pierre de remploi. Un troisième morceau, une partie de pilier semble-t-il, et un chapiteau à feuillage, imitation malhabile du modèle corinthien, ont été découverts mais leur localisation est inconnue.

Ces pièces ollrent le même décor stylisé, typique de la sculpture mérovingienne surtout, dont il est d'autres exemples antérieurs dans la région mosane, à Glons et à Hubinne (*6). Toutes quatre ont à peu près les mêmes dimensions. Alors que la bâtisse ottonienne est en matériau local. le grès houiller du bassin liégeois (*1), elles sont en calcaire juras-



Fig. 5. — Bandeau en pierre sculptée du haut moyen âge. (Liège, Musée Curtius)

⁽⁴⁵⁾ J. Hubert, L'art pré-roman, op. cit., et L'architecture religieuse..., op. cit., passim; S. Brigode, Les anciennes abbatiales... de Lobbes, op. cit., p. 160; Y. Christ, L'abbaye de Jouaire et ses cryptes mérovingiennes, Paris, 1961; G. Faider-Feytmans, La Belgique à l'époque mérovingienne, op. cit., p. 77 sv. — On trouvera le détail et les références des sculptures de Liège dans L. Tollenare, La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane, Louvain, 1957, p. 260-261 (l'A. les situe erronément au milieu du VIIe s.); une reproduction, autre que notre lig. 5, se trouve dans J. Philippe, Les fouilles archéologiques..., op. cit., pl. X, p. 28, et dans C. Bourgallt, Les dernières trouvailles de la place Saint-Lambert, dans CAPL. t. VII. 1912, p. 122-126 (avec fig.). Le bandeau sculpté (lig. 5) a été découvert sous le « vieux chœur »: E. Polain le disait « d'une haute antiquité, peut-être romaine » (dans Ibid., t. II, 1907, p. 104). Cette appréciation ne manque pas de faire suspecter le bien-londé de certains éléments chronologiques proposés par les louilleurs de 1907.

⁽⁴⁶⁾ A. DASNOY, Symbolisme et décor des piliers de Hubinne, dans ASAN, t. XLV, 1950, p. 5-25, et Les sculptures mérovingiennes de Glons, dans Rev. belge Archéol. et Hist. Art, t. XXII, 1955, p. 157-152.

⁽⁴⁷⁾ L. Tollenaire, La sculpture sur pierre..., op. cit., p. 50 : J. Yernaux, Les carrières du pays wallon, dans La Vie Wallonne, t. XXI, 1948, p. 71 sv.; P. Fourmarier, La géologie du pays de Liège, dans Liège, capitale de la Wallonie, Liège, 1924, p. 192-195 : J. Philippe, Les fouilles archéologiques..., op. cit., p. 55 («époque carolingienne») et 58 (le chapiteau serait pour lui d'époque romane).

sique (17). Elles proviennent ainsi d'une contrée voisine de la Haute-Meuse où ont été extraites les pierres de Glons et de Hubinne : nouvelle indication peut- être d'un axe commercial et artistique lotharingien, unissant à l'époque mérovingienne les carriers lorrains aux architectes mosans. Enfin, témoignage de valeur, la Vita Notgeri apprend que des colonnes anciennes, avec leurs bases et leurs chapiteaux, avaient été encastrées par Notger dans le porticus de sa cathédrale consacrée en 1015, et qu'elles donnaient à celle-ci son échelle (18).

A ces éléments sculptés, il faudrait ajouter un bout de mosaïque, surtout blanche et noire, en forme de croix, découverte sous la nef (fig. 5) et que l'on a souvent dite mérovingienne. La mosaïque est antérieure à l'œuvre de Notger, mais postérieure à un autre niveau sis plus bas (—0,80 m). Sa localisation sous la nef du XI° siècle et, selon E. Polain (4°), entre deux petites murailles autrement orientées que la cathédrale, larges de 0,45 m et distantes de 15,70 m, pourrait assurément la faire passer pour le reste d'un dallage pré-ottonien. Elle appartient en tout cas à l'un des niveaux inférieurs reconnus en 1907 (7°) et faisait peut-être partie d'un édifice connexe et postérieur à la « villa ».

Que l'on connaisse encore aujourd'hui ces vestiges de l'ancienne décoration du monument ne prouve nullement le maintien de ce dernier. Le remploi d'éléments architecturaux par Notger n'en est pas davantage une preuve. Le biographe du XI^{*} siècle n'a-t-il point confondu les époques, attribuant, volontairement ou non, à la prestigieuse activité de st Hubert des fragments d'une construction carolingienne ? Ou, plus simplement, des éléments mérovingiens n'auraient-ils pas déjà servi dans un édifice remanié au IX^e ou au X^e siècle ?

^{(47&#}x27;) L'analyse géologique d'un échantillon prélevé très obligeamment par M.J. Philippe au dos du bandeau (fig. 5) a été pratiquée par M. le Prof. F.J. Kaisin de l'Univ. de Louvain que nous remercions vivement. L'échantillon (probablement du mortier de fixation) est une sorte de béton hétéroclite contenant des fragments de calcaire viséen, de bois et de poterie, et un liant à base de sable et de grains de quartz, de calcaire viséen et de glauconie (lettre du 8 oct. '65).

^{(48) (}Nothgerus]... ecclesiam parrochialem beate Marie, templo adiacentem, et palatium domus episcopalis simul eum templo a fundamentis, multiplicatis operariis et magnificatis impensis... eodem tempore usque ad perfectionem consurgere fecit. Columpne veteris templi, cum basibus et capitellis, ante faciem templi modernioris, in porticu que ducit in forum rerum venalium disposite, iudicium preteriti ex statu presentis edificii, comparationem prioris et posterioris templi, querentibus offerre possunt » (Vita Notgeri, entre 1060 et 1096, éd. G. Kurii, Une biographie de Notger..., dans BCHR. 4° s., t. XVII, 1890. p. 415).

⁽⁴⁹⁾ Dans CAPL, t. IV, 1909, p. 20, et dans Leodium, t. XXVIII, 1955, p. 78 (niveau: 0.40 m sous le pavement notgérien et 1.05 m au-dessus du sol de la «villa»). Certains ont qualilié la mosaïque de gallo-romaine tardive « (A.M. Defize-Leieune, Répertoire..., op. cit., p. 56), de mérovingienne (E. Polais, ibid.) ou de «franque» (J. Pimlippe, Les fouilles archéologique..., op. cit., p. 27 et n. 5: « fin de l'époque mérovingienne, début du carolingien ? »). Dans son Recueil général des mosaïques de la Gaule (Suppl. à Gallia, t. X. fasc. 5, Belgique de l'Est, Paris, 1960, p. 81 et pl. Ll), H. Stern en donne une description exhaustive, la range parmi les œuvres « médiévales » et la dit prudeniment : en tous cas antérieure à Notger (927). La mosaïque a laissé sept cubes colorés (blanc, rouge et noir) : elle est en guillochis sur B-C de la fig. 6.

⁽⁵⁰⁾ Voir n. 41.

UN GROUPE EPISCOPAL MEROVINGIEN A LIEGE

Car la complexité du plan de l'éventuelle église qui apparaît en liligrane sur les louilles ferait suspecter sa datation au VIII° siècle (51). La basilique mérovingienne, construite sur le même axe et au même endroit, a sans doute été agrandie, transformée ou restaurée au cours des temps. Il est vrai cependant, sauf à Tongres, que les rares églises mérovingiennes retrouvées chez nous n'étaient que de l'ort petites constructions et qu'elles ne pouvaient en rien se comparer à celle du siège épiscopal : le développement de la nel de l'éventuelle église liégeoise n'est pas sans rappeler les larges espaces de la basilique romaine, — notamment celle de Tongres au IV° siècle (52), — et la présence de « croisillons » au transept préluderait

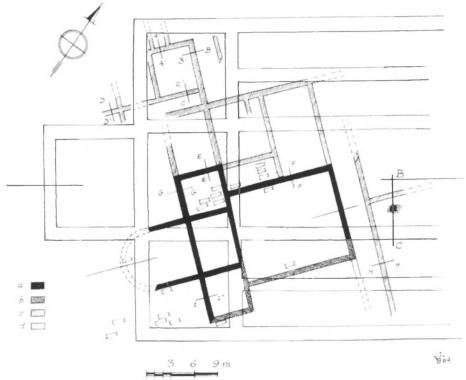


Fig. 6. — Les substructions primitives. Hypothèse d'interprétation. a : Murs retrouvés de l'éventuelle église du haut moyen âge · h : Murs restitués de cette église · c : Murs retrouvés du complexe architectural voisin · d : Murs retrouvés de la cathédrale postérieure.

(A partir du plan de P. Lohest, 1907)

⁽⁵¹⁾ Pareil plan s'apparente à ceux de Steinbach (v. 825), Ratisbonne I (v. 850) ou Gernrode (mil. X° s.) (E. Leimann, Der frühe deutsche Kirchenbau, Berlin, 2° éd., 1949, p. 140, 154 et 115). Il est presque celui donné comme typique du carolingien par R. Lemaire, De romaanse bouwkunst..., op. cit., p. 25. Les données sont trop minces cependant pour tenter de fructueuses recherches en ce domaine.

⁽⁵²⁾ Sur Tongres, première cité épiscopale, voir le mémoire dactylographié de B. Ceukens, Tongeren. Zestien eeuwen kerkbouw, Louvain, 1962, surtout les p. 98-121 (salle de 41.5 × 21 m et abside de 7.5 m de diamètre). Comparativement, les églises de Nivelles (sauf la plus grande, N.-D.) ou d'Arlon étaient simples et modestes, avec leur petite nef unique rectangulaire ouvrant sur un chœur réduit à chevet plat.

au type des croisillons carolingiens de Steinbach et d'ailleurs. Mais c'est là un problème secondaire. Le principal intérêt de la chose est celui-ci : tout ou partie des substructions attribuées à la « villa » belgo-romaine semble bien appartenir à une construction plus tardive au milieu de laquelle se trouverait l'ancêtre de la cathédrale de Liège, à proximité du lieu vénéré comme celui du martyre de son patron, st Lambert. Cette construction serait même le centre d'un complexe ecclésial plus large, conçu par st Hubert au début du VIII° siècle, lors du transfert du siège épiscopal.

Au sud, l'église du VII° siècle (?), Notre-Dame, la paroisse-mère de la ville (³³), s'élevait jadis contre la cathédrale et, dès lors, contre la

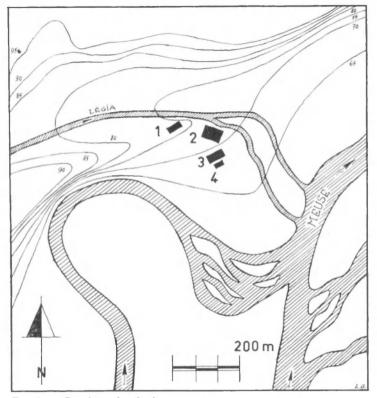


Fig. 7. — Le site mérovingien. 1: St-Pierre - 2: Palais (actuel) - 3: St-Lambert - 4: Notre-Dame. (Données géograph, de P. Lecouturier)

⁽⁵³⁾ J. Demarteau, La première église de Liège, L'abbaye de Notre-Dame, dans BSAHL, t. VI, 1892, p. 1 sv.; G. Kurth, La cité de Liège,..., op. cit., t. I, p. 12 et 22; L. Lahaye, Les paroisses de Liège, dans BIAL, t. XI.VI, 1921, p. 2 sv.; G. Kurth, Recherches sur l'origine des paroisses de Liège, dans BSAHL, t. XVI, 1907, p. 227 sv.; E. Schoolmeesters, Les archiprètres de Liège, dans Leodium, 1909, p. 65: l'A. se demande si N.-D. n'est pas postérieure à St-L.; le siège paroissial y aurait été installé plus tard. Mais une église existait sûrement au VII° s., et J. Demarteau a d'excellentes raisons de penser que c'était N.-D. Celle-ci portait-elle déjà ce vocable à l'origine? On a en ellet mis en doute, sur le plan général, le fait que l'église primitive d'une localité, où sera fondé un groupe épiscopal après le VII° s. (le cas de Liège), ait pu être originairement dédiée à la Vierge (J. Hubert,

probable basilique primitive sise en dessous. Vers le nord se dressait l'église St-Pierre destinée à la sépulture de st Hubert (°4). Entre les deux se trouvaient la domus de l'évêque et l'église consacrée à St-Lambert.

Cette disposition évoque singulièrement les groupes ecclésiaux (fig. 8) de la période mérovingienne où plusieurs églises, d'ordinaire trois, sont juxtaposées conformément à la notion typique de décentralisation des fonctions liturgiques (« église-agglomération ») ("").

Les trois églises liégeoises existent en même temps et sont les plus anciennes de la cité, les autres remontant au X^e siècle seulement ; deux d'entre elles sont nées de la volonté du même personnage et dans des circonstances propices. Elles sont voisines l'une de l'autre (5⁶). Elles sont

(56) St-Pierre, éloigné d'un maximum de 110 m de St-Lambert et de 60 m du palais, et celui-ci périrent d'ailleurs dans le même incendie que la cathédrale en 1185 (voir entre autres le Breviloquium de incendie... dans MGH.SS., t. XX, p. 620, ou les Gesta de Gilles d'Orval, dans ibid., t. XXV, p. 111). A Nivelles, les églises sont distantes de quelque 10 et 25 m ; à Jouarre, de 50 et 20 m (J. Hubbert, Les cryptes de Jouarre, dans IV Congr. Art du haut moyen áge, Mclun, 1952); à Saint-Riquier, d'environ 300 m en tout (W. Efemann, op. cit., p. 89, et J. Hubbert, Saint Riquier et le monachisme..., op. cit., p. 501; un bon plan s'en trouve dans C. Heitz, op. cit., p. 85). Au demeurant, la déclivité

du terrain n'était pas un obstacle à Liège (6 à 7 % au plus).

Les «cathédrales doubles» de la Gaule, dans Genava, t. XI, 1965, p. 125). Faut-il admettre, faute de textes catégoriques pour l'époque, que N.-D. soit un titre postérieur à la création de St-L.? Ce n'est pas exclu ; il est certain, pourtant, que ce patronyme lui est reconnu aussi loin qu'on puisse remonter, et que N.-D. est toujours restée la paroisse-mère. Ce fut pour elle d'ailleurs que l'abbé Hellin (de Fosses?) fit exécuter la fameuse cuve baptismale de Renier (1107-1118), appelée improprement « fonts de St-Barthélémy » (Gilles d'Orval, dans MGH. SS., t. XXV. p. 95: S. COLLON-GEVAERT, Histoire des arts du métal en Belgique, Bruxelles, 1951, p. 156 sv.).

⁽⁵⁴⁾ Sur St-Pierre, U. Berlière, Monasticon belge, t. II, p. 159, et E. Poncelet, Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège, Bruxelles, 1906, p.VII-XI. Vers 1865, des «champs de sépulture» sont signalés à l'endroit des ruines de St-Pierre, sur la «butte Notger» (J. Philippe, Les fouilles archéologiques..., op. cit., p. 28-29). L'église, que l'on dit détruite en 881, fut reconstruite vers 922 par Richaire, dédicacée une nouvelle fois en 1117, périt en 1185, fut rebâtie en style gothique (1265), puis complètement rasée en 1811.

⁽⁵⁵⁾ J. DEMARTEAU, La première église..., op. cit., p. 9-10, soupçonnaît déjà la réunion des trois églises au VIIIe s., mais il imputait erronément la multiplication des sanctuaires à l'« impuissance de l'architecture du VI° au VIII° s. ». Voir P. Francastel, A propos des églises-porches. Du carolingien au roman, dans Mél. L. Halphen, Paris, 1951, p. 250; J. Hubert, L'art pré-roman, op. cit., p. 59 sv.; Y. Christ, op. cit.; J. Mertens, op. cit.; W. Effmann, Centula. S. Riquier, Munster i.W., 1912; R. Crozet, Recherches sur les cathédrales et les évêques d'Angoulème et de Saintes, dans Bull. et Mém. Soc. Archéol. et Hist. Charente, 1960, p. 1-16 ; P. HÉLIOT, Quelques monastères bénédictins de l'Artois et de la Picardie au moyen áge, dans Die Klosterbaukunst, Mayence, 1951; R. Tourner, Les églises comtoises. Leur architecture des origines au XVIII s., Paris, 1954, p. 35-37; E. Lehmann, Die frühchristlichen Kirchenfamilien..., dans Beitr zur K.gesch. und Archäol. des FühMA. Graz et Cologne, 1962, spéc. p. 90-97 (le double intitulé ancien serait une preuve de la présence antérieure de deux églises): J. Hubert, Saint-Riquier et le monachisme..., op. cit., p. 295 sv.: C. Heftz, Recherches sur les rapports entre liturgie et architecture à l'époque carolingienne, Paris, 1965, p. 21 sv. ; P. Héliot, L'abbaye de Corbie. Ses églises et ses bâtiments, Louvain, 1957 ; J. Hubert, La renaissance carolingienne et la topographie religieuse des cités épiscopales, dans les Settimane di studio..., vol. I. Spolète, 1954, p. 219-225 (analyse des conséquences de la réforme de Chrodegang de Metz, y. 754). — Un dispositif similaire existait peut-être à l'ancienne abbaye de Saint-Trond où, à côté de l'église funéraire de Trudon († 695) sans doute dédiée à St-Pierre et devenue plus tard l'abbatiale (comme à Nivelles), se trouvait l'église N.D. reliée par l'atrium et devenue la paroisse au XIe s. en tout cas. - A Nivelles existait un complexe abbatial au VIIIe s. (J. MERTENS, Recherches archéologiques... Nivelles, op. cit.) : jai eu la bonne fortune de retrouver un dessin inédit du XVII es. (probablement de F. de la Pointe, v. 1690), portant le titre : Veuë d'une partie de la ville de Nivelle, non achevée : y figurent les trois églises nivelloises dont la collégiale Ste-Certrude avec son puissant avant-corps du XIIe s. (Paris, Bibl. Nat., Cab. Estampes, cote Vc.95/fol.) (fig. 8)

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

identiquement orientées ou presque : leur axe plus ou moins commun dévie d'environ 50° vers le nord ("') et diverge de celui de la majorité des autres églises de la ville comme un souvenir de la réunion des trois édifices au sein d'un vieil ensemble. Elles portent les patronymes ordinaires de ce groupement ecclésial du haut moyen âge ("*) : Notre-Dame au sud, paroisse (et) ou baptistère ("") ; St-Pierre au nord, sans doute réservée au culte funéraire ("") avant sa conversion en collégiale par Richaire vers 922 ; au centre et près de la domus, St-Lambert, vraisemblablement occupée par une communauté cléricale qui entourait l'évêque, desservait le tombeau du saint patron, le « martyrium » ("), et officiait peut-être dans une église construite en vis-à-vis, de l'autre côté du long corridor d'où s'engagent des murailles vers l'est ("1"). Enfin, les trois églises déterminent un quartier de la ville dont la toponymie garde les traces.

Entre le palais épiscopal et les églises St-Pierre et St-Lambert s'étendait le « vieux marché », pré-urbain et domanial (62). Il était la propriété de l'évêque. Plus tard, l'agglomération marchande s'est au contraire

⁽⁵⁷⁾ L'orientation vers le N.E. ou le S.E. est souvent considérée comme un signe d'ancienneté. Elle existe dans tous les groupes épiscopaux et abbatiaux de France (J. Hubert, L'architecture religieuse..., op. cit., passim, et L'étude de l'ancienne topographie des monastères. Problèmes et méthodes, dans Die Klosterbaukunst, Mayence, 1951, sans pagination), de Nivelles (J. Mertens, op. cit., p. 108, n. 49) et d'ailleurs (G. Fourner dans L'Information historique, 25° année, Janv. Févr. 1963, p. 27, n. 8). L'axe en a fréquemment été corrigé dans la suite, mais rarement complètement.

⁽⁵⁸⁾ Par exemple : à Nivelles, N.D. (paroisse), St-Pierre (égl. lunér.), St-Paul (moniales) ; à Jouarre, N.D. (moniales), St-Pierre (paroisse), St-Paul (égl. lunér.); à Saint-Riquier, N.D., St-Sauveur et St-Riquier, St-Benoît : etc. En principe, les trois monuments sont le plus souvent placés sous l'invocation de la Vierge, de St-Pierre, de St-Paul, — la Vita Hugberti, on l'a vu, qualifie l'église bâtie par Hubert pour sa sépulture, tantôt de basilica sancti Petri, tantôt de basilica in honore Apostolorum, ce qui pourrait laisser entendre qu'au début, cette église était consacrée aux SS. Pierre et Paul (l'actuelle église St-Paul de Liège remonte seulement à 965 environ), — ou d'un saint local dont la tombe attirait les pèlerins. On notera que les patronymes de Liège sont ceux des églises de la ville épiscopale antérieure, Maastricht : N.D., St-Pierre (où le corps de st Lambert fut initialement déposé) et St-Servais, le fondateur (E. de Moreau, Histoire de l'Eglise en Belgique, 2° éd., Bruxelles, t. 1, 1940, p. 84; F. Rousseau, La Meuse..., op. cit., p. 40).

⁽⁵⁹⁾ On a dit que les anciens baptistères se trouvaient souvent près de l'entrée de la cathédrale (J. Hubert, L'avant-nef de Saint-Germain d'Auxerre..., dans Cah. archéolog., t. V. 1951, p. 152). Si la primitive cathédrale liégeoise se situe bien sous la cathédrale de Notger, elle est, en effet, contre l'église N.-D. dont on a tout lieu de croire qu'elle fut la première paroisse, dès le VIIe s. au moins.

⁽⁶⁰⁾ Voir la n. 54 (« champs de sépulture ») et 65 (in fine).

⁽⁶¹⁾ La Vita prima Landiberti atteste qu'un groupe de fidèles vivait avec le prélat (référ. à la n. 29) et qu'une memoria avait été bâtie (n.51).

⁽⁶¹⁾ Voir la n. 40. Sur la construction d'églises dans un même axe, voir notamment T.K. Kempf, Trierer Domgrabungen. 1943-1954, dans Neue Ausgrabungen in Deutschland, Berlin, 1958, p. 368 sv., et J. Hubert, Les « cathédrales doubles » de la Gaule, op. cit., p. 105 sv.; l'orientation des sarcophages, tournés vers l'est, supposent l'existence d'un lieu cultuel dans cette direction.

⁽⁶²⁾ E. Poncelet, Les domaines urbains de Liège, Liège, 1947, p. 67 sv.; F.L. Ganshof, Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au moyen âge, Paris-Bruxelles, 1943, p. 20, 29, 52 et lig. 18 (l'enceinte notgérienne englobera déjà un « portus » contre la Meuse, celui-ci étant généralement situé hors de la « cité » primitive); J. Philippe, Van Eyck et la genèse mosane de la peinture des anciens Pays-Bas, Liège, 1960, p. 77 sv.; F. Vercauteren, De wordingsgeschiedenis der Maassteden in de Hoge Middeleeuwen, dans Bijdr. en Meded. van het Historisch Genootschap Utrecht, t. LXXI, 1957, p. 16.

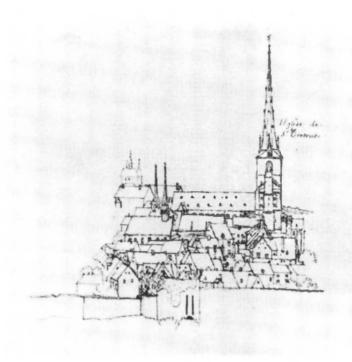


Fig. 8. — Un groupement ecclésial : l'abbaye de Nivelles vers 1690. (Paris, Bibl. Nat., Cab. Est.).

établie vers les rives de la Meuse, au quartier appelé de laçon significative « Neuvice » (novus vicus) : le « nouveau marché » avec son célèbre perron s'est installé à l'est de la cathédrale, dans cette direction.

Une limite juridictionnelle courait entre les deux marchés : à l'ouest. le territoire, clos par des « chaînes », relevait à la lois de l'évêque et de son chapitre cathédral ; à l'est, de l'échevinage urbain dont le local, à l'angle du « nouveau marché », s intitulait clairement le « Détroit » (63). Les degrés du cloître oriental de St-Lambert marquaient le partage des compétences ; un ancien mur sur un « viez fondement », peut-être les vestiges d'une enceinte du domaine ecclésial primitif, remplissait probablement le même office (64).

⁽⁶⁵⁾ Du latin districtum (J. Philippe, ibid., et G. Kurth, Notger de Liège..., op. cit., t. I, p. 212-214).

⁽⁶⁴⁾ En 1257, les chanoines interdisent aux marchands de faire commerce entre les « greis » (degrés) et un mur qui « doit estre sor le viez fondement ki se joint al mur del viez palais et s'estent juc al mur de la maison le prevost » (éd. S. Bormans et E. Schoolmeesters, Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège, Bruxelles, CRH, t. l. 1805, p. 500-507). Au XIV° s., la maison du prévôt se dressait « ale chayne en Gerardrie » (texte cité par J. Lejeune, Les Van Eyck, peintres de Liège et de sa cathédrale, Liège, 1956, p. 144, n. 45) : Gérardrie débouchait au sud de la cathédrale, face à N.-D. aux Fonts (T. Gobert, Les rues de Liège, op. cit., t. II, p. 504-507, s.v. Chame, et t. III, p. 122-127, s.v. Gérardrie).

Aussi bien, la situation du « vieux marché » épiscopal, à l'emplacement des substructions pré-romanes (") et au milieu des trois églises mérovingiennes et du palais, apparaît comme très suggestive d'un état premier dont le hasard n'a pas été seul la cause.

Au terme de cette esquisse rendue sommaire par les lacunes des fouilles et des textes et par l'obscurité des origines chrétiennes de la ville mosane, une image assez neuve surgit de Liège à l'époque mérovingienne. Certes, elle résulte en partie d'hypothèses. Troublantes sont néanmoins les coı̈ncidences diverses et frappantes rencontrées entre les fouilles et le contexte topo-historico-architectural. Durant le premier quart du VIII siècle, sous l'impulsion de l'évêque Hubert, un groupe ecclésial aurait été créé sur le fundus primitif, avec trois églises et la domus, au moment où le siège épiscopal était transféré de Maastricht à Liège.

Le rôle de st Hubert dans cet événement est donc précisé, quelle que soit, au demeurant, la valeur de notre hypothèse sur l'identité de l'église mérovingienne et des substructions de la « villa ».

Pour certains historiens, dont G. Kurth, L. Van der Essen et même E. de Moreau, l'évêque Hubert n'aurait pas expressément souhaité le transfert du siège diocésain. Il se serait simplement établi à Liège, suivant les habitudes de ses prédécesseurs, par besoin de sécurité et pour jouir de la situation plus centrale du vicus liégeois.

L'archéologie apporte sur ce point un témoignage plus affirmatif et plus concret. A côté de l'église paroissiale du début et près de l'ancienne résidence des prélats, Hubert lit bâtir deux basiliques au même moment et autour du même site, celui du martyre de Lambert appelé à devenir bientôt le patron du diocèse ; il fut d'ailleurs aidé, sinon devancé, par les habitants dans la mise en chantier de l'église St.-Lambert. Il n'a pu destiner ces basiliques qu'à la création d'un groupement ecclésial typique des ensembles, cathédraux notamment, du haut moyen âge. Il a voulu doter Liège, comme l'était auparavant Maastricht ("'), des édifices religieux distincts et nécessaires, dans l'esprit de l'époque, à l'exercice de toutes les fonctions liturgiques d'une cité épiscopale.

⁽⁶⁵⁾ La Vita Notgeri (2º moit. XIº s.) signifiait que Notger avait rebâti St.-Lambert, N.-D. ainsi que le « palatium domus episcopalis » (éd. G. Kurth, dans BCRH, 4º s., t. XVII, 1890, p. 415). Les substructions ne se limitaient pas au pourtour de la cathédrale ; elles se prolongeaient au N., vers le palais, sous le « vieux marché » précisément. P. Lohest a prétendu que des tranchées ouvertes à 20 m au N. et à 10 m à IE. du champ de louilles de 1907 n'avaient révélé aucun mur (Fouilles..., op. cit., p. 414). Toutefois, un bout de muraille est indiqué sur son plan original à environ 45 m au N.O., devant l'actuel palais ; en 1929, d'autres fondations ont été mises au jour à quelque 30 m au S.O., à côté d'une dizaine de tombes, à l'entrée de la Place Verte (Liège, Musée Curtius, fouilles de 1929).

⁽⁶⁶⁾ Voir n. 58 (mêmes vocables). — Canoniquement, le transfert était-il si compliqué, à cette époque de recherches et encore de tâtonnements, au milieu des troubles dynastiques, alors que Maastricht, après Tongres, créait un précédant à cet égard?

UN GROUPE EPISCOPAL MEROVINGIEN A LIEGE

Replacée dans son contexte archéologique, cette activité architecturale n'apparaît plus gratuite. Elle est historique. Elle a dû correspondre à un besoin, à la réalisation d'un programme déterminé : celui de fixer à Liège le nouveau centre religieux du diocèse.

Qu'en est-il alors de la « villa » gallo-romaine? Nier son existence serait téméraire. Ce n'est pas notre propos. Des examens approlondis de tous les éléments seraient indispensables, s'il en est encore temps, pour se prononcer à son sujet en parfaite connaissance de cause. Mais il n'est plus désormais possible de croire à l'abandon du site pendant le haut moyen âge, ni même, semble-t-il, de laisser à la « villa » seule toutes les substructions mises au jour en 1907 sous l'ancienne cathédrale de Notger.

Louvain, avril 1965.



Fig. 9. — Contre-sceau du chapitre cathédral (1243), avec l'ancienne église Notre-Dame aux Fonts (?) (Ph. AGR)

Complément de la note 38 (oct. 1965).

Des sarcophages en pierre de la Haute-Meuse (Lorraine) ont aussi été exhumes à Hastière, Sclayn, Stavelot ou Amay (Namurcum, t. XI, 1954, p. 65 ; B. Wibin, Découverte d'une nécropole ancienne à Amay (1952), dans Bial, t. LVII, 1955, p. 119 sv.). Ceux de Liège, parfois superposés (niveaux ?) plus ou moins bas, sous le pavement ottonien (E. Polain dans CAPL, t. II, 1907, p. 84), étaient aussi en « pierre de sable », quelquelois en moellonage, couverts de dalles (J. Philippi, Van Eyck et la genése mosane..., op. cit., p. 108), semblables à ceux que décrit B. Wibin pour Amay et ailleurs. Comme les pièces de sculpture monumentale (ici p. 275), ils soulignent l'axe commercial de la Meuse en Lotharingie. A noter qu'aucune tombe romaine n'a été localisée à Liège (mais bien à Jupille-Herstal p. ex. ; voir n. 20-21) : A. Van Doorselaer, Répertoire des nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale, t. I. Belgique, Bruxelles, 1964.

